

2021 / Document
d'enregistrement universel



lisi



Autorité des Marchés Financiers

Le document d'enregistrement universel a été déposé le 1^{er} avril 2022 auprès de l'AMF, en sa qualité d'autorité compétente au titre du règlement (UE) 2017/1129, sans approbation préalable conformément à l'article 9 dudit règlement.

Le document d'enregistrement universel peut être utilisé aux fins d'une offre au public de titres financiers ou de l'admission de titres financiers à la négociation sur un marché réglementé s'il est complété par une note d'opération et le cas échéant, un résumé et tous les amendements apportés au document d'enregistrement universel. L'ensemble alors formé est approuvé par l'AMF conformément au règlement (UE) 2017/1129.

Ce document est une reproduction de la version officielle du document d'enregistrement universel intégrant le rapport financier annuel 2021 qui a été établie au format ESEF (*European Single Electronic Format*) et déposée auprès de l'AMF, disponible sur le site internet de la Société et celui de l'AMF.

SOMMAIRE

1 Informations générales concernant la Société	3	3 PRÉSERVER l'environnement	121
1 Responsable du document d'enregistrement universel et contrôleurs légaux	4	4 FIDÉLISER nos talents et renforcer l'attractivité de nos métiers	124
2 Politique d'information	4	5 DÉPASSER les attentes de nos clients & garantir la sécurité de nos produits	136
3 Organigramme fonctionnel	5	6 ASSOCIER nos fournisseurs dans une chaîne d'approvisionnement responsable	137
4 Organigramme juridique	6	7 Éthique et devoir de vigilance	142
5 Chiffres clés	8	8 La taxonomie verte	145
6 Informations concernant l'émetteur et le capital de la société	8	9 Les indicateurs extra financiers	147
		10 Table de concordance DPEF	149
		11 Table de concordance Global Compact	149
		12 Rapport de l'organisme tiers indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées	150
2 États financiers consolidés	21		
1 Activités de la société	22	5 Facteurs de risques	155
2 Les états financiers	38	1 Matrice des risques : principaux risques majeurs identifiés et mesures de réduction	156
3 Les notes annexes	43	2 Politique d'assurances	159
4 Rapports des commissaires aux comptes	82	3 L'environnement du Contrôle interne et de Compliance de la société	160
3 Comptes sociaux	89		
1 Compte de résultat social au 31/12/2021	90	6 Gouvernement d'entreprise	163
2 Bilan social au 31/12/2021	91	1 Activité du Conseil d'Administration et des Comités en 2021	164
3 Tableau de flux de trésorerie social au 31/12/2021	92	2 Les organes d'administration	167
4 Variation des capitaux propres au 31/12/2021	92		
5 Notes annexes aux comptes sociaux	93	7 Assemblée Générale	189
6 Résultats financiers de la société LISI S.A. au cours des cinq derniers exercices	103	1 Ordre du jour	190
7 Délais de paiements fournisseurs et clients	104	2 Texte des projets de résolutions	190
8 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels sociaux – Exercice clos le 31 décembre 2021	105	3 Annexe au texte des projets de résolutions	195
4 Responsabilité sociétale de l'entreprise	111		
1 Responsabilité Sociétale du Groupe LISI	112	8 Autres informations	199
2 PROTÉGER nos salariés & atteindre l'excellence dans la santé sécurité au travail	118	1 Informations incluses par référence	200
		2 Table de concordance	200



1

Informations générales concernant la Société

1	Responsable du document d'enregistrement universel et contrôleurs légaux	4
1.1.	Nom et fonction du responsable du document d'enregistrement universel	4
1.2.	Attestation du responsable du document d'enregistrement universel	4

2	Politique d'information	4
2.1.	Responsable de l'information financière	4
2.2.	Contrôleurs légaux	4
2.3.	Documentation	4

3	Organigramme fonctionnel	5
----------	---------------------------------	----------

4	Organigramme juridique	6
----------	-------------------------------	----------

5	Chiffres clés	8
----------	----------------------	----------

6	Informations concernant l'émetteur et le capital de la société	8
6.1.	Informations concernant l'émetteur	8
6.2.	Capital social	8
6.3.	Répartition du capital et des droits de vote - Pacte d'actionnaires	9
6.4.	Politique de distribution de dividendes - Délai de prescription des dividendes	11
6.5.	Programme de rachat d'actions	11
6.6.	Liquidité du titre	13
6.7.	Historique	14
6.8.	Raison d'être – Stratégie	15
6.9.	Un modèle d'affaires diversifié	16
6.10.	Raison sociale - siège social et législation	18

1 Responsable du document d'enregistrement universel et contrôleurs légaux

1.1 Nom et fonction du responsable du document d'enregistrement universel

Mr. Emmanuel VIELLARD
Directeur Général

1.2 Attestation du responsable du document d'enregistrement universel

« J'atteste, que les informations contenues dans le présent document d'enregistrement universel sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comporte pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le

rapport de gestion figurant dans le chapitre 2 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation et qu'il décrit les principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées ».

Grandvillars, le 1^{er} avril 2022
Emmanuel VIELLARD
Directeur Général

2 Politique d'information

2.1 Responsable de l'information financière

Mr. Emmanuel Viellard

LISI
6 Rue Juvénal Viellard
CS 70431 GRANDVILLARS
90008 BELFORT Cedex
Tél. : + 33 (0)3 84 57 00 77
Site internet : www.lisi-group.com
Courriel : emmanuel.viellard@lisi-group.com

2.2 Contrôleurs légaux

EXCO et Associés représenté par Pierre BURNEL

42 Avenue de la Grande Armée 75017 PARIS
Mandat attribué le 25 avril 2017 et expirant lors de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Cabinet Ernst & Young et Autres représenté par Pierre JOUANNE

Tour First
1, Place des Saisons TSA 14444
92037 PARIS LA DÉFENSE Cedex
Mandat attribué le 25 avril 2017 et expirant lors de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

2.3 Documentation

- Document d'enregistrement universel en français et en anglais
- Rapport intégré en français et en anglais
- Communiqués de presse
- Autres informations trimestrielles ou réglementées

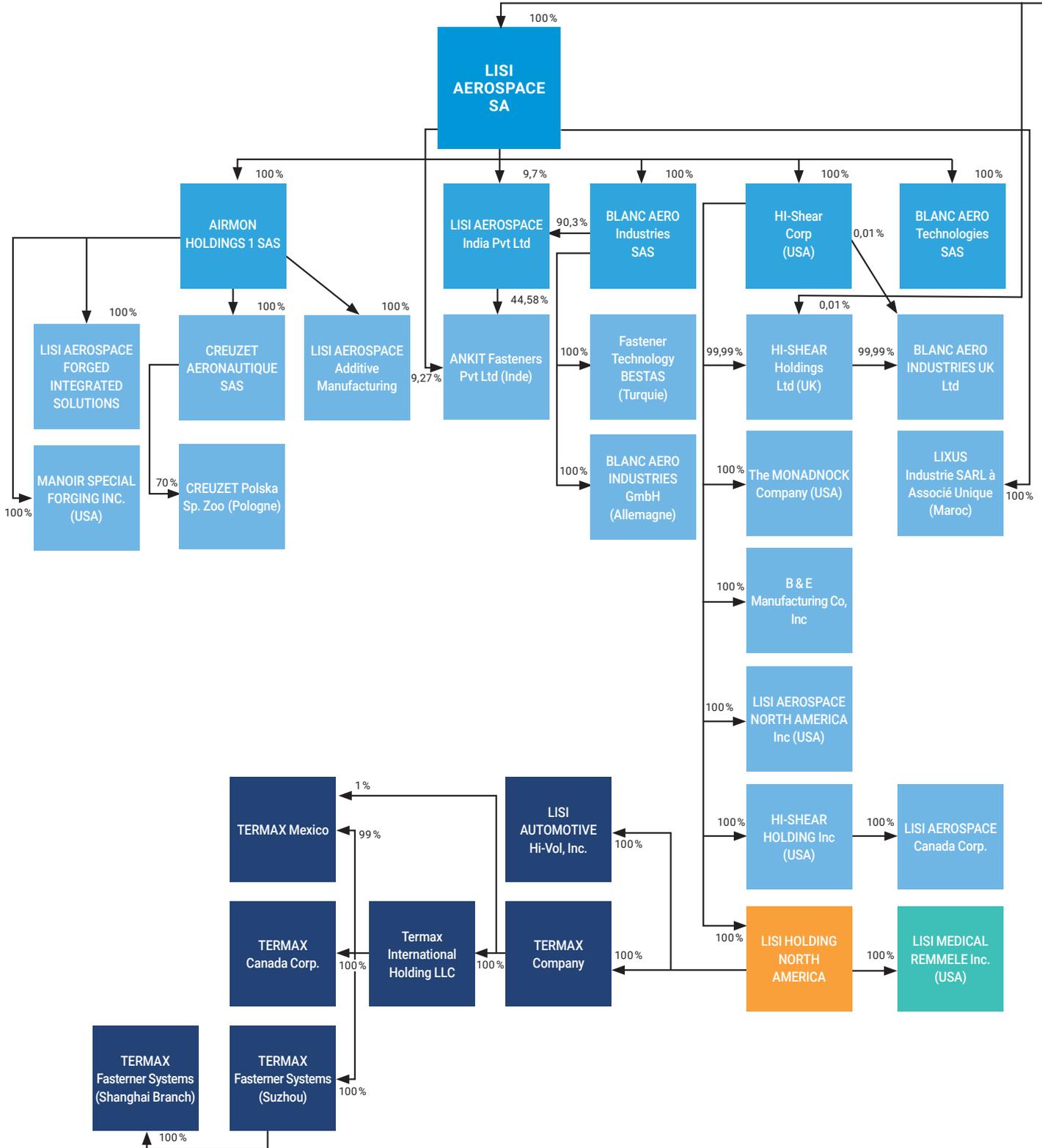
Tous les documents sont mis à la disposition des actionnaires. Ils peuvent être demandés au siège de la Société ou être consultés, téléchargés sur le site internet.

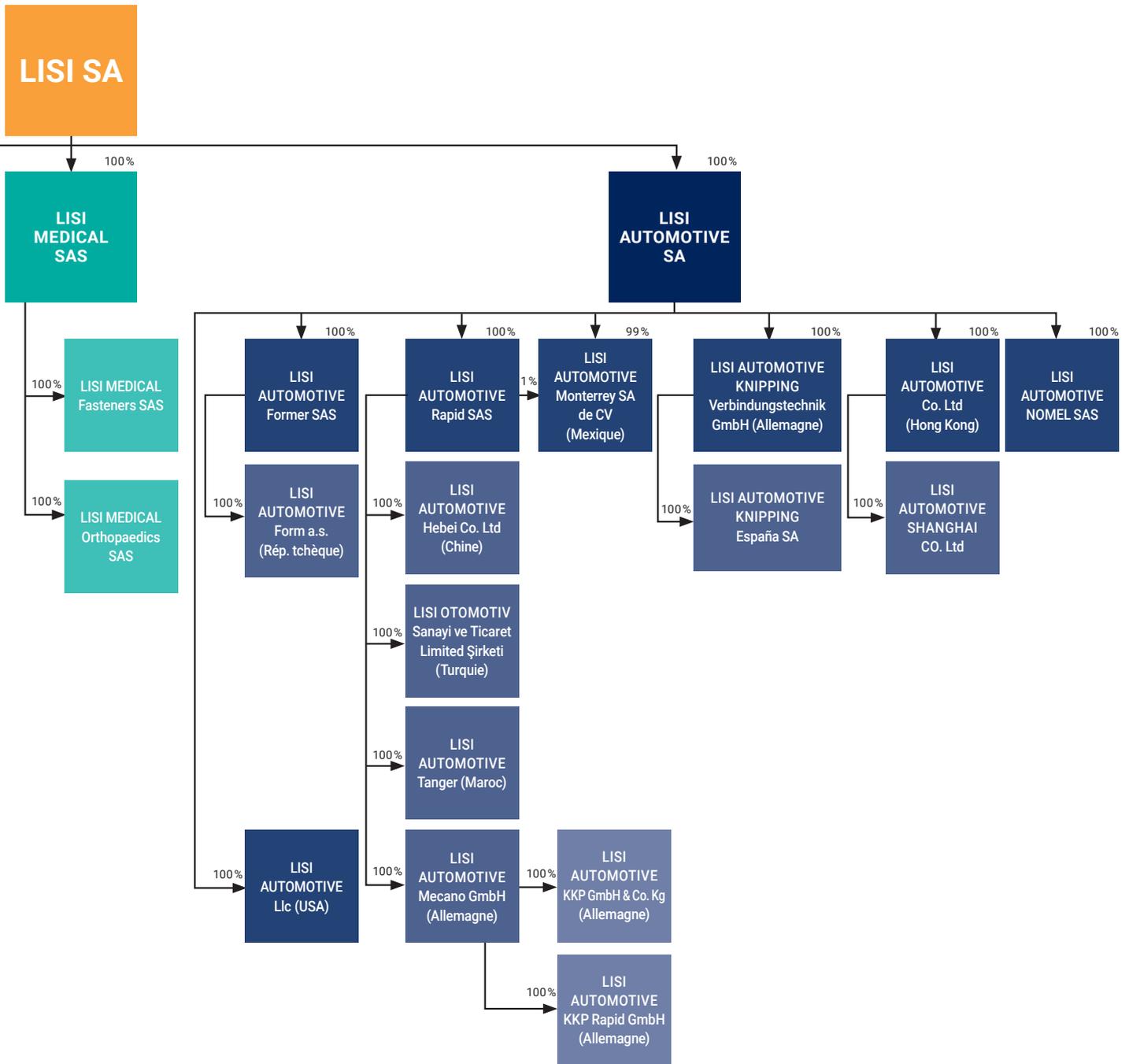
3 Organigramme fonctionnel



* sites secondaires

4 Organigramme juridique

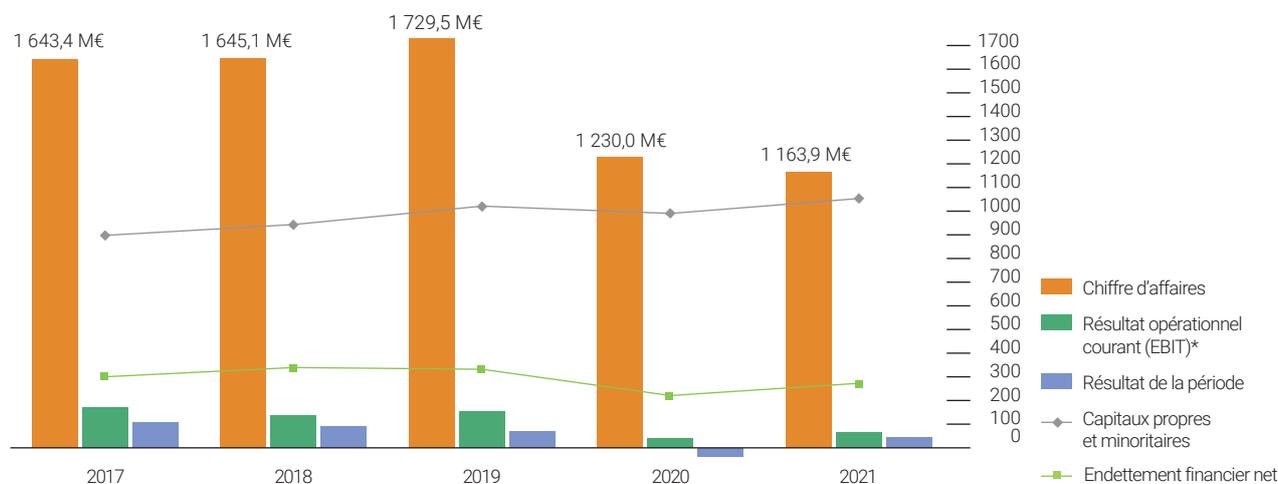




5 Chiffres clés

(en millions d'euros)	2021	2020	2019	2018	2017
Chiffre d'affaires	1 163,9	1 230,0	1 729,5	1 645,1	1 643,4
Résultat opérationnel courant (EBIT)*	66,6	41,5	155,1	135,6	171,4
Résultat de la période attribuable aux porteurs de capitaux propres de la société	44,0	(37,3)	69,8	92,1	108,0
Capitaux propres et minoritaires	1 053,5	990,4	1 021,4	943,6	897,7
Endettement financier net	272,8	220,8	331,9	339,3	300,2
Effectifs inscrits fin de période	9 480	9 676	11 171	12 131	11 958

* Après impact de l'allongement des durées d'amortissements pour l'exercice 2021.



6 Informations concernant l'émetteur et le capital de la société

6.1 Informations concernant l'émetteur

Fiche signalétique de l'action LISI

Code ISIN : FR 0000050353

Code Reuters : GFII.PA

Code Bloomberg : FII.FP

Compartiment : A Eurolist

Place de cotation : Euronext Paris

Nombre de titres : 54 114 317

Capitalisation boursière au 31 décembre 2021 : 1 534,1 M€

Indices : CAC® AERO& DEF., CAC® All Shares, CAC® Industrials

6.2 Capital social

Montant du capital social

Le capital souscrit, entièrement libéré, s'élevait au 31 décembre 2021 à 21 645 726 €, divisé en 54 114 317 actions de 0,40 € de nominal de même catégorie.

Évolution du capital au cours des cinq dernières années

Date d'Assemblée Générale	Date de Conseil d'Administration	Nature des opérations	Augmentation (réduction) de capital en nominal	Augmentation (réduction) de capital en prime	Nombre de titres créés (diminués)	Valeur nominale des titres	Total des titres après émission	Capital après opération
CAPITAL AU 31/12/2021 : 21 645 726 € DIVISÉ EN 54 114 317 ACTIONS DE 0,40 € DE NOMINAL								
25/04/2017	14/02/2018	Augmentation de capital réservée aux salariés	36 177 €	2 744 915 €	90 442	0,40 €	54 114 317	21 645 726 €

Capital autorisé mais non émis

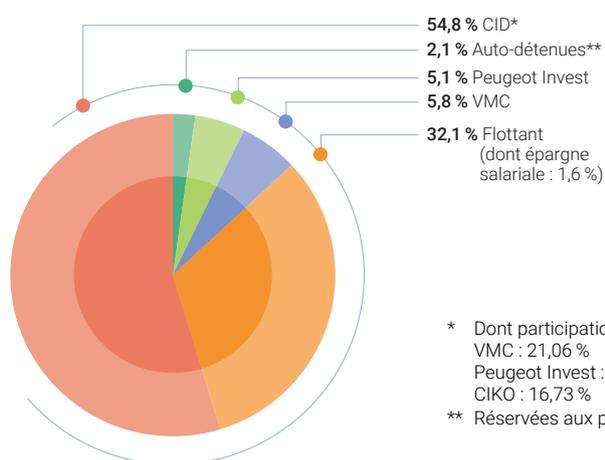
Néant.

Titres de capital potentiel

Au 31 décembre 2021, il n'existe pas de titre pouvant donner accès au capital

6.3 Répartition du capital et des droits de vote - Pacte d'actionnaires

	31/12/2021			31/12/2020		
	en % du capital	en % de droit de vote	en nombre d'actions	en % du capital	en % de droit de vote	en nombre d'actions
CID	54,8	66,7	29 643 620	54,8	66,8	29 643 620
VMC	5,8	6,6	3 112 818	5,8	6,6	3 112 793
PEUGEOT INVEST	5,1	6,2	2 750 000	5,1	6,2	2 750 000
Autres mandataires sociaux	0,4	0,4	203 545	0,4	0,4	203 595
TOTAL MANDATAIRES	66,0	79,9	35 709 983	66,0	80,0	35 710 008
<i>dont dirigeants</i>	<i>0,2</i>	<i>0,2</i>	<i>111 315</i>	<i>0,2</i>	<i>0,2</i>	<i>111 315</i>
Auto-détenues	2,1		1 157 653	2,2		1 179 685
Salariés	1,6	1,0	870 000	1,6	0,9	842 000
Public	30,3	19,0	16 376 681	30,3	19,0	16 382 624
TOTAL GENERAL	100,0	100,0	54 114 317	100,0	100,0	54 114 317



Actionnaires ou groupe d'actionnaires contrôlant plus de 3 % du capital social :

La société CID, 6 Rue Juvénal Viellard, CS 70431 Grandvillars, 90008 BELFORT Cedex a pour seule activité, la détention de titres LISI. Elle détient au 31 décembre 2021, 54,8 % du capital de LISI S.A. et 66,7 % des droits de vote. Le capital de la société CID est détenu par trois blocs d'actionnaires familiaux au travers de sociétés holdings familiales (famille KOHLER au travers de CIKO, famille PEUGEOT au travers de PEUGEOT Invest, famille VIELLARD au travers de VMC). Les liens existants entre les actionnaires, bien que familiaux, ne sont pas directs.

Au 31 décembre 2021, la répartition du capital de CID est la suivante :

- CIKO à hauteur de 30 %,
 - VMC à hauteur de 28 %
 - PEUGEOT Invest à hauteur de 25 %,
 - Autres à hauteur de 17 %..
- **La société CIKO**, 7 rue du Stade, 90100 DELLE, a pour principale activité, la détention de titres LISI et CID. Elle détient directement au 31 décembre 2021, 0,1 % du capital de LISI S.A. et 0,1 % des droits de vote. Elle détient indirectement à la même date 16,6 % du capital de LISI S.A., soit au total 16,7 % du capital.
 - **La société VMC**, route des Forges 90120 MORVILLARS détient directement au 31 décembre 2021, 5,8 % du capital de LISI S.A. et 6,6 % des droits de vote. Elle détient indirectement à la même date 15,3 % du capital de LISI S.A., soit au total 21,1 % du capital.
 - **La société PEUGEOT Invest**, 66, avenue Charles de Gaulle 92522 NEUILLY SUR SEINE Cedex détient directement au 31 décembre 2021, 5,1 % du capital de LISI S.A. et 6,2 % des droits de vote. Elle détient indirectement à la même date 13,9 % du capital de LISI S.A., soit au total 19,0 % du capital.

À la connaissance de la société, il n'existe pas d'autres actionnaires détenant directement, ou de concert 3 % ou plus du capital ou des droits de vote.

Pacte d'actionnaires - actions de concert

Il n'existe aucun pacte d'actionnaires au niveau de la société LISI S.A. et aucun actionnaire (autre que ceux indiqués dans le tableau ci-dessus) n'a déclaré de franchissement de seuil compris entre 3 % et 5 % comme le prévoient les statuts.

À la connaissance de la société LISI S.A., il n'existe, au jour de la rédaction du présent document, aucune action de concert au sens des articles L233-10 et L233-11 du code de commerce.

Nantissement

La Société LISI S.A. n'a pas été informée du nantissement d'actions par des actionnaires inscrits au nominatif pur.

Actionnariat de la Société LISI S.A.

La dernière analyse TPI (« Titre au Porteur Identifiable ») réalisée au 1^{er} décembre 2020 a permis d'identifier 4 593 actionnaires.

Sur la base de cette enquête réalisée par Euroclear France, la part flottante de l'actionnariat de LISI, soit 32,1 % se répartit ainsi :

- 233 Investisseurs institutionnels détenant 26,2 % du capital :
 - 131 investisseurs français détenant 7,3 % du capital,
 - 102 investisseurs étrangers détenant 18,9 % du capital.

La répartition géographique de l'actionnariat institutionnel identifié est la suivante : France (27,8 %), Luxembourg (21,6 %), États-Unis (21,5 %), Royaume-Uni (11,6 %), Belgique (9,4 %) et autres pays (8,2 %).

- 3 761 actionnaires individuels français et internationaux détenant 4,3 % du capital : l'actionnariat individuel est majoritairement d'origine française.
- Le PEG « LISI en actions » détient 1,6 % du capital (représentant 2 739 salariés porteurs de parts).

Actions auto-détenues par la Société LISI S.A.

À la date du 31 décembre 2021, la société LISI S.A. détenait 1 157 653 de ses propres actions, soit 2,1 % du capital. Aucune annulation d'action n'a été effectuée. Ces actions sont principalement destinées à être utilisées sous forme d'actions sous conditions de performance.

6.4 Politique de distribution de dividendes - Délai de prescription des dividendes

Le bénéfice distribuable est à la disposition de l'Assemblée Générale qui décide de son affectation.

Historique des dividendes versés par action :

	Dividende net en €
2017	0,48
2018	0,44
2019	0,00
2020	0,14
2021⁽¹⁾	0,29

(1) Proposé par le Conseil d'Administration du 17 février 2022, sous réserve de la décision de l'Assemblée Générale Mixte du 28 avril 2022. La date de paiement des dividendes a été fixée au 6 mai 2022.

Le délai de versement des dividendes est de 9 mois à compter de la date de clôture de l'exercice. Les dividendes non réclamés sont prescrits au profit de l'État à l'issue d'un délai de cinq ans à compter de la date de mise en paiement.

Dividende Majoré

L'Assemblée Générale en date du 24 avril 2018, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration, a décidé l'introduction dans les statuts de l'attribution d'un dividende majoré au profit des actionnaires.

Ainsi, une majoration de 10 % est attribuée à tout actionnaire justifiant à la clôture de l'exercice d'une inscription nominative depuis plus de deux ans au moins et du maintien de celle-ci à la date de mise en paiement du dividende.

Le nombre de titres éligibles à cette majoration ne peut excéder, pour un même actionnaire, 0,5 % du capital de la société.

Le premier versement de dividende majoré est intervenu à la suite de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020, soit en 2021.

6.5 Programme de rachat d'actions

En cours au 31 décembre 2021

Le 29 avril 2021, l'Assemblée Générale Mixte a autorisé la société à racheter en Bourse ses propres actions dans la limite de 10 % du capital social et ce, pour une période de 18 mois, soit jusqu'au 29 octobre 2023.

La société LISI S.A. envisage ainsi, un plan de rachat d'actions aux fins suivantes :

- l'animation sur le marché de l'action de la société par un prestataire de services d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers, étant précisé que dans ce cas, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite de 10 % du capital social de la société visée ci-dessus correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de l'autorisation,
- l'octroi d'options d'achat d'actions ou l'attribution gratuite d'actions aux salariés et mandataires sociaux de la société et/ou de son Groupe ainsi que l'attribution ou la cession d'actions de la société dans le cadre de plans d'épargne entreprise ou groupe ou autres plans similaires,
- la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans les conditions prévues par la loi,

- la conservation et la remise ultérieure d'actions à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe,
- l'annulation des actions acquises sous réserve de l'approbation par l'Assemblée Générale Extraordinaire convoquée ultérieurement,
- la mise en œuvre de toute pratique de marché admise ou qui viendrait à être admise par l'Autorité des Marchés Financiers et, plus généralement, la réalisation de toute autre opération conforme à la réglementation en vigueur, sous réserve d'en informer les actionnaires par voie de communiqué ;

Cette autorisation s'appliquera dans les conditions suivantes :

- la société ne pourra pas acheter ses propres actions à un prix supérieur à 60 € hors frais d'acquisition.

Le montant maximal que LISI S.A. est susceptible de payer dans l'hypothèse d'achats au prix maximal fixé par l'Assemblée, soit 60 €, s'élèvera à 253 904 820 €.

La société LISI S.A. a acquis en 2021 au titre du programme de rachat d'actions ci-dessus référencé, 201 074 actions propres, soit 0,4 % du nombre total d'actions émises. Dans l'autre sens, la société a vendu 223 106 actions, soit 0,4 % du nombre total d'actions émises.

Ces achats et ventes incluent 201 074 achats d'actions, soit 0,4 % du nombre total d'actions émises et 218 406 ventes, soit 0,4 % du nombre total d'actions

émises dans le cadre du contrat d'animation de marché avec Oddo Corporate Finance. Le contrat d'animation est conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI.

Les opérations réalisées par la société sur ses propres actions se résument dans le tableau ci-après :

	Nombre d'actions	Prix moyen pondéré en €
TITRES DÉTENUS AU 01/01/2021	1 179 685	10,30
Titres acquis en 2021	201 074	24,75
Titres attribués en 2021	-4 700	7,46
Titres vendus en 2021	-218 406	24,20
TITRES DÉTENUS AU 31/12/2021	1 157 653	10,20
<i>Dont titres destinés à l'animation de marché</i>	<i>11 200</i>	
<i>Dont titres destinés aux rémunérations en action (montant maximum attribuable au 31/12/2021)</i>	<i>621 510</i>	
<i>Dont titres disponibles</i>	<i>524 943</i>	

Nouveau programme de rachat d'actions

Il est proposé à la prochaine Assemblée Générale, le 28 avril 2022, de renouveler le programme de rachat d'actions de la société LISI S.A.

Ce programme sera reconduit dans les mêmes conditions, tel qu'indiqué dans le chapitre 7 - Assemblée Générale (20^e résolution).

6.6 Liquidité du titre

Taux de rotation du flottant Multiplace : 36 %

Nombre de titres traités par jour en moyenne sur l'année 2021 : 32 065

Mois	Cours de clôture	Cours le + Haut	Cours le + Bas	Moyenne par séance	Volumes de transactions	Titres traités dans le mois ⁽¹⁾
2020						
Janvier	27,45	30,75	25,10	27,93	12 928	461 194
Février	28,10	32,70	27,05	29,88	13 349	453 173
Mars	16,74	28,35	14,34	21,35	17 651	924 644
Avril	14,80	17,40	14,00	15,70	8 775	552 188
Mai	17,14	17,14	12,50	14,82	8 569	584 451
Juin	18,50	23,30	16,84	20,07	12 469	646 823
Juillet	19,70	23,30	19,70	21,50	7 810	428 754
Août	19,00	20,40	18,70	19,55	4 430	227 518
Septembre	16,96	21,00	16,72	18,86	3 860	203 894
Octobre	13,02	16,86	13,08	14,97	4 784	319 304
Novembre	21,45	22,40	13,82	18,11	11 463	570 230
Décembre	20,15	21,50	18,80	20,15	7 625	371 496
2021						
Janvier	18,86	21,60	18,20	19,90	5 034	251 593
Février	20,40	22,40	18,30	20,35	8 123	397 350
Mars	24,85	25,10	20,50	22,80	8 046	350 121
Avril	26,85	28,60	24,45	26,53	6 221	239 433
Mai	29,05	30,00	25,30	27,65	4 885	179 510
Juin	27,55	29,90	26,60	28,25	6 970	244 675
Juillet	28,75	29,35	26,00	27,68	4 768	171 505
Août	28,00	30,00	26,95	28,48	3 743	131 269
Septembre	25,65	28,30	25,00	26,65	4 954	186 677
Octobre	24,05	27,10	23,35	25,23	9 494	371 218
Novembre	21,80	25,65	21,55	23,60	10 371	436 074
Décembre	28,35	28,35	21,75	25,05	7 504	303 581
2022						
Janvier	27,95	30,45	27,00	28,73	7 091	246 421
Février	26,40	30,75	24,80	27,78	10 936	395 435

(1) Les volumes de transactions et les titres traités correspondent à la moyenne constatée sur le marché Euronext uniquement.

Contrat d'animation

Le contrat d'animation est conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI et est effectué par

6.7 Historique

LISI est né au XVIII^e siècle du rapprochement de plusieurs entreprises familiales de Montbéliard et de Belfort. Dans ce territoire de la Franche-Comté, l'industrialisation a débuté très tôt, dans plusieurs directions, mais avec un socle technique commun : le travail du fer.

L'excellence technique développée autour de la métallurgie est alors venue irriguer d'autres savoir-faire de la région, comme l'horlogerie, la bicyclette ou l'automobile.

LISI illustre parfaitement cette mutation : ses métiers d'origine – la fabrication de fil de métal et la visserie – se sont progressivement transformés, s'adaptant aux demandes d'un monde industriel qui a fortement évolué en deux siècles.

Aujourd'hui, LISI produit des fixations de haute technologie (vissées et clippées) pour les secteurs de l'automobile, de l'aéronautique et du médical.

Toujours soutenu par un actionariat à majorité familiale, qui lui permet de mener une stratégie de long terme, LISI poursuit son développement en France et dans le monde, afin d'offrir à ses clients un service et une réactivité optimaux.

1777**Création par Frédéric Japy d'une fabrique d'horlogerie à Beaucourt**

Frédéric Japy installe un atelier de fabrication d'ébauches de pièces d'horlogerie à Beaucourt, près de Montbéliard. En mécanisant la fabrication de ces pièces, l'homme va révolutionner le secteur et devenir le fondateur d'une véritable dynastie industrielle.

1796**Fondation de la manufacture Migeon & Dominé qui se spécialise dans la fabrication de fil métal**

Les « marchands de fer » Jean-Baptiste Migeon et Jean-Baptiste Dominé s'associent pour exploiter des forges situées à côté de Belfort. La société Migeon & Dominé se spécialise alors dans la fabrication de fils de métal, destinés entre autres à la société Japy-Frères.

1806**Première fabrication industrielle de vis à bois forgées**

Grâce à des brevets de fabrication révolutionnaires, les sociétés Japy-Frères et Migeon & Dominé décident de lancer conjointement la première fabrication industrielle de vis à bois forgées en France.

1835**Arrivée de Juvénal Viellard chez Migeon & Dominé**

Juvénal Viellard, originaire d'une famille de maîtres de forge à Belfort, intègre l'affaire Migeon & Dominé en épousant Laure Migeon. Il deviendra rapidement le seul gérant en titre de la société qui prendra le nom de Viellard-Migeon & Compagnie (VMC).

ODDO BHF

Monsieur Eric BIGOTTEAU

Courriel : eric.bigotteau@oddo-bhf.com

Tél. : +33 (0)1 40 17 52 89

1866**Création du Comptoir des quincailleries réunies de l'Est**

Cinq sociétés industrielles, dont Japy-Frères et VMC, décident de créer une structure de vente commune : le Comptoir des quincailleries réunies de l'Est. Celle-ci centralise les opérations commerciales et se répartit les commandes par spécialisation, abaissant du même coup les frais de fabrication. Elle dispose bientôt de succursales à Paris, Barcelone, Milan, Zurich, Stuttgart et Buenos-Aires.

1899**Création de la Société Industrielle de Delle (SID)**

En 1899, Jules Dubail, ses deux frères Adolphe et Louis, son gendre Joseph Kohler, et Joseph Frossard fondent la Société Industrielle de Delle (SID). La SID commence par fabriquer des fourneaux à gaz et des appareils à recopier baptisés « vélocopistes », puis très vite, développe d'autres produits : épingles de sûreté, pièces mécaniques, vis décollées... Pendant la Première Guerre mondiale, elle concentre ses efforts sur les boulons à œil et les tendeurs pour l'aéronautique avant de se lancer en 1929 dans la visserie forgée.

1959**Reprise de l'activité visserie boulonnerie de Japy par la SID, Bohly Frères et VMC**

Devant le démantèlement de la société Japy-Frères, les dirigeants de la SID, René et Jean Kohler décident de racheter sa filiale VBJ (Visserie-Boulonnerie Japy). Ne pouvant réaliser seuls l'opération, les Kohler s'associent avec d'autres industriels de la région : VMC et Bohly Frères, une entreprise créée en 1897, spécialisée dans la production de boulons décollés et de culots de bougies.

1962-1968**Vers la création d'un groupe industriel : GFD**

Les entreprises familiales Bohly, Dubail-Kohler et Viellard fusionnent pour former la Générale de Forgeage Décolletage (GFD). Le groupe est désormais le 1^{er} fabricant français de visserie-boulonnerie standard et automobile.

1977**Début de l'activité aéronautique**

Dans les années 1970, GFD acquiert deux sociétés sous-traitantes de l'aéronautique grâce à l'appui de Blanc Aero Industries (BAI), entreprise spécialisée dans les fixations aéronautiques. En 1977, GFD et BAI se rapprochent pour former Générale Financière et Industrielle (GFI). L'opération est rendue possible grâce à l'entrée de la famille Peugeot au capital. Aujourd'hui encore, les familles Kohler, Peugeot et Viellard demeurent les actionnaires de référence de LISI S.A.

1990-2001**Développement par forte croissance externe**

Après s'être introduit sur le Second Marché de la Bourse de Paris en 1989, le groupe se renforce au cours de la décennie suivante par l'acquisition de plus d'une quinzaine de sociétés en Europe et aux États-Unis.

2002**Le Groupe prend le nom de LISI**

En 2000, le Groupe acquiert la société Rapid et trois de ses filiales (les sites de Puiseux, Heidelberg et Mellrichstadt). Rapid fabrique non pas des vis mais des clips (en plastique ou en métal) pour l'automobile. Entre vis et clips, les technologies de fabrication sont différentes, mais l'approche commerciale et le métier identiques. Le Groupe joue sur la complémentarité des produits pour se différencier de ses concurrents et se positionner comme l'un des seuls acteurs multispécialistes des fixations. Il fera de même dans l'aéronautique avec l'acquisition en 2003 de la société californienne Monadnock.

Pour mieux marquer ce positionnement, le Groupe prend en 2002 le nom de LISI : « Link Solutions for Industry ».

2007-2010**Création d'une nouvelle division : LISI MEDICAL**

Entre 2007 et 2010, LISI acquiert quatre entreprises qui fabriquent des implants dentaires ou des systèmes d'assemblage (vis, broches) utilisés en chirurgie reconstructive. En 2010, avec la reprise du site de production de prothèses de hanches de Stryker Corporation situé à Hérouville-Saint-Clair, près de Caen, le Groupe se dote d'une nouvelle division : LISI MEDICAL.

2011-2014**LISI AEROSPACE se développe dans les composants de structure**

Avec la reprise des sociétés Creuzet Aéronautique en 2011, puis de Manoir Aerospace en 2014, LISI AEROSPACE se développe dans les composants de structure complexes, complémentaires des fixations. Cette diversification permet à LISI AEROSPACE d'acquérir une nouvelle dimension et de se faire une place parmi les grands équipementiers de l'aéronautique.

2016**LISI MEDICAL acquiert un nouveau métier**

Le rachat de Remmele Medical Operations permet à la division médicale d'élargir son dispositif industriel aux États-Unis et de se positionner sur un nouveau segment très porteur : la fabrication d'instruments de chirurgie mini-invasive.

2017-2018**LISI AUTOMOTIVE s'agrandit aux États-Unis**

Avec la reprise des sociétés américaines Termax et Hi-Vol Products, LISI AUTOMOTIVE renforce ses activités de fixations clippées et composants mécaniques de sécurité à forte valeur ajoutée et acquiert une dimension mondiale : la division est désormais présente dans les 3 grandes « régions » majeures de production de véhicules automobile : la Chine, l'Europe et l'Amérique du Nord.

2019-2020**Recentrage des activités sur des solutions à forte valeur ajoutée**

- LISI AEROSPACE cède deux filiales non stratégiques : Indraero-Siren en France et LISI AEROSPACE Creuzet Maroc.
- LISI AUTOMOTIVE cède son activité vis de châssis, goujons de châssis et rotules (site de St Florent) et sa filiale allemande LISI AUTOMOTIVE Mohr + Friedrich GmbH spécialisée dans la frappe à chaud et produisant notamment pour le marché des camions (14,8 M€ de chiffres d'affaires en 2019).

LISI devient propriétaire de 100 % du capital de la société américaine Termax.

2020-2021**Renforcement des activités stratégiques du Groupe**

Le groupe LISI poursuit son plan d'adaptation initié au début de la crise COVID-19 et renforce le positionnement stratégique du Groupe sur les activités à forte valeur ajoutée :

- Cession de la filiale LISI MEDICAL Jeropa (États-Unis) essentiellement exposé au secteur dentaire pour repositionner LISI MEDICAL sur son cœur de métier (Orthopédie et MIS).
- Cession de la filiale LACE (LISI AEROSPACE).
- Acquisition de la société américaine B&E Manufacturing par LISI AEROSPACE pour étendre l'offre produits sur le marché des raccords hydrauliques haute pression.

6.8 Raison d'être – Stratégie

Depuis 2019, le Groupe LISI a mis en place un comité de pilotage afin de définir sa raison d'être. Nous avons décidé d'en élaborer la rédaction selon un processus collaboratif interne adapté pour exprimer nos convictions avec force.

Dans le cadre de cette démarche, nous avons consulté le Conseil d'administration afin de définir les grandes orientations, puis le Comité Exécutif, dont la mission consiste à bâtir ce que sera demain notre raison d'être. Cette démarche interne exprime un vrai choix et affirme la volonté forte d'appuyer notre vision et de représenter

concrètement ce que nous faisons tous les jours, notre ADN. Notre objectif est de formaliser et d'officialiser notre raison d'être au cours de l'année à venir et de la diffuser largement en interne et en externe.

Un administrateur référent, choisi par le Conseil d'administration, a suivi et participé à ces travaux en informant régulièrement les membres du Conseil d'administration (cf. Chapitre 6 – Gouvernement d'Entreprise, paragraphe 1.2).

6.9 Un modèle d'affaires diversifié

Nos ressources

Capital social & humain

- 9 480 collaborateurs répartis dans 13 pays
- Dont 23 % de femmes
- Une université d'entreprise LKI
- Une attention dans la durée à la santé, sécurité et qualité de vie au travail

Capital intellectuel

- Un réseau d'experts interne réparti en France, aux États-Unis et en Allemagne
- Plus de 200 ans d'expérience dans la préparation et la transformation des métaux

Capital industriel

- 42 sites de production dans 13 pays
- Dont 3 sites labellisés Vitrine Industrie du Futur par l'Alliance Industrie du Futur
- Ratio de 394 robots pour 10 000 employés

Capital financier

- 1 053,5 M€ de capitaux propres
- 49,5 M€ de free cash flow
- Base actionnariale stable (plus de 60 % détenue par les familles industrielles françaises fondatrices)

Capital societal & environnemental

- LISI E-HSE programme interne d'excellence
- 5,3 % d'investissements dédiés au HSE
- LISI signataire du :
 - Global Compact
 - French Business Climate Pledge

Nos impacts

Capital social & humain

- Modèle social favorable et attractif : participation, intéressement, actionnariat salarié et épargne salariale
- 167 829 heures de formation
- Taux de satisfaction de 78 % à l'enquête qualité de vie au travail
- TF1* = 8,0

* TF1 = nombre d'accidents du travail avec et sans arrêt par million d'heures travaillées

Capital intellectuel

- 10 inventions en 2021**

** Dépôt d'invention sous forme d'enveloppe Soleau ou premier dépôt de brevet

Capital industriel

- 13 M€ d'investissement pour développer la capacité de nos usines, soit 19 % du total des investissements
- 100 % des sites de production certifiés selon les référentiels EN 9100 (aéronautique), IATF 16949 (automobile), ISO 13485 (medical)

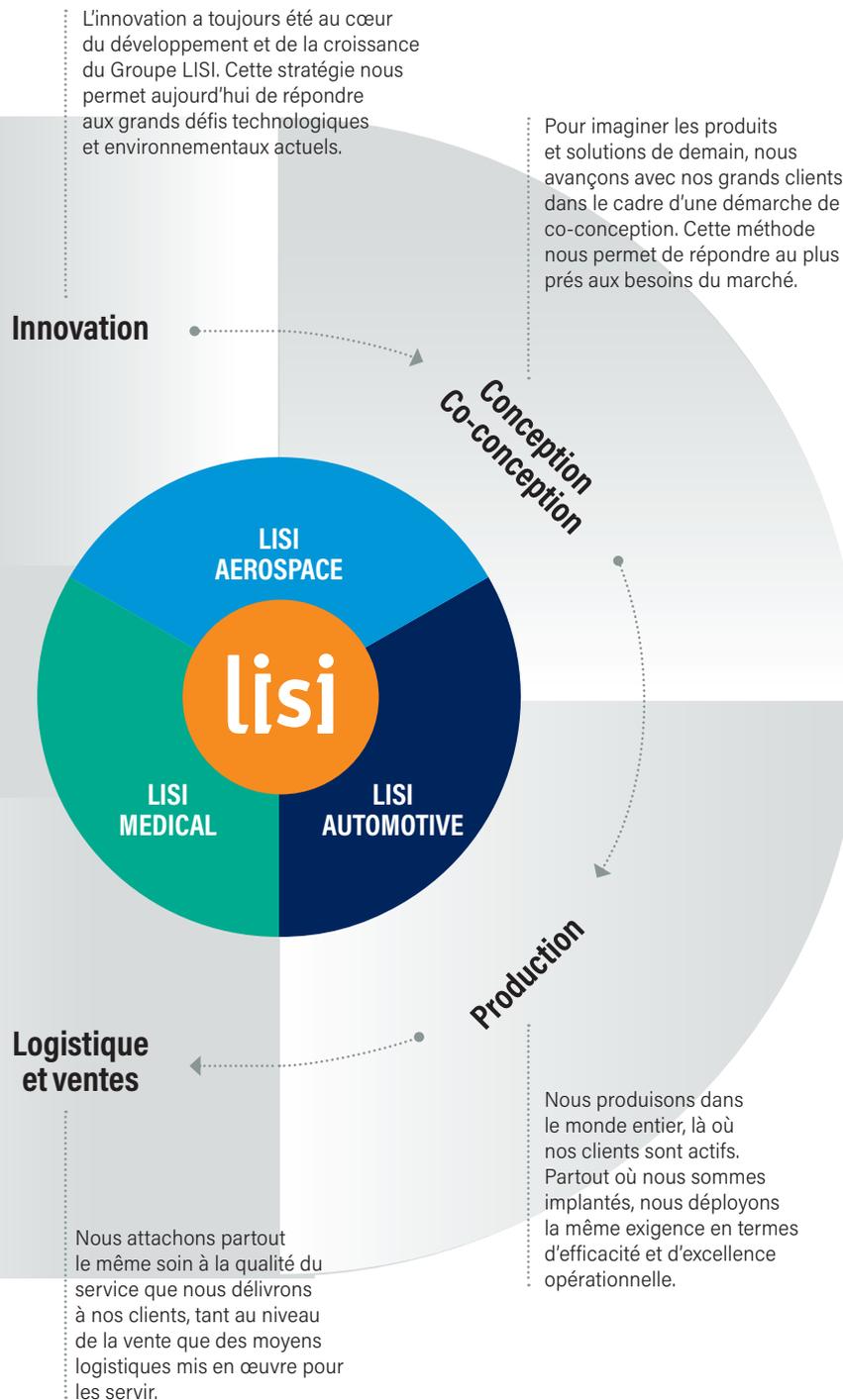
Capital financier

- 5,7 % de marge opérationnelle
- 13,2 % de marge d'excédent brut d'exploitation
- 5 % de ROCE

Capital societal & environnemental

- 82/100 à l'Indice Gaia
- Une empreinte environnementale réduite entre 2018 et 2021 rapportées à la création de valeur ajoutée
 - 22 % de consommation d'eau
 - 8 % de production de déchets
- 84 % des sites certifiés pour l'ISO 14001 et 45001

Notre modèle



3 activités complémentaires et contracycliques

- 48 % LISI AEROSPACE
 - 42 % LISI AUTOMOTIVE
 - 10 % LISI MEDICAL
- (% du chiffre d'affaires du Groupe)

2 leviers d'action

- Innovation
- Excellence opérationnelle

5 axes RSE

- PROTÉGER nos salariés & atteindre l'excellence dans la santé et la sécurité au travail
- PRÉSERVER notre environnement
- FIDÉLISER nos talents & renforcer l'attractivité de nos métiers
- DÉPASSER les attentes de nos clients & garantir la sécurité de nos produits
- ASSOCIER nos fournisseurs dans une chaîne d'approvisionnement responsable

6.10 Raison sociale - siège social et législation

Dénomination sociale et siège social

LISI S.A. - 6 rue Juvénal Viellard - CS 70431 Grandvillars - 90008 BELFORT Cedex

Forme et législation de l'émetteur

Société Anonyme régie par la législation française.

Lieu et N° de l'enregistrement

- R.C.S. : BELFORT 536 820 269
- Code NAF : 7010 Z

Constitution et durée - acte constitutif et statuts

Constitution et durée

La société a été constituée le 5 juillet 1968. Sa durée expirera le 4 juillet 2067, sauf cas de dissolution anticipée ou prorogation.

Objet social

Conformément à l'article 2 des statuts, la société a pour objet :

- La prise de participations ou d'intérêts dans toutes sociétés et entreprises commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières,
- La fabrication, l'achat et la vente de tous articles quelconques, et notamment de ceux se rapportant à la visserie, boulonnerie, au forgeage, au décolletage, à l'outillage et à la construction de machines,
- Éventuellement, toutes opérations rentrant dans l'industrie de la mécanique et le commerce des articles s'y rattachant, la participation directe ou indirecte dans toutes opérations ou affaires pouvant se rapporter aux dits objets ou susceptibles de favoriser le développement des affaires sociales, et ce, sous quelque forme que ce soit, création de société nouvelle, apport, souscription, achat de titres et droits sociaux,
- Et généralement, toutes opérations commerciales, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptible d'en faciliter l'extension ou le développement.

Exercice social

L'exercice social commence le 1er janvier et s'achève le 31 décembre de chaque année.

Clauses statutaires particulières

Article 9 - Déclaration de franchissement de seuil

- Les valeurs mobilières sont librement négociables sauf dispositions légales ou réglementaires contraires.
- Leur transmission s'opère par virement de compte à compte dans les conditions et selon les modalités prévues par la réglementation.
- Les valeurs mobilières sont indivisibles à l'égard de la société.
- Chaque fois qu'il sera nécessaire de posséder plusieurs valeurs mobilières anciennes pour exercer un droit quelconque, ou encore en cas d'échange ou d'attribution de titres donnant droit à un titre nouveau contre remise de plusieurs valeurs mobilières anciennes, les titres isolés ou en nombre inférieur à celui requis ne donneront aucun droit à leurs porteurs contre la société, les titulaires ayant à faire leur affaire personnelle du groupement et, éventuellement, de l'achat ou de la vente du nombre de titres nécessaires.
- Sans préjudice des dispositions visées à l'article 356-1 de la Loi n° 66-537 du 24 juillet 1966, toute personne qui détient ou vient à détenir directement ou indirectement au sens des dispositions dudit article 356-1, au moins 3 % du capital est tenue, dans le délai de quinze jours à compter du franchissement de ce seuil de participation, de déclarer à la société par lettre recommandée avec avis de réception envoyée au siège social le nombre total d'actions qu'elle possède.
- Tout actionnaire est également tenu d'informer la société dans les mêmes délais lorsque la participation au capital devient inférieure aux seuils prévus ci-dessus.
- À défaut d'avoir été régulièrement déclarées dans les conditions ci-dessus exposées, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée, sont privées du droit de vote pour toute Assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de trois mois suivant la date de régularisation de la notification à la demande, consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée Générale, d'un ou plusieurs actionnaires détenant ensemble au moins 5 % du capital social.

Article 15 - Assemblées Générales

1. Les assemblées générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi. Elles sont réunies au siège social ou en tout autre lieu précisé dans l'avis de convocation.
2. L'assemblée générale se compose de tous les actionnaires, quel que soit le nombre de leurs actions, pourvu qu'elles aient été libérées des versements exigibles.

Le droit d'assister ou de se faire représenter à l'assemblée est subordonné :

- Pour les titulaires d'actions nominatives à l'inscription en compte nominatif pur ou administré, cinq jours au moins avant la date de l'assemblée,
- Pour les titulaires d'actions au porteur, s'il en existe, par la remise dans le même délai, d'un certificat établi par l'intermédiaire habilité constatant l'indisponibilité des actions inscrites en compte jusqu'à la date de l'assemblée.

Toutefois, le Conseil d'Administration a la faculté, par voie de mesure générale, de réduire ou supprimer ce délai.

3. Les assemblées sont présidées par le Président du Conseil d'Administration ou, en son absence, par le Vice-Président le plus âgé ou à défaut de Vice-Président par l'administrateur le plus ancien présent à cette assemblée. À défaut, l'assemblée élit elle-même son Président.
4. Sauf disposition légale ou réglementaire contraire, chaque membre de l'assemblée générale a autant de voix qu'il possède et représente d'actions, tant en son nom personnel que comme mandataire, sans limitation.

Toutefois, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent, est attribué :

- à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis quatre (4) ans au moins au nom du même actionnaire,
- aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Consultation des documents juridiques

Les documents juridiques relatifs à la société LISI S.A. (statuts, procès-verbaux d'Assemblées, rapports des Commissaires aux Comptes, et tous les documents mis à la disposition des actionnaires) peuvent être consultés sur

Le droit de vote double cessera de plein droit pour toute action transférée en propriété. Néanmoins, n'interrompt pas le délai ci-dessus fixé ou conserve le droit acquis, tout transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs, au profit d'un conjoint ou d'un parent du degré successible.

5. Lorsqu'il est fait usage par les actionnaires d'une formule de vote par correspondance, seules sont prises en compte les formules de vote parvenues à la société trois jours au moins avant la date de l'assemblée.

Par ailleurs, la présence de l'actionnaire à l'assemblée générale entraîne l'annulation de la formule de vote par correspondance et/ou de la formule de procuration que ledit actionnaire aura le cas échéant fait parvenir à la société, sa présence prévalant sur tout autre mode de participation antérieurement choisi par lui. En dehors de la présence de l'actionnaire à l'assemblée, sa formule de procuration n'est prise en considération que sous réserve des votes le cas échéant exprimés dans sa formule de vote par correspondance.

Article 17 - Répartition des bénéfices

Sur le bénéfice distribuable, il est prélevé tout d'abord toute somme que l'assemblée générale décidera de reporter à nouveau sur l'exercice suivant ou d'affecter à la création de tout fond de réserve extraordinaire, de prévoyance ou autre avec une affectation spéciale ou non. Le surplus est réparti entre tous les actionnaires au prorata de leurs droits dans le capital.

Il peut être accordé à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende ou de l'acompte sur dividende mis en distribution, une option entre le paiement de celui-ci en numéraire ou en actions dans les conditions prévues par la loi.

Une majoration de dividende de 10 % est attribuée à tout actionnaire justifiant à la clôture de l'exercice d'une inscription nominative depuis deux ans au moins et du maintien de celle-ci à la date de mise en paiement du dividende.

Tant que les titres de la société seront admis aux négociations sur un marché réglementé, le nombre de titres éligibles à cette majoration de dividendes ne peut excéder, pour un même actionnaire, 0,5 % du capital de la société.

La même majoration peut être attribuée dans les mêmes conditions en cas de distribution d'actions gratuites.

demande au siège de la société à l'adresse suivante : Société LISI S.A., 6 Rue Juvénal Viellard, CS 70431 Grandvillars, 90008 BELFORT.



2 États financiers consolidés

1	Activités de la société	22
1.1	Aperçu des activités principales	22
1.2	Activités du groupe et perspectives d'avenir	27

2	Les états financiers	38
2.1	Compte de résultat	38
2.2	État du résultat global	39
2.3	État de la situation financière	40
2.4	Tableau des flux de trésorerie consolidés	41
2.5	État des capitaux propres	42

3	Les notes annexes	43
3.1	Information sur le Groupe et événements marquants de l'exercice	43
3.2	Règles et méthodes comptables	44
3.3	Périmètre de consolidation	47
3.4	Détail des postes du bilan	50
3.5	Détail des principaux postes du compte de résultat	69
3.6	Autres informations	74
3.7	Taux des devises employés par les filiales étrangères	81

4	Rapports des commissaires aux comptes	82
4.1	Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés – Exercice clos le 31 décembre 2021	82
4.2	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés - Exercice clos le 31 décembre 2021	83

1 Activités de la société

1.1 Aperçu des activités principales

LISI AEROSPACE

558 M€

DE CHIFFRE D'AFFAIRES
48 % du CA consolidé

5 402

COLLABORATEURS
57 % de l'effectif Groupe

37,9 M€

D'INVESTISSEMENTS
57 % des
investissements du
Groupe

Activité

Fixations et composants
d'assemblage et de
structure pour
l'aéronautique

Produits phares

Fixations cellule

Fixations de structure
principalement en titane ;
Vis et écrous HI-LITE™, HI-LOK™,
HI-TIGUE™ ; Fixations PULL-IN™,
PULL-STEM™, TAPER-HI-LITE™,
STL™ ; Écrous STARLITE™ ;
Fixations aveugles OPTIBLIND™ ;
Fixations serties Lockbolts.

Fixations moteur

Fixations moteurs (aciers haute
température ; alliages base
cobalt ou nickel, superalliages à
très haute résistance), inserts,
douilles et goujons ; écrous
d'arbres.

Raccords hydrauliques

Verrous

Systèmes d'assemblage d'intérieur

Clipnut, spacers&stand-offs,
hold down devices, fixations
isolantes pour habillage
thermique.

Support à l'assemblage

Agrafes de pré-assemblage et
visseuses, outillages de poses
de fixations, broches à billes.

Fixations racing

Fixations et composants pour
la compétition automobile.
Autres fixations pour
l'automobile haut de gamme.

Composants de structure

Pièces primaires forgées,
formées ou chaudronnées,
intégrées à la cellule ou au
moteur de l'avion : aubes, bords
d'attaque, bras et OGV,
poutres, viroles, lèvres d'entrée
d'air, coins de malle, disques,
pignons, butées de porte,
tuyères d'APU.

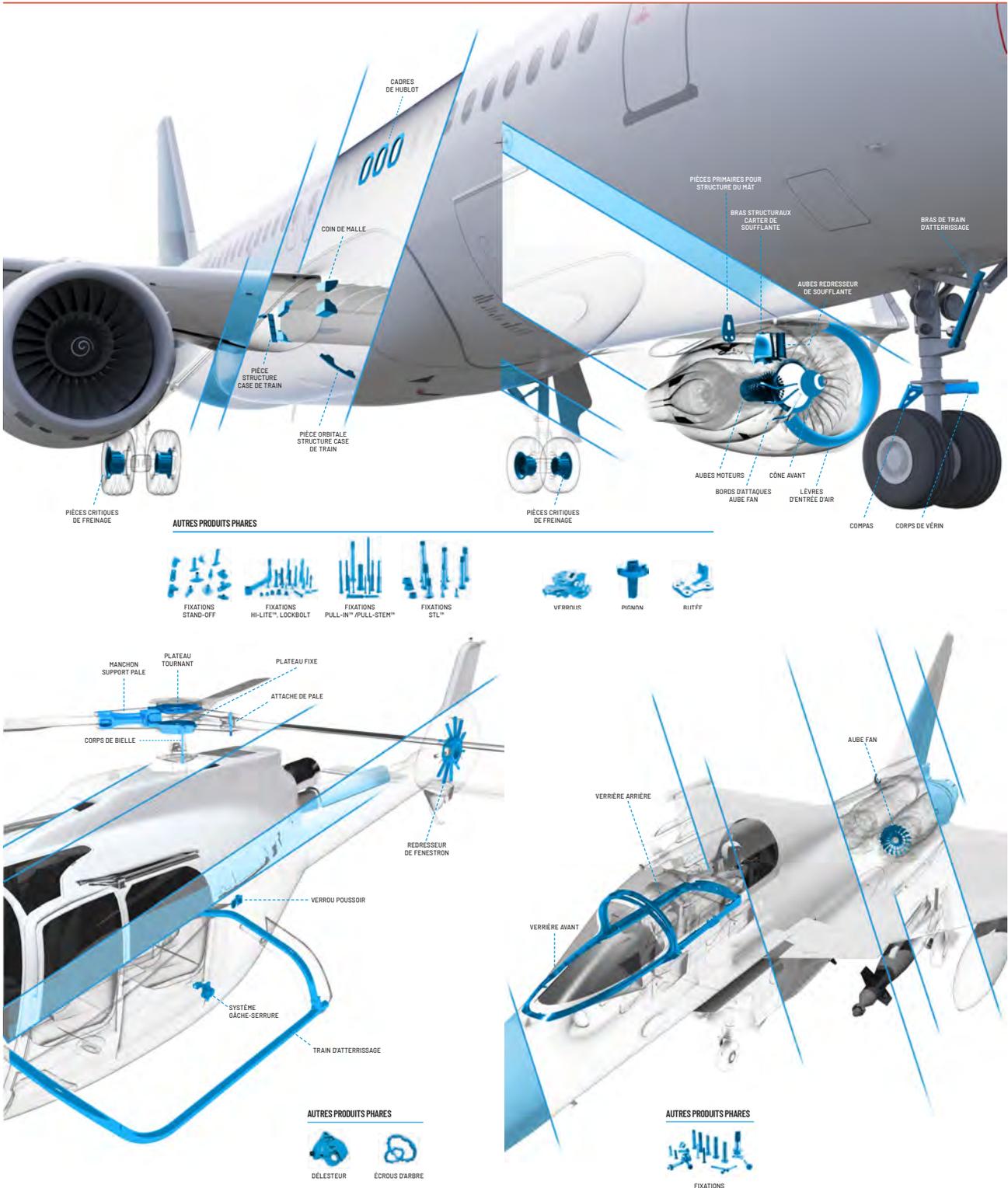
Support de roue à inertie,
support d'antenne, rampe de
désembuage, structures
tubulaires complexes,
échangeurs thermiques.

Clients

Airbus ;
Airbus Helicopters ;
Airbus Atlantic ;
ARIANEGROUP ;
Boeing ;
Bombardier ;
Dassault ;
CFAN ;
Collins Aerospace ;
COMAC ;
Embraer ;
Finmeccanica ;
GEAE ;
MTU ;
Rolls Royce ;
Safran ;
Spirit ;
THALES ALENIA SPACE ;
THALES GROUP ;
Les écuries de Formule 1.

Concurrents

ACB ;
Barnes Aerospace ;
Böhler ;
BTL ;
Doncasters ;
Howmet Aerospace ;
Forgital ;
Leistritz ;
MacStarlite ;
Mettis ;
Otto Fuchs ;
Pietro Rosa ;
Precision Castpart Corp ;
Stanley Engineered
Fastening ;
TriMas Aerospace ;
Universal Alloy Corporation ;
Whitcraft group.



LISI AEROSPACE intervient dans les phases de conception, fabrication et commercialisation de l'ensemble des produits mentionnés ci-dessus.

LISI AEROSPACE se positionne en tant que sous-traitant de 1^{er} et 2nd rang selon les clients. Les produits sont fabriqués à des fins de 1^{re} monte et de rechange.

Les principales matières premières utilisées sont les suivantes : aciers haute température, alliages base cobalt

ou nickel, superalliages à très haute résistance, titane, inconel...

Les principales technologies utilisées sont : la frappe à froid, la frappe à chaud, le formage à chaud ou froid, la forge, l'extrusion, la découpe métal, ainsi que l'usinage, le roulage, le taraudage, le traitement thermique, le traitement de surface, la fabrication additive, le contrôle automatique et l'assemblage.

LISI AUTOMOTIVE**485 M€**DE CHIFFRE D'AFFAIRES
42 % du CA consolidé**3 273**COLLABORATEURS
35 % de l'effectif Groupe**23,2 M€**D'INVESTISSEMENTS
35 % des
investissements du
Groupe**Activité**Solutions d'assemblage
métalliques et plastiques
et composants de
sécurité pour
l'automobile et l'industrie**Produits phares***Fixations vissées*Pions à souder pour
assemblages multi-matériaux
LISI Holloweld ;
vis d'entraînement pour
mécatronique embarquée ;
fixations pour groupe
motopropulseur ;
fixations pour équipements
intérieurs et extérieurs ;
vis à tôle ;
vis et écrous pour caisse en
blanc ;
vis auto-taraudeuses ;
vis pour matériaux tendres ;
écrous, entretoises et corps
creux, vis et écrous à sertir.*Solutions clippées*Vis et écrous à clipper ;
systèmes d'assemblage
clippés pour tubes, câblage
et faisceaux ; solutions
d'assemblages magnétiques ;
fixations d'axes ;
obturateurs et passe-câbles,
attaches pour panneaux ;
attaches élastiques pour
panneaux recouvrant des
airbags ;
écrous à pincer à fut taraudé ;
sous-ensembles
métalloplastiques
multifonctionnels.*Composants mécaniques de
sécurité*Barres de torsion ;
tiges de guidage ;
raccords de frein ;
composants EPB (système vis-
écrous de frein de parking
électrique) ;
pignons et axes pour
mécanisme de siège.**Clients***Constructeurs :*BMW
Mercedes Benz ;
FAW ;
Ford ;
GM ;
Renault-Nissan ;
SAIC ;
Stellantis ;
VW-Audi.*Équipementiers :*Adient ;
Autoliv ;
Bosch ;
Coper Standard
Faurecia ;
Grupo Antolin ;
Hitachi ;
IAC ;
LEAR ;
Magna ;
SEWS – SUNITONO
TI Automotive ;
Yangfeng ;
ZF.*Industrie :*Blanco ;
BSH ;
Bufab ;
EFC INTERNATIONAL ;
Emile Maurin ;
Franke ;
Miele ;
Rittal ;
Schneider ;
Würth.**Concurrents**ABC ;
Agrati ;
A. Raymond ;
Böllhoff ;
Brugola ;
Bulten ;
Ejot ;
Hewi ;
ITW ;
Kamax ;
Nedschroef ;
Nifco ;
Penn Engineering ;
Piolax ;
SFS ;
Stanley Engineered
Fastening ;
Happy ;
YoungWan.



LISI AUTOMOTIVE intervient dans les phases de conception, fabrication et commercialisation de l'ensemble des produits mentionnés ci-dessus. LISI AUTOMOTIVE se positionne en tant que fournisseur de 1^{er} et de 2nd rang selon les clients. Ses produits servent les marchés de 1^{ère} monte et de remplacement.

Les principales matières premières utilisées sont les suivantes : aciers et plastiques.

Les principales technologies utilisées sont : la frappe à froid, la découpe métal, le roulage, le taraudage, l'usinage, le traitement thermique, le traitement de surface, l'injection plastique, le contrôle automatique et l'assemblage.

LISI MEDICAL**122 M€**DE CHIFFRE D'AFFAIRES
10 % du CA consolidé**768**COLLABORATEURS
8 % de l'effectif Groupe**5,8 M€**D'INVESTISSEMENTS
9 % des investissements
du Groupe**Activité**Sous-traitant d'implants
médicaux et
d'instruments de
chirurgie**Produits phares***Orthopédie et ostéosynthèse :*Hanche ;
Genou ;
Épaule ;
Rachis ;
Trauma ;
Extrémités ;
Instrumentation orthopédique.*Technologies chirurgicales
avancées :*Cardio & Vasculaire ;
Urologie ;
Laparoscopie manuelle et
robotisée.**Clients**Alphatec ;
Boston scientific ;
Corin ;
Lima ;
Intuitive surgical ;
Johnson & Johnson ;
Medacta ;
Medtronic ;
Osteocentric
Technologies ;
Rochling Advent ;
Smiths ;
Smiths & Nephew ;
Stryker ;
Zimmer Biomet ;
ZimVie.**Concurrents**Arch Global Precision ;
Autocam Medical ;
Avalign ;
CeramTec ;
Cretex Medical ;
Freudenberg Medical ;
In'tech medical ;
Integer ;
Jabil ;
Marle ;
NN Inc ;
Norwood ;
Orchid ;
Paragon Medical ;
SFS Tegra ;
TE Connectivity
(Creganna) ;
Tecomet ;
Viant.

LISI MEDICAL intervient dans les phases de conception, fabrication et commercialisation de l'ensemble des produits mentionnés ci-dessus. LISI MEDICAL se positionne en tant que sous-traitant.

Les principales matières premières utilisées sont les suivantes : titane, cobalt chrome, inox etc.

Les principales technologies utilisées sont : décolletage, fraisage, forge, conditionnement en milieu stérile, marquage laser... et procédés spéciaux.

1.2 Activités du groupe et perspectives d'avenir

LISI Consolidé

Le Groupe LISI atteint ses objectifs financiers en 2021

- Le chiffre d'affaires atteint 1 163,9 M€, en baisse de -5,4 % par rapport à 2020. Il reflète notamment les effets négatifs de la diminution des stocks dans la filière aéronautique ;
- Les principaux indicateurs financiers sont conformes aux objectifs fixés :
 - à 45,5 M€, le résultat opérationnel courant comparable⁽¹⁾, avant allongement des durées d'amortissement au 1^{er} janvier 2021 est supérieur de 4,0 M€ à celui de 2020 ;
 - la marge opérationnelle courante comparable gagne 0,5 point à 3,9 % du chiffre d'affaires (3,4 % en 2020) ;

Ces améliorations traduisent notamment l'abaissement du point mort pour la deuxième année consécutive grâce aux actions de réduction de coûts engagées depuis le début de la pandémie ;

Gestion et impacts de la crise COVID-19

Le Groupe LISI a évolué dans un environnement toujours perturbé par la pandémie de COVID-19 dont les effets principaux se sont matérialisés par :

- de fortes hausses de coûts des matières premières (aciers et plastiques) principalement dans la division LISI AUTOMOTIVE,
- un renchérissement global des consommables de production et des coûts de transport,
- des tensions locales sur les marchés de l'emploi dans un contexte de reprise progressive de l'activité économique mondiale.

Dans cet environnement particulier, le Groupe LISI a poursuivi le déploiement du plan New Deal mis en œuvre dès les premiers mois de la crise.

Les principales mesures d'ajustements de coûts qui constituent le pilier « adaptation » du plan New Deal ont été engagées en majeure partie en 2020 et se sont

Commentaires sur l'activité de l'exercice

Le chiffre d'affaires consolidé de l'exercice 2021 s'élève à 1 163,9 M€ et s'inscrit en baisse de - 5,4 % par rapport à 2020 et tient compte des éléments ci-après :

- Un effet de périmètre de - 10,1 M€ résultant des opérations suivantes :
 - déconsolidation des sociétés LISI AUTOMOTIVE Mohr + Friedrich GmbH le 26 mai 2020, LISI MEDICAL Jeropa aux États-Unis le 11 janvier 2021 et LACE (LISI AEROSPACE, France) le 4 mars 2021, soit un impact de - 19,4 M€ (- 1,7 % du chiffre d'affaires),

- le résultat net comparable est en très fort redressement à 28,4 M€ (2020 : - 37,3 M€) ;
- le Free Cash Flow ressort largement positif à 49,5 M€ ;

- La stratégie de recentrage sur les activités à forte valeur ajoutée s'est poursuivie avec les cessions de Jeropa (LISI MEDICAL, États-Unis) le 11 janvier 2021 et de LACE (LISI AEROSPACE, France) le 4 mars 2021, et l'acquisition de la société B&E Manufacturing (LISI AEROSPACE, États-Unis) consolidée depuis le 1^{er} août 2021 ;

Perspectives :

- retour de la croissance organique du chiffre d'affaires en 2022 ;
- amélioration des indicateurs financiers dans un contexte inflationniste.

poursuivies en 2021. Parmi les actions les plus marquantes, il faut noter l'ajustement des effectifs (- 196 inscrits en 2021 ; - 1 495 en 2020), la baisse des coûts fixes (- 19,1 M€ en 2021 ; - 112,8 M€ en 2020) et des négociations avec l'ensemble des clients de la division LISI AUTOMOTIVE pour répercuter le renchérissement des matières premières sur les prix de vente. Les actions visant à préserver et anticiper les besoins de trésorerie à court et moyen terme ont été maintenues tout en préservant les dépenses liées à l'innovation, à la robotisation des outils de production et à la montée en cadence des nouveaux produits.

Le second pilier du plan New Deal consacré au « repositionnement » s'est matérialisé par des mouvements stratégiques visant à poursuivre le recentrage du Groupe sur les activités à forte valeur ajoutée (cf. ci-dessus), par des gains de parts de marché et des lancements de nouveaux produits.

- acquisition de la société américaine B&E Manufacturing consolidée depuis le 1^{er} août 2021 (cf. communiqué de presse du 23 juillet 2021), soit un apport de + 9,3 M€ (+ 0,8 % du chiffre d'affaires) ;

- Un effet de change défavorable de - 16,5 M€ (- 1,4 % du chiffre d'affaires), lié essentiellement à l'affaiblissement du taux moyen du dollar américain par rapport à l'euro.

À périmètre constant et retraité de l'effet des devises, le chiffre d'affaires recule de - 3,3 % par rapport à 2020.

(1) « Comparable » se réfère dans l'intégralité du présent document aux données avant l'allongement des durées d'amortissements. « Publié » se réfère dans l'intégralité du présent document aux données après l'allongement des durées d'amortissements. Cf communiqué du 22 juillet 2021.

Évolution du chiffre d'affaires publié par trimestre (en M€)

	T1		T2		T3		T4		Total	
	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021
LISI AEROSPACE	226,7	139,4	154,3	134,7	137,5	127,9	144,8	156,0	663,4	558,1
LISI AUTOMOTIVE	136,3	140,3	60,4	119,7	121,0	111,0	133,4	113,6	451,2	484,6
LISI MEDICAL	35,1	29,8	24,4	29,9	28,4	28,4	28,4	33,8	116,3	122,0
LISI Consolidé	397,9	309,4	238,8	284,3	286,7	267,1	306,5	303,2	1 230,0	1 163,9

	T1 2021		T2 2021		T3 2021		T4 2021		Total 2021	
	Δ publié	Δ organique	Δ publié	Δ organique						
LISI AEROSPACE	-38,5 %	-35,8 %	-12,7 %	-7,0 %	-7,0 %	-7,7 %	+7,7 %	+5,8 %	-15,9 %	-14,2 %
LISI AUTOMOTIVE	+2,9 %	+6,9 %	+98,2 %	+106,1 %	-8,2 %	-9,1 %	-14,9 %	-16,5 %	+7,4 %	+8,6 %
LISI MEDICAL	-15,1 %	-6,0 %	+22,6 %	+38,0 %	0,0 %	+7,0 %	+19,3 %	+26,0 %	+4,9 %	+14,1 %
LISI Consolidé	-22,2 %	-18,8 %	+19,0 %	+25,9 %	-6,8 %	-7,0 %	-1,1 %	-2,4 %	-5,4 %	-3,3 %

Commentaires sur l'activité du quatrième trimestre

À taux de change et périmètre constants, le chiffre d'affaires du quatrième trimestre baisse de - 2,4 % comparé à la même période de l'exercice précédent. La reprise progressive de l'activité dans la division LISI AEROSPACE et la bonne dynamique dans la division

LISI MEDICAL soutiennent l'amélioration séquentielle du chiffre d'affaires du quatrième trimestre par rapport au troisième trimestre et ce, malgré la baisse d'activité de la division LISI AUTOMOTIVE.

Analyse par division

LISI AEROSPACE

Le chiffre d'affaires annuel de la division LISI AEROSPACE s'élève à 558,1 M€, en repli de - 15,9 % par rapport à 2020. Le quatrième trimestre 2021 à 156,0 M€, marque un retour à la croissance (+ 7,7 % par rapport à la même période de l'exercice précédent) et affermit l'amélioration séquentielle constatée lors des trois trimestres précédents.

C'est dans l'activité des « Composants de Structure » que la reprise est la plus franche. Elle confirme les anticipations de besoins en pièces élémentaires destinées aux équipements à cycle long (moteurs) visant à répondre à la remontée des cadences de production chez les avionneurs ainsi que ceux destinés à la maintenance. Le chiffre d'affaires annuel de ce segment est ainsi en hausse de + 8,0 % par rapport à 2020.

L'activité « Fixations », qui avait connu un point bas au cours du premier semestre (- 39,6 % par rapport à la même période de 2020), redémarre sur la fin de période notamment en Europe, grâce à la diminution des stocks et à la hausse progressive des cadences des monocouloirs. Le chiffre d'affaires du dernier trimestre marque le retour à la croissance (+ 5,5 % par rapport à la même période de l'exercice précédent). Il confirme ainsi l'amélioration progressive enregistrée au cours des trois précédents trimestres (- 46,7 % au T1 ; - 30,3 % au T2 et - 19,2 % au T3).

À périmètre constant et retraité de l'effet des devises, le chiffre d'affaires de la division LISI AEROSPACE est en hausse de + 5,8 % au quatrième trimestre, mais affiche un retrait de - 14,2 % sur l'ensemble de l'année.

LISI AUTOMOTIVE

Dans un marché marqué par le recul de - 3,2 % de la production de son écosystème sur l'ensemble de l'année, le chiffre d'affaires de la division LISI AUTOMOTIVE (484,6 M€) a progressé de + 7,4 % par rapport à la même période de l'exercice précédent. La division confirme une nouvelle fois sa capacité à gagner des parts de marché. Celles-ci concernent principalement les nouveaux produits qui répondent aux besoins croissants en matière d'électromobilité (chaîne de traction et fonctions associées). Ainsi, la prise de commandes des nouveaux produits de la division progresse de + 5,6 % à près de 57 M€ (12,0 % du chiffre d'affaires). Conformément à la stratégie déployée depuis plusieurs exercices, l'élargissement de la base de clients et l'exposition aux véhicules électriques ont progressé.

À périmètre constant et retraité de l'effet des devises, le chiffre d'affaires annuel de la division LISI AUTOMOTIVE est en hausse de + 8,6 %.

LISI MEDICAL

Le chiffre d'affaires de la division LISI MEDICAL s'élève à 122,0 M€, en progrès de + 4,9 % par rapport à 2020. Le quatrième trimestre marque un rebond net (+ 19,3 % par rapport à la même période de l'exercice précédent) après avoir connu un début d'année en très fort retrait (- 15,1 % au T1). La croissance des ventes est portée par les gains de parts de marché sur les nouveaux produits engrangés au cours des trois derniers exercices et par l'orientation favorable de la demande.

À taux de change et périmètre constants le chiffre d'affaires annuel de la division LISI MEDICAL augmente de

+ 14,1 % par rapport à 2020, compte tenu notamment de la cession de la société Jeropa aux États-Unis.

Chiffres clés au 31 décembre

12 mois clos le 31 décembre		2021	2020	Variations
Principaux éléments du compte de résultat				
Chiffre d'affaires	M€	1 163,9	1 230,0	- 5,4 %
Excédent brut d'exploitation (EBITDA)	M€	153,5	166,7	- 7,9 %
Marge d'EBITDA	%	13,2	13,6	- 0,4 pt
Résultat opérationnel courant publié (EBIT)	M€	66,6	41,5	+ 60,5 %
Marge opérationnelle courante publiée	%	5,7	3,4	+ 2,3 pts
Résultat net publié	M€	44,0	- 37,3	N/A
Résultat net par action	€	0,83	- 0,71	N/A
Capacité d'autofinancement	M€	129,0	111,8	+ 17,2 M€
Investissements industriels nets	M€	- 65,9	- 72,6	- 9,2 %
Free cash flow d'exploitation*	M€	49,5	109,4	- 59,9 M€
Endettement financier net	M€	272,3	220,8	+ 51,5 M€
Ratio d'endettement net sur capitaux propres	%	25,8	22,3	+ 3,5 pts

* Free Cash Flow : capacité d'autofinancement diminuée des investissements industriels nets et des variations des BFR.

		2021	2020	Variation
Données comparables				
Résultat opérationnel courant comparable (EBIT)	M€	45,5	41,5	+ 9,6 %
Marge opérationnelle courante comparable	%	3,9 %	3,4 %	+ 0,5 pt
Résultat de la période comparable attribuable aux porteurs de capitaux propres de la société	M€	28,4	- 37,3	N/A

Changement d'estimation des durées d'amortissements (norme IAS 8) tel qu'annoncé le 22 juillet 2021

L'analyse de l'expérience récente et l'évolution technologique des processus de production ont mis en évidence la nécessité pour le Groupe LISI d'allonger les durées d'amortissements de certains matériels, notamment les équipements lourds acquis ces dernières années, afin de les aligner sur leur durée de vie réelle.

La mise en place de plans d'entretien plus importants permet par ailleurs d'utiliser le matériel plus longtemps. Ces changements ont également été rendus nécessaires par la comparaison avec certains concurrents de LISI.

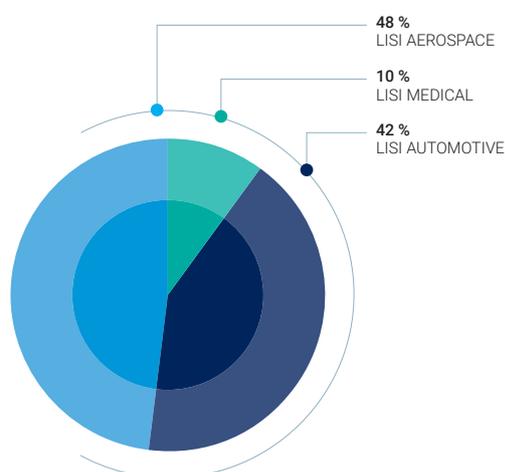
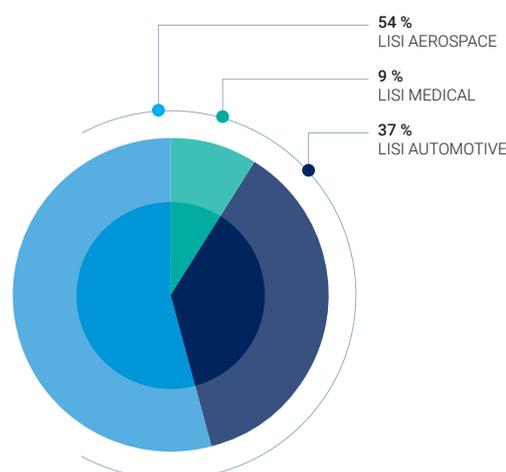
Cette analyse a permis d'obtenir une information fiable répondant aux critères de la norme IAS 8 sur les changements d'estimations comptables. Ceux-ci ont été comptabilisés de façon prospective à compter du 1^{er} janvier 2021. Les modifications apportées aux durées d'amortissements portent essentiellement sur les catégories « Matériel et Outillage » qui sont désormais amorties sur 15 à 20 ans (contre 10 ans précédemment) et dans une moindre mesure les « Matériels informatiques » qui sont amortis sur 5 ans (et non plus sur 3 ans).

Impact revue des durées d'amortissement :

En M€	Différence d'amortissements au 31/12/2021 par rapport aux anciennes estimations			
	LISI AEROSPACE	LISI AUTOMOTIVE	LISI MEDICAL	TOTAL
Installations techniques		0,5		0,5
Matériels industriels	11,4	7,7	0,3	19,5
Outillages industriels	0,1	0,1		0,2
Matériels informatiques		0,5		0,5
Autres	0,1		0,3	0,4
TOTAL	11,6	8,8	0,7	21,1
Répartition des impacts	55 %	42 %	3 %	100%
Valeur brute des immobilisations concernées	210,3	174,3	28,5	413,1
% de différence d'amortissements par rapport à la valeur brute	5,5 %	5,1 %	2,3 %	5,1 %

Synthèse des impacts sur les principaux agrégats financiers du Groupe au 31 décembre 2021 :

en M€	31/12/2021 comparable	Impact changement d'estimation	31/12/2021 publié
Impacts résultat			
Amortissements	-115,7	21,1	-94,6
Résultat opérationnel courant (EBIT)	45,5	21,1	66,6
Marge opérationnelle courante	3,9 %	1,8 point	5,7 %
Résultat de la période	28,7	15,6	44,4
Attribuable aux porteurs de capitaux propres de la société	28,4	15,6	44,0
Impacts bilan			
Actifs corporels nets	677,2	21,1	698,2
Ratios			
ROCE	3,5 %	1,5 point	5,0 %
ROE	2,8 %	1,4 point	4,2 %

Répartition du chiffre d'affaires 2021**Répartition du chiffre d'affaires 2020****Effectifs inscrits à fin décembre**

	2021	2020	Écart N/N-1	
LISI AEROSPACE	5 402	5 504	- 102	- 1,9 %
LISI AUTOMOTIVE	3 273	3 393	- 120	- 3,5 %
LISI MEDICAL	768	744	+ 24	+ 3,2 %
LISI Corporate	37	35	+ 2	+ 5,7 %
TOTAL GROUPE (HORS INTÉRIMAIRES)	9 480	9 676	- 196	- 2,0 %
Intérimaires	325	297		

La baisse des effectifs (- 2,0 %) est moins importante que lors de l'exercice 2020 (- 13,4 %) qui avait été marqué par les débuts de la pandémie de COVID-19 ainsi que par le

Résultats de l'exercice 2021

L'excédent brut d'exploitation courant (EBITDA) s'établit à 13,2 % du chiffre d'affaires attestant de la bonne résilience du modèle économique du Groupe (2020 : 13,6 % du chiffre d'affaires) dans un environnement marqué par des tendances inflationnistes sur l'ensemble des coûts de production, des perturbations liées à l'absentéisme

ralentissement brutal de l'économie mondiale et plus particulièrement des marchés auxquels le Groupe LISI est exposé.

(COVID-19) et des premières tensions sur le marché de l'emploi dans un contexte de reprise progressive de l'activité économique mondiale. Il se maintient néanmoins à un bon niveau grâce à l'efficacité des mesures d'ajustements de coûts initiées en 2020. Le point mort du Groupe LISI baisse significativement (- 311 M€) et atteint

1 111 M€ en 2021 (1 422 M€ en 2019). Cette baisse est notamment portée par la réduction importante des coûts fixes qui diminuent de - 131,9 M€ par rapport à 2019 et de - 19,1 M€ par rapport à 2020.

Les amortissements sont en repli de 1,4 point par rapport à 2020 en raison notamment du changement d'estimation des durées mentionné ci-dessus (- 1,8 point). Les dotations nettes aux provisions sont en baisse de 7,8 M€. Elles bénéficient de la reprise de provisions liées aux dépréciations de stocks dont la rotation a été accélérée par la reprise progressive de l'activité ainsi que par la hausse des carnets à livrer dans la division LISI AEROSPACE.

Le résultat opérationnel courant comparable atteint 45,5 M€. A 3,9 % du chiffre d'affaires, la marge opérationnelle courante comparable est en augmentation de 0,5 point par rapport à 2020. À 5,7 % du chiffre d'affaires, la marge opérationnelle publiée gagne 2,3 points par rapport à 2020.

Les tests de dépréciation annuels n'ont par ailleurs révélé aucun indice de perte de valeur.

Le résultat financier est positif à + 4,8 M€ (- 16,8 M€ en 2020) et s'explique par les principaux éléments suivants :

- la réévaluation des dettes et créances principalement libellées en dollars américains pour + 14,5 M€ (- 16,3 M€ en 2020),
- l'impact négatif de la juste valeur des instruments de couvertures concernant les devises destinés à protéger le Groupe contre la baisse du dollar pour - 3,2 M€ (+ 5,2 M€ en 2020),

Free Cash Flow de bon niveau malgré l'augmentation des besoins en fonds de roulement liés à la remontée de l'activité dans la division LISI AEROSPACE

Les équilibres financiers demeurent solides avec une capacité d'autofinancement de 129,0 M€ (11,1 % du chiffre d'affaires) qui finance un plan d'investissements de 65,9 M€. Ces derniers sont restés focalisés sur les actions d'amélioration de la performance et de modernisation des moyens de production particulièrement dans la division LISI AUTOMOTIVE (23,0 M€) parmi lesquels nous pouvons citer :

- l'installation d'une nouvelle tranche capacitaire pour produire des composants de freins de parking électrique pour le marché chinois ;
- l'installation d'un démonstrateur industriel pour assembler mécaniquement des matériaux différents grâce au procédé innovant et breveté μ -MAC-AP (texturation laser et projection de poudre) ;
- le démarrage d'une nouvelle unité de production au Maroc dans la zone franche de Tanger pour produire des goulottes de câblage pour véhicules électriques et hybrides ;
- le développement de solutions de digitalisation et de supervision de la production en temps réel avec la

- l'augmentation des frais financiers correspondant au coût de la dette nette en hausse après l'acquisition de B&E Manufacturing. Ils se sont élevés à - 7,1 M€ (- 6,4 M€ en 2020). Le coût de l'endettement moyen hors IFRS 16 est de 1,8 % (1,7 % en 2020),
- les gains réalisés sur les placements de la trésorerie courante qui s'élèvent à + 0,6 M€ (+ 0,7 M€ en 2020).

Les frais financiers nets rapportés à l'endettement financier hors IFRS16 représentent donc 1,7 % (1,5 % en 2020).

La charge d'impôt, calculée sur la base de l'impôt sur les sociétés et rapportée au résultat net avant impôt, affiche un taux moyen effectif d'imposition de 26,8 %, à comparer à 16,3 % en 2020 qui reflétait les produits d'impôts générés sur les déficits fiscaux.

Les charges non courantes (- 10,7 M€) sont en forte diminution par rapport à l'exercice 2020 qui avait été marqué par la comptabilisation des charges liées aux cessions d'actifs non stratégiques LISI AUTOMOTIVE Mohr und Friedrich et LISI MEDICAL Jeropa, ainsi qu'aux provisions liées aux plans d'adaptation des effectifs pour un montant total de - 69,6 M€.

En conséquence, l'exercice 2021 se solde par un résultat net comparable qui redevient positif à 28,4 M€ (2,4 % du chiffre d'affaires) contre une perte nette de - 37,3 M€ en 2020. Le résultat net publié s'établit à 44,0 M€ soit 3,8 % du chiffre d'affaires.

labellisation du site de Mélisey comme vitrine « Industrie du Futur » ;

ainsi que sur la montée en cadence des nouveaux produits pour LISI AEROSPACE (37,5 M€) et LISI MEDICAL (5,5 M€) tels que :

- les aubes de compresseurs haute pression destinées aux moteurs GTF de Pratt et Whitney ;
- les raccords hydrauliques haute pression destinés à servir les grands donneurs d'ordres aéronautiques ;
- le système de fixations aveugles structurelles OPTIBLIND™ conçu par LISI AEROSPACE qui entre dans sa phase d'industrialisation ;
- les systèmes d'agrafages chirurgicaux robotisés ;
- les scalpels harmoniques ;
- les nouvelles tiges de hanche pour l'un des plus importants donneurs d'ordres du secteur de l'orthopédie.

Tenant compte de ces éléments et malgré une augmentation des stocks en raison de l'anticipation des montées en cadence chez les principaux clients donneurs d'ordres de la division LISI AEROSPACE, le Free Cash Flow reste largement positif à 49,5 M€ (4,3 % du chiffre d'affaires).

Solidité financière intacte après une nouvelle acquisition stratégique

Le Groupe LISI a maintenu ses besoins de financements bancaires à un niveau bas de 55,9 M€ (35,3 M€ en 2020). Les lignes de financement dont il dispose couvrent toutes ses échéances d'emprunts jusqu'en 2031.

À 272,3 M€ l'endettement financier net représente 25,8 % des fonds propres (22,3 % au 31 décembre 2020) et comprend 97,5 M€ de dettes relatives à la norme IFRS 16. Il comprend également l'intégralité de la dette liée à l'acquisition de la société B&E Manufacturing (67,6 M€). Rapporté à l'excédent brut d'exploitation courant (EBITDA),

le ratio d'endettement financier net s'établit à 1,8x (1,3x au 31 décembre 2020). Il serait de 1,4x sans l'acquisition de la société B&E Manufacturing traduisant ainsi la capacité de résistance du Groupe à un environnement perturbé par la pandémie de COVID-19.

Le retour sur capitaux employés avant impôts s'améliore et ressort à 5,0 % (3,4 % en 2020).

Le Conseil d'Administration proposera à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de fixer le dividende à 0,29 € par action au titre de l'exercice 2021.

Perspectives

LISI AEROSPACE

Le marché aéronautique devrait, sauf aggravation de la pandémie de COVID-19, entrer dans un nouveau cycle de croissance. Les grands clients donneurs d'ordres de la division confirment les perspectives de montée en cadences, notamment dans les monocouloirs.

Le niveau du rebond d'activité sera toutefois conditionné par la capacité de la chaîne d'approvisionnement à répondre aux besoins mais également à la disponibilité des matières premières et de la main d'œuvre dans un marché de l'emploi sous forte tension.

La division est prête à faire face à ces défis grâce au niveau d'automatisation de ses processus de fabrication et grâce à l'anticipation de la constitution de stocks de matières premières. Le pilotage des coûts de fabrication et des dépenses d'investissements restera une nécessité compte tenu de la forte inflation dans l'ensemble des coûts de production et d'un contexte sanitaire encore incertain.

LISI AUTOMOTIVE

Même si on note une amélioration en ce début d'exercice 2022, les conditions de retour à un approvisionnement normalisé en composants électroniques pourraient perturber les lignes d'assemblage pendant plusieurs mois encore. Les pressions inflationnistes sur les matières premières devraient également perdurer.

Dans ce contexte, la division LISI AUTOMOTIVE sera confrontée au double impératif de :

- continuer à adapter ses capacités de production et ses coûts au niveau d'activité,
- neutraliser les effets du renchérissement des matières premières (aciers et matières plastiques).

En parallèle, la division continuera à concentrer ses efforts sur les développements et l'industrialisation des nouveaux produits à forte valeur ajoutée destinés aux besoins croissants du marché en matière d'électromobilité.

LISI MEDICAL

Le marché de la chirurgie mini-invasive, comme celui de la reconstruction orthopédique, sont mieux orientés et bénéficient de la reprise d'une activité plus normalisée

dans les hôpitaux. La priorité de la division sera donnée à la poursuite du développement des nouveaux produits et à la montée en puissance des volumes de production.

LISI CONSOLIDE

Le Groupe LISI devra encore relever de nombreux défis en 2022 tels que l'absorption de l'inflation sur les coûts de fabrication et la capacité à augmenter les volumes et notamment à embaucher dans un marché de l'emploi en forte tension. En parallèle, il devra assurer la poursuite du développement et la montée en cadence des nouveaux produits dans ses niches d'activité stratégiques.

Les actions engagées de longue date par le Groupe et qui ont été renforcées pendant la crise pour abaisser le point mort de ses activités, flexibiliser ses capacités de production, digitaliser et automatiser tant les processus industriels qu'administratifs ainsi que déployer une politique en matière de responsabilité sociétale (RSE) efficace seront poursuivies. Le Groupe s'appuiera sur ses atouts pour faire la différence dans un environnement économique mondial qui devrait rester encore fortement perturbé.

Sous réserve d'un contexte sanitaire et économique préservé, le Groupe LISI devrait retrouver en 2022 une croissance organique de son activité et continuer à améliorer ses principaux indicateurs financiers.

Le Free Cash Flow restera positif en 2022, tout en assurant la hausse prévue des investissements en équipements et en productivité.

LISI AEROSPACE

- Chiffre d'affaires : 558,1 M€, en repli de - 15,9 % par rapport à 2020 sous l'effet de la baisse des stocks dans la filière et malgré le redressement au 4^{ème} trimestre ;
- Hausse progressive des carnets de commandes perceptible dès le début de l'exercice dans l'activité « Composants de Structure » et au quatrième trimestre dans l'activité « Fixations » ;
- Bonne tenue de la marge d'excédent brut d'exploitation courante (EBITDA) à 15,0 % en dépit du recul des ventes ;

- Free Cash Flow de bon niveau à 27,8 M€, sur une base de comparaison exceptionnellement élevée l'an dernier (78,0 M€) ;
- Poursuite des actions de recentrage sur les activités à forte valeur ajoutée avec la cession de la société LACE (France) le 4 mars 2021 et l'acquisition de la société B&E Manufacturing (États-Unis) consolidée depuis le 1^{er} août 2021 (cf. communiqué de presse du 23 juillet 2021).

Marché

Le marché aéronautique mondial est resté perturbé par les conséquences de la pandémie de COVID-19 mais a montré des signes de reprise dès le deuxième semestre 2021. Le trafic en nombre de vols représente en fin d'exercice 80 % du niveau de celui de 2019 (il se situait à 70 % à fin juin 2021 et à 40 % à fin décembre 2020). C'est le trafic international qui reste le plus affecté par les effets des mesures sanitaires prises par certains pays et les réouvertures progressives des frontières concernées. Les augmentations de cadences de production des monocouloirs annoncées par les avionneurs se confirment

et contribuent à baisser le niveau de stocks de composants dans la filière.

Du côté des grands constructeurs mondiaux, le nombre de livraisons sur l'année est reparti à la hausse. Airbus a ainsi livré 611 avions et Boeing 340 (contre 566 et 157 respectivement en 2020). Le niveau des prises de commandes nettes est également mieux orienté avec 507 commandes pour Airbus (deux fois plus élevé qu'en 2020) et 535 pour Boeing après l'année noire 2020 (184 commandes brutes et 655 annulations).

Chiffres clés au 31 décembre 2021

En millions d'euros	2021	2020	Variations
Chiffre d'affaires	558,1	663,4	- 15,9 %
Excédent brut d'exploitation courant (EBITDA)	83,7	109,1	- 23,2 %
Résultat opérationnel courant publié ⁽¹⁾ (EBIT)	37,3	37,8	- 1,5 %
Capacité d'autofinancement	60,8	77,8	- 21,8 %
Investissements industriels nets	- 37,5	- 40,0	- 6,2 %
Excédent de trésorerie d'exploitation (« Free Cash-Flow »)*	27,8	78,0	- 50,2 M€
Effectifs inscrits fin de période	5 402	5 504	- 1,9 %
Effectifs équivalents temps plein moyen**	4 856	5 063	- 4,1 %

* Free Cash Flow : capacité d'autofinancement diminuée des investissements industriels nets et des variations des BFR.

** Y compris intérimaires.

		2021	2020	Variation
Données comparables				
Résultat opérationnel courant comparable (EBIT)	M€	25,7	37,8	- 32,2 %
Marge opérationnelle courante comparable	%	4,6 %	5,7 %	- 1,1 pt

Changement d'estimation des durées d'amortissements (norme IAS 8) tel qu'annoncé le 22 juillet 2021

L'analyse de l'expérience récente et l'évolution technologique des processus de production ont mis en évidence la nécessité pour le Groupe LISI d'allonger les durées d'amortissements de certains matériels, notamment les équipements lourds acquis ces dernières années, afin de les aligner sur leur durée de vie réelle.

La mise en place de plans d'entretien plus importants permet par ailleurs d'utiliser le matériel plus longtemps. Ces changements ont également été rendus nécessaires par la comparaison avec certains concurrents de LISI.

Cette analyse a permis d'obtenir une information fiable répondant aux critères de la norme IAS 8 sur les

changements d'estimations comptables. Ceux-ci ont été comptabilisés de façon prospective à compter du 1^{er} janvier 2021. Les modifications apportées aux durées d'amortissements portent essentiellement sur les catégories « Matériel et Outillage » qui sont désormais amorties sur 15 à 20 ans (contre 10 ans précédemment) et dans une moindre mesure les « Matériels informatiques » qui sont amortis sur 5 ans (et non plus sur 3 ans).

L'impact favorable sur le résultat opérationnel courant (EBIT) de la division LISI AEROSPACE s'élève à + 11,6 M€ pour l'ensemble de l'exercice 2021.

(1) « **Publié** » se réfère dans l'intégralité du présent document aux données **après** l'allongement des durées d'amortissements. « **Comparable** » se réfère dans l'intégralité du présent document aux données **avant** l'allongement des durées d'amortissements Cf communiqué du 22 juillet 2021

Commentaires sur les résultats de l'exercice

L'excédent brut d'exploitation courant (EBITDA) s'établit à 83,7 M€ (15,0 % du chiffre d'affaires), en baisse de 1,4 point par rapport à 2020 qui avait bénéficié d'un niveau d'activité encore soutenu au premier trimestre. La division a par ailleurs été confrontée à une inflation sensible sur l'ensemble des coûts de production qu'elle a été en mesure de compenser pour l'essentiel par des actions de baisses de coûts initiées dès le début de la crise COVID-19. Elle bénéficie également de l'impact relatif de l'acquisition de la société B&E Manufacturing.

L'impact favorable lié au changement d'estimation des durées d'amortissements des immobilisations mentionné ci-dessus est masqué par la forte baisse du chiffre d'affaires. Les amortissements ressortent ainsi en baisse de - 0,3 point par rapport à 2020.

Le résultat opérationnel courant comparable reste largement positif et atteint 25,7 M€. À 4,6 % du chiffre d'affaires de la division, la marge opérationnelle comparable perd néanmoins 1,1 point par rapport à 2020. Le résultat opérationnel courant publié atteint 37,3 M€ (6,7 % du chiffre d'affaires).

Les équilibres financiers demeurent solides avec une capacité d'autofinancement de 60,8 M€ (10,9 % du chiffre d'affaires) qui finance un plan d'investissements de 37,5 M€. Ces derniers sont restés focalisés sur les actions d'amélioration de la performance et de modernisation des moyens de production ainsi que sur la montée en cadence des nouveaux produits parmi lesquels nous pouvons citer :

- les aubes de compresseurs haute pression destinées aux moteurs GTF de Pratt et Whitney conformément à

LISI AUTOMOTIVE

- Chiffre d'affaires : 484,6 M€, en hausse de + 7,4 % par rapport à 2020 ;
- Activité fortement impactée par la pénurie mondiale de composants électroniques qui a touché tous les constructeurs automobiles dès le deuxième trimestre ;
- Fortes tensions mondiales sur les prix et l'approvisionnement de l'acier et des matières

Marché

Le marché automobile mondial a connu de fortes perturbations sur l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement à partir du 2^{ème} trimestre 2021 entraînant des arrêts de chaînes de production répétés. Ces arrêts se sont encore amplifiés au cours du deuxième semestre chez l'ensemble des constructeurs mondiaux. Les pertes de production liées à la pénurie mondiale de semi-conducteurs peuvent être estimées à plus de 10 millions de véhicules sur l'année. Par rapport à la même période de l'exercice précédent, les immatriculations mondiales ont légèrement augmenté (+ 4,6 %) mais ont reculé de - 1,5 % en Europe. La bonne dynamique engagée dès le deuxième semestre 2020 a été freinée par les graves

l'accord signé le 18 décembre 2019 avec MTU Aero Engines (cf. communiqué du 18/12/2019). Ces pièces sont produites sur des lignes de fabrication de nouvelle génération. Ce projet de nouvelles lignes de production est soutenu par le Plan France Relance *via* les Fonds de soutien à l'investissement industriel dans les territoires à hauteur de 10 % de l'investissement ;

- les raccords hydrauliques haute pression (renforcés par l'acquisition de la société B&E Manufacturing) destinés à servir les grands donneurs d'ordres aéronautiques avec l'objectif d'étendre l'offre produits du pôle fixations de LISI AEROSPACE ;
- le système de fixations aveugles structurelles OPTIBLIND™ conçu par LISI AEROSPACE qui entre dans sa phase d'industrialisation après plusieurs années de développement en étroite collaboration avec les principaux clients donneurs d'ordres de la division. Le projet OPTIBLIND™ est soutenu depuis 2016 par BPI France dans le cadre du Conseil pour la Recherche Aéronautique Civile (CORAC).

Tenant compte de ces éléments et malgré des besoins en fonds de roulement sous pression en raison de l'anticipation des hausses de cadences des principaux clients donneurs d'ordres de la division, le Free Cash Flow reste largement positif à 27,8 M€ (5,0 % du chiffre d'affaires) sur une base de comparaison exceptionnellement élevée l'an dernier (78,0 M€).

plastiques, particulièrement marquées en Europe et en Amérique du Nord ;

- Résultat opérationnel courant et Free Cash Flow positifs ;
- Développement et montée en cadence progressive des nouveaux produits issus des gains de parts de marché pour des programmes destinés à l'électromobilité.

difficultés d'approvisionnements en composants électroniques rencontrées par les constructeurs. L'année 2021 a ainsi connu deux phases avec un mouvement de croissance soutenue du marché automobile mondial au T1 (+ 21,3 % par rapport à la même période de l'exercice précédent) et au T2 (+ 32,9 %) avant d'enregistrer un recul marqué au T3 (- 12,9 %) et au T4 (- 13,3 %).

L'ensemble des grands marchés mondiaux exprimé en nombre d'immatriculations (source ACEA) a enregistré une tendance similaire. Ce sont les zones NAFTA-Canada-États-Unis-Mexique avec + 3,4 % et la Chine avec + 4,3 % qui réalisent la meilleure progression. Cette dernière revient ainsi au niveau de 2019 (+ 0,2 %).

Chiffres clés au 31 décembre 2021

En millions d'euros	2021	2020	Variations
Chiffre d'affaires	484,6	451,2	+ 7,4 %
Excédent brut d'exploitation courant (EBITDA)	54,0	45,8	+ 17,9 %
Résultat opérationnel courant publié ⁽¹⁾ (EBIT)	23,6	3,6	N/A
Capacité d'autofinancement	47,4	33,0	+ 43,4 %
Investissements industriels nets	- 23,0	- 26,8	- 14,3 %
Excédent de trésorerie d'exploitation (« Free Cash-Flow »)*	3,3	27,5	- 24,2 M€
Effectifs inscrits fin de période	3 273	3 393	- 3,5 %
Effectifs équivalents temps plein moyen**	3 218	3 046	+ 5,6 %

* Free Cash Flow : capacité d'autofinancement diminuée des investissements industriels nets et des variations des BFR.

** Y compris intérimaires.

		2021	2020	Variation
Données comparables				
Résultat opérationnel courant comparable (EBIT)	M€	14,8	3,6	N/A
Marge opérationnelle courante comparable	%	3,0 %	0,8 %	+ 2,2 pts

Changement d'estimation des durées d'amortissements (norme IAS 8) tel qu'annoncé le 22 juillet 2021

L'analyse de l'expérience récente et l'évolution technologique des processus de production ont mis en évidence la nécessité pour le Groupe LISI d'allonger les durées d'amortissements de certains matériels, notamment les équipements lourds acquis ces dernières années, afin de les aligner sur leur durée de vie réelle.

La mise en place de plans d'entretien plus importants permet par ailleurs d'utiliser le matériel plus longtemps. Ces changements ont également été rendus nécessaires par la comparaison avec certains concurrents de LISI.

Cette analyse a permis d'obtenir une information fiable répondant aux critères de la norme IAS 8 sur les

Commentaires sur les résultats de l'exercice

L'excédent brut d'exploitation courant de l'année 2021 (EBITDA) s'établit à 54,0 M€ (11,1 % du chiffre d'affaires), un niveau supérieur à celui de 2020 (45,8 M€ soit 10,1 % du chiffre d'affaires). Cette amélioration traduit l'efficacité des mesures d'ajustements initiées dès le début de la crise COVID-19 ainsi que les actions visant à répercuter les hausses du coût des matières premières (aciers et matières plastiques) aux clients.

Les amortissements sont en baisse de 2,4 points par rapport à 2020 en raison notamment du changement d'estimation des durées mentionné ci-dessus et de la baisse du niveau d'investissements depuis le début de la crise COVID-19.

Le résultat opérationnel courant comparable est nettement positif et atteint 14,8 M€. A 3,0 %, la marge opérationnelle courante comparable marque un redressement par rapport à celle de la même période de l'exercice précédent (0,8 %). Le résultat opérationnel courant publié affiche 23,6 M€ (soit 4,9 % du chiffre d'affaires).

changements d'estimations comptables. Ceux-ci ont été comptabilisés de façon prospective à compter du 1^{er} janvier 2021. Les modifications apportées aux durées d'amortissements portent essentiellement sur les catégories « Matériel et Outillage » qui sont désormais amorties sur 15 à 20 ans (contre 10 ans précédemment) et dans une moindre mesure les « Matériels informatiques » qui sont amortis sur 5 ans (et non plus sur 3 ans).

L'impact favorable sur le résultat opérationnel courant (EBIT) de la division LISI AUTOMOTIVE s'élève à + 8,8 M€ pour l'ensemble de l'exercice 2021.

Les équilibres financiers demeurent solides avec une capacité d'autofinancement de 47,4 M€ (9,8 % du chiffre d'affaires) qui finance un plan d'investissements de 23,0 M€. Ces derniers sont restés focalisés sur les actions d'amélioration de la performance, de modernisation des moyens de production ainsi que sur la montée en cadence des nouveaux produits parmi lesquels nous pouvons citer :

- l'installation d'une nouvelle tranche capacitaire pour produire des composants de freins de parking électriques pour le marché chinois ;
- l'installation d'un démonstrateur industriel pour assembler mécaniquement des matériaux différents grâce au procédé innovant et breveté μ -MAC-AP (texturation laser et projection de poudre) ;
- le démarrage d'une nouvelle unité de production au Maroc dans la zone franche de Tanger pour produire des goulottes de câblage pour véhicules électriques et hybrides ;

(1) « **Publié** » se réfère dans l'intégralité du présent document aux données **après** l'allongement des durées d'amortissements. « **Comparable** » se réfère dans l'intégralité du présent document aux données **avant** l'allongement des durées d'amortissements Cf communiqué du 22 juillet 2021.

- le développement de solutions de digitalisation et de supervision de la production en temps réel avec la labellisation du site de Melisey comme « Vitrine Industrie du Futur ».

LISI MEDICAL

- Chiffre d'affaires à 122,0 M€, en hausse de + 4,9 % par rapport à 2020 ; bonne dynamique tout au long de l'exercice et forte accélération au quatrième trimestre (+ 19,3 %) ;
- Meilleure visibilité du fait de la reprise des activités de chirurgie (mini-invasive et orthopédique) ;
- Montée en cadence des nouveaux produits dans le secteur de la chirurgie mini-invasive ;

Marché

Le marché de la chirurgie mini-invasive, comme celui de la reconstruction orthopédique, bénéficie de la reprise des actes chirurgicaux qui permet un retour progressif à une activité normalisée dans les hôpitaux. C'est notamment le cas aux États-Unis avec l'avancée des campagnes de

La division affiche un Free Cash Flow positif à 3,3 M€ (0,7 % du chiffre d'affaires) sur une base de comparaison exceptionnellement élevée l'an dernier (27,5 M€).

- Excédent brut d'exploitation courant (EBITDA) annuel à 13,5 % du chiffre d'affaires (+ 4,6 points par rapport à 2020) ;
- Free cash flow de bon niveau à 4,2 M€ ;
- Recentrage sur les activités à forte valeur ajoutée avec la cession de la société Jeropa aux États-Unis le 11 janvier 2021 (8,4 M€ de chiffre d'affaires en 2020).

vaccination. Les opérations considérées comme moins urgentes, qui avaient été décalées dans le cadre de la prise en charge du grand nombre de personnes infectées par le coronavirus en 2020, sont de nouveau programmées et réalisées.

Chiffres clés au 31 décembre 2021

En millions d'euros	2021	2020	Variations
Chiffre d'affaires	122,0	116,3	+ 4,9 %
Excédent brut d'exploitation courant (EBITDA)	16,4	10,4	+ 58,6 %
Résultat opérationnel courant publié ⁽¹⁾ (EBIT)	7,3	0,1	N/A
Capacité d'autofinancement	14,5	8,2	+ 77,2 %
Investissements industriels nets	- 5,5	- 5,2	+ 4,6 %
Excédent de trésorerie d'exploitation (« Free Cash-Flow »)*	4,2	4,8	- 0,6 M€
Effectifs inscrits fin de période	768	744	+ 3,2 %
Effectifs équivalents temps plein moyen**	769	808	- 4,8 %

* Free Cash Flow : capacité d'autofinancement diminuée des investissements industriels nets et des variations des BFR.

** Y compris intérimaires.

		2021	2020	Variation
Données comparables				
Résultat opérationnel courant comparable (EBIT)	M€	6,7	0,1	N/A
Marge opérationnelle courante comparable	%	5,5 %	0,1 %	+ 5,4 pts

Changement d'estimation des durées d'amortissements (norme IAS 8) tel qu'annoncé le 22 juillet 2021

L'analyse de l'expérience récente et l'évolution technologique des processus de production ont mis en évidence la nécessité pour le Groupe LISI d'allonger les durées d'amortissements de certains matériels, notamment les équipements lourds acquis ces dernières années, afin de les aligner sur leur durée de vie réelle.

La mise en place de plans d'entretien plus importants permet par ailleurs d'utiliser le matériel plus longtemps. Ces changements ont également été rendus nécessaires par la comparaison avec certains concurrents de LISI.

Cette analyse a permis d'obtenir une information fiable répondant aux critères de la norme IAS 8 sur les

changements d'estimations comptables. Ceux-ci ont été comptabilisés de façon prospective à compter du 1^{er} janvier 2021. Les modifications apportées aux durées d'amortissements portent essentiellement sur les catégories « Matériel et Outillage » qui sont désormais amorties sur 15 à 20 ans (contre 10 ans précédemment) et dans une moindre mesure les « Matériels informatiques » qui sont amortis sur 5 ans (et non plus sur 3 ans).

L'impact favorable pour la division LISI MEDICAL sur le résultat opérationnel courant (EBIT) s'élève à + 0,7 M€ pour l'ensemble de l'exercice 2021.

(1) « **Publié** » se réfère dans l'intégralité du présent document aux données **après** l'allongement des durées d'amortissements. « **Comparable** » se réfère dans l'intégralité du présent document aux données **avant** l'allongement des durées d'amortissements Cf communiqué du 22 juillet 2021.

Commentaires sur les résultats de l'exercice

L'excédent brut d'exploitation courant (EBITDA) s'établit à 16,4 M€ (13,5 % du chiffre d'affaires) en augmentation de + 6,0 M€, soit + 4,6 points par rapport à 2020. L'adaptation rapide de sa structure de coûts dès les premiers jours de la crise COVID-19 permet à la division de tirer pleinement parti de la montée en cadence des produits à plus forte valeur ajoutée issus des gains de parts de marché, notamment dans le secteur de la chirurgie mini-invasive.

Les amortissements sont en baisse de 2,2 points par rapport à 2020 en raison de la hausse de l'activité (+ 4,9 %). L'impact du changement d'estimation des durées d'amortissement est négligeable (0,6 point).

Le résultat opérationnel courant comparable augmente très nettement et atteint 6,7 M€. La marge opérationnelle courante comparable s'établit à + 5,5 % du chiffre d'affaires, en très forte hausse -par rapport à celle de la même période de l'exercice précédent (0,1 %). Le résultat

opérationnel courant publié atteint 7,3 M€ (soit 6,0 % du chiffre d'affaires).

Les équilibres financiers demeurent solides avec une capacité d'autofinancement de 14,5 M€ (11,9 % du chiffre d'affaires) qui finance un plan d'investissements de 5,5 M€. Ces derniers sont restés focalisés sur les actions d'amélioration de la performance, de modernisation des moyens de production ainsi que sur la montée en cadence des nouveaux produits parmi lesquels nous pouvons citer :

- les systèmes d'agrafages chirurgicaux robotisés ;
- les scalpels harmoniques ;
- les nouvelles tiges de hanche pour l'un des plus important donneur d'ordres du secteur de l'orthopédie.

La division affiche un Free Cash Flow de bon niveau à 4,2 M€ (3,4 % du chiffre d'affaires), il ne recule que de 0,6 M€ par rapport à 2020.

Événement survenu après la clôture des comptes de l'exercice

L'exposition au risque Russie-Ukraine est présentée au paragraphe 3.1 du présent chapitre (page 44).

2 Les états financiers

2.1 Compte de résultat

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2021	31/12/2020
CHIFFRE D'AFFAIRES HORS TAXES	3.6.1	1 163 897	1 229 958
Variation stocks produits finis et en-cours		22 478	(22 442)
Total production		1 186 374	1 207 515
Autres produits *		35 549	39 507
TOTAL PRODUITS OPÉRATIONNELS		1 221 923	1 247 022
Consommations	3.5.2	(334 126)	(321 007)
Autres achats et charges externes	3.5.3	(251 354)	(265 251)
Impôts et taxes		(9 209)	(12 317)
Charges de personnel (y compris intérimaires)	3.5.4	(473 756)	(481 762)
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION COURANT (EBITDA)		153 478	166 685
Amortissements **		(94 641)	(117 095)
Dotations nettes aux provisions		7 774	(8 082)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT (EBIT)		66 611	41 509
Charges et produits opérationnels non courants	3.5.6	(10 749)	(69 618)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL		55 862	(28 109)
Produits de trésorerie et charges de financement	3.5.7	(5 304)	(5 164)
Produits de trésorerie	3.5.7	987	1 231
Charges de financement	3.5.7	(6 291)	(6 396)
Autres produits et charges financiers	3.5.7	10 076	(11 595)
Autres produits financiers	3.5.7	34 738	31 866
Autres charges financières	3.5.7	(24 662)	(43 461)
Impôts (dont CVAE)	3.5.8.1	(16 272)	7 323
RÉSULTAT DE LA PÉRIODE ***		44 362	(37 544)
Attribuable aux Porteurs de capitaux propres de la société ***		44 048	(37 321)
Intérêts ne donnant pas le contrôle		314	(223)
RÉSULTAT PAR ACTION (EN €) :	3.5.9	0,83	(0,71)
RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION (EN €) :	3.5.9	0,82	(0,70)

* Dans un souci d'apporter une meilleure information aux lecteurs des comptes et en conformité avec les normes internationales, la société a poursuivi dans les états financiers 2021 le classement des produits liés au CIR (Crédit Impôt Recherche) en « Autres produits » pour un montant de 4,4 M€ au 31/12/2021 contre 5,7 M€ au 31/12/2020.

** Les amortissements, le résultat opérationnel courant (EBIT) ainsi que le résultat opérationnel sont impactés à hauteur de + 21,1 M€ à la suite de la mise en œuvre de l'allongement des durées d'amortissement à compter du 1^{er} janvier 2021 (mise en application de la norme IAS8).

*** Le résultat de la période ainsi que le résultat attribuable aux porteurs de capitaux propres de la société sont impactés à hauteur de + 15,6 M€ à la suite de la mise en œuvre de l'allongement des durées d'amortissement à compter du 1^{er} janvier 2021 (mise en application de la norme IAS8).

2.2 État du résultat global

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
RÉSULTAT DE LA PÉRIODE	44 362	(37 544)
Autres éléments du résultat global imputés définitivement en capitaux propres		
Gains et pertes actuariels sur avantage au personnel (part brute)	(4 764)	6 693
Gains et pertes actuariels sur avantage au personnel (effet impôt)	1 892	(1 876)
Autres éléments du résultat global qui donneront lieu à une reclassification en résultat		
Écarts de change résultant des activités à l'étranger	33 554	(30 116)
Instruments de couverture (part brute)	(10 438)	6 667
Instruments de couverture (effet impôt)	2 206	(1 963)
TOTAL AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL POUR LA PÉRIODE, NETS D'IMPÔT	22 449	(20 595)
RÉSULTAT GLOBAL TOTAL DE LA PÉRIODE	66 811	(58 139)

Les instruments de couvertures concernent majoritairement les instruments de couverture de change et dans une moindre mesure des instruments de couverture de matière première.

Le montant négatif de - 10,4 M€ résulte principalement de la baisse de l'USD qui symétriquement a entraîné la hausse de la juste valeur des instruments de couverture mis en place pour se prémunir contre cette baisse.

2.3 État de la situation financière

ACTIF (en milliers d'euros)	Notes	31/12/2021	31/12/2020
ACTIFS NON COURANTS			
Écart d'acquisition	3.4.1.1	401 877	332 093
Autres actifs incorporels	3.4.1.1	27 933	30 150
Actifs corporels	3.4.1.2	698 231	680 580
Actifs financiers non courants	3.4.1.3	11 414	6 853
Impôts différés actifs		51 054	48 626
Autres actifs non courants	3.4.1.5	91	143
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		1 190 599	1 098 448
ACTIFS COURANTS			
Stocks	3.4.2.1	332 721	300 389
Impôts - Créances sur l'état		10 400	12 977
Clients et autres débiteurs	3.4.2.2	174 810	205 367
Trésorerie et équivalents trésorerie	3.4.2.3	215 870	242 144
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		733 802	760 877
TOTAL ACTIF		1 924 401	1 859 324
PASSIF (en milliers d'euros)			
CAPITAUX PROPRES			
Capital social	3.4.3	21 646	21 646
Primes	3.4.3	75 329	75 329
Actions propres	3.4.3	(19 480)	(19 788)
Réserves consolidées	3.4.3	908 804	950 372
Réserves de conversion	3.4.3	28 629	(4 757)
Autres produits et charges enregistrés directement en capitaux propres	3.4.3	(8 595)	2 495
Résultat de la période	3.4.3	44 048	(37 321)
TOTAL CAPITAUX PROPRES - PART DU GROUPE	3.4.3	1 050 383	987 978
Intérêts minoritaires	3.4.3	3 110	2 439
TOTAL CAPITAUX PROPRES	3.4.3	1 053 493	990 417
PASSIFS NON COURANTS			
Provisions non courantes	3.4.4	72 005	70 698
Dettes financières non courantes	3.4.6.1	320 621	316 719
Autres passifs non courants	3.4.5	7 163	8 140
Impôts différés passifs		38 600	34 697
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS		438 389	430 254
PASSIFS COURANTS			
Provisions courantes	3.4.4	23 305	38 606
Dettes financières courantes*	3.4.6.1	167 529	146 205
Fournisseurs et autres créditeurs		241 685	253 842
TOTAL DES PASSIFS COURANTS		432 520	438 653
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIF		1 924 403	1 859 324
* Dont concours bancaires courants		1 133	5 981

2.4 Tableau des flux de trésorerie consolidés

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES		
RÉSULTAT NET	44 362	(37 544)
Élimination des charges nettes sans effet sur la trésorerie :		
- Amortissements et provisions financières et non récurrentes	95 667	116 917
- Variation des impôts différés	4 035	(21 249)
- Résultats sur cession, provisions passif et autres	(12 623)	49 609
MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT	131 441	107 732
Variation nette des provisions liées à l'activité courante	(2 472)	4 036
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT	128 969	111 768
Élimination de la charge (produit) d'impôt exigible	12 237	13 927
Élimination du coût de l'endettement financier net	4 635	4 734
Incidence de la variation des stocks sur la trésorerie	(28 270)	9 504
Incidence de la variation des décalages de trésorerie des débiteurs et créanciers d'exploitation	11 611	59 364
FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES AVANT IMPÔT	129 181	199 296
Impôts payés	(9 104)	(12 580)
FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES (A)	120 077	186 718
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition de sociétés consolidées	(67 602)	0
Trésorerie acquise	405	0
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(66 637)	(73 427)
Variation des prêts et avances consentis	(272)	2 394
TOTAL FLUX D'INVESTISSEMENT	(134 106)	(71 033)
Trésorerie cédée	(24)	(2 913)
Cession de sociétés consolidées	5 802	3 705
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	705	802
Cession d'actifs financiers	(877)	5
TOTAL FLUX DE DÉINVESTISSEMENT	5 605	1 599
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT (B)	(128 500)	(69 434)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Augmentation de capital	1	0
Dividendes versés aux actionnaires du groupe	(7 437)	0
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	0	(452)
TOTAL FLUX D'OPÉRATIONS SUR CAPITAUX PROPRES	(7 436)	(452)
Émission d'emprunts long terme	76 673	11 508
Émission d'emprunts court terme	85 375	66 856
Remboursement d'emprunts long terme	(25 584)	(29 420)
Remboursement d'emprunts court terme	(142 777)	(144 105)
Intérêts financiers nets versés	(4 635)	(4 734)
TOTAL FLUX D'OPÉRATIONS SUR EMPRUNTS ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS	(10 949)	(99 895)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT (C)	(18 385)	(100 347)
Incidence des variations de taux de change (D)	5 178	(3 955)
Incidence du retraitement des actions auto-détenues et divers (D) *	203	(5 352)
VARIATION DE TRÉSORERIE (A+B+C+D)	(21 428)	7 629
Trésorerie au 1 ^{er} janvier (E)	236 163	228 533
Trésorerie fin de période (A+B+C+D+E)	214 736	236 163
Trésorerie et équivalents de trésorerie	215 870	242 144
Concours bancaires courants	(1 133)	(5 981)
TRÉSORERIE À LA CLÔTURE	214 736	236 163

2.5 État des capitaux propres

(en milliers d'euros)	Capital social	Primes liées au capital (Note 3.4.3.2)	Actions propres	Réserves consolidées	Réserves de conversion	Autres produits et charges enregistrés directement en capitaux propres	Résultat de l'exercice, part du groupe	Capitaux propres, part du groupe	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
CAPITAUX PROPRES AU 1^{ER} JANVIER 2020	21 646	75 329	(14 435)	844 386	21 819	(6 877)	69 773	1 011 642	9 740	1 021 382
Résultat de l'exercice N (a)							(37 321)	(37 321)	(223)	(37 544)
Écarts de conversion (b)					(26 576)			(26 576)	(3 540)	(30 116)
Paiements en actions (c)				(1 027)				(1 027)		(1 027)
Augmentation de capital		0						0	0	0
Retraitement des actions propres (d)			(5 353)	(169)		0		(5 522)		(5 522)
Gains et pertes actuariels sur avantages au personnel (g)						4 817		4 817		4 817
Affectation résultat N-1				69 773			(69 773)	0		0
Variations de périmètre				37 460				37 460	(3 066)	34 394
Dividendes distribués				0				0	(452)	(452)
Retraitement des instruments financiers (f)						4 724		4 724	(20)	4 704
Divers (e)				(219)				(219)		(219)
CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2020	21 646	75 329	(19 788)	950 372	(4 757)	2 495	(37 321)	987 978	2 439	990 417
dont total des produits et charges comptabilisés au titre de la période (a) + (b) + (c) + (d) + (e) + (f) + (g)					(26 576)	9 541	(37 321)	(54 356)	(3 783)	(58 139)
CAPITAUX PROPRES AU 1^{ER} JANVIER 2021	21 646	75 329	(19 788)	950 372	(4 757)	2 495	(37 321)	987 978	2 439	990 417
Résultat de l'exercice N (a)							44 048	44 048	314	44 362
Écarts de conversion (b)					33 386			33 386	168	33 554
Paiements en actions (c)				1 265				1 265		1 265
Augmentation de capital										
Retraitement des actions propres (d)			308	88				396		396
Gains et pertes actuariels sur avantages au personnel (g)				2 105		(2 872)		(767)		(767)
Affectation résultat N-1				(37 321)			37 321			
Variations de périmètre				(203)				(203)	203	
Dividendes distribués				(7 437)				(7 437)		(7 437)
Retraitement des instruments financiers (f)						(8 217)		(8 217)	(14)	(8 232)
Divers (e)				(67)				(67)		(67)
CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2021	21 646	75 329	(19 480)	908 804	28 629	(8 595)	44 048	1 050 383	3 110	1 053 493
dont total des produits et charges comptabilisés au titre de la période (a) + (b) + (c) + (d) + (e) + (f) + (g)					33 386	(11 090)	44 048	66 344	468	66 811

3 Les notes annexes

3.1 Information sur le Groupe et événements marquants de l'exercice

La société LISI S.A. (désignée ci-après « la Société »), est une société anonyme de droit français, cotée à la Bourse de Paris, dont le siège social est situé à l'adresse suivante : « 6 rue Juvénal Viellard, CS 70431 GRANDVILLARS, 90008 BELFORT cedex ».

Les comptes consolidés du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 comprennent la Société, ses filiales et

ses co-entreprises (l'ensemble désigné comme « le Groupe »).

Le Groupe LISI a pour activité principale la fabrication de fixations et de composants d'assemblage multifonctionnels destinés à trois marchés : l'aéronautique, l'automobile et le médical.

Événements marquants de l'exercice

Cession de la société LACE

Le Groupe LISI a procédé en date du 4 mars 2021 à la cession de l'intégralité des actions de sa filiale française LACE qui est spécialisée dans les délesteurs multirôles pour le segment des hélicoptères et dont l'activité

principale est la conception, la fabrication et la maintenance de crochets d'emport de charge pour hélicoptères. La société a réalisé un chiffre d'affaires de 9 millions d'euros en 2020 et employait 37 salariés.

Acquisition de la société B&E Manufacturing

LISI AEROSPACE, filiale du Groupe LISI, accélère son développement sur le marché des raccords hydrauliques grâce à l'acquisition de la société américaine B&E Manufacturing réalisée le 23 juillet 2021.

B&E Manufacturing, implanté à Garden Grove, Californie, produit des raccords de tubes hydrauliques de haute qualité et précision utilisés dans l'aérospatiale, l'aéronautique commerciale et le militaire. Grâce à son

expertise technique, une proximité étroite avec ses clients et des standards de qualité élevés, l'entreprise fondée en 1981 par Larry Solinger n'a depuis cessé de croître pour devenir aujourd'hui un acteur incontournable du marché des raccords hydrauliques. L'entreprise emploie environ 130 salariés et a réalisé un chiffre d'affaires de près de 32 millions de dollars au cours de l'exercice 2020.

Situation financière du Groupe LISI face à la crise COVID-19

Le Groupe LISI a évolué dans un environnement toujours perturbé par la pandémie de COVID-19 dont les effets principaux se sont matérialisés par :

- de fortes hausses de coûts des matières premières (acier et plastique) principalement dans la division LISI AUTOMOTIVE,
- un renchérissement global des consommables de production, de l'énergie et des coûts de transport,
- des tensions locales sur les marchés de l'emploi dans un contexte de reprise progressive de l'activité économique mondiale.

Dans ce contexte particulier, le Groupe LISI a poursuivi le déploiement du plan NEW DEAL mis en œuvre dès les premiers jours de la crise.

Les principales mesures d'ajustements de coûts qui constituent le pilier « adaptation » du plan NEW DEAL ont été engagées en majeure partie en 2020 et se sont

poursuivies en 2021. Parmi les actions les plus marquantes, il faut noter l'ajustement des effectifs (- 196 inscrits en 2021 ; - 1 495 en 2020), la baisse des coûts fixes (- 19,1 M€ en 2021 ; - 112,8 M€ en 2020) et des négociations avec l'ensemble des clients de la division LISI AUTOMOTIVE pour répercuter le renchérissement des matières premières sur les prix de vente. Les actions visant à préserver et anticiper les besoins de trésorerie à court et moyen terme ont été maintenues tout en préservant les dépenses liées à l'innovation, à la robotisation des outils de production et à la montée en cadence des nouveaux produits.

Le second pilier du plan NEW DEAL consacré au « repositionnement » s'est matérialisé par des mouvements stratégiques visant à poursuivre le recentrage du Groupe sur les activités à forte valeur ajoutée (cf. ci-dessus), par des gains de parts de marché et des lancements de nouveaux produits.

Prise en compte des risques relatifs au climat, à l'eau et à la biodiversité

L'exposition actuelle du Groupe aux conséquences du changement climatique est limitée. Par conséquent, à ce stade, les impacts du changement climatique sur les états financiers sont peu significatifs.

Le détail de ces risques est indiqué dans le chapitre 4 « RSE » du Document d'Enregistrement Universel.

La Taxonomie verte

Il s'agit de la première année de mise en place de la taxonomie verte. A ce titre les interprétations ne sont pas complètement figées.

Sur les 3 activités du Groupe LISI :

- le secteur aéronautique devrait être concerné à partir de l'exercice 2022,

- le secteur automobile rentre actuellement dans le cadre de la taxonomie verte,
- le secteur médical ne semble pas, pour l'instant, concerné par la taxonomie verte mais possiblement par la future taxonomie sociale.

Événements survenus après la clôture des comptes de l'exercice :

Risque Russie - Ukraine

Nous vous informons que le Groupe LISI n'a aucune exposition directe à la Russie et à l'Ukraine, il n'y possède ni actif, ni site de production, ni bureau de représentation ou délégation commerciale. Le chiffre d'affaires réalisé avec les clients russes est non significatif.

La division LISI AEROSPACE a une exposition aux matières premières et plus particulièrement au Titane. Celle-ci est suivie précisément et des actions de constitution de stocks sont initiées avec la collaboration de ses principaux clients avionneurs et motoristes. Plus globalement, la division s'inscrit dans une logique de réponse identique à celle de la filière aéronautique.

La division LISI AUTOMOTIVE est indirectement exposée à travers ses clients dont, en particulier, Renault qui a déjà stoppé ses lignes d'assemblage en Russie, faute de composants comme les cartes électroniques.

Il ne devrait y avoir aucun impact direct sur la division LISI MEDICAL.

Le Groupe mettra en œuvre les mesures adaptées pour neutraliser au mieux les conséquences indirectes que la crise ukrainienne pourrait avoir sur sa chaîne d'approvisionnement et sur le renchérissement de l'énergie.

Événements pouvant être rattaché à la clôture 2021

Aucun événement pouvant être rattaché à la clôture de l'exercice 2021 n'est intervenu.

3.2 Règles et méthodes comptables

Les états financiers établis au 31 décembre 2021 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 17 février 2022 et

seront soumis à l'Assemblée Générale Mixte du 28 avril 2022.

Contexte de l'élaboration des états financiers consolidés de l'exercice 2021

En application du règlement européen 1606 / 2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés du Groupe LISI sont préparés conformément au référentiel de normes

internationales d'informations financières (IAS/IFRS) tel qu'approuvé par l'Union Européenne au 31 décembre 2021.

Normes, amendements et interprétations adoptés dans l'Union Européenne et d'application obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2021

Amendement à la norme IAS19

Le Groupe a tenu compte, dans l'évaluation des engagements vis-à-vis du personnel des impacts de la décision d'agenda de l'IFRIC intervenue en avril 2021. Celle-ci porte sur la prise en compte, dans le rythme de comptabilisation des engagements, des paliers

d'acquisition des droits et des plafonnements de ceux-ci. L'impact au 31 décembre 2021 représente une diminution peu significative de l'engagement, comptabilisée au sein des écarts actuariels de l'exercice 2021 (- 2,8 M€).

Coûts de configuration des logiciels sur le cloud

Le Groupe LISI a commencé à recenser les informations et les contrats de location de logiciel et des coûts de développement y afférant afin de s'assurer que la comptabilisation respecte les règles dictées par le comité d'interprétation des IFRS.

Il ne constate pas à ce stade d'impact significatif dans ses comptes consolidés.

La finalisation de l'analyse se poursuivra sur le 1^{er} semestre 2022 afin d'être en règle dès la clôture semestrielle 2022.

Nouvelles normes et interprétations d'application ultérieure approuvées par l'Union Européenne

Aucune norme, interprétation ou amendement à des normes existantes n'a été appliqué par le Groupe par anticipation dans les comptes au 31 décembre 2021.

Changement d'estimation comptable – application de la norme IAS8

L'analyse de l'expérience récente et l'évolution technologique des processus de production ont mis en évidence la nécessité pour le Groupe LISI d'allonger les durées d'amortissements de certains matériels, notamment les équipements lourds acquis ces dernières années, afin de les aligner sur leur durée de vie réelle.

La mise en place de plans d'entretien plus importants permet par ailleurs d'utiliser le matériel plus longtemps. Ces changements ont également été rendus nécessaires par la comparaison avec certains concurrents de LISI.

Cette analyse a permis d'obtenir une information fiable répondant aux critères de la norme IAS 8 sur les changements d'estimations comptables. Ceux-ci ont été comptabilisés de façon prospective à compter du 1^{er} janvier 2021. Les modifications apportées aux durées d'amortissements portent essentiellement sur les catégories « Matériel et Outillage » qui sont désormais amorties sur 15 à 20 ans (contre 10 ans précédemment) et dans une moindre mesure les « Matériels informatiques » qui sont amortis sur 5 ans (et non plus sur 3 ans).

Impact revue des durées d'amortissement :

En M€	Différence d'amortissements au 31/12/2021 par rapport aux anciennes estimations			
	LISI AEROSPACE	LISI AUTOMOTIVE	LISI MEDICAL	TOTAL
Installations techniques		0,5		0,5
Matériels industriels	11,4	7,7	0,3	19,5
Outillages industriels	0,1	0,1		0,2
Matériels informatiques		0,5		0,5
Autres	0,1		0,3	0,4
TOTAL	11,6	8,8	0,7	21,1
Répartition des impacts	55 %	42 %	3 %	100%
Valeur brute des immobilisations concernées	210,3	174,3	28,5	413,1
% de différence d'amortissements par rapport à valeur brute	5,5 %	5,1 %	2,3 %	5,1 %

en M€	31/12/2021 comparable	Impact changement d'estimation	31/12/2021 publié
Impacts résultat			
Amortissements	-115,7	21,1	-94,6
Résultat opérationnel courant (EBIT)	45,5	21,1	66,6
Marge opérationnelle courante	3,9 %	1,8 point	5,7 %
Résultat de la période	28,7	15,6	44,4
Attribuable aux porteurs de capitaux propres de la société	28,4	15,6	44,0
Impacts bilan			
Actifs corporels nets	677,2	21,1	698,2
Ratios			
ROCE	3,5 %	1,5 point	5,0 %
ROE	2,8 %	1,4 point	4,2 %

Les données publiées se réfèrent aux montants après l'allongement des durées d'amortissements,

Les données comparables » se réfèrent aux montants avant l'allongement des durées d'amortissements.

Bases de préparation des états financiers

Les états financiers sont présentés en milliers d'euros, sauf indication contraire.

Ils sont préparés sur la base du coût historique à l'exception des actifs et passifs suivants évalués à leur juste valeur : instruments financiers dérivés, instruments financiers détenus à des fins de transaction et instruments financiers classés comme disponibles à la vente, passifs résultant de transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui seront réglés en trésorerie.

Les actifs non courants destinés à être vendus sont évalués au montant le plus faible entre la valeur comptable et la juste valeur diminuée des coûts des ventes.

Selon les normes IFRS, certaines options comptables nécessitent de prendre des positions fondées sur un jugement ou sur des hypothèses qui ont un impact sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges, notamment en ce qui concerne les éléments suivants :

- Les durées d'amortissements des immobilisations (notes 3.4.1.1 b) et 3.4.1.2),
- les évaluations retenues pour les tests de pertes de valeur (note 3.4.1.1 a),

- l'évaluation des provisions et des engagements de retraites (note 3.4.4),
- la valorisation des instruments financiers à la juste valeur (note 3.6.5),
- la valorisation des paiements en actions (note 3.6.2),
- la reconnaissance des impôts différés actifs (note 3.5.8).

Ces jugements et hypothèses prennent en compte les risques spécifiques des secteurs concernés par l'activité de LISI ainsi que les risques généraux liés au contexte économique.

La Direction revoit ses estimations et appréciations de manière continue sur la base de son expérience passée ainsi que sur des facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement de ses appréciations pour la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. L'impact des changements d'estimation est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes ultérieures si celles-ci sont également affectées par le changement.

Ces hypothèses font l'objet d'une analyse division par division sur la base d'informations données par des experts indépendants (actuaiers, etc...).

Sensibilités identifiées

Les sensibilités principales recensées et suivies par le management portent sur les données et hypothèses liées à la mise en œuvre des tests de valeur. Ces hypothèses sont consolidées au travers d'une démarche de collecte

d'informations prévisionnelles auprès de grands acteurs du secteur (hypothèses de marché) et d'actuaiers (hypothèses de taux).

Principes de consolidation

Une filiale est une entité contrôlée par la société mère. Conformément à IFRS10, l'investisseur contrôle une entité faisant l'objet d'un investissement si et seulement si tous les éléments ci-dessous sont réunis :

- il détient le pouvoir sur l'entité faisant l'objet d'un investissement ;
- il est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité faisant l'objet d'un investissement ;

- il a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité faisant l'objet d'un investissement de manière à influencer sur le montant des rendements qu'il obtient.

La liste des sociétés consolidées est donnée en note 3.3.4. Au 31 décembre 2021 toutes les sociétés sont incluses dans le périmètre selon la méthode d'intégration globale.

Transactions éliminées dans les états financiers consolidés

Les soldes bilanciaux, les pertes et gains latents, les produits et les charges résultant des transactions intragroupes sont éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés.

Les pertes latentes sont éliminées de la même façon que les profits latents, mais seulement dans la mesure où elles ne sont pas représentatives d'une perte de valeur.

Méthodes de conversion des éléments en devises

Transaction en monnaies étrangères

Les transactions en monnaies étrangères sont enregistrées dans la monnaie fonctionnelle au cours du taux de change en vigueur à la date de l'opération. À la date

de clôture, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au cours en vigueur à la date de clôture. Les

écarts de change résultant de la conversion sont comptabilisés en produits ou en charges, à l'exception des écarts sur les emprunts en devises constituant une couverture de l'investissement net dans une entité

étrangère qui sont comptabilisés en réserve de conversion, en tant que composante distincte des capitaux propres. Ils sont comptabilisés en résultat lors de la sortie de l'entité.

Conversion des états financiers des filiales et co-entreprises consolidées

Les états financiers des filiales et co-entreprises, dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro sont convertis au cours de change en vigueur à la clôture de l'exercice pour le bilan et au cours de change moyen pour le compte de

résultat et le tableau des flux de trésorerie. Les écarts de change résultant des conversions sont comptabilisés en réserve de conversion, en tant que composante distincte des capitaux propres.

Définition de la notion de « courant » et « non courant » dans la présentation du bilan

Les actifs et les passifs dont la maturité est inférieure au cycle d'exploitation, généralement égal à 12 mois, sont classés en actifs et passifs courants. Si leur échéance

excède cette durée, ils sont classés en actifs ou passifs non courants.

Présentation du compte de résultat

Le Groupe a choisi de maintenir la présentation des agrégats ci-dessous, à caractère non strictement comptable, dont les définitions sont les suivantes :

- L'Excédent Brut d'Exploitation Courant (EBITDA sur opérations courantes) comprend les produits opérationnels desquels sont déduits les consommations, les autres achats et charges externes, les impôts et taxes ainsi que les charges de personnel. Il n'inclut pas les dotations et reprises aux amortissements et provisions.
- Le Résultat Opérationnel Courant (EBIT sur opérations courantes) comprend l'Excédent Brut d'Exploitation Courant (EBITDA) ainsi que les dotations et reprises aux amortissements et provisions.

- Le Résultat Opérationnel intègre l'EBIT sur opérations courantes et les autres produits et charges opérationnels non courants. Ces éléments non récurrents sont définis strictement comme les produits et charges résultant d'événements ou de transactions clairement distincts des activités récurrentes et dont on estime qu'ils n'ont pas une valeur prédictive en raison :

- de leur nature inhabituelle et,
- de leur occurrence aléatoire, tels que les charges ou indemnités reçues relatives aux sinistres, les coûts liés aux fermetures, les restructurations lourdes et fermetures de sites, les dépréciations des écarts d'acquisition et les plus ou moins-values de cession d'actifs hors exploitation corporels ou incorporels.

Indicateurs

Le Groupe utilise les indicateurs définis ci-dessous :

Excédent de Trésorerie d'Exploitation (Free Cash Flow) : Capacité d'autofinancement diminuée des investissements industriels nets et des variations des BFR (note 3.4.2.3 Trésorerie et équivalents de trésorerie).

Retour sur capitaux investis (ROCE) : Rapport entre l'EBIT et la moyenne des capitaux engagés (Capitaux Propres + Endettement Financier Net des années N et N-1).

Retour sur capitaux propres (ROE) : Rapport entre le résultat net et les capitaux propres totaux.

Gearing : Rapport de l'Endettement Financier Net sur les Capitaux Propres consolidés part du Groupe.

Actif Net Réévalué (ANR) : Moyenne de [(1,2 x Chiffre d'affaires Groupe) + (8 x EBITDA Groupe) + (12 x EBIT Groupe)] – Endettement Financier Net Groupe moyen des années N et N-1.

3.3 Périmètre de consolidation

3.3.1 Mouvements de périmètre intervenus sur l'exercice 2021

Cession de la société LACE

Société	Type d'évolution	Date opération	Date de déconsolidation
LACE	Cession à 100 % des titres de participation	04/03/2021	28/02/2021

Les variations de périmètres sont comprises dans les seuils préconisés par les autorités de contrôle. Nous

n'avons pas procédé à l'établissement de comptes proforma.

Impact de la sortie de périmètre sur l'exercice 2021

LACE	En M€	Impact en % sur les indicateurs du Groupe
Chiffre d'affaires mars à décembre 2020	7,7	0,7 %
EBIT mars à décembre 2020	0,2	0,9 %

La moins-value de cession constatée en résultat non récurrent pour un montant de -3,0 M€ est neutralisée par la reprise d'une provision constituée au 31 décembre 2020 d'une valeur de 3,0 M€.

Acquisition de la société B&E Manufacturing

Société	Type d'évolution	Date opération	Date de 1 ^{ère} consolidation
B&E Manufacturing	Acquisition à 100 % des titres de participation	23/07/2021	01/08/2021

Impact de l'acquisition sur l'exercice 2021

B&E Manufacturing	En M€	Impact en % sur les indicateurs du Groupe
Chiffre d'affaires août à décembre 2021	9,3	0,8 %
EBIT août à décembre 2021	1,3	2,0 %

Autres opérations survenues sur le périmètre du Groupe LISI

Société	Type d'évolution	Date opération	Date de prise en compte dans les états financiers
LISI AEROSPACE STRUCTURAL COMPONENTS	Fusion par voie d'absorption dans les comptes de LISI AEROSPACE	10/12/2021	01/01/2021
LISI AUTOMOTIVE KNIPPING Ltd (holding)	Liquidation de la société	30/07/2021	31/07/2021
TERMAX INT. INC.(holding)	Liquidation de la société	31/12/2021	31/12/2021

Ces 3 opérations n'ont aucun impact significatif sur les comptes du Groupe LISI.

3.3.2 Périmètre de consolidation à la clôture de l'exercice

Sociétés	Siège social	Pays	31/12/2021		31/12/2020	
			% de contrôle	% d'intérêts	% de contrôle	% d'intérêts
HOLDING						
LISI S.A.	Grandvillars (90)	France	Société mère		Société mère	
DIVISION LISI AEROSPACE						
BLANC AERO INDUSTRIES GmbH	Hambourg	Allemagne	100,00	100,00	100,00	100,00
LISI AEROSPACE Canada Corp	Dorval	Canada	100,00	100,00	100,00	100,00
HI-SHEAR CORPORATION	Torrance (Californie)	États-Unis	100,00	100,00	100,00	100,00
HI-SHEAR Holdings LLC	Torrance (Californie)	États-Unis	100,00	100,00	100,00	100,00
LISI AEROSPACE North America, Inc	Torrance (Californie)	États-Unis	100,00	100,00	100,00	100,00
LISI Holdings North America	Torrance (Californie)	États-Unis	100,00	100,00	100,00	100,00
The MONADNOCK Company	City of Industry (Californie)	États-Unis	100,00	100,00	100,00	100,00
AIRMON HOLDINGS 1 SAS	Paris 12 ^e (75)	France	100,00	100,00	100,00	100,00
BLANC AERO INDUSTRIES SAS	Paris 12 ^e (75)	France	100,00	100,00	100,00	100,00
BLANC AERO TECHNOLOGIES SAS	Paris 12 ^e (75)	France	100,00	100,00	100,00	100,00
CREUZET AERONAUTIQUE SAS	Marmande (47)	France	100,00	100,00	100,00	100,00
LISI AEROSPACE FORGED INTEGRATED SOLUTIONS	Bologne (52)	France	100,00	100,00	100,00	100,00
LISI AEROSPACE ADDITIVE MANUFACTURING	Ayguemorte-les-Graves (33)	France	100,00	100,00	100,00	100,00
LISI AEROSPACE STRUCTURAL COMPONENTS	Paris 12 ^e (75)	France	0	0	100,00	100,00
LISI AEROSPACE SAS	Paris 12 ^e (75)	France	100,00	100,00	100,00	100,00
BLANC AERO INDUSTRIES UK Ltd	Rugby	Grande-Bretagne	100,00	100,00	100,00	100,00

Sociétés	Siège social	Pays	31/12/2021		31/12/2020	
			% de contrôle	% d'intérêts	% de contrôle	% d'intérêts
ANKIT Fasteners Pvt Ltd	Bangalore	Inde	53,76	53,76	53,51	53,51
LISI AEROSPACE India Pvt Ltd	Bangalore	Inde	100,00	100,00	100,00	100,00
LIXUS Industrie	Tanger	Maroc	100,00	100,00	100,00	100,00
CREUZET POLSKA Sp. Z o o	Rzeszów	Pologne	70,00	70,00	70,00	70,00
Fastener Tecnology Bağlantı Elemanları San. Tic. A.Ş.	Izmir	Turquie	100,00	100,00	100,00	100,00
B&E Manufacturing	Garden Grove (Californie)	États-Unis	100,00	100,00	0	0
LACE SAS	Argenton/Creuse (36)	France	0	0	100,00	100,00
DIVISION LISI AUTOMOTIVE						
LISI AUTOMOTIVE KKP GmbH	Mellrichstadt	Allemagne	100,00	100,00	100,00	100,00
LISI AUTOMOTIVE KKP GmbH & CO KG	Mellrichstadt	Allemagne	100,00	100,00	100,00	100,00
LISI AUTOMOTIVE KNIPPING Verbindungstechnik GmbH	Kierspe	Allemagne	100,00	100,00	100,00	100,00
LISI AUTOMOTIVE Mecano GmbH	Heidelberg	Allemagne	100,00	100,00	100,00	100,00
LISI AUTOMOTIVE (HEBEI) CO., Ltd	Zhuozhou	Chine	100,00	100,00	100,00	100,00
LISI AUTOMOTIVE (SHANGHAI) CO., Ltd	Shanghai	Chine	100,00	100,00	100,00	100,00
LISI AUTOMOTIVE KNIPPING Espana S.A.	Madrid	Espagne	100,00	100,00	100,00	100,00
LISI AUTOMOTIVE LLC	Laredo	États-Unis	100,00	100,00	100,00	100,00
LISI AUTOMOTIVE Former SAS	Delle (90)	France	100,00	100,00	100,00	100,00
LISI AUTOMOTIVE Nomel SAS	La Ferté Fresnel (61)	France	100,00	100,00	100,00	100,00
LISI AUTOMOTIVE Rapid SAS	Puiseux Pontoise (95)	France	100,00	100,00	100,00	100,00
LISI AUTOMOTIVE SAS	Delle (90)	France	100,00	100,00	100,00	100,00
LISI AUTOMOTIVE KNIPPING Ltd	Solihull	Grande-Bretagne	0	0	100,00	100,00
LISI JIEHUA AUTOMOTIVE Co. Ltd	Hong Kong	Hong Kong	100,00	100,00	100,00	100,00
LISI AUTOMOTIVE Monterrey SA de CV	Monterrey	Mexique	100,00	100,00	100,00	100,00
LISI AUTOMOTIVE Form a.s	Cejc	République Tchèque	100,00	100,00	100,00	100,00
LISI Otomotiv Sanayi ve Ticaret Limited Sirketi	Izmir	Turquie	100,00	100,00	100,00	100,00
Termax Corp.	Lake Zurich	États-Unis	100,00	100,00	100,00	100,00
Termax Int. LLC	Lake Zurich	États-Unis	100,00	100,00	100,00	100,00
Termax Int. Inc.	Lake Zurich	États-Unis	0	0	100,00	100,00
TMX Canada Corp.	Windsor	Canada	100,00	100,00	100,00	100,00
TMX Mexico	Quereittaro	Mexique	100,00	100,00	100,00	100,00
TMX Fastener Systems	Suzhou	Chine	100,00	100,00	100,00	100,00
Shanghai Branch	Suzhou	Chine	100,00	100,00	100,00	100,00
LISI AUTOMOTIVE TANGER	Tanger	Maroc	100,00	100,00	100,00	100,00
LISI AUTOMOTIVE Hi-Vol Inc	Livonia	États-Unis	100,00	100,00	100,00	100,00
DIVISION LISI MEDICAL						
LISI MEDICAL REMMELE Inc	Minneapolis	États-Unis	100,00	100,00	100,00	100,00
LISI MEDICAL FASTENERS SAS	Neyron (01)	France	100,00	100,00	100,00	100,00
LISI MEDICAL ORTHOPAEDICS SAS	Hérouville Saint-Clair (14)	France	100,00	100,00	100,00	100,00
LISI MEDICAL SAS	Neyron (01)	France	100,00	100,00	100,00	100,00

3.4 Détail des postes du bilan

3.4.1 Actifs non courants

Méthode appliquée pour la réalisation des tests de dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles

Les écarts d'acquisition et les immobilisations incorporelles à durée indéfinie sont soumis à un test de dépréciation lors de chaque clôture comptable et chaque fois que des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur. Les autres immobilisations incorporelles et les immobilisations corporelles font également l'objet d'un tel test chaque fois qu'un indice de perte de valeur existe.

La méthodologie retenue consiste à comparer la valeur recouvrable de chacune des unités génératrices de trésorerie du Groupe à la valeur nette comptable des actifs correspondants (y compris les écarts d'acquisition).

La valeur recouvrable est définie comme étant la plus élevée de la valeur de réalisation (diminuée des coûts de cession) et de la valeur d'utilité. Cette dernière est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie futurs attendus en utilisant des flux de trésorerie prévisionnels qui sont cohérents avec les données budgétaires et les plans stratégiques à 4 ans approuvés par le Conseil d'Administration. Au-delà de la cinquième année, la valeur terminale est évaluée sur la base d'une capitalisation à l'infini des flux de trésorerie. Les hypothèses clés sont notamment relatives à l'évolution du chiffre d'affaires au regard du carnet de commandes et des contrats cadres signés par le Groupe le cas échéant, au taux de résultat opérationnel, au niveau d'investissements de renouvellement et à la détermination des éléments de variation du besoin en fonds de roulement. Les hypothèses sont notamment établies sur la base des observations des précédents cycles d'activités sur les différentes activités ainsi que sur des études de marché externes et de la sensibilité des données contractuelles de l'environnement de chaque division. Il est précisé que ces hypothèses sont la meilleure appréciation possible de la situation des marchés à la date de leur préparation et qu'elles tiennent

compte de l'orientation des marchés pour les années 2022 à 2025. Le taux d'actualisation retenu reflète les appréciations actuelles par les acteurs de marché de la valeur temps des ressources financières et des risques spécifiques à l'actif ou au groupe d'actifs. La détermination des taux de croissance perpétuelle et des taux d'actualisation retenus sur les différents regroupements d'UGT a été réalisée à l'aide d'un expert indépendant.

La valeur de réalisation correspond au montant qui pourrait être obtenu de la vente de l'actif ou d'un groupe d'actifs dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes, diminué des coûts de cession. Ces valeurs sont déterminées à partir d'éléments de marché (comparaison avec des sociétés cotées similaires, valeur attribuée lors d'opérations récentes et cours boursiers) ou à défaut à partir des flux de trésorerie actualisés de marché.

Si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable de l'actif ou du groupe d'actifs testés, une perte de valeur est comptabilisée pour la différence. Dans le cas d'un groupe d'actifs, elle est imputée en priorité en réduction des écarts d'acquisition.

Les pertes de valeur enregistrées au titre des écarts d'acquisition sont irréversibles.

Le Groupe a retenu à partir de l'exercice 2016, pour la réalisation des tests de dépréciation des écarts d'acquisition, le regroupement stratégique des Business Units (B.U) correspondant à la segmentation et à la structure du reporting du Groupe LISI à savoir les trois divisions LISI AEROSPACE, LISI AUTOMOTIVE et LISI MEDICAL.

Pour la réalisation des tests de dépréciation des autres immobilisations incorporelles et des immobilisations corporelles, l'analyse par Business Group (BG) doit être la règle.

3.4.1.1 – Actifs incorporels

a) Écarts d'acquisition

Méthode appliquée

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 3, les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Selon cette méthode, lors de la première consolidation d'une entité sur laquelle le Groupe a directement ou indirectement le contrôle, les actifs et les passifs acquis, ainsi que les passifs éventuels assumés, sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition. À cette date, l'écart d'acquisition est évalué à

son coût, celui-ci correspondant à la différence entre le coût du regroupement d'entreprises et la part d'intérêt de LISI dans la juste valeur des actifs, des passifs identifiables.

Pour les acquisitions antérieures au 1^{er} janvier 2004, l'écart d'acquisition est maintenu à son coût présumé qui représente le montant net comptabilisé selon le référentiel comptable précédent diminué des amortissements.

Depuis cette date, l'écart d'acquisition est évalué à son coût, diminué du cumul des pertes de valeur. Il est affecté à des unités génératrices de trésorerie ou regroupements

d'unités génératrices de trésorerie et n'est pas amorti, mais fait l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an suivant la méthode décrite au paragraphe 3.4.1.

État des écarts d'acquisition à la clôture :

(en milliers d'euros)	Survaleur
ÉCARTS D'ACQUISITION BRUT AU 31 DÉCEMBRE 2020	332 093
Impairment sur l'exercice 2020	0
ÉCARTS D'ACQUISITION NET AU 31 DÉCEMBRE 2020	332 093
Augmentation	56 821
Diminution	(68)
Variations de change	13 031
ÉCARTS D'ACQUISITION BRUT AU 31 DÉCEMBRE 2021	401 877
Dépréciation au 31 décembre 2021	0
ÉCARTS D'ACQUISITION NET AU 31 DÉCEMBRE 2021	401 877

L'augmentation concerne l'acquisition de la société B&E Manufacturing.

Les variations de change proviennent principalement des écarts de conversion sur le dollar pour les entités américaines détenues par chacune des divisions.

Les valeurs nettes des écarts d'acquisition se répartissent de la manière suivante :

31/12/2021 En millions d'euros	Division LISI AEROSPACE	Division LISI AUTOMOTIVE	Division LISI MEDICAL	TOTAL GROUPE LISI
ÉCARTS D'ACQUISITION NET	194,4	128,0	79,5	401,9
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
à durée d'utilité indéterminée	Néant	Néant	Néant	Néant
Marques	Néant	Néant	Néant	Néant
Résultat du test de dépréciation	Pas de perte de valeur	Pas de perte de valeur	Pas de perte de valeur	

31/12/2021	Division LISI AEROSPACE	Division LISI AUTOMOTIVE	Division LISI MEDICAL	TOTAL GROUPE LISI
HYPOTHÈSES CLÉS				
Flux de trésorerie à un an	Prévisions	Prévisions	Prévisions	
Flux de trésorerie à quatre ans	Plan stratégique à 4 ans	Plan stratégique à 4 ans	Plan stratégique à 4 ans	
Taux d'actualisation après impôt	9,80 %	7,93 %	7,62 %	
Taux de croissance des flux non couverts par les hypothèses budgétaires et stratégiques	1,90 %	1,90 %	1,90 %	

31/12/2020 En millions d'euros	Division LISI AEROSPACE	Division LISI AUTOMOTIVE	Division LISI MEDICAL	TOTAL GROUPE LISI
ÉCARTS D'ACQUISITION NET	133,1	122,7	76,3	332,1
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
à durée d'utilité indéterminée	Néant	Néant	Néant	Néant
Marques	Néant	Néant	Néant	Néant
Résultat du test de dépréciation	Pas de perte de valeur	Pas de perte de valeur	Pas de perte de valeur	

31/12/2020	Division LISI AEROSPACE	Division LISI AUTOMOTIVE	Division LISI MEDICAL	TOTAL GROUPE LISI
HYPOTHÈSES CLÉS				
Flux de trésorerie à un an	Prévisions	Prévisions	Prévisions	
Flux de trésorerie à quatre ans	Plan stratégique à 4 ans	Plan stratégique à 4 ans	Plan stratégique à 4 ans	
Taux d'actualisation après impôt	8,89 %	8,31 %	7,31 %	
Taux de croissance des flux non couverts par les hypothèses budgétaires et stratégiques	1,90 %	1,90 %	1,90 %	

L'analyse de la situation réelle du 31 décembre 2021 démontre qu'il n'y a aucune perte de valeur à constater sur l'exercice.

Une analyse de comparable a été effectuée sur les principaux agrégats intégrés dans le plan stratégique du Groupe qui a été validé par le Conseil d'Administration du 8 décembre 2021. Les éléments suivants sont intégrés dans les tests de dépréciation :

- Les prévisions de chiffre d'affaires actualisées sont en retrait par rapport à celles retenues par les sources et acteurs de références des marchés et intègrent donc une marge de sécurité,
- Les charges variables sont ajustées au regard de l'activité,

- Les prévisions d'EBIT actualisées sont supérieures aux tendances données par les sources et acteurs de références des marchés mais sont justifiées par l'impact du plan de réduction des charges d'exploitation engagé par le groupe. La mise en œuvre et les impacts de ce plan de réduction des coûts ayant commencé à produire ses effets dès le début de la crise COVID-19 sur l'exercice 2020,

- Les taux d'impôts retenus tiennent compte des impacts d'impôt liés à l'utilisation des reports déficitaires par les filiales lorsqu'elles redeviennent bénéficiaires.

Des tests de sensibilité aux hypothèses retenues ont été mis en œuvre et ont porté sur les principaux indicateurs entrant dans les calculs de tests de valeur : taux d'actualisation, taux de croissance à l'infini, éléments contributifs des cash flows.

Les résultats au 31 décembre 2021 sont les suivantes :

	DIVISION LISI AEROSPACE		DIVISION LISI AUTOMOTIVE		DIVISION LISI MEDICAL	
	Taux ramenant la valeur à zéro	Variation par rapport aux hypothèses retenues	Taux ramenant la valeur à zéro	Variation par rapport aux hypothèses retenues	Taux ramenant la valeur à zéro	Variation par rapport aux hypothèses retenues
Taux d'actualisation	15,1 %	+ 5,3 %	9,7 %	+ 1,8 %	8,5 %	+ 1,2 %
Taux de croissance à l'infini	-7,4 %	- 9,3 %	-0,9 %	- 2,8 %	0,5 %	- 1,4 %
Éléments contributifs des cash flow	58,1 %	- 41,9 %	76,3 %	- 23,7 %	83,4 %	- 16,6 %

b) Autres actifs incorporels

Les concessions, brevets et les logiciels informatiques sont inscrits à leur coût historique et font l'objet d'un plan d'amortissement. Les immobilisations incorporelles acquises lors d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisées à leur juste valeur à la date d'acquisition. Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée font l'objet d'un amortissement sur cette durée, alors que les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée font l'objet d'un test de dépréciation à chaque arrêté comptable publié.

L'amortissement est comptabilisé en charges selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée des immobilisations incorporelles sauf si elle est indéterminée.

Les durées usuelles d'utilité estimées sont les suivantes :

- Marques : 10 – 20 ans
- Logiciels : 3 – 5 ans

États des autres actifs incorporels à la clôture :

(en milliers d'euros)	Concessions, brevets et droits similaires	Autres immobilisations incorporelles	TOTAL
VALEURS BRUTES AU 31 DÉCEMBRE 2020	78 665	40 670	119 335
Autres variations	2 149	(349)	1 800
Acquisitions	1 940	158	2 098
Cessions	(1 198)	(1 394)	(2 592)
Mouvements de périmètre	(208)	0	(208)
Écarts de change	52	869	921
VALEURS BRUTES AU 31 DÉCEMBRE 2021	81 400	39 954	121 354
AMORTISSEMENTS AU 31 DÉCEMBRE 2020	65 799	23 385	89 185
Autres variations	449	(205)	244
Dotations aux amortissements	4 069	949	5 018
Reprises d'amortissements	(1 334)	(135)	(1 469)
Mouvements de périmètre	(87)	0	(87)
Écarts de change	46	484	530
AMORTISSEMENTS AU 31 DÉCEMBRE 2021	68 942	24 478	93 420
VALEURS NETTES AU 31 DÉCEMBRE 2021	12 457	15 477	27 933

Le changement d'estimation des durées d'amortissement mis en œuvre en 2021 n'a pas impacté le poste « autres actifs incorporels »..

3.4.1.2 – Actifs corporels**a) Actifs corporels détenus en pleine propriété (y compris écarts d'évaluation)**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur. Le coût d'un actif produit par le Groupe pour lui-même comprend le coût des matières premières, de la main d'œuvre directe, le cas échéant, l'estimation des coûts relatifs au démantèlement et à l'enlèvement de l'immobilisation et à la remise en état du site sur lequel elle est située, et une quote-part appropriée des frais généraux de production.

Lorsque des composants des immobilisations corporelles ont des durées d'utilité différentes, ils sont comptabilisés séparément selon le principe de la méthode des composants.

Le Groupe comptabilise dans la valeur comptable d'une immobilisation corporelle le coût de remplacement d'un composant de cette immobilisation corporelle au moment où ce coût est encouru s'il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet actif iront au Groupe et si son coût peut être évalué de façon fiable. Tous les coûts d'entretien courant et de maintenance sont comptabilisés en charges au moment où ils sont encourus.

Les amortissements sont comptabilisés en charges selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée pour chaque composant d'une immobilisation corporelle.

Ils ont fait l'objet d'une revue d'estimation de leur durée de vie réelle sur l'exercice 2021 (cf. « changement d'estimation comptable – application de la norme IAS8 »)

Les terrains ne sont pas amortis.

Les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

- constructions : 33 ans contre 20 - 40 ans en 2020 ;
- installations et équipements : 10 – 15 ans ;
- agencements : 10 – 15 ans contre 5 - 15 ans en 2020 ;
- matériels de transport : 5 ans ;
- matériels et outillage : 10 - 20 ans contre 10 ans en 2020 ;
- matériels de bureau : 5 ans ;
- mobiliers de bureau : 10 ans ;
- matériels informatiques : 5 ans contre 3 ans en 2020.

État des actifs corporels détenus en pleine propriété à la clôture

(en milliers d'euros)	Terrains	Constructions	Installations techniques, matériel et outillage	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations en cours	TOTAL
VALEURS BRUTES AU 31 DÉCEMBRE 2020	23 847	251 672	1 212 967	87 301	43 157	1 618 951
Autres variations	0	2 119	34 546	(1 535)	(38 572)	(3 442)
Acquisitions	12	2 281	21 149	2 046	38 655	64 143
Cessions	(9)	(1 204)	(12 357)	(3 116)	0	(16 686)
Mouvements de périmètre	0	174	6 714	92	0	6 980
Écarts de change	331	4 057	26 467	493	903	32 251
VALEURS BRUTES AU 31 DÉCEMBRE 2021	24 181	259 099	1 289 486	85 281	44 143	1 702 197
AMORTISSEMENTS AU 31 DÉCEMBRE 2020	1 003	106 398	846 352	67 720	293	1 021 767
Autres variations	0	(28)	3 417	(3 500)	0	(111)
Dotations aux amortissements	701	11 005	61 959	4 509	0	78 174
Reprises d'amortissements	0	(1 343)	(11 540)	(3 072)	(148)	(16 103)
Mouvements de périmètre	0	83	2 250	119	0	2 452
Écarts de change	0	1 318	17 070	410	0	18 798
AMORTISSEMENTS AU 31 DÉCEMBRE 2021	1 704	117 433	919 508	66 186	145	1 104 977
VALEURS NETTES AU 31 DÉCEMBRE 2021	22 477	141 666	369 978	19 095	43 998	597 214

L'écart de dotation aux amortissements comparé aux durées en vigueur en 2020 est inscrit en compte de résultat pour un montant total de 21,1 M€.

Le changement d'estimation des durées d'amortissements mis en œuvre en 2021 a impacté essentiellement le poste « installations techniques, matériel et outillage » pour un montant de + 19,5 M€.⁽¹⁾

b) Actifs corporels – IFRS 16

La norme IFRS 16 conduit les entreprises louant des actifs significatifs dans le cadre de leur activité à reconnaître un actif et une dette financière correspondant à l'engagement de location.

Cette norme est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2019.

Les natures de contrats de location suivantes ont été recensées et retraitées selon IFRS16 :

- Contrats de location de biens immobiliers : sur la base des analyses engagées, le Groupe a identifié des contrats de location au sens de la norme pour les locations de bâtiments propres à l'activité de production et les locations de bâtiments à usage de bureaux. La durée de location retenue correspond à la période non résiliable complétée le cas échéant des options de renouvellement dont l'exercice par le Groupe est raisonnablement certain.
- Contrats de locations d'autres actifs : les principaux contrats de locations identifiés correspondent aux véhicules et autres matériels roulant. La durée de

Les montants figurant en mouvements de périmètre s'expliquent par la cession de la société LACE mais également par l'acquisition de la société B&E Manufacturing.

Dans un contexte toujours perturbé par la crise COVID-19, les acquisitions d'immobilisations ont été maintenues à un bon niveau afin de poursuivre les projets stratégiques.

capitalisation des loyers correspond à la période initialement prévue au contrat.

Le Groupe LISI a choisi de ne pas séparer les composants de services à l'intérieur de la location (par exemple, la part maintenance des contrats de locations de voitures n'est pas retraitée).

Les deux exemptions de capitalisation proposées par la norme, à savoir, les contrats d'une durée inférieure à 12 mois et la location de biens ayant une valeur à neuf de faible valeur (montant inférieur à 5 000 euros) ont été utilisées.

Le Groupe a également opté pour le non retraitement des contrats de location des actifs incorporels.

Le taux d'actualisation utilisé pour évaluer les dettes de loyers prend en compte les taux calculés par un actuair pour les durées de contrats mais également les devises des pays concernés, ajustés d'une marge variable nécessaire à l'obtention du financement sur les marchés financiers. Le taux ainsi déterminé permet de tenir compte notamment de l'environnement économique, de la devise et de la durée de contrats de location des entités du Groupe.

(1) Le solde de 0,6 M€ affecte la colonne « Autres immobilisations corporelles ».

États des actifs corporels IFRS16 à la clôture :

(en milliers d'euros)	Terrains	Constructions	Installations techniques	Autres immobilisations corporelles	TOTAL
VALEURS BRUTES AU 31 DÉCEMBRE 2020	0	99 946	23 546	9 377	132 869
Autres variations	0	13 122	1 844	4 510	19 476
Acquisitions	0	12	0	0	12
Cessions	0	0	0	(35)	(35)
Mouvements de périmètre	0	3 140	0	0	3 140
Écarts de change	0	3 414	460	112	3 986
VALEURS BRUTES AU 31 DÉCEMBRE 2021	0	119 634	25 850	13 964	159 449
AMORTISSEMENTS AU 31 DÉCEMBRE 2020	0	23 022	21 033	5 411	49 466
1 ^{ère} application normative IFRS16	0	0	0	0	0
Autres variations	0	(3 639)	12	(1 284)	(4 911)
Dotations aux amortissements	0	8 773	608	3 655	13 036
Reprises d'amortissements	0	0	0	(35)	(35)
Mouvements de périmètre	0	(347)	0	0	(347)
Écarts de change	0	934	213	79	1 226
AMORTISSEMENTS AU 31 DÉCEMBRE 2021	0	28 739	21 866	7 826	58 431
VALEURS NETTES AU 31 DÉCEMBRE 2021	0	90 895	3 984	6 138	101 017

La variation de périmètre est constituée de la sortie de contrats IFRS16 détenus par LACE d'une part, et de l'entrée du bail commercial détenu par B&E Manufacturing d'autre part.

La variation positive s'explique principalement par la prise en compte de 3 nouveaux baux commerciaux sur l'exercice 2021.

3.4.1.3 – Actifs financiers non courants

Ce poste intègre principalement des contrats de capitalisation concernant les placements de retraites américaines. Il inclut également les titres de participation non consolidés. Ces titres représentent des actions de sociétés non cotées dont l'évaluation à la juste valeur peut

présenter des incertitudes. Le Groupe évalue en dernier ressort les actifs financiers au coût historique déduction faite de toute perte de valeur éventuelle, lorsqu'aucune estimation fiable de juste valeur ne peut être faite par une technique d'évaluation, en l'absence de marché actif.

État des actifs financiers non courants à la clôture :

(en milliers d'euros)	Titres de participations non consolidés	Autres titres immobilisés	Autres actifs financiers	TOTAL
VALEURS BRUTES AU 31 DÉCEMBRE 2020	(3)	4 585	2 279	6 861
Autres variations	3	3 597	0	3 600
Acquisitions	0	1	874	875
Cessions	0	(194)	(457)	(651)
Mouvements de périmètre	0	0	167	167
Écarts de change	0	496	74	570
VALEURS BRUTES AU 31 DÉCEMBRE 2021	0	8 485	2 937	11 422
PERTES DE VALEUR AU 31 DÉCEMBRE 2020		8	0	8
Autres variations	0	0	0	0
Provisions pour pertes de valeur	0	0	0	0
Reprises de provisions pour pertes de valeur	0	0	0	0
Mouvements de périmètre	0	0	0	0
Écarts de change	0	0	0	0
PERTES DE VALEUR AU 31 DÉCEMBRE 2021		8	0	8
VALEURS NETTES AU 31 DÉCEMBRE 2021	0	8 477	2 937	11 414

3.4.1.4 – Actifs et passifs financiers

Actifs financiers

Leur description est développée dans la note 3.4.1.3 ci-dessus.

Dettes financières

Les emprunts portant intérêts sont comptabilisés initialement à la juste valeur diminuée du montant des coûts de transaction attribuables. Ils sont ensuite évalués au coût amorti, la différence entre le coût et la valeur de

remboursement est comptabilisée dans le compte de résultat sur la durée des emprunts, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Fournisseurs et autres créditeurs

Les dettes fournisseurs et autres créditeurs sont évalués à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale, puis au coût amorti. Lorsque les échéances de ces passifs sont

brèves, les montants obtenus du fait de l'application de cette méthode sont très voisins de la valeur nominale des dettes, celle-ci étant alors retenue.

Les actifs et passifs financiers inscrits au bilan se décomposent selon les catégories comptables et classes d'instruments financiers comme suit :

Actifs et passifs financiers inscrits au bilan (en milliers d'€)	Au 31/12/2021		Ventilation par catégorie d'instruments				
	Valeur nette comptable	Juste valeur	Juste valeur via résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
Actifs financiers non courants	11 414	11 414			11 414		
Autres actifs non courants	91	91			91		
Clients et autres débiteurs	174 810	174 810			175 435		(625)
Trésorerie et équivalents de trésorerie	215 870	215 870	215 870				
TOTAL ACTIFS FINANCIERS	402 185	402 185	215 870		186 940		(625)
Dettes financières non courantes	320 621	320 621				320 311	310
Autres passifs non courants (hors PCA)	64	64				64	
Dettes financières courantes	167 529	167 529				167 529	
Fournisseurs et autres créditeurs	241 685	241 685				238 852	2 833
TOTAL PASSIFS FINANCIERS	729 899	729 899	0			726 756	3 143

Actifs et passifs financiers inscrits au bilan (en milliers d'€)	Au 31/12/2020		Ventilation par catégorie d'instruments				
	Valeur nette comptable	Juste valeur	Juste valeur via résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
Actifs financiers non courants	6 853	6 853			6 853		
Autres actifs non courants	143	143			143		
Clients et autres débiteurs	205 367	205 367			191 913		13 454
Trésorerie et équivalents de trésorerie	242 144	242 144	242 144				
TOTAL ACTIFS FINANCIERS	454 507	454 507	242 144		198 909		13 454
Dettes financières non courantes	316 719	316 719				315 911	808
Autres passifs non courants (hors PCA)	792	792				792	
Dettes financières courantes	146 205	146 205				146 205	
Fournisseurs et autres créditeurs	253 842	253 842				252 656	1 186
TOTAL PASSIFS FINANCIERS	717 558	717 558	0			715 564	1 994

La norme IFRS 7 requiert de hiérarchiser les différentes techniques de valorisation pour chacun des instruments financiers. Les catégories sont définies comme suit :

Niveau 1 : référence directe à des prix publiés sur un marché actif,

Niveau 2 : technique de valorisation reposant sur des données observables,

Niveau 3 : technique de valorisation reposant sur des données non observables.

Classification de la juste valeur par niveau hiérarchique :

(en milliers d'euros)	Au 31 décembre 2021		
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers non courants	11 414		
Autres actifs non courants	91		
Clients et autres débiteurs	(625)	175 435	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	215 870		
TOTAL ACTIFS FINANCIERS	226 750	175 435	
Dettes financières non courantes	320 621		
Autres passifs non courants (hors PCA)	64		
Dettes financières courantes	167 529		
Fournisseurs et autres créditeurs	2 833	239 056	
TOTAL PASSIFS FINANCIERS	491 047	239 056	

3.4.1.5 – Autres actifs non courants

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Autres créances	91	143
TOTAL AUTRES ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS	91	143

3.4.2 Actifs courants**3.4.2.1 – Stocks**

Les stocks sont évalués au plus faible de leur coût ou de leur valeur nette de réalisation.

Le coût des matières et des marchandises correspond à leur coût d'acquisition et aux coûts encourus pour les amener à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent. Les produits finis et les encours de production sont évalués à leur coût de production réel constaté sur la période incluant une quote-part appropriée de frais généraux fondée sur la capacité normale de production.

La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

Les stocks font l'objet de dépréciation lorsque leur valeur nette de réalisation est inférieure à leur coût de revient, s'ils sont endommagés, obsolètes et chaque fois qu'ils présentent des risques de non-écoulement à des conditions normales, ou des risques d'écoulement sur une période longue qui dépasse les durées généralement admises.

États des stocks à la clôture :

(en milliers d'euros)	Matières Premières	Outillage et autres approvisionnements	En-cours de production de biens	Produits finis et intermédiaires	Marchandises	TOTAL
VALEUR BRUTE AU 31 DÉCEMBRE 2020	71 705	11 900	136 499	113 577	6 580	340 258
Mouvements de périmètre	(3 807)	0	(2 810)	3 056	0	(3 561)
- dont augmentations	1 986	0	1 718	4 929	0	8 633
- dont diminutions	(5 793)	0	(4 528)	(1 873)	0	(12 194)
Écarts de change	1 136	178	2 277	3 681	170	7 442
Variations de stock	3 835	66	17 938	4 508	1 925	28 272
Autres variations	(88)	(19)	(236)	13	302	(28)
VALEURS BRUTES AU 31 DÉCEMBRE 2021	72 781	12 120	153 668	124 835	8 977	372 383
DÉPRÉCIATION AU 31 DÉCEMBRE 2020	11 331	1 293	7 897	18 159	1 190	39 870
Mouvements de périmètre	(909)	0	1 080	848	0	1 019
- dont augmentations	53	0	1 191	1 241	0	2 485
- dont diminutions	(962)	0	(111)	(393)	0	(1 466)
Dotations aux provisions pour dépréciation	4 000	183	4 010	6 402	380	14 975
Reprises de provisions pour dépréciation	(4 971)	(186)	(5 833)	(5 751)	(642)	(17 383)
Écarts de change	218	(1)	188	723	55	1 183
Autres variations	(77)	0	102	(25)	0	0
DÉPRÉCIATION AU 31 DÉCEMBRE 2021	9 592	1 289	7 444	20 356	983	39 664
VALEUR NETTE AU 31 DÉCEMBRE 2021	63 189	10 831	146 224	104 479	7 994	332 721

Les montants figurant en mouvements de périmètre s'expliquent par la cession de la société LACE et l'acquisition de la société B&E Manufacturing.

Une analyse de la valorisation des stocks ainsi que des calculs de décotes a été menée afin de tenir compte du ralentissement des activités lié à la crise COVID-19. Aucun impact significatif n'a été comptabilisé sur l'exercice.

3.4.2.2 – Clients et autres débiteurs

Les créances d'exploitation, les prêts et avances figurent au bilan à leur valeur nominale. En cas de risque de non-recouvrement, des dépréciations sont constatées au cas par cas sur la base des flux d'encaissement probables. Ce risque prend en compte l'ancienneté de la transaction.

Les créances clients et autres débiteurs sont évalués au coût amorti conformément aux dispositions prévues par la norme IFRS 9.

Le Groupe a opté pour le modèle simplifié de dépréciation d'IFRS 9 : le Groupe utilise les informations sur les comptes en souffrance pour déterminer s'il y a eu des augmentations importantes du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale. Suite aux analyses conduites,

l'ECL (Expected Credit Loss) estimé au 31 décembre 2021 n'est pas significatif.

L'exposition du Groupe au risque de crédit est influencée principalement par les caractéristiques individuelles des clients. Le Groupe a mis en place une politique de suivi des créances clients permettant de contrôler en permanence l'exposition de son risque crédit par tiers.

Le risque de crédit sur les créances échues non dépréciées est contrôlé.

Au 31 décembre 2021 le montant des provisions pour créances douteuses s'élève à 3,5 M€ rapporté à un montant total de créances brutes de 154,4 M€. Le montant des pertes définitives comptabilisé sur l'exercice est de 60,5 K€.

État des clients et autres débiteurs à la clôture :

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Créances clients et comptes rattachés bruts	154 365	159 804
Dépréciations des créances clients et comptes rattachés	(3 521)	(3 489)
CRÉANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS NETS	150 844	156 315
État - autres impôts et taxes	19 389	22 020
Organismes sociaux et personnel	(7 058)	165
Fournisseurs - avances et acomptes, débiteurs	2 668	4 887
Charges constatées d'avance	5 844	4 647
Autres	3 123	17 330
AUTRES DÉBITEURS	23 966	49 051
TOTAL CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS	174 810	205 367

Dans le cadre de la crise COVID-19, le Groupe a renforcé le suivi de ses risques clients pour sécuriser les encours. Aucun risque significatif n'a été identifié.

Les cessions de créances s'élevaient au 31 décembre 2021 à 41,0 M€ contre 27,8 M€ au 31 décembre 2020. La juste valeur de ces actifs transférés conformément à la définition d'IFRS 7 est identique à leur valeur nominale. Ces cessions sont effectuées sous forme d'affacturage avec

subrogation conventionnelle, sans recours, supprimant par là même toute exposition au risque de perte financière. Il existe quatre contrats de cession de créances, deux signés pour une durée indéterminée, les deux autres pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction. Ces contrats prévoient la possibilité de céder des créances jusqu'à un montant de 90 M€ en France et 50 M\$ aux États-Unis.

Créances par maturité

Les créances échues non provisionnées portent essentiellement sur des clients majeurs avec lesquels le Groupe conclut des accords commerciaux annuels ou pluriannuels. Sur la base des observations historiques, le Groupe estime que le risque de non recouvrement est

marginal, les échéances dépassées non couvertes étant majoritairement à moins d'un an, la part à plus d'un an n'étant pas matérielle.

Le délai moyen de paiement pour l'exercice 2021 est de 48 jours, contre 47 jours pour l'exercice 2020.

(en milliers d'euros)	2021					
	TOTAL	< 30 jours	30 à 60 jours	60 à 90 jours	90 à 120 jours	> 120 jours
Groupe						
Créances clients brutes	154 365	104 234	34 233	14 702	524	672
Créances clients nettes	150 844	101 756	33 189	14 702	524	672

(en milliers d'euros)	2020					
	TOTAL	< 30 jours	30 à 60 jours	60 à 90 jours	90 à 120 jours	> 120 jours
Groupe						
Créances clients brutes	159 804	92 193	53 479	20 418	2 767	(9 051)
Créances clients nettes	156 315	88 702	53 479	20 418	2 767	(9 051)

Le montant à plus de 120 jours retraduit des avances clients à plus d'un an.

Retards de paiement

Retards de paiement en milliers d'euros	31/12/2021	31/12/2020
0 à 30 jours	18 105	19 792
30 à 60 jours	2 731	3 059
60 à 90 jours	1 285	703
> 90 jours	2 497	3 973
TOTAL	24 617	27 527

3.4.2.3 – Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les comptes courants bancaires (composants de la trésorerie nette puisqu'ils ne font pas l'objet de conventions d'autorisation empêchant la banque d'exiger « le remboursement à vue » des découverts), les fonds en caisse, les dépôts à vue, les valeurs mobilières de placement et les certificats de dépôts négociables détenus par le Groupe. Les ajustements de valeur sont enregistrés en résultat.

Le traitement comptable des SICAV monétaires et des certificats de dépôts négociables demeurent inchangés sous IFRS 9.

La trésorerie disponible au 31 décembre 2021 s'élève à 215,9 M€ contre 242,1 M€ en 2020. Ce poste est essentiellement constitué :

- de certificats de dépôts négociables détenus par le Groupe pour un montant de 62,1 M€ en 2021 contre

49,4 M€ en 2020. 44,1 M€ sont placés sur des supports en dollar US sur l'exercice 2021 (50 MUSD),

- de comptes courants bancaires en euros et en devises. Ils sont constitués en partie de comptes bancaires en dollar US détenus par LISI S.A. et LISI Holdings North America comptabilisés dans le poste « trésorerie et équivalent de trésorerie » à hauteur de 66,3 M€, soit 75,1 MUSD.

Les placements sont comptabilisés à leur juste valeur, les ajustements de valeur étant enregistrés en résultat. Les positions ne sont pas exposées, les principaux supports d'adossement garantissant le capital.

Les comptes bancaires ainsi que les placements en devises sont convertis au cours de clôture du 31/12/2021, la contrepartie étant enregistrée en résultat de change.

L'incidence de la variation du Besoin en Fonds de Roulement sur la trésorerie se présente de la façon suivante :

en milliers d'euros	31/12/2021	31/12/2020
Incidence de la variation des stocks	(28 271)	9 504
Incidence de la variation des décalages de trésorerie des clients et autres débiteurs	28 708	69 606
Incidence de la variation des décalages de trésorerie des fournisseurs et autres créditeurs	(17 097)	(10 242)
Incidence de la variation des décalages de trésorerie des impôts	3 133	1 347
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	(13 527)	70 215

L'excédent de trésorerie d'exploitation (free cash flow) se détaille comme suit :

en milliers d'euros	31/12/2021	31/12/2020
Capacité d'autofinancement	128 969	111 768
Investissements industriels nets	(65 931)	(72 625)
Variation du Besoin en Fonds de Roulement	(13 527)	70 215
EXCÉDENT DE TRÉSORERIE D'EXPLOITATION (FREE CASH FLOW)	49 510	109 358

3.4.3 Les capitaux propres

Les capitaux propres du Groupe s'établissent à 1 050 M€ au 31 décembre 2021 contre 988 M€ au 31 décembre

2020, soit une hausse de 62 M€. Cette variation prend en compte les principaux éléments suivants :

Variation en M€	31/12/2021	31/12/2020
Résultat de la période attribuable aux porteurs de capitaux propres de la société	44,0	(37,3)
Augmentation de capital réservée aux salariés	0	0
Distribution de dividendes versés au cours de l'exercice	(7,4)	0
Actions auto-détenues et paiements en actions	1,7	(6,5)
Écarts actuariels sur avantages au personnel	(0,8)	4,8
Variation de juste valeur des instruments de couverture de flux de trésorerie	(8,2)	4,7
Variation de périmètre	(0,2)	37,5
Retraitements divers	(0,1)	(0,2)
Écarts de conversion liés aux variations des taux de clôture, notamment à la variation du dollar	33,4	(26,6)
TOTAL	62,4	(23,7)

Le Groupe met en œuvre une politique de rachat d'actions de la société, conformément aux mandats donnés par l'Assemblée Générale des actionnaires au Conseil d'Administration. Le programme de rachat d'actions a pour principaux objectifs :

- l'animation sur le marché du titre par un prestataire de services d'investissements au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie AMAFI reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers,

- consentir des options d'achats d'actions et des attributions d'actions gratuites aux salariés et mandataires sociaux de la société et / ou de son Groupe,
- la conservation et la remise d'actions à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe,
- l'annulation des titres acquis sous réserve de l'approbation par l'Assemblée Générale Extraordinaire convoquée ultérieurement.

Les actions rachetées sont classées en tant qu'actions propres et déduites des capitaux propres.

3.4.3.1 – Capital social

Le capital social à la clôture s'établit à 21 645 726 €, se décomposant en 54 114 317 actions émises d'un nominal de 0,40 €.

3.4.3.2 – Primes liées au capital

Les primes liées au capital se décomposent comme suit :

En milliers d'euros	31/12/2021	31/12/2020
Primes d'émission	57 588	57 588
Primes d'apport	15 030	15 030
Primes de fusion	2 711	2 711
TOTAL	75 329	75 329

3.4.3.3 – Gestion du capital

La politique du Groupe consiste à maintenir un capital important afin de faire face à une activité très capitalistique et en croissance, de préserver la confiance des actionnaires et investisseurs, soutenir sa croissance interne et externe, et traverser les périodes de récession. Le Conseil d'Administration est particulièrement sensible au

rendement des capitaux employés et aux flux de trésorerie dégagés par l'activité.

Les instruments donnant accès au capital de la société concernent des avantages accordés aux dirigeants et salariés sous certaines conditions, ainsi que précisé dans le chapitre 4 – RSE. Ils ne concernent que des actions existantes auto-détenues.

3.4.3.4 – Dividendes

Le montant du dividende par action au titre de l'exercice 2021 (non comptabilisé) soumis à l'approbation de

l'Assemblée Générale des actionnaires du 28 avril 2022 s'analyse comme suit :

Montant (en millions d'euros)	2021	2020
DIVIDENDE NET GLOBAL	15,7	7,6
Dividende par action en euros	2021	2020
DIVIDENDE PAR ACTION	0,29	0,14

Le montant estimé pour l'année 2021 est calculé sur la base du nombre total d'actions, soit 54 114 317 actions. Les actions auto détenues à la date de versement du

dividende ne seront pas éligibles au versement de dividende.

3.4.4 Les provisions

Une provision est comptabilisée au bilan lorsque le Groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé et lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre

l'obligation. Elles sont évaluées pour le montant estimé du décaissement. Si l'effet de l'actualisation financière des provisions n'est pas significatif, l'actualisation n'est pas pratiquée.

Provisions non courantes

Les provisions non courantes correspondent aux provisions non directement liées au cycle d'exploitation et dont l'échéance est généralement supérieure à un an. Elles comprennent notamment des provisions pour risques

environnementaux, les provisions au titre des engagements de retraites, ainsi que certaines provisions pour restructuration.

Provisions courantes

Les provisions courantes correspondent aux provisions directement liées au cycle d'exploitation propre à chaque activité, quelle que soit leur échéance estimée. Les provisions pour litiges concernent principalement des litiges avec des clients, sous-traitants ou fournisseurs. Les

provisions pour autres risques courants sont principalement constituées de provisions pour pénalités de retard, de provisions pour licenciements, autres risques rattachés à l'exploitation et aux réorganisations industrielles.

3.4.4.1 – La variation des provisions s'analyse comme suit :

(en milliers d'€)	Au 1 ^{er} janvier 2020	Dotations (nettes des reprises)	Au 31 décembre 2020	Dotations	Reprises (montants utilisés)	Reprises (montants non utilisés)	Gains / Pertes actuariels par capitaux propres	Reclassements – Autre	Entrée / Sortie de périmètre	Écarts de conversion	Au 31 décembre 2021
Pensions et retraites	47 450	(8 295)	39 155	2 509	(2 633)	0	7 450	(2 838)	(128)	(1 277)	42 236
Médailles du travail	4 380	(97)	4 284	158	(364)	(9)			(8)	0	4 061
Risques liés à l'environnement	1 746	(1 261)	486	29	(30)	(340)		0	53	4	202
Litiges et autres risques	2 174	208	2 382	3 393	(437)	(183)		0	1 079	286	6 522
Garanties données aux clients	9 242	(1 733)	7 508	523	(41)	0		0	0	0	7 990
Réorganisation industrielle	0	16 885	16 885	2 663	(6 307)	(2 248)		0	0	0	10 993
SOUS TOTAL PROVISIONS NON COURANTES	64 992	5 706	70 698	9 275	(9 812)	(2 779)	7 450	(2 839)	996	(987)	72 005
Pour perte sur contrat	0	0	0	278	(188)	0		0	0	0	90
Réorganisation industrielle	1 701	9 397	11 098	0	(6 343)	(2 526)		0	0	106	2 335
Restructuration	252	(88)	164	0	(12)	0		0	0	0	152
Risques liés à l'environnement	3 172	(357)	2 815	0	(237)	(6)		0	0	222	2 794
Litiges	258	(251)	8	0	0	0		0	187	8	203
Autres risques	17 684	6 837	24 521	8 803	(12 924)	(3 033)		0	(36)	403	17 735
SOUS TOTAL PROVISIONS COURANTES	23 069	15 537	38 606	9 082	(19 704)	(5 565)	0	0	152	740	23 309
TOTAL GÉNÉRAL	88 063	21 243	109 304	18 356	(29 515)	(8 344)	7 450	(2 839)	1 148	(247)	95 314
<i>dont en résultat opérationnel courant</i>				13 775	(16 430)	(4 833)					
<i>dont en résultat opérationnel non courant</i>				4 581	(13 085)	(3 511)					

Risques liés à l'environnement :

Constatation du passif lié aux obligations de respecter les normes environnementales des différents pays

d'exploitation du Groupe et plus particulièrement en matière de pollution des sols des sites industriels anciens.

Litiges et autres risques :

Cette rubrique couvre des litiges ou des contentieux avec des partenaires et des prestataires. Le risque a été apprécié au regard du montant estimé du dénouement probable des contentieux ou d'éventuelles transactions.

L'appréciation des retours attendus n'est pas chiffrable à ce jour.

L'essentiel des mouvements concerne divers risques qualité, fiscaux et salariaux.

Restructuration et réorganisation industrielle :

Il s'agit de couverture des réorganisations industrielles sur la base d'une appréciation des coûts de redéploiement de certains sites ou entités. L'appréciation des montants comptabilisés intègre les spécificités réglementaires locales.

Autres risques :

Les passifs comptabilisés sous cette rubrique tiennent compte des risques fondés sur des dossiers de natures diverses (industrielles, réglementaires, sociales, garanties clients et produits).

Une reprise de provision d'un montant de 5 M€ concernant un problème qualité sur l'un des sites de production du Groupe a été constatée sur l'exercice.

Engagements pris envers le personnel

Les cotisations aux régimes de retraite à cotisations définies sont constatées en charges de l'exercice durant lequel elles ont été encourues.

Les reprises de provisions incluent essentiellement les impacts suite aux mesures d'ajustement des effectifs dans le cadre des plans d'adaptation liés de la crise COVID-19, ainsi qu'une reprise de provision pour un montant de 3 M€ concernant la cession de LACE.

Les autres montants figurant en dotations et en reprises concernent divers risques qualité et délais clients, de qualification nouveaux produits, risques fiscaux et risques salariaux.

Il n'existe pas dans le Groupe LISI de plan ouvert portant sur des régimes à prestations définies.

3.4.4.2 – Descriptif général des régimes**Indemnité de fin de carrière (France) :**

Le Groupe a tenu compte, dans l'évaluation des engagements vis-à-vis du personnel des impacts de la décision d'agenda de l'IFRIC intervenue en avril 2021. Celle-ci porte sur la prise en compte, dans le rythme de comptabilisation des engagements, des paliers d'acquisition des droits et des plafonnements de ceux-ci.

Angleterre :

BAI UK opère un plan de retraite à prestations définies dont bénéficient l'ensemble des salariés qui ont rejoint la société avant avril 2007 et fermé depuis. Les actifs du plan sont distincts des actifs de la société et gérés par un trust administré par un conseil des trustees.

États-Unis :

Hi Shear Corporation opère un plan de retraite à prestations définies dont bénéficient l'ensemble des salariés qui ont rejoint la société avant février 1991 et fermé depuis. Les actifs du plan sont distincts des actifs de la société et gérés par un trust administré par un conseil des trustees. Les risques auxquels le plan expose la

L'impact au 31 décembre 2021 représente une diminution de l'engagement pour un montant de -2,8 M€, comptabilisée au sein des écarts actuariels de l'exercice 2021.

Les droits au titre des indemnités de fin de carrière sont définis par la législation en vigueur ou des accords de branche lorsqu'ils sont plus favorables.

Les risques auxquels le plan expose la société sont les suivants : risque d'investissement, d'inflation, de longévité des pensionnés, d'options, législatif.

société sont les suivants : risque d'investissement, d'inflation, de longévité des pensionnés, d'options, législatif.

La répartition géographique des engagements pris par le Groupe envers son personnel au 31 décembre 2021 au titre des régimes à prestations définies ainsi que les principales hypothèses utilisées pour leur évaluation sont les suivantes :

En milliers d'euros	France	Allemagne	États-Unis	Angleterre	Autres
Dette actuarielle	31 878	8 014	469	27 030	1 878
Taux d'actualisation	0,80 %	1,05 %	2,25 %	1,91 %	NA
Référence utilisée	I Boxx zone euro 12 ans	Extrapolation basée sur courbe des taux AAA à 15 ans de la BCE	taux Citigroup Pension Discount Curve	I Boxx AA-rated 15 ans +0,3 %	
Inflation - Augmentation des salaires	1,5 % - 2,0 %	1,50 %	N/A	3,63 %	NA

Conformément à la norme IAS 19 révisée, les taux de rendement à long terme prévus pour les fonds sont identiques aux taux d'actualisation de la dette actuarielle.

Les taux de rendement ainsi retenus sont égaux à 2,25 % pour les actifs de couverture des régimes américains et 1,91 % pour les régimes anglais.

Au 31 décembre 2021, l'allocation des actifs de couverture était de l'ordre de 31 % en actions et de 69 % en obligations pour l'Angleterre.

Le tableau suivant détaille l'évolution au cours de l'exercice 2021 de la dette actuarielle et de la valeur de marché des actifs de couverture (en M€) :

Évolution de la dette actuarielle	2021	2020
DETTE ACTUARIELLE À L'OUVERTURE	65 323	72 330
Coût des services	2 047	2 890
Coût de la désactualisation	837	1 145
Prestations versées	(2 066)	(3 050)
Réductions	(1 147)	(1 526)
Liquidations	0	0
Coûts des services passés	0	0
Variation de périmètre	(128)	0
Ecart de conversion	532	(2 278)
Application IFRIC 2021	(2 838)	
Pertes actuarielles (gains)	6 710	(4 189)
DETTE ACTUARIELLE À LA CLÔTURE	69 269	65 323

Évolution de la valeur de marché des actifs de couverture	2021	2020
VALEUR À L'OUVERTURE	26 342	25 594
Cotisations versées par le Groupe	0	0
Prestations prélevées sur le fonds	(580)	(830)
Liquidations	0	0
Rendements attendus des actifs	374	527
Ecart de conversion	1 854	(1 396)
Gains actuariels (pertes)	790	2 447
VALEUR À LA CLÔTURE	28 780	26 342

Le tableau suivant expose la dette nette comptabilisée dans les comptes consolidés du Groupe et les montants ci-dessus :

En milliers d'euros	31/12/2021	31/12/2020
PASSIF NET COMPTABILISÉ À LA CLÔTURE	(40 488)	(38 980)

La charge comptabilisée en résultat opérationnel par le Groupe au cours de l'exercice 2021 au titre des régimes à

prestations définies s'est élevée à 2,5 M€ et se décompose de la manière suivante :

En milliers d'euros	2021	2020
Coût des services	2 047	2 890
Coût de la désactualisation	837	1 145
Rendements attendus des actifs du régime	(374)	(527)
Coût des services passés	0	0
CHARGE (PRODUIT) COMPTABILISÉ(E)	2 509	3 508

3.4.5 Autres passifs non courants

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Dépôts et cautionnements reçus	63	50
Autres passifs non courants	0	221
Participation des salariés	0	520
Produits constatés d'avance	7 100	7 349
TOTAL AUTRES PASSIFS NON COURANTS	7 163	8 140

Les produits constatés d'avance correspondent essentiellement à des subventions reçues des

administrations régionales dans le cadre du projet de construction de l'usine de Villefranche de Rouergue.

3.4.6 Dettes financières

3.4.6.1 – Dettes financières

Ventilation par nature

(en milliers d'€)	31/12/2021	31/12/2020
PART NON COURANTE		
Crédits moyen terme	232 177	234 726
Dettes relatives aux contrats de crédit-baux	83 872	74 317
Participation des salariés (bloquée en compte courant)	4 573	7 676
SOUS-TOTAL DETTES FINANCIÈRES NON COURANTES	320 621	316 719
PART COURANTE		
Concours bancaires d'exploitation	1 133	5 981
Crédits moyen terme	149 317	130 060
Dettes relatives aux contrats de crédit-baux	13 640	7 053
Participation des salariés (bloquée en compte courant)	3 438	3 112
SOUS-TOTAL DETTES FINANCIÈRES COURANTES	167 529	146 205
TOTAL DETTES FINANCIÈRES	488 151	462 924

Ventilation par échéance

(en milliers d'€)	31/12/2021	31/12/2020
EMPRUNTS		
à un an	149 317	130 060
de deux à cinq ans	187 754	216 222
à plus de cinq ans	44 423	18 504
SOUS-TOTAL EMPRUNTS	381 494	364 786
AUTRES DETTES FINANCIÈRES		
à un an	18 211	16 145
de deux à cinq ans	43 815	40 653
à plus de cinq ans	44 631	41 340
SOUS-TOTAL AUTRES DETTES	106 657	98 139
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES	488 151	462 924

Ventilation par nature de flux

DETTES FINANCIÈRES AU 01/01/2021	462 924
Sous-total variations résultant de flux de trésorerie	(6 365)
Variation de périmètre	3 466
Effets de conversion	11 256
IFRS 16	22 383
Autres	(5 512)
Sous-total variations sans effet cash	31 593
DETTES FINANCIÈRES AU 31/12/2021	488 151

Ventilation par devises

L'ensemble des emprunts et dettes auprès des établissements de crédit sont libellés en euros. Les dettes

bancaires du Groupe ne présentent donc pas de risque de change.

Ventilation par nature de taux

Ci-dessous, le tableau récapitulatif des emprunts auprès des établissements de crédit du Groupe qui recense les

encours les plus significatifs répartis en taux fixe et en taux variable :

Entités contractantes	Nature du crédit	Taux fixe	Taux variable	Montant global des lignes en M€	Capital restant dû au 31/12/2021 en M€	Échéances	Existence ou non de couvertures en taux ou en devises	Covenant
LISI S.A.	Crédit classique	1,00 %		30,0	30,0	2022		[1]
	Crédit classique	0,75 %		30,0	30,0	2024		[1]
	Crédit classique	0,65 %		15,0	4,6	2024		[1]
	Crédit classique	0,65 %		15,0	5,9	2024		[1]
	Crédit classique	1,00 %		15,0	6,0	2024		[1]
	Crédit classique	0,73 %		15,0	15,0	2023		[1]
	Crédit classique	0,80 %		15,0	15,0	2023		[1]
	Crédit classique	0,95 %		10,0	6,8	2026		[1]
	Crédit classique	1,22 %		20,0	20,0	2026		[1]
	Crédit classique	0,75 %		5,0	5,0	2028		[1]
	Crédit classique	0,34 %		10,0	7,5	2025		[1]
	Crédit classique	1,27 %		5,0	5,0	2031		[1]
	USPP *	3,64 %		56,0	16,0	2023		[2]
	USPP *	1,82 %		20,0	11,4	2025		[2]
	USPP *	1,78 %		40,0	28,6	2026		[2]
	USPP *	1,15 %		50,0	50,0	2031		[2]
BLANC AERO INDUSTRIES	Crédit classique		Euribor 3 Mois + marge	11,5	7,9	2031	Couvert par un SWAP	[1]
LISI AUTOMOTIVE Former	Crédit classique		Euribor 3 Mois + marge	3,0	1,1	2024		[1]
			Euribor 3 Mois + marge	3,0	1,4	2024		[1]
LISI MEDICAL Fasteners	Crédit classique		Euribor 3 Mois + marge	4,5	1,2	2024	Couvert par un SWAP	[1]
			TOTAL	373,0	268,4			

3.4.6.2 – Covenants attachés

Le Groupe n'a pas de financement bancaire dépendant de la notation du Groupe. Les contrats mis en place ont des clauses conventionnelles se référant à la situation financière du Groupe ou de ses filiales. La définition et les niveaux des ratios, également appelés « covenants financiers », sont fixés en concertation avec les organismes prêteurs de manière prospective. Le respect de ces ratios s'apprécie une ou deux fois par an selon les établissements bancaires, aux dates de clôture semestrielles et annuelles. Le non-respect de ces ratios autorise les organismes prêteurs à prononcer l'exigibilité anticipée (totale ou partielle) des financements.

À la clôture du 31/12/2021, les covenants sont respectés.

Les « covenants financiers » liés à chaque emprunt sont décrits pour information ci-après :

[1]

Ratio de Gearing consolidé < 1,2 (Endettement Financier Net / Fonds Propres).

Ratio de Leverage consolidé < 3,5 (Endettement Financier Net / EBITDA).

[2]

Ratio de Gearing consolidé < 1,2 (Endettement Financier Net / Fonds Propres).

Ratio de Leverage consolidé < 3,5 (Endettement Financier Net / EBITDA).

Ratio de couverture de charge d'intérêts consolidé < 4,5 (Charge nette d'intérêts / EBITDA).

Au 31 décembre 2021 :

- Le ratio de Gearing consolidé ressort à 0,258 contre 0,223 en 2020.
- Le ratio de Leverage consolidé ressort à 1,744 contre 1,320 en 2020,
- Le ratio de couverture de charge d'intérêt consolidé ressort à 0,0329 contre 0,0321 en 2020.

Le Groupe dispose ainsi d'une marge de sécurité confortable, confirmant son faible risque de liquidité.

3.4.6.3 – Détail de l'endettement financier

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Trésorerie et équivalent de trésorerie	215 870	242 144
TRÉSORERIE DISPONIBLE [A]	215 870	242 144
Concours bancaires courants [B]	1 133	5 981
TRÉSORERIE NETTE [A - B]	214 737	236 163
Crédits	381 494	364 786
Autres dettes financières	105 524	92 159
DETTES FINANCIÈRES NETTES [C]	487 018	456 945
ENDETTEMENT FINANCIER NET [D = C - A + B]	272 281	220 780
CAPITAUX PROPRES GROUPE [E]	1 050 383	987 978
RATIO D'ENDETTEMENT (en %) [D / E]	25,9 %	22,3 %

N. B. : Rappel 2019 du ratio d'endettement : 32,8 %.

3.4.7 Passifs financiers

Le tableau de liquidité sur l'ensemble des passifs financiers s'établit comme suit :

Passifs financiers inscrits au bilan (en milliers d'euros)	Au 31/12/2021 Ventilation des flux contractuels non actualisés par échéance				Total
	Valeur nette comptable	A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Au-delà de 5 ans	
Dettes financières non courantes	320 621		231 567	89 054	320 621
Autres passifs non courants (hors PCA)	64		64		64
Dettes financières courantes	167 529	167 529			167 529
Fournisseurs et autres créiteurs	241 685	241 685			241 685
TOTAL PASSIFS FINANCIERS	729 899	409 214	231 631	89 054	729 899

Passifs financiers inscrits au bilan (en milliers d'euros)	Au 31/12/2020 Ventilation des flux contractuels non actualisés par échéance				Total
	Valeur nette comptable	A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Au-delà de 5 ans	
Dettes financières non courantes	316 719		256 875	59 844	316 719
Autres passifs non courants (hors PCA)	792		792		792
Dettes financières courantes	146 205	146 205			146 205
Fournisseurs et autres créiteurs	253 842	253 842			253 842
TOTAL PASSIFS FINANCIERS	717 558	400 047	257 667	59 844	717 558

3.4.8 Risque de liquidité

La gestion de trésorerie du Groupe est centralisée : la très grande majorité des excédents de trésorerie ou des besoins de financement de ses filiales, lorsque la législation locale le permet, est placée auprès de ou financée par la société mère à des conditions de marché. L'équipe centrale de trésorerie gère le financement du Groupe, courant et prévisionnel, et assure sa capacité à faire face à ses engagements financiers. Pour cela, elle maintient un niveau de disponibilités et de facilités de crédit confirmées compatibles avec sa taille et les échéances de sa dette.

Au 31 décembre 2021, le Groupe LISI bénéficie :

- de lignes de découvert bancaire non utilisées à hauteur de 66 M€,
- de lignes de RCF non utilisées à hauteur de 65 M€,
- de lignes de cessions de créances non utilisées à hauteur de 20 M€,
- d'une trésorerie de 215 M€,

Soit un total de capacité de financement de 366 M€ auquel s'ajoute la part non tirée de l'USPP en cours (mai 2021) pour 150 MUSD.

3.4.9 Risque de taux d'intérêt

La principale exposition du Groupe en matière de risque de taux d'intérêt recouvre l'exposition de ses actifs et passifs financiers à taux variable aux variations des taux d'intérêt. Cela pourrait avoir une répercussion sur ses flux de trésorerie.

Le Groupe, dans le cadre de sa politique générale, convertit partiellement à taux fixe sa dette initialement à taux variable, au moyen d'instruments financiers tels que des SWAP de taux.

Ces instruments de couverture sont négociés sur des marchés de gré à gré avec les contreparties bancaires, de

manière centralisée par la Direction Financière du Groupe. Ils ne sont pas qualifiés de couverture par le Groupe et sont comptabilisés en juste valeur par le compte de résultat.

Le Groupe n'a pas mis en place de nouvelles couvertures en 2021. Le montant de ses instruments en vie au 31 décembre 2021 porte sur un montant restant dû de 8,9 M€. Les caractéristiques de ces instruments sont présentés en note 3.6.5 « Engagements ».

Au 31 décembre, l'exposition nette à taux variable se décompose comme suit :

(en milliers d'€)	31/12/2021	31/12/2020
Emprunts - taux variables	11 575	44 138
Concours bancaires courants	5 981	5 981
Autres actifs financiers courants et non courants		
Trésorerie et équivalents trésorerie	(153 724)	(192 771)
POSITION NETTE AVANT GESTION	(136 168)	(142 652)
SWAP de taux d'intérêts	(8 889)	(39 264)
COUVERTURE	(8 889)	(39 264)
POSITION NETTE APRÈS GESTION	(145 057)	(181 916)

L'approche retenue a consisté à prendre en compte comme base de calcul à la sensibilité aux taux des positions nettes (prêteuses et emprunteuses).

Au 31 décembre 2021, l'impact sur la partie non couverte de 100 points de base de variation des taux variables s'élève à 1 451 milliers d'euros.

3.4.10 Impôts différés

Les impôts différés des sociétés françaises ont été réévalués, afin de tenir compte de l'article de la loi de

finances pour 2019 sur la réduction progressive de l'impôt sur les sociétés à 25 %.

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Impôts différés actifs	51 054	48 626
Impôts différés passifs	(38 600)	(34 697)
IMPÔTS DIFFÉRÉS NETS	12 454	13 929

Actifs d'impôts différés non reconnus :

La Société ne procède pas à la reconnaissance des impôts différés actifs dès lors qu'elle n'a pas l'assurance suffisante du recouvrement futur des déficits reportables et des crédits d'impôts. Les actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés

que si leur récupération est probable. À titre d'information, les reports déficitaires non constatés au bilan au 31 décembre 2021 seraient générateurs d'impôts différés actifs à hauteur de 17,3 M€ contre 13,5 M€ en 2020.

Impôts différés actifs par horizon anticipé de recouvrabilité au 31 décembre 2021

2021				2020			
-1 an	1 an à 5 ans	+ 5 ans	Total	-1 an	1 an à 5 ans	+ 5 ans	Total
1 594	37 234	12 226	51 054	4 573	36 156	7 898	48 626

3.5 Détail des principaux postes du compte de résultat

3.5.1 Chiffre d'affaires

Les produits provenant de la vente de biens sont comptabilisés dans le compte de résultat lorsque les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété des biens ont été transférés à l'acheteur.

La norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients » introduit une grille d'analyse unique quelles que soient les transactions (vente de biens, vente de services, octroi de licences...) comportant cinq étapes successives :

- Identification du ou des contrats ;
- Identification des différentes obligations contractuelles du vendeur (obligation de performance);
- Détermination du prix de la transaction ;
- Allocation du prix de transaction aux différentes obligations identifiées ;
- Comptabilisation du chiffre d'affaires correspondant.

Les filiales intégrées dans le Groupe LISI étant pour la plupart des sites de production industrielle, l'essentiel du chiffre d'affaires est constitué de ventes de produits finis.

Le Groupe a néanmoins identifié plus particulièrement deux types de transactions distinctes de celle énoncée précédemment : la première concerne les pénalités de retard (sur livraison, sur dérive qualité, ...) comptabilisées en diminution du chiffre d'affaires ; la seconde est relative aux facturations d'outillages traitées comme des prestations complémentaires donnant lieu à la reconnaissance d'un chiffre d'affaires au moment de l'acceptation de l'outillage et des échantillons initiaux. Ces principes sont traités conformément à la norme IFRS 15.

Le Groupe revoit ses contrats de vente à chaque exercice : l'analyse confirme que la comptabilisation est conforme à IFRS 15.

Le chiffre d'affaires est indiqué après déduction des escomptes. Les montants des royalties, ou des redevances de brevet, ou d'exploitation d'une marque sont enregistrés dans le chiffre d'affaires.

La ventilation du chiffre d'affaires par secteur d'activité et par pays est indiquée en note 3.6.1 « informations sectorielles ».

3.5.2 Consommations

(en milliers d'euros)	LISI AEROSPACE	LISI AUTOMOTIVE	LISI MEDICAL	Autres	TOTAL 2021	TOTAL 2020
Consommations de marchandises	3 633	24 315	2 641	0	30 590	37 346
Consommations de matières premières	100 210	103 128	16 106	0	219 443	200 758
Outillages	22 648	18 822	6 642	0	48 111	50 399
Autres approvisionnements	19 014	13 671	3 274	22	35 981	32 505
TOTAL CONSOMMATIONS	145 505	159 936	28 663	22	334 126	321 007

3.5.3 Autres achats et charges externes

(en milliers d'euros)	LISI AEROSPACE	LISI AUTOMOTIVE	LISI MEDICAL	Autres	TOTAL 2021	TOTAL 2020
Sous-traitance	27 879	42 767	6 940	0	77 586	80 618
Entretien	21 681	21 494	4 158	590	47 957	47 388
Transports	5 870	13 500	1 003	0	20 374	19 024
Energie	15 348	13 404	1 759	21	30 532	30 177
Autres charges externes ⁽¹⁾	51 180	25 523	6 431	(8 456)	74 905	88 044
TOTAL AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	121 958	116 688	20 291	(7 845)	251 354	265 251

(1) La ligne « Autres charges externes » est composée des coûts généraux et administratifs (notamment, les honoraires, prestations diverses, coûts des assurances).

Le montant de - 8,5 M€ indiqué dans la colonne « autres » des autres charges externes est composé de l'élimination intragroupe des facturations de prestations des Holding

LISI S.A. et LISI Holdings North America aux divisions (- 11,6 M€). La différence correspond aux coûts des activités de ces holdings.

Honoraires des Commissaires aux Comptes

Le tableau ci-après recense le montant des honoraires des Commissaires aux Comptes certifiant les comptes sociaux et consolidés du Groupe.

Il s'agit des honoraires rémunérant des prestations rendues et comptabilisées en charges au titre de l'exercice 2021 dans les comptes de la société LISI S.A. et de ses

filiales dont les comptes de résultat de l'exercice et le bilan sont consolidés par intégration globale.

Les honoraires relatifs aux prestations de nature fiscale concernant les sociétés françaises ou étrangères, effectuées par le CMS Bureau Francis LEFEBVRE ou d'autres prestataires ne figurent pas dans le tableau ci-dessous.

En milliers d'€	Ernst & Young		Exco et Associés		Auditeurs étrangers	
	Montant		Montant		Montant	
	N	N-1	N	N-1	N	N-1
AUDIT						
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés						
- Holding	28	28	28	28	30	29
- Filiales intégrées globalement	767	711	265	272		
Autres diligences et prestations						
- Holding	34	35	33	6		
- Filiales intégrées globalement	0	0	15	16		0
SOUS-TOTAL	829	775	341	323	30	29
AUTRES PRESTATIONS RENDUES PAR LES RÉSEAUX AUX FILIALES INTÉGRÉES GLOBALEMENT						
Juridique, fiscal et social						
Prestations diverses						
SOUS-TOTAL						
TOTAL	829	775	341	323	30	29

Les montants figurant en autres diligences et prestations concernent entre autre l'examen des informations sociales, environnementales et sociétales consolidées.

3.5.4 Charges de personnel

(en milliers d'euros)	LISI AEROSPACE	LISI AUTOMOTIVE	LISI MEDICAL	Autres	Total 2021	Total 2020
Intérimaires	4 421	5 360	1 992	24	11 797	10 094
Salaires et intéressement	176 012	117 215	39 251	4 295	336 773	343 098
Indemnités de licenciement	163	629	43	23	858	1 698
Charges sociales et taxes sur salaires	63 313	40 649	15 171	3 572	122 705	125 709
Participation des salariés	0	82	0	0	82	612
Prestations de retraite et médailles du travail	616	851	77	0	1 544	551
TOTAL CHARGES DE PERSONNEL	244 525	164 786	56 534	7 914	473 756	481 762

3.5.5 Charges de recherche et développement

Les dépenses de recherche supportées en vue d'acquies une compréhension et des connaissances scientifiques ou techniques nouvelles sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Dans le référentiel IFRS, les dépenses de développement, c'est-à-dire découlant de l'application des résultats de la

recherche à un plan ou un modèle en vue de la production de produits et procédés nouveaux ou substantiellement améliorés sont comptabilisées en tant qu'immobilisations si le Groupe peut démontrer notamment l'existence d'avantages économiques futurs probables.

Le Groupe LISI a la volonté d'exercer une activité de recherche et développement soutenue, que ce soit dans la mise au point de nouveaux produits ou dans l'utilisation de nouveaux matériaux ou encore dans des procédés de production innovants. Cette activité de recherche et développement s'effectue de plusieurs manières : soit dans le cadre de la coopération entre les bureaux d'études des sociétés des divisions et de ses clients, soit pour le développement ou l'amélioration de certains composants ou de processus industriels. Les dépenses de développement mises en œuvre au sein du Groupe LISI portent majoritairement sur des produits en co-développement avec les clients et non sur des évolutions de processus industriels.

De ce fait, la plupart des frais encourus ne répond pas aux critères d'activation en immobilisations incorporelles et sont donc enregistrés en charges. Ces dernières se composent principalement de coûts de personnel dédiés aux services de recherche et développement.

Les effectifs dédiés directement à la recherche et développement ont représenté en 2021 environ 2,5 % des salariés du Groupe.

Le Groupe évalue périodiquement les projets significatifs pour identifier les éventuelles dépenses activables.

Les dépenses engagées au cours des deux derniers exercices sont présentées dans le tableau ci-dessous :

En millions d'€	2021	2020
Dépenses de Recherche et Développement	26,7	25,0
% du chiffre d'affaires	2,2 %	2,0 %
Projets activés	2,7	0,6

3.5.6 Charges et produits opérationnels non récurrents

Les produits et charges non récurrents s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
CHARGES OPÉRATIONNELLES NON RÉCURRENTES		
Cession LISI AUTOMOTIVE Mohr und Friedrich GmbH		(6 330)
Cession LISI MEDICAL Jeropa	(877)	(8 054)
Charge nette liée aux coûts de fermeture de l'implantation de LISI AEROSPACE Mexique	(2 913)	(5 344)
Cession Indraero Siren et LISI AEROSPACE Creuzet Maroc		(6 130)
Charges nettes liées aux mesures d'ajustements des effectifs dans le cadre des plans d'adaptation liés à la crise COVID-19	(4 678)	(36 616)
Charges nettes de restructuration et réorganisation		(3 000)
Autres produits et charges opérationnels non récurrents	(2 281)	(4 144)
AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS NON COURANTS	(10 749)	(69 618)

Les règles de présentation et de définition des charges et produits non courants demeurent inchangées par rapport au 31 décembre 2020.

3.5.7 Résultat financier

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
PRODUITS DE TRÉSORERIE ET CHARGES DE FINANCEMENT		
Produits de trésorerie	491	825
Incidence de la variation de la juste valeur des couvertures de taux positives	495	407
Incidence de la variation de la juste valeur des couvertures de taux négatives		(86)
Charges de financement	(6 291)	(6 310)
SOUS-TOTAL PRODUITS DE TRÉSORERIE ET CHARGES DE FINANCEMENT	(5 304)	(5 164)
AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		
Profits de change	34 738	26 685
Pertes de change	(19 190)	(42 978)
Incidence de la variation de la juste valeur des couvertures de devises	(5 452)	5 181
Autres	(20)	(483)
SOUS-TOTAL AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	10 076	(11 595)
RÉSULTAT FINANCIER	4 772	(16 759)

Coût du financement et autres charges et produits financiers

Le coût du financement inclut :

- les charges d'intérêts sur emprunts calculées en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif,
- les charges d'intérêts comprises dans les paiements effectués au titre d'un contrat de location-financement et calculées en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif,
- les produits d'intérêts générés par les placements de trésorerie,
- les variations des justes valeurs des instruments financiers,
- les produits provenant des dividendes des sociétés non consolidées sont comptabilisés dans le compte de

résultat dès que le Groupe acquiert le droit à percevoir les paiements, soit, dans le cas des titres cotés, à la date de détachement.

Les autres produits et charges financiers incluent principalement les profits et pertes de change.

L'augmentation du résultat financier par rapport à 2020 est essentiellement la résultante des variations de cours des devises sur les placements en dollar US, les comptes bancaires en devises et sur les comptes courants des filiales étrangères libellés dans leur devise locale. L'essentiel de cet impact est lié à la forte hausse du dollar US ayant généré un gain de change significatif.

3.5.8 Impôt sur les sociétés

L'impôt sur le résultat (charge ou produit) comprend :

- La charge (le produit) d'impôt sur les sociétés à payer au titre de chaque exercice et la charge (le produit) d'impôt différé. L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres.
- Les impôts différés sont déterminés selon la méthode du report variable, pour toutes les différences temporaires existantes à la date de clôture entre les valeurs fiscales et les valeurs comptables des actifs et des passifs du bilan consolidé. Les écarts d'acquisition non amortissables fiscalement ne donnent pas lieu à la constatation d'impôt différé.

Les actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés que si leur récupération est probable. Les actifs et passifs

d'impôts différés sont évalués aux taux d'impôts qui sont en vigueur au moment du dénouement des différences temporelles. Notamment, un actif d'impôt différé sur les reports déficitaires n'est comptabilisé que dans la mesure où il est probable que la filiale concernée ou son périmètre d'intégration fiscale disposeront de bénéfices imposables futurs sur lesquels imputer les reports déficitaires.

- Le Groupe a décidé de qualifier la CVAE (cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises en France) d'impôt sur le résultat devant entrer dans le champ d'application d'IAS 12. Ce choix permet d'assurer la cohérence avec le traitement comptable appliqué aux taxes similaires dans d'autres pays étrangers.

Les produits liés au crédit d'impôt recherche sont classés au compte de résultat dans la rubrique « autres produits ».

3.5.8.1 – Ventilation de l'impôt

Répartition en milliers d'€	Résultat avant impôt	Impôt *	Résultat après impôt
Résultat courant	71 465	(16 655)	54 810
Charges et produits opérationnels non récurrents	(10 749)	2 884	(7 865)
Participation des salariés aux fruits de l'expansion	(82)	22	(60)
Crédits d'impôts		22	22
CVAE		(2 545)	(2 545)
RÉSULTAT DE LA PÉRIODE	60 634	(16 271)	44 362

* dont impôts à payer : - 7 951 K€ dont impôts différés : - 4 035 K€
dont retenue à la source sur produits reçus de l'étranger : - 1 762 K€

3.5.8.2 – Preuve d'impôt

	31/12/2021	31/12/2020
Résultat attribuable au groupe	44	(37,3)
Intérêts minoritaires	(0,3)	0,2
IS comptabilisé (IS+crédit d'IS + ID+ CVAE)	16,3	(7,3)
Résultat avant IS	60,6	(44,8)
Taux normatif société mère	25,83 %	28,92 %
IS théorique / taux à 25,83 %	15,7	(13,0)
ÉCART		
Effet des différences permanentes	(2,2)	3,5
Effets des crédits d'impôt recherche	(1,2)	(1,6)
Effet CVAE (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises)	1,9	3,6
Effets des différences entre les taux d'imposition étrangers et français	(1,0)	(1,0)
Effets des impôts non reconnus	(1,2)	0,3
Effets des changements de taux sur les impôts différés	0	(1,7)
Effets dividendes - quote part non déductible	4,0	0,8
Effets autres	0,3	1,7
IS AU COMPTE DE RÉSULTAT (yc CVAE)	16,3	(7,3)
Taux effectif d'impôt	26,83 %	(16,33) %

3.5.8.3 – Taux d'impôts applicables par les sociétés du Groupe LISI

	2021	2020
Allemagne	30,00 %	30,00 %
Angleterre	19,00 %	17,00 %
Canada	26,90 %	26,90 %
Espagne	25,00 %	25,00 %
États-Unis	21,00 %	21,00 %
France	25,83 %	28,92 %
République Tchèque	19,00 %	19,00 %
Chine	25,00 %	25,00 %
Mexique	30,00 %	30,00 %

3.5.9 Résultat par action

Le résultat net par action (avant dilution) est calculé en faisant le rapport entre le résultat net de l'exercice et le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice, après déduction des actions détenues par le Groupe (actions propres). Le résultat net dilué par action est, quant à lui, calculé en retenant tous les instruments

financiers donnant un accès différé au capital du Groupe (options de souscriptions d'actions, bons de souscriptions d'actions, actions sous conditions de performance).

Les tableaux ci-après indiquent le rapprochement entre le résultat de base par action avant dilution et le résultat dilué par action.

31/12/2021
En milliers d'euros

	Résultat de la période	Nombre d'actions	Résultat net par action en €
Total actions		54 114 317	
Actions d'autocontrôle		(1 157 653)	
RÉSULTAT DE BASE PAR ACTION	44 048	52 956 664	0,83
Retraitement des actions sous condition de performance en cours d'attribution		621 510	
RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION	44 048	53 578 174	0,82

31/12/2020
En milliers d'euros

	Résultat de la période	Nombre d'actions	Résultat net par action en €
Total actions		54 114 317	
Actions d'autocontrôle		(1 179 685)	
RÉSULTAT DE BASE PAR ACTION	(37 321)	52 934 632	(0,71)
Retraitement des actions sous condition de performance en cours d'attribution		448 670	
RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION	(37 321)	53 383 302	(0,70)

3.6 Autres informations

3.6.1 Informations sectorielles

Le Groupe LISI présente l'information sectorielle conformément aux critères fixés par la norme IFRS 8.

Les activités du Groupe se déclinent en trois secteurs d'activité, sur lesquels opèrent trois divisions :

- LISI AEROSPACE qui regroupe les activités du marché aéronautique,

- LISI AUTOMOTIVE qui regroupe les activités du marché automobile,
- LISI MEDICAL qui regroupe les activités du marché médical.

Les « autres » incluent principalement les activités de la société tête du Groupe.

3.6.1.1 – Ventilation par secteur d'activité

(en milliers d'euros)	LISI AEROSPACE	LISI AUTOMOTIVE	LISI MEDICAL	Autres	TOTAL
31/12/2021					
COMPOSANTE RÉSULTAT					
Chiffre d'affaires par secteur d'activité*	558 053	484 602	121 997	(755)	1 163 897
Excédent brut d'exploitation courant (EBITDA)	83 737	53 998	16 438	(695)	153 478
Dotations aux amortissements et provisions	46 439	30 409	9 118	901	86 867
Résultat opérationnel courant (EBIT)*	37 298	23 589	7 320	(1 596)	66 611
Résultat opérationnel	28 788	22 972	7 101	(2 999)	55 862
RÉSULTAT DE LA PÉRIODE	20 962	14 201	4 885	4 314	44 362
COMPOSANTE BILAN					
Besoin en fonds de roulement	180 073	93 845	30 998	7 734	312 650
Immobilisations nettes	699 997	384 297	146 032	(90 870)	1 139 455
ACQUISITIONS D'IMMOBILISATIONS	37 689	23 155	5 765	28	66 637

* Après affectation de l'ensemble des coûts de holding division et groupe éventuellement augmenté d'une marge.

(en milliers d'euros)	LISI AEROSPACE	LISI AUTOMOTIVE	LISI MEDICAL	Autres	TOTAL
31/12/2020					
COMPOSANTE RÉSULTAT					
Chiffre d'affaires par secteur d'activité*	663 374	451 154	116 320	(890)	1 229 958
Excédent brut d'exploitation courant (EBITDA)	109 098	45 786	10 363	1 438	166 685
Dotations aux amortissements et provisions	71 249	42 186	10 216	1 526	125 177
Résultat opérationnel courant (EBIT)*	37 849	3 599	147	(86)	41 509
Résultat opérationnel	(8 498)	(7 470)	(3 893)	(8 248)	(28 109)
RÉSULTAT DE LA PÉRIODE	(21 662)	(15 010)	(5 205)	4 333	(37 544)
COMPOSANTE BILAN					
Besoin en fonds de roulement	184 808	68 901	25 309	21 480	300 498
Immobilisations nettes	619 649	374 108	140 667	(84 748)	1 049 676
ACQUISITIONS D'IMMOBILISATIONS	40 017	26 994	5 778	638	73 427

* Après affectation de l'ensemble des coûts de holding division et groupe éventuellement augmenté d'une marge.

3.6.1.2 – Ventilation par secteur d'activité et par pays

(en milliers d'€)	LISI AEROSPACE	LISI AUTOMOTIVE	LISI MEDICAL	Autres	TOTAL
31/12/2021					
COMPOSANTE RÉSULTAT					
CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ZONE DE DESTINATION					
Union Européenne	354 051	286 863	48 926	(755)	689 085
dont France	251 656	84 577	5 648	(755)	341 126
Continent Nord Américain	159 035	88 647	69 591		317 273
Autres pays	44 967	109 092	3 480		157 539
TOTAL	558 053	484 602	121 997	(755)	1 163 897
COMPOSANTE BILAN					
IMMOBILISATIONS NETTES PAR ZONE DE DESTINATION					
Union Européenne	389 512	257 726	62 529	(90 871)	618 895
dont France	362 141	160 805	62 529	(90 871)	494 603
Continent Nord Américain	278 572	110 233	83 504		472 309
Afrique	6 276	2 941			9 217
Asie	25 637	13 397			39 034
TOTAL	699 997	384 297	146 032	(90 871)	1 139 455
FLUX LIÉS AUX ACQUISITIONS D'IMMOBILISATIONS PAR ZONE DE DESTINATION					
Union Européenne	29 992	15 634	2 415	(2)	48 038
dont France	29 599	9 841	2 415	(2)	41 852
Continent Nord Américain	6 168	5 078	3 349	29	14 624
Afrique	78	909			987
Asie	1 453	1 535			2 988
TOTAL	37 689	23 156	5 766	27	66 637
COMPOSANTE RÉSULTAT					
Chiffre d'affaires par zone de destination					
Union Européenne	400 750	269 662	43 380	(890)	712 902
dont France	265 666	87 482	6 625	(890)	358 883
Continent Nord Américain	214 582	79 182	69 663		363 427
Autres pays	48 042	102 310	3 187		153 539
TOTAL	663 374	451 154	116 230	(890)	1 229 868
COMPOSANTE BILAN					
IMMOBILISATIONS NETTES PAR ZONE DE DESTINATION					
Union Européenne	387 769	261 473	63 966	(84 748)	628 459
dont France	360 569	164 209	63 966	(84 748)	503 995
Continent Nord Américain	196 207	102 124	76 702		375 033
Afrique	10 973	1 949			12 922
Asie	24 700	8 562			33 262
TOTAL	619 649	374 108	140 667	(84 748)	1 049 676
FLUX LIÉS AUX ACQUISITIONS D'IMMOBILISATIONS PAR ZONE DE DESTINATION					
Union Européenne	28 764	18 171	3 510	638	51 082
dont France	27 568	11 299	3 510	638	43 014
Continent Nord Américain	8 291	7 349	2 266	0	17 906
Afrique	829	706			1 535
Asie	2 135	768			2 903
TOTAL	40 017	26 994	5 778	638	73 427

3.6.2 Paiements fondés en actions

3.6.2.1 – Options d'achats d'actions

Aucun plan d'option d'achat d'actions n'est en cours au 31 décembre 2021.

3.6.2.2 – Attribution d'actions sous conditions de performance

Le Groupe a mis en place des plans d'option d'achat d'actions et un plan d'attribution d'actions sous conditions de performance au profit de certains salariés ou dirigeants. L'objectif de ces plans étant de créer une incitation supplémentaire à l'amélioration des performances du Groupe, une rétention de cadres clefs et un alignement des intérêts du management et des actionnaires.

L'attribution d'options d'achat d'actions et l'attribution d'actions sous conditions de performance représentent un avantage offert aux collaborateurs, et constitue donc à ce titre un complément de rémunération. Les options

PLANS AASCP

Sur proposition du Comité des Rémunérations, le Conseil d'Administration de la société LISI a décidé le 12 décembre 2018 d'attribuer aux membres du Comité Exécutif ainsi qu'aux membres des principaux Comités de Direction des trois divisions du Groupe LISI, des actions sous conditions de performance sous réserve de la réalisation de tout ou partie de certains critères de performance.

Le Conseil d'Administration du 18 février 2021 a constaté que les résultats 2020 montrent que les objectifs ne sont pas atteints et en conséquence, aucune action n'a été octroyée.

La reprise de provision correspondant à la non-attribution d'action concernant ce plan ayant été constaté en 2020, ce dernier n'a aucun impact sur le résultat consolidé 2021.

Des plans de même nature ont été mis en place sur 2019, 2020 et 2021. Les Conseils d'Administration du

PLAN DE FIDELISATION

Le Groupe LISI compte sur la contribution d'une équipe de direction expérimentée et souhaite fidéliser dans la durée ces hauts potentiels qui constituent un collectif de talents soudé et motivé. C'est dans cet objectif qu'un plan de fidélisation unique a été mis en place à destination de 39 collaborateurs du Groupe.

3.6.3 Plans d'achat d'actions réservé aux salariés

Il est également proposé à tous les salariés du Groupe des plans d'achat d'actions (Plan d'Épargne Groupe) permettant d'acquérir des actions LISI dans le cadre d'augmentations de capital réservées ou de rachat d'actions. Les actions acquises par les salariés dans le cadre de ces plans sont soumises à certaines restrictions concernant leur cession ou leur transfert. Dans le cas des augmentations de capital réservées aux salariés au titre du Plan d'Épargne Groupe, l'avantage offert aux salariés

octroyées sont comptabilisées comme une charge de personnel sur la base de la juste valeur, des actions ou dérivés d'actions attribués, à la date de mise en place de ces plans et ce pendant la période d'acquisition de ces options.

Cette rémunération payée en actions LISI est reconnue sur une période de 2 ans à compter de la date d'attribution.

Les conditions d'attribution des différents plans mentionnés ci-après sont définies dans le chapitre 4 – « Responsabilité sociétale de l'entreprise ».

11 décembre 2019, 9 décembre 2020 et 8 décembre 2021 ont approuvé l'ouverture de ces nouveaux plans sous des conditions approuvées.

La juste valeur de ces avantages est constatée dans le compte de résultat linéairement sur la durée d'acquisition des droits.

Les objectifs du plan 2019 mesurés sur la base des résultats 2021, ne seront pas atteints. La reprise de provision correspondante ayant déjà été constatée en 2020, aucun impact n'est comptabilisé sur l'exercice 2021.

La juste valeur de ces plans est constatée sur 2021 en charges de personnel. Le montant est une charge de - 1,3 M€. Ce coût n'a pas été affecté aux divisions, et reste au niveau de LISI S.A. jusqu'à la réalisation définitive de ces plans.

La juste valeur de ces avantages est constatée dans le compte de résultat linéairement sur la durée d'acquisition des droits, soit un montant de - 0,4 M€ en 2021 enregistré en charges de personnel. Ce coût n'a pas été affecté aux divisions, et reste au niveau de LISI S.A. jusqu'à la réalisation définitive de ces plans.

correspond à la décote sur le prix de souscription, soit la différence entre le prix de souscription des actions et le cours de l'action à la date d'attribution (d'un montant maximal de 20 % selon la loi française). Cette charge est reconnue en intégralité à la date de souscription dans le cas du Plan d'Épargne Groupe.

Aucun plan de cette nature n'a été réalisé sur l'exercice 2021.

3.6.4 Informations sur les parties liées / Rémunérations des membres des organes de direction

3.6.4.1 – Informations sur les parties liées

Les parties liées comprennent la société mère, les dirigeants et mandataires sociaux, les administrateurs. Il n'y a pas de société contrôlée conjointement ou mise en équivalence, ni de co-actionnaire, ni d'entreprises sous contrôle commun ou influence notable avec lesquelles le Groupe LISI aurait réalisé des transactions qui imposeraient une information.

La seule relation du Groupe avec sa société mère (CID) est liée à la détention capitalistique. En revanche, la société LISI S.A. apporte assistance à ses filiales dans les domaines comptables, financiers, stratégiques et juridiques.

3.6.4.2 – Rémunérations des membres des organes de Direction

(en milliers d'€)	Charges de la période		Passifs	
	2021	2020	2021	2020
Avantages à court terme en valeur brute (salaires, primes, etc.)	1 055	909		
Avantages postérieurs à l'emploi (IFC)	(85)	58	366	451
Autres avantages à long terme				
Avantages liés aux fins de contrat de travail				
Avantages sur capitaux propres	116	(148)	129	14
RÉMUNÉRATION GLOBALE	1 085	819	495	465

Les principaux dirigeants perçoivent des rémunérations, sous forme d'avantages au personnel à court terme, d'avantages accordés au personnel postérieurs à l'emploi, et de paiements fondés sur des actions. Concernant cette catégorie, les deux dirigeants de la société LISI S.A. ont bénéficié en 2019, 2020 et 2021 d'attribution d'actions sous conditions de performance selon les mêmes modalités et conditions que les autres membres des

Comités de Direction des divisions. Concernant ces plans, les mandataires sociaux devront conserver au nominatif 20 % des Actions sous conditions de Performance acquises jusqu'à la cessation de leur mandat.

Concernant les indemnités de fin de carrière, aucun avantage particulier n'est contractualisé au-delà de l'indemnité de départ légale.

3.6.5 Instruments financiers et de marché

Les risques principaux couverts par les instruments financiers du Groupe sont le risque de change, le risque sur matières premières et le risque de taux d'intérêt.

Les instruments dérivés qui ne répondent pas aux critères de couverture sont évalués et comptabilisés à leur juste valeur par résultat. Le profit ou la perte résultant de la réévaluation à la juste valeur est enregistré immédiatement en résultat.

Lorsqu'un instrument financier dérivé est désigné comme instrument de couverture des variations de flux de trésorerie

d'un actif ou passif comptabilisé, ou d'une transaction prévue hautement probable, la part jugée efficace de la variation de juste valeur de l'instrument financier dérivé est comptabilisée en capitaux propres. Les profits ou pertes associés cumulés sont sortis des capitaux propres et inclus dans le résultat de la ou des période(s) au cours desquelles la transaction couverte affecte le résultat.

La juste valeur au 31 décembre 2021 des dérivés utilisés dans le cadre de la gestion des risques de marché est détaillée ci-dessous :

(en milliers d'euros)	31/12/2021		31/12/2020	
	À l'actif	Au passif	À l'actif	Au passif
GESTION DU RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT				
Swaps payeurs taux variable		310		808
GESTION DU RISQUE DE CHANGE				
Dérivés de change	3 662			11 884
GESTION DU RISQUE DE MATIÈRES PREMIÈRES				
Dérivés de matières premières	204		383	
TOTAL	3 866	310	383	12 692

3.6.5.1 – Risque de cours sur les matières premières

Au 31 décembre 2021 le Groupe a couvert le risque sur ses achats futurs de matière première nickel et aluminium. La juste valeur des dérivés utilisés (swap de matières

premières) à la clôture s'élève à + 204 K€. Les autres matières premières ne peuvent pas faire l'objet de couvertures faute d'instruments disponibles.

3.6.5.2 – Risque de change

Le Groupe est globalement soumis à deux types de risque de change :

- En dehors de la zone EUR et de la zone USD, il dispose d'outils de production dans une dizaine de pays, dans lesquels les ventes de ses filiales sont majoritairement libellées en EUR ou en USD, alors que leurs charges sont majoritairement libellées en devise locale, que sont le GBP, CAD, TRY, CZK, et dans une moindre mesure le MAD, CNY, INR et PLN, faisant naître un besoin en devises locales. Un renchérissement de celles-ci affecterait la performance économique du groupe ;

Couverture du risque de change sur devises locales

Le Groupe a une très bonne visibilité sur ses besoins en devises locales. Aussi, sa politique de couverture s'appuie sur la gestion d'un portefeuille d'instruments financiers, lui

Couverture du risque de change sur USD

Comme indiqué ci-avant, la génération d'USD provient principalement de la division aéronautique du Groupe, qui bénéficie de contrats à long terme prévoyant une facturation dans cette devise. La politique de couverture s'appuie sur la gestion d'un portefeuille d'instruments financiers, lui permettant d'obtenir un cours de couverture moyen garanti. L'horizon de couverture peut aller jusqu'à 5 ans.

- L'USD constitue la seconde devise de facturation du Groupe après l'EUR, principalement dans la division aéronautique. La facturation dans d'autres devises n'est pas significative à l'échelle du Groupe. Un affaiblissement de l'USD affecterait la performance économique du Groupe.

Afin de protéger ses résultats, le Groupe met en œuvre une politique de couverture dont la finalité est de réduire les facteurs d'incertitude affectant sa rentabilité opérationnelle et lui donner le temps nécessaire à l'adaptation de ses coûts à un environnement monétaire défavorable.

permettant de se prémunir contre une hausse du cours des devises locales. L'horizon de couverture est de 12 à 24 mois.

Les principaux instruments de couverture utilisés par le Groupe dans le cadre de sa gestion du risque de change sont des ventes à terme, des achats et ventes d'options et des produits structurés.

Le portefeuille des dérivés de change se ventile comme suit :

	31/12/2021					31/12/2020				
	Juste valeur ⁽¹⁾	Montant notionnel ⁽²⁾	< 1 an	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans	Juste valeur ⁽¹⁾	Montant notionnel ⁽²⁾	< 1 an	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans
Position acheteuse de GBP contre USD	0,1	12,0	12,0	0	0	1,6	12,0	12,0	0	0
Position acheteuse de CAD contre USD	(0,2)	24,0	24,0	0	0	1,3	25,2	25,2	0	0
Position acheteuse de TRY contre EUR	(2,8)	38,4	38,4	0	0	(1,3)	38,4	0	38,4	0
Position acheteuse de PLN contre USD	(0,1)	20,4	20,4	0	0	0	0	0	0	0
Position acheteuse de CZK contre EUR	0,5	300,0	300,0	0	0	0,2	450,0	300,0	150,0	0
Position acheteuse EUR contre USD	(1,1)	163,8	72,6	91,2	0	10,2	130,0	90,0	40,0	0
TOTAL	(3,7)					11,9				

(1) Les montants de juste valeur sont exprimés en millions d'euros.

(2) Les montants notionnels maximum sont exprimés en millions de devises.

3.6.6 Engagements

Sur une base annuelle, le Groupe établit un recensement détaillé de l'ensemble des obligations contractuelles, engagements financiers et commerciaux, obligations conditionnelles auxquels LISI S.A. et/ou ses filiales sont parties ou exposées. De manière régulière, ce recensement est actualisé par les services compétents et revu par la Direction du Groupe. Afin de s'assurer de l'exhaustivité, de l'exactitude et de la cohérence des informations issues de ce recensement, des procédures spécifiques de contrôle sont mises en œuvre, incluant notamment :

- l'examen régulier des procès-verbaux des Assemblées Générales d'actionnaires, réunions du Conseil d'Administration, des Comités rattachés pour ce qui concerne les engagements contractuels, les litiges et les autorisations d'acquisition ou de cession d'actifs ;
- la revue avec les banques et établissements financiers des sûretés et garanties ainsi que des contrats d'emprunts et tous les autres engagements bancaires ;
- la revue avec les conseils juridiques internes et externes des litiges et procédures devant les tribunaux en cours, des questions d'environnement, ainsi que de l'évaluation des passifs éventuels y afférent ;
- l'examen des rapports des contrôleurs fiscaux, et des avis de redressement au titre des exercices antérieurs ;
- l'examen avec les responsables de la gestion des risques, les agents et courtiers des compagnies d'assurance auprès desquelles le Groupe a contracté des assurances pour couvrir les risques relatifs aux obligations conditionnelles ;
- l'examen des transactions avec les parties liées pour ce qui concerne les garanties et autres engagements donnés ou reçus ;
- la revue de tous les contrats ou engagements contractuels d'une manière générale.

3.6.6.1 – Engagements donnés dans le cadre de l'activité courante

Les engagements donnés dans le cadre de l'activité courante sont les suivants :

En milliers d'euros	2021	2020
Reliquat commandes investissements	7 039	29 681
ENGAGEMENTS DONNÉS	7 039	29 681
SWAP de taux	8 889	39 264
Couvertures de change	194 605	156 770
ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES	203 494	196 034

Engagements réciproques :

Les engagements réciproques correspondent à des SWAP de taux d'intérêts en couverture d'emprunts à taux variable contractés dans le cadre du financement des croissances externes.

Au 31 décembre 2021, les caractéristiques des contrats de SWAP sont les suivantes :

Notionnel au 31/12/2021	Nominal (en milliers d'euros)	Restant dû (en milliers d'euros)	Date de départ	Date de maturité	Taux payeur	Taux receveur	Valeur de réalisation (NPV) en milliers d'euros
LISI S.A.	5 000		10/06/2014	10/06/2021	0,9400 %	Euribor 3 mois	37
LISI S.A.	5 000		10/06/2014	10/06/2021	0,9400 %	Euribor 3 mois	37
LISI S.A.	10 000		10/06/2014	10/06/2021	0,9700 %	Euribor 3 mois	76
LISI S.A.	5 000		10/06/2014	10/06/2021	0,9525 %	Euribor 3 mois	38
LISI S.A.	5 000		10/06/2014	10/06/2021	0,9675 %	Euribor 3 mois	38
LISI MEDICAL Fasteners	4 500	1 031	28/09/2012	30/09/2024	1,3000 %	Euribor 3 mois	27
Blanc Aéro Industries	4 983	3 929	01/02/2016	15/01/2031	0,8290 %	Euribor 3 mois	120
Blanc Aéro Industries	4 983	3 929	01/02/2016	15/01/2031	0,8300 %	Euribor 3 mois	123
TOTAL	44 466	8 889					497

Les instruments de couverture de change en vie au 31 décembre 2021 sont les suivants :

	Notionnel au 31/12/2021		Notionnel au 31/12/2020	
	Devise	EUR	Devise	EUR
GBP	12 000	14 281	12 000	13 348
CAD	24 000	16 675	25 200	16 120
CZK	300 000	12 069	450 000	17 148
TRY	38 400	2 521	38 400	4 214
PLN	20 400	4 438		
USD	163 800	144 623	130 000	105 941
TOTAL		194 606		156 770

3.6.6.2 – Engagement reçu dans le cadre de l'acquisition des actifs de la société Hi-Vol Products LLC

Dans le cadre de l'acquisition des actifs de la société Hi-Vol Products LLC par la société LISI AUTOMOTIVE Hi Vol Inc, le vendeur, garanti par sa maison-mère Arch Global, a pris l'engagement au moyen de deux polices d'assurance spécifiques, d'indemniser l'acheteur de tout préjudice qui serait notamment lié à :

- un risque fiscal, environnemental et plans de prévoyance, à hauteur du prix d'acquisition et,

- une non-conformité produit à hauteur de 10 MUSD sous réserve d'une franchise de 300 KUSD (diminuée à 250 KUSD à compter du 13 septembre 2019).

Cet engagement prendra fin à l'expiration de la durée légale de prescription, à l'exception de la garantie liée à la non-conformité produit qui a expiré le 21 septembre 2021.

3.6.6.3 – Engagements donnés et reçus dans le cadre de l'acquisition de TERMAX

Suite à la modification de l'accord d'acquisition initial signée le 26 juin 2020 de la société TERMAX LLC, LISI HOLDING NORTH AMERICA, a racheté les 49 % des parts sociales restantes le 24 juillet 2020 avec un règlement du prix par moitiés au 15 septembre 2020 et au 15 septembre 2021.

De leurs côtés, les vendeurs se sont engagés à indemniser LISI HOLDING NORTH AMERICA, sous réserve d'une franchise globale de 200 KUSD de tout préjudice qui serait notamment lié :

- à un risque environnemental et fiscal, à hauteur du montant du prix de l'acquisition de la participation de 51 %, et,

- à un risque social à hauteur de 5 MUSD.

Cet engagement expirera le 31 octobre 2037, à l'exception de la garantie fiscale qui prendra fin à l'expiration de la durée légale de prescription.

3.6.6.4 – Engagements donnés et reçus dans le cadre de l'acquisition de B&E Manufacturing Co. Inc

Dans le cadre de l'acquisition de la société B&E Manufacturing Co. Inc, HI-SHEAR CORPORATION s'est engagé à régler le solde du prix en 2 échéances fixées au 30 juillet 2022 et 30 juillet 2023.

De leurs côtés, les vendeurs se sont engagés à indemniser HI-SHEAR CORPORATION, sous réserve d'une franchise globale de 300 KUSD de tout préjudice qui serait notamment lié :

- à un risque d'organisation et de propriété des actifs, à hauteur du montant du prix de l'acquisition et,

- à un risque fiscal, environnemental, social et de non-conformité produit à hauteur de 10 MUSD.

Cet engagement prendra fin à l'expiration de la durée légale de prescription à l'exception de la garantie fiscale et environnementale qui expirera le 30 juillet 2023 et la garantie de non-conformité produit le 30 juillet 2024.

3.6.6.5 – Garantie donnée dans le cadre de l'opération de cession d'INDRAERO SIREN et LISI AEROSPACE CREUZET MAROC

Dans le cadre de la cession d'INDRAERO SIREN et de LISI AEROSPACE CREUZET MAROC, un engagement de garantie de passif concernant les éventuels passifs fiscaux a été donné.

Le montant maximum d'indemnisation est fixé à 3 M€. La garantie fiscale expirera le 31 janvier 2023.

3.6.6.6 – Garanties données dans le cadre de l'opération de cession de LACE

Dans le cadre de la cession de LACE, un engagement de garantie de passif a été donné par la société LISI AEROSPACE STRUCTURAL COMPONENTS.

Les garanties prendront fin le 4 septembre 2022 à l'exception de la garantie sociale qui expirera le 31 janvier 2024 et la garantie fiscale le 31 janvier 2025.

3.6.6.7 – Garanties données dans le cadre de l'opération de cession de LISI MEDICAL Jeropa

Dans le cadre de la cession de LISI MEDICAL Jeropa, un engagement de garantie de passif a été donné par la société LISI Holding North America.

Les garanties fiscales et environnementales prendront fin à l'expiration de la durée légale de prescription.

3.6.6.8 – Engagement reçu dans le cadre de l'opération de cession d'INDRAERO SIREN et LISI AEROSPACE CREUZET MAROC

Dans le cadre de la cession d'INDRAERO SIREN et LISI AEROSPACE CREUZET MAROC, l'acheteur s'est engagé à verser au Groupe LISI un complément de prix d'un montant maximum de 13 M€ selon la valeur de cession ultérieure.

Cet engagement est valable pour une durée de 10 ans, soit jusqu'au 3 juillet 2029.

La créance constituée a été totalement dépréciée au 31 décembre 2020 sur cet engagement reçu.

3.6.6.9 – Autres engagements

Les autres engagements concernent des contrats d'emprunts prévoyant une exigibilité anticipée dans le cas

du non-respect de covenants financiers. Le détail de ces emprunts figure aux paragraphes 3.4.5.

3.7 Taux des devises employés par les filiales étrangères

		31/12/2021		31/12/2020	
		Taux de clôture	Taux Moyen	Taux de clôture	Taux Moyen
Dollar US	USD	1,1326	1,1816	1,2271	1,1470
Livre Sterling	GBP	0,8403	0,8584	0,8990	0,8894
Yuan	CNY	7,1947	7,6069	8,0225	7,8975
Dollar canadien	CAD	1,4393	1,4804	1,5633	1,5380
Zloty	PLN	4,5969	4,5720	4,5597	4,4680
Couronne tchèque	CZK	24,8580	25,6486	26,2420	26,4976
Dirham marocain	MAD	10,5165	10,6334	10,8848	10,8737
Roupie indienne	INR	84,2292	87,3135	89,6605	84,9444
Pesos mexicain	MXN	23,1438	24,0516	24,4160	24,7300
Dollar de Hong Kong	HKD	8,8333	9,1856	9,5142	8,8966

4 Rapports des commissaires aux comptes

4.1 Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés – Exercice clos le 31 décembre 2021

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code

de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de

l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée

générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Paris et Paris-La Défense, le 31 mars 2022

Les Commissaires aux Comptes

EXCO ET ASSOCIES
Pierre Burnel

ERNST & YOUNG et Autres
Pierre Jouanne

4.2 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés - Exercice clos le 31 décembre 2021

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société LISI relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union

européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

▪ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

▪ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée cidessus, nous attirons votre attention sur la note 2.1 de l'annexe des comptes consolidés concernant le changement

d'estimation comptable relatif à la durée d'amortissement des immobilisations.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

■ Écart d'acquisition – Test de dépréciation

Risque identifié

Au 31 décembre 2021, la valeur nette des écarts d'acquisition s'élève à K€ 401 877 pour un total bilan de K€ 1 924 401. Ces écarts d'acquisition correspondent aux écarts constatés entre le coût du regroupement d'entreprises et la part d'intérêt du groupe dans la juste valeur, à la date d'acquisition, des actifs et des passifs identifiables relatifs à ces sociétés, tel que cela est mentionné dans la note 3.4.1.1 de l'annexe aux comptes consolidés.

Les écarts d'acquisition font l'objet d'un test de dépréciation lors de chaque clôture comptable et à chaque fois qu'un risque de perte de valeur est identifié. La note 3.4.1.1 de l'annexe aux comptes consolidés décrit les modalités et les hypothèses de ce test. Pour les besoins de ce test, les écarts d'acquisition sont affectés au niveau de chacun des groupes d'unités génératrices (UGT) de trésorerie correspondant pour le groupe, aux trois divisions, LISI AEROSPACE, LISI AUTOMOTIVE et LISI MEDICAL.

La valeur recouvrable de chacune des UGT du groupe est comparée à la valeur nette comptable des actifs correspondants. La valeur recouvrable est définie comme étant la plus élevée de la valeur de réalisation et de la valeur d'utilité. Si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable de l'UGT testée, une perte de valeur est comptabilisée pour la différence.

Notre réponse

Dans le cadre de nos travaux, nous avons pris connaissance du processus d'élaboration et d'approbation des estimations et des hypothèses faites par la direction dans le cadre des tests de dépréciation. Nos travaux ont notamment consisté à :

- apprécier les taux d'actualisation et de croissance retenus par la direction, en les comparant à notre propre estimation de ces taux, établie en incluant nos spécialistes en évaluation, et par analyse des différents paramètres constitutifs ;
- examiner, par sondages, les flux futurs de trésorerie retenus, au regard des données budgétaires et du plan stratégique à 4 ans, présentés au Conseil d'Administration, des résultats historiques ainsi que du contexte économique et financier dans lequel s'inscrit le groupe ;
- vérifier, par sondages, l'exactitude arithmétique des tests de dépréciation réalisés par la direction.

■ Provisions pour risques industriels

Risque identifié

Le groupe est exposé aux risques industriels inhérents à chacune de ses activités LISI AEROSPACE, LISI AUTOMOTIVE et LISI MEDICAL exercées mondialement dans des cadres réglementaires complexes et en constante évolution.

Comme indiqué dans la note 3.4.3.6 de l'annexe aux comptes consolidés, le groupe a exercé son jugement au cas par cas dans l'évaluation des risques encourus, et a constitué une provision dès lors qu'il s'attend à une sortie probable future de ressources nécessaires pour éteindre l'obligation.

Nous avons considéré ce sujet comme un point clé de l'audit compte tenu du niveau de jugement requis pour la détermination de ces provisions dans des contextes réglementaires multiples et en constante évolution.

Notre réponse

Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés, nos travaux ont notamment consisté à :

- examiner les procédures mises en œuvre par le groupe afin d'identifier et recenser l'ensemble des risques ;
- prendre connaissance de l'analyse des risques effectuée par le groupe, de la documentation correspondante et, le cas échéant, des consultations écrites des conseils externes ;
- apprécier les principaux risques identifiés et examiner les hypothèses retenues par la direction pour estimer le montant de ces provisions ;
- examiner les informations relatives à ces risques présentées dans l'annexe aux comptes consolidés.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe du Conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extrafinancière prévue par l'article L. 225-102-1 du Code de commerce figure dans le rapport sur la gestion du groupe, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-10 de ce Code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

■ Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du Code

monétaire et financier, établis sous la responsabilité du directeur général. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes consolidés qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

▪ Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société LISI par votre assemblée générale du 2 juin 1993

pour le cabinet EXCO ET ASSOCIES et du 27 avril 2011 pour le cabinet ERNST & YOUNG et Autres.

Au 31 décembre 2021, le cabinet EXCO ET ASSOCIES était dans la vingt-neuvième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG et Autres dans la onzième année (dont onze années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé).

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires

relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

▪ Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative

provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.
- **Rapport au comité d'audit**

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui

concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris et Paris-La Défense, le 31 mars 2022

Les Commissaires aux Comptes

EXCO ET ASSOCIES
Pierre Burnel

ERNST & YOUNG et Autres
Pierre Jouanne

[Cette page est intentionnellement laissée en blanc]



3 Comptes sociaux

1	Compte de résultat social au 31/12/2021	90
2	Bilan social au 31/12/2021	91
3	Tableau de flux de trésorerie social au 31/12/2021	92
4	Variation des capitaux propres au 31/12/2021	92
5	Notes annexes aux comptes sociaux	93
5.1	Faits marquants 2021	93
5.2	Règles et méthodes comptables	94
5.3	Détail des postes du bilan	94
5.4	Détail des principaux postes du compte de résultat	98
5.5	Autres informations	99
5.6	Évènements survenus depuis la clôture de l'exercice	102
5.7	Perspectives 2022	102
5.8	Risques financiers liés aux effets du changement climatique	102
5.9	Référentiel de Contrôle Interne	102
6	Résultats financiers de la société LISI S.A. au cours des cinq derniers exercices	103
7	Délais de paiements fournisseurs et clients	104
7.1	Factures reçues et émises réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (montants en milliers d'euros) :	104
7.2	Factures reçues et émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice (montants en milliers d'euros) :	104
8	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels sociaux – Exercice clos le 31 décembre 2021	105

1 Compte de résultat social au 31/12/2021

(En milliers d'euros)	Notes	2021	2020
CHIFFRE D'AFFAIRES HORS TAXES		8 989	8 098
Produits d'exploitation	5.4.1	9 790	9 579
Charges externes	5.4.2	(4 029)	(4 318)
Impôts et taxes	5.4.2	(494)	(381)
Frais de personnel	5.4.2	(5 073)	(4 563)
Autres charges	5.4.2	(460)	(455)
Amortissements, provisions	5.4.2	(887)	(640)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		(1 154)	(778)
Produits financiers			
- des participations		5 159	5 294
- autres intérêts et produits assimilés		26	81
- différences positives de change		25 812	21 112
- sur cessions des valeurs mobilières de placement		718	1 091
- reprises de provisions		4 424	630
Charges financières			
- autres intérêts et charges assimilées		(6 290)	(6 462)
- différences négatives de change		(18 912)	(30 055)
- sur cessions de valeurs mobilières de placement		(127)	(580)
- dotations aux provisions		(908)	(4 424)
RÉSULTAT FINANCIER	5.4.3	9 903	(13 313)
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT		8 750	(14 091)
Produits exceptionnels			
- sur opérations en capital			
- sur opérations de gestion		30	131
- reprises de provisions		0	13
Charges exceptionnelles			
- sur opérations en capital			
- sur opérations de gestion		(35)	(140)
- dotations aux provisions			
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL		(5)	3
Impôt sur les bénéfices	5.4.4	1 392	6 423
RÉSULTAT NET		10 137	(7 665)

2 Bilan social au 31/12/2021

ACTIF (En milliers d'euros)	Notes	2021	2020
ACTIF IMMOBILISÉ			
Immobilisations incorporelles	5.3.1	1 153	1 145
Immobilisations corporelles	5.3.1	2 560	2 468
Immobilisations financières	5.3.1	227 939	228 459
Amortissements et dépréciations	5.3.1	(1 815)	(1 481)
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ NET		229 837	230 591
ACTIF CIRCULANT			
Clients et comptes rattachés	5.3.4	3 109	1 732
Autres créances	5.3.4	5 212	4 823
Comptes courants filiales	5.3.4	531 005	483 178
Créance d'impôt	5.3.4	7 209	9 072
Valeurs mobilières de placement	5.3.4	73 952	61 520
Disponibilités	5.3.4	93 363	145 918
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT		713 850	706 243
Charges constatées d'avance		258	111
Écarts de conversion actif		908	4 422
TOTAL DES COMPTES DE RÉGULARISATION		1 166	4 533
TOTAL DE L'ACTIF		944 854	941 367
PASSIF			
CAPITAUX PROPRES			
Capital		21 646	21 646
Primes d'émission, de fusion, d'apport		71 822	71 822
Réserves		19 602	19 602
<i>dont réserve légale</i>		2 165	2 165
Report à nouveau		132 589	147 691
Résultat de l'exercice		10 137	(7 665)
Provisions réglementées			0
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	4	255 796	253 097
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	5.3.9	1 559	4 589
Dettes			
Emprunts et dettes financières diverses (*)	5.3.4	320 967	320 004
Comptes courants des filiales	5.3.4	353 159	358 436
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5.3.4	4 084	2 038
Dettes fiscales et sociales	5.3.4	2 469	2 117
Autres dettes	5.3.4	4 663	1 084
TOTAL DES DETTES		685 341	683 680
Produits constatés d'avance			
Écarts de conversion passif		2 157	1
TOTAL DES COMPTES DE RÉGULARISATION		2 157	1
TOTAL DU PASSIF		944 854	941 367
(*) dont concours bancaires courants		(9)	(79)

3 Tableau de flux de trésorerie social au 31/12/2021

(en milliers d'€)	2021	2020
Opérations d'exploitation		
Capacité d'autofinancement	7 405	(3 831)
Incidence de la variation des stocks sur la trésorerie		
Incidence de la variation des décalages de trésorerie des débiteurs et créanciers d'exploitation	11 568	5 507
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DE (AFFECTÉS À) L'EXPLOITATION (A)	18 973	1 676
Opérations d'investissements		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(100)	(638)
Encaissements résultant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières		
Encaissements résultant de la cession d'immobilisations financières		
Trésorerie nette affectée aux acquisitions et cessions filiales		
Encaissements et décaissements provenant des prêts aux filiales	(771)	8 007
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES (AFFECTÉS AUX) OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENTS (B)	(871)	7 369
Opérations de financement		
Sommes reçues des actionnaires suite à une augmentation de capital		
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	(7 437)	
Encaissements provenant de nouveaux emprunts	61 189	11 216
Remboursements d'emprunts	(58 805)	(59 036)
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES (AFFECTÉS AUX) OPÉRATIONS DE FINANCEMENT (C)	(5 053)	(47 820)
Incidence reclassement créances rattachées à des participations (D)		
VARIATION DE TRÉSORERIE (A+B+C+D) *	13 050	(38 775)
Trésorerie au 1 ^{er} janvier (E)	332 103	370 878
Trésorerie au 31 décembre (A+B+C+D+E)	345 152	332 103
Valeurs mobilières de placement	73 952	61 522
Disponibilités, comptes courants des filiales	624 368	629 096
Concours bancaires courants, comptes courants des filiales	(353 168)	(358 515)
TRÉSORERIE À LA CLÔTURE **	345 152	332 103

* La variation de trésorerie globale est la somme des flux nets de trésorerie générés par les différents compartiments : exploitation, investissements et financement.

** La trésorerie est la différence entre les positions court-terme bilantielles actif et passif.

4 Variation des capitaux propres au 31/12/2021

(en milliers d'€)	
AU 31/12/2019	260 774
Résultat de l'exercice	(7 665)
Augmentation de capital	
Dividendes versés	
Amortissements dérogatoires	(13)
AU 31/12/2020	253 097
Résultat de l'exercice	10 137
Augmentation de capital	
Dividendes versés	(7 437)
Amortissements dérogatoires	
AU 31/12/2021	255 796

5 Notes annexes aux comptes sociaux

LISI S.A. société mère du Groupe LISI, a pour rôle essentiel d'assurer les missions de direction générale et de coordination. En particulier, la société LISI assure les prestations suivantes pour le compte de ses filiales :

- Planification stratégique, démarche de croissance externe, plans d'actions, allocation de ressources,
- Déclinaison de la stratégie en un plan moyen terme et un plan budgétaire annuel,
- Gestion des cadres, instruments d'investissement, de fidélisation et de rétention par les ressources humaines,
- Contrôle financier et audit interne (déroulé du programme controlling operating system),
- Consolidation financière et fiscale,
- Optimisation financière, gestion centralisée de la trésorerie du Groupe, gestion des placements et des dettes, couverture de change et de taux,
- Coordination assurances, achats, qualité, recherche et développement, systèmes d'information,
- Politique générale et audit concernant l'hygiène sécurité et environnement (EHSE) et démarche développement durable (RSE), ressources humaines et investissements ainsi que plans de progrès industriels (LEAP),
- Pilotage de projets stratégiques et mise en œuvre du « LISI SYSTEM » et du plan NEW DEAL,

- Mise en œuvre d'une politique de communication globale (interne, externe, corporate, ressources humaines, financière et marketing) en relation directe avec la stratégie du groupe.

La société LISI S.A. est une Société Anonyme à Conseil d'Administration, au capital de 21 645 726 € représentant 54 114 317 actions de 0,40 € de nominal. Elle est immatriculée au Registre du Commerce de Belfort sous le numéro 536 820 269. Le siège social est situé à Grandvillars, 6 rue Juvénal Viellard.

Les informations ci-après constituent l'Annexe au Bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2021, dont le total est de 944 853 502 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, qui dégage un bénéfice de 10 136 822 euros.

L'exercice a une durée de (12) douze mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021.

Les notes et tableaux présentés ci-après en milliers d'euros font partie intégrante des comptes annuels.

Cette présentation des chiffres en milliers d'euros est susceptible de faire apparaître des écarts d'arrondi, au niveau des cumuls et des recouvrements des postes du bilan ou du compte de résultat avec les différentes notes de l'annexe.

Ces comptes ont été arrêtés le 17 février 2022 par le Conseil d'Administration.

5.1 Faits marquants 2021

La société a souscrit à une ligne de financement non bancaire et désintermédiée en mai 2021. Cette ligne prend la forme d'un placement privé (USPP) souscrit avec un partenaire unique (PRICOA).

Crise sanitaire COVID-19

Le Groupe LISI a évolué en 2021 dans un environnement toujours perturbé par la pandémie de COVID-19.

Dans cet environnement particulier, le Groupe LISI a poursuivi les mesures mises en œuvre depuis le début de cette crise.

L'impact de cette crise sur le patrimoine, la situation financière et le résultat de LISI S.A. sont les suivants :

- LISI S.A. n'a reçu aucun dividende de la part de ses filiales. Le résultat financier reste de bonne tenue,
- Des dividendes ont été versés aux actionnaires de la société à hauteur de 7,4 M€.

La ligne totale s'élève à 200 MUUSD. Un tirage de 50 M€, remboursable sur une durée de 10 ans à taux fixe de 1,15 % a été réalisé au même moment.

- La solidité financière est démontrée par la diminution de l'endettement financier dans un contexte de croissance externe,
- Les tests de perte de valeur ont été réalisés avec beaucoup d'attention : aucune dépréciation d'élément d'actif n'a été constatée dans les comptes au 31 décembre 2021.

Au regard de ces mesures, à la date d'arrêt des comptes, l'entreprise estime que la poursuite de son exploitation n'est pas remise en cause.

5.2 Règles et méthodes comptables

Les comptes 2021 sont établis conformément à la réglementation comptable française en vigueur. Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base qui ont pour objet de fournir une image fidèle de l'entreprise :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables,
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits au bilan est celle, selon le cas, du coût historique, de la valeur d'apport ou de la valeur réévaluée.

Les principes comptables retenus pour l'élaboration des comptes sociaux de l'exercice 2021 sont identiques à ceux de l'exercice 2020.

La préparation des états financiers nécessite de la part de la société LISI d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses susceptibles d'avoir un impact tant sur ses propres actifs et passifs que sur ceux de ses filiales et participations.

Ces dernières sont exposées à la fois aux risques spécifiques liés à leur métier, mais également à des risques plus généraux liés à l'environnement international.

Dans les états financiers de LISI S.A., les jugements exercés et les hypothèses retenues pour appliquer les méthodes comptables concernent plus particulièrement les titres de participation notamment lorsque les évaluations (voir note b ci-après) reposent sur les données prévisionnelles des filiales.

5.3 Détail des postes du bilan

5.3.1 Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) et les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie réelle ou prévue :

	Amortissements économiques
Logiciels	5 ans linéaire
Constructions	33,33 ans linéaire
Matériels de transport	5 ans linéaire
Matériels de bureau	3 - 5 ans linéaire
Mobiliers de bureau	5 - 10 ans linéaire

a) Immobilisations corporelles et incorporelles brutes

(en milliers d'€)	Au 31/12/2020	Acquisitions	Cessions / Sorties/ postes à postes	Au 31/12/2021
Frais d'établissement et de développement				
Autres postes d'immobilisation incorporelles	1 145	271	263	1 153
TOTAL 1 INCORPORELLES	1 145	271	263	1 153
Terrains	38			38
Constructions sur sol propre	76			76
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations, agencements...				
Installations générales et agencements	1 395	145		1 539
Matériel de bureau et informatique, mobilier	806	81		887
TOTAL 2 CORPORELLES	2 315	226		2 540
Immobilisations corporelles en cours	153	32	165	20
TOTAL 3 ENCOURS CORPORELLES	153	32	165	20
TOTAL	3 613	529	428	3 712

L'augmentation du poste « autres postes d'immobilisation incorporelles » comprend divers projets de digitalisation et d'harmonisation des outils informatiques du Groupe.

Les investissements réalisés dans le cadre d'installations et agencements correspondent à des aménagements des locaux de l'université d'entreprise du Groupe LISI (LKI).

b) Amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

(en milliers d'€)	Au 31/12/2020	Dotations	Diminutions ou reprises	Au 31/12/2021
Frais d'établissement et de développement				
Autres immobilisations incorporelles	513	109		621
TOTAL 1	513	109	0	621
Terrains				
Constructions	76	0		76
Installations générales et agencements	416	152		568
Matériel de transport				
Matériel de bureau informatique, mobilier	468	73		541
TOTAL 2	960	226	0	1 186
TOTAL	1 472	334	0	1 807

5.3.2 Immobilisations financières

Les titres de participation ainsi que les autres titres immobilisés sont évalués au prix pour lesquels ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition. Si ces valeurs sont supérieures à la valeur d'usage, une provision pour dépréciation est constatée pour la différence.

La valeur d'usage est déterminée à partir de l'évaluation de chaque ligne de titres, qui est fonction des perspectives de

rentabilité ou de réalisation des sociétés concernées, de l'évolution du secteur économique à l'intérieur duquel elles opèrent et de la place qu'elles occupent dans ce secteur.

La valeur d'inventaire a été rapprochée de la valeur d'utilité calculée dans le cadre d'impairment tests qui n'ont pas relevé de perte de valeur.

Chiffres exprimés en milliers d'euros	Valeur Brute au 31/12/2020	Acquisitions et Virements de poste à poste	Cessions et Virements de poste à poste	Valeur Brute au 31/12/2021
Participations évaluées par mise en équivalence				
Participations et créances rattachées	228 449	5 615	6 386	227 678
– dont emprunt LISI Holding North America	47 479	3 757	4 940	46 296
– dont emprunt Hi Vol	23 133	1 858	1 446	23 545
Autres Immobilisations financières	10	250		260
TOTAL	228 459	5 865	6 386	227 938

La condition préalable au financement d'un emprunt souscrit en 2021 nécessitait une retenue de garantie de 250 K€. Cette dernière est inscrite dans le poste « Autres immobilisations financières » au 31/12/2021.

5.3.3 Provisions pour dépréciations des immobilisations corporelles et financières

Aucune provision sur titres de participation ou créances rattachées à des participations n'est constatée dans les comptes de LISI S.A.

Une provision sur autres immobilisations financières est inscrite au bilan pour un montant de 8 K€. Elle concerne la détention de titres minoritaires.

5.3.4 État des échéances des créances et des dettes

CRÉANCES (en milliers d'€)	Montant brut fin ex.	Moins d'un an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Clients	3 109	3 109		
Impôt sur les bénéfices	7 209	7 209		
Comptes courants d'intégration fiscale	165	165		
Comptes courants filiales	531 005	531 005		
Autres créances	5 424	5 424		
TOTAL	546 912	546 912	0	0

DETTES (en milliers d'€)	Montant brut fin ex.	Moins d'un an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit :				
à 1 an maximum à l'origine	16	16		
à plus d'1 an à l'origine	257 944	58 807	158 798	40 339
Emprunts et dettes financières divers	63 007	63 007		
Fournisseurs et comptes rattachés	3 970	3 970		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	114	114		
Dettes fiscales et sociales	2 469	2 469		
Impôts sur les bénéfices				
Comptes courants d'intégration fiscale	4 663	4 663		
Comptes courants filiales	353 159	353 159		
Autres dettes				
TOTAL	685 342	486 205	158 798	40 339

Au 31 décembre 2021, le poste « Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit » comprend l'émission de billets non garantis sur le marché privé américain (USPP : US private placement) le 17 octobre 2013 pour un montant de 56 M€, le 20 mars 2015 pour un montant de 20 M€, le 4 mars 2016 pour un montant de 40 M€ et le 6 mai 2021 pour un montant de 50 M€. Le solde au 31/12/2021 de 106 M€ sera remboursé aux échéances suivantes :

- à un an : 16,6 M€,
- de deux à 5 ans : 53,7 M€,
- à plus de 5 ans : 35,7 M€.

Les « covenants financiers » liés à ces dettes financières sont les suivants :

- Ratio de Gearing consolidé < 1,2 (Dettes financières nettes / Fonds Propres)
- Ratio de Leverage consolidé < 3,5 (Dettes financières nettes / EBITDA)
- Ratio de couverture de charge d'intérêts consolidé < 4,5 (Charge nette d'intérêts / EBITDA)

Au 31 décembre 2021, le poste « emprunts et dettes financières » comprend le tirage de billets de trésorerie (NEU CP) émis sur le marché de la dette monétaire court terme pour un montant de 63 M€.

5.3.5 Valeurs mobilières de placement

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur cours d'acquisition, à l'exclusion des frais engagés pour

Actions auto-détenues

Les actions d'auto-détention sont enregistrées en valeurs mobilières de placement. Ces dernières sont évaluées au plus bas de leur prix d'acquisition ou de leur valeur de marché (cours de bourse moyen du mois de décembre) lorsqu'il s'agit d'actions propres achetées au titre de la régulation des cours ou d'actions non affectées à des plans d'options ou d'attribution au personnel. Pour les actions affectées à des plans, l'avis n° 2008-17 du CNC s'applique.

La société LISI S.A. a procédé, par l'intermédiaire d'un prestataire de services indépendant (ODDO BHF) dans le

leur acquisition. Elles sont éventuellement dépréciées en fonction du cours moyen ou du cours de fin d'exercice.

cadre du contrat d'animation de marché, à des achats de 199 407 titres LISI pour 4,9 M€ et à des ventes de titres LISI pour 218 406 titres pour un montant de 5,3 M€. Le nombre de titres LISI, relatifs au titre du contrat d'animation détenu au 31 décembre 2021 est de 11 200.

Ce contrat de liquidité s'inscrit dans le cadre du programme de rachat d'actions autorisé par l'Assemblée Générale de LISI S.A. du 29 avril 2021.

Au 31 décembre 2021, les valeurs mobilières de placement correspondent à :

(en milliers d'€)	
1 157 653 actions LISI*	11 805
SICAV et CDN	62 147
SOIT UNE VALEUR BRUTE DE	73 952

* 1 157 653 actions détenues en vertu de l'autorisation de rachat de ses propres actions dans la limite de 10 % dont celles détenues au titre du contrat d'animation de marché, soit 2,1% du capital.

5.3.6 Disponibilités

Ce poste s'élève à 93,4 M€ contre 145,9 M€ en 2020. Il est constitué essentiellement de comptes bancaires en dollar US.

5.3.7 Trésorerie et Endettement Financier Net

(en milliers d'€)	2021	2020
Comptes courants filiales	531 005	438 178
Valeurs mobilières de placement	73 952	61 520
Disponibilités	93 363	145 918
TRÉSORERIE DISPONIBLE [A]	698 320	645 616
Comptes courants de filiales [B]	353 159	358 436
Concours bancaires d'exploitation [B]	9	79
TRÉSORERIE NETTE [A - B]	345 152	287 101
Emprunts et dettes financières	320 967	319 924
Dettes financières [C]	320 967	319 924
ENDETTEMENT FINANCIER NET [D = C + B - A]	(24 185)	32 823

La diminution de l'endettement financier net provient en grande partie de la revalorisation des placements, comptes bancaires et comptes courants des filiales en USD.

5.3.8 Inventaire des actifs financiers

a) Actions et parts sociales

(en milliers d'€)	Valeurs brutes comptables	Provisions	Valeurs nettes comptables
Titres de participations			
Sociétés françaises	157 837		157 837
Sociétés étrangères	-	-	-
TOTAL TITRES DE PARTICIPATION	157 837		157 837
Titres de placement			
Sociétés françaises	10	8	1
Sociétés étrangères	-	-	-
TOTAL TITRES DE PLACEMENT	10	8	1
Autres immobilisations financières			
Retenue de garantie sur emprunt	250	-	250
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	250		250

b) Valeurs mobilières de placement

(en milliers d'€)	Valeurs brutes comptables	Provisions	Valeurs nettes comptables
Actions auto-détenues	11 805		11 805
SICAV et CDN	62 147		62 147
TOTAL VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT	73 952		73 952

5.3.9 Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont comptabilisées conformément au règlement CRC 2000-06 du 7 décembre 2000 sur les passifs.

Ce règlement prévoit qu'un passif est comptabilisé lorsque la société a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain que cette obligation provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans

contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Cette obligation doit exister à la date de clôture de l'exercice pour pouvoir être comptabilisée.

L'évaluation des provisions est effectuée à l'aide des avocats et conseils du Groupe en fonction de l'état des procédures en cours et de l'estimation des risques encourus à la date d'arrêté des comptes.

(en milliers d€)	Au 31/12/2020	Dotations	Reprises	Au 31/12/2021
Provision pour médailles du travail	21	1		22
Provisions pour risque	44		(44)	
Provision pour attribution d'actions sous condition de performance d'actions gratuites	103	552	(25)	630
Provisions pour perte de change	4 422	908	(4 422)	908
TOTAL	4 589	1 461	(4 491)	1 559

5.4 Détail des principaux postes du compte de résultat

5.4.1 Produits d'exploitation

	2021	2020
Chiffre d'affaires	8 989	8 098
Transferts de charges	732	891
Reprise de provisions	68	589
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	9 790	9 579

Le chiffre d'affaires de LISI S.A. est essentiellement composé des prestations facturées aux filiales de la société LISI S.A. au titre de l'assistance, du contrôle et de la coordination des activités. Ces facturations reflètent les charges d'exploitation permettant d'assurer les missions de direction générale et de coordination de LISI S.A. auprès de ses filiales avec une marge de 10 %.

Les reprises de provision concernent essentiellement les plans d'actions attribuables aux salariés sous conditions de performance (une reprise de provision de + 0,6 M€ avait été constatée en 2020 pour la non-attribution des plans d'actions sous conditions de performance en cours à la fin de l'exercice).

Les transferts de charges intègrent principalement les refacturations spécifiques aux filiales.

5.4.2 Charges d'exploitation

	2021	2020
Charges externes	4 029	4 318
Impôts et taxes	494	381
Frais de personnel	5 073	4 563
Autres charges	460	455
Amortissements, provisions	887	640
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	10 943	10 357

L'augmentation de la masse salariale s'explique d'une part par la création d'un poste de directeur des systèmes d'information chargé de faire converger nos outils, de mutualiser les compétences transverses de chaque division et de sécuriser nos systèmes d'information et d'autre part par le transfert d'un salarié d'une division au sein de LISI S.A.

L'augmentation du poste « amortissements et provisions » s'explique par la comptabilisation d'une provision qui couvre la hausse de la juste valeur des plans d'actions attribuables aux salariés sous condition de performance à la clôture de l'exercice. Les plans en cours sont adossés aux plans stratégiques du Groupe de 2020 et 2021.

5.4.3 Résultat financier

	2021	2020
Produits de trésorerie et charges de financement		
Produits de trésorerie nets	617	592
Produits des prêts et comptes courants des filiales	5 159	5 294
Charges de financement	(3 860)	(3 693)
Charges d'intérêts des comptes courants des filiales	(2 429)	(2 769)
SOUS-TOTAL PRODUITS DE TRÉSORERIE ET CHARGES DE FINANCEMENT	(513)	(576)
Autres produits et charges financiers		
Différence de change nette	6 900	(8 943)
Dotations aux provisions	(908)	(4 424)
Reprises de provisions	4 424	630
SOUS-TOTAL AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	10 416	(12 737)
RÉSULTAT FINANCIER	9 903	(13 313)

Les dotations et reprises de provisions financières concernent la réévaluation des emprunts groupe en dollar US.

L'amélioration du résultat financier par rapport à 2020 provient essentiellement de l'impact positif de change concernant la revalorisation des placements, des comptes bancaires, des emprunts Groupe et des comptes courants des filiales en dollar US.

5.4.4 Impôt sur les sociétés et intégration fiscale

Dans le cadre d'une convention fiscale, LISI S.A. est la mère d'un groupe d'intégration fiscale avec ses filiales détenues à au moins 95 % et ayant opté pour le régime (toutes les entités françaises du Groupe LISI S.A. listées dans le périmètre de consolidation au chapitre 2 du document d'enregistrement universel sont intégrées fiscalement au 31 décembre).

Elle est seule redevable de l'impôt sur les sociétés dû sur le résultat d'ensemble du groupe fiscal ainsi formé.

La charge d'impôt est répartie dans les comptes des différentes entités composant le groupe fiscal selon la méthode dite de la neutralité : chaque filiale supporte l'imposition qui aurait été la sienne en l'absence d'intégration. La société mère enregistre son propre impôt ainsi que l'économie ou la charge complémentaire résultant de l'application du régime d'intégration fiscale.

En cas de filiale déficitaire, le déficit est imputé et consommé sur le résultat d'ensemble l'année de sa constatation. Il sera rétrocédé à la filiale lorsque celle-ci pourra l'imputer sur ses bénéfices fiscaux propres.

Pour 2021, l'application du régime fiscal groupe se traduit dans les comptes sociaux de LISI S.A. par une économie d'impôt au titre des filiales de 2,8 M€.

Une charge d'impôt sur les bénéfices de 1,4 M€ a également été comptabilisée au titre de l'impôt dû par LISI S.A.

Les dépenses fiscalement réintégrables sont notamment constituées des amortissements et loyers de voitures de tourisme pour un montant de 48 163 € et de la part non déductible des jetons de présence pour un montant de 273 330 €.

5.5 Autres informations

5.5.1 Engagements financiers

Engagements financiers donnés

La société LISI S.A. a signé des lettres d'intention au profit d'établissements bancaires concernant des engagements pris par certaines filiales du Groupe. De plus, elle est soumise pour certaines contreparties au respect de covenants financiers.

Instruments financiers dérivés

Les résultats relatifs aux instruments financiers utilisés dans le cadre d'opérations de couverture sont déterminés et comptabilisés de manière symétrique à la prise en compte des produits et charges sur les éléments couverts.

Le règlement ANC 2015-05 dont la mise en application est effective depuis 01/01/2017, n'a pas d'impact dans les comptes de la société LISI.

LISI S.A. utilise des instruments financiers dérivés pour couvrir son exposition et celui des filiales du Groupe aux risques de change, et plus occasionnellement pour couvrir ses risques de taux d'intérêt résultant de ses activités financières. Conformément à sa politique de gestion de trésorerie, la société LISI S.A. ne détient, ni n'émet des instruments financiers dérivés à des fins de spéculation.

Les couvertures de change souscrites par LISI S.A. sont destinées aux besoins de l'ensemble du Groupe LISI.

Le détail au 31 décembre 2021 est le suivant :

	31/12/2021					31/12/2020				
	Juste valeur ⁽¹⁾	Montant notionnel ⁽²⁾	< 1 an	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans	Juste valeur ⁽¹⁾	Montant notionnel ⁽²⁾	< 1 an	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans
Position acheteuse de GBP contre USD	0,1	12,0	12,0	0,0	0,0	1,6	12,0	12,0	0,0	0,0
Position acheteuse de CAD contre USD	-0,2	24,0	24,0	0,0	0,0	1,3	25,2	25,2	0,0	0,0
Position acheteuse de TRY contre EUR	-2,8	38,4	38,4	0,0	0,0	-1,3	38,4	0,0	38,4	0,0
Position acheteuse de PLN contre USD	-0,1	20,4	20,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Position acheteuse de CZK contre EUR	0,5	300,0	300,0	0,0	0,0	0,2	450,0	300,0	150,0	0,0
Position acheteuse EUR contre USD	-1,1	163,8	72,6	91,2	0,0	10,2	130,0	90,0	40,0	0,0
	-3,7					11,9				

(1) Les montants de juste valeur sont exprimés en millions d'euros.

(2) Les montants notionnels maximum sont exprimés en millions de devises.

5.5.2 Filiales et participations

Éléments concernant les entreprises liées et les participations

(en milliers d'€)	Montant concernant les entreprises	
	liées	avec lesquelles la société a un lien de participation
ACTIF :		
Créances rattachées à des participations	69 842	-
Créances clients et comptes rattachés	3 107	-
Avances de trésorerie aux filiales	531 005	-
Compte courant intégration fiscale	165	-
PASSIF :		
Dettes rattachées à des participations		-
Concours de trésorerie des filiales	353 159	-
Compte courant intégration fiscale	4 663	-
Fournisseurs	467	-
COMPTE DE RÉSULTAT :		
Maintenance informatique	(65)	-
Charges de loyers	(58)	-
Prestations diverses	(393)	-
Intérêts des comptes courants des filiales	2 429	-
Facturations de prestations et de management fees	8 961	-
Facturations de loyers	20	-
Refacturations diverses	674	-
Refacturation plan actions gratuites	30	-
Produits des prêts et comptes courants des filiales	5 160	-
Produits de participation		-

Filiales et participations (données sociales en €)

Sociétés	Capital social	Capitaux propres et minoritaires	Quote part du capital détenue (en %)	Valeur brute comptable des titres détenus	Provisions sur titres détenus	Valeur nette comptable des titres détenus	Prêts, avances consentis par la société non encore remboursés	Prêts, avances reçus par la société non encore remboursés	Montants des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires HT du dernier exercice	Bénéfice net ou perte nette du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société mère au cours du dernier exercice
FILIALES :												
LISI AEROSPACE	2 475 200	39 191 942	100,00 %	30 863 817		30 863 817	172 350 156			220 267 800	46 246 344	
LISI AUTOMOTIVE	31 690 000	93 121 529	100,00 %	93 636 481		93 636 481	76 678 148			29 264 140	(1 047 396)	
LISI MEDICAL	26 737 000	28 905 539	100,00 %	33 337 000		33 337 000	24 236 883			4 363 065	3 705 032	

5.5.3 Identité de la société consolidante

Compagnie Industrielle de Delle (CID)

S.A. au capital de 3 189 900 €

Siège social : 6 Rue Juvénal VIELLARD – 90600 GRANDVILLARS

La Compagnie Industrielle de Delle détient au 31 décembre 2021 54,78 % du capital de LISI S.A.

5.5.4 Attribution d'actions sous condition de performance et actions gratuites

Le Groupe a mis en place des plans d'option d'achat d'actions et un plan d'attribution d'actions sous conditions de performance au profit de certains salariés ou dirigeants. L'objectif de ces plans étant de créer une incitation supplémentaire à l'amélioration des performances du Groupe, une rétention de cadres clefs et un alignement des intérêts du management et des actionnaires.

Afin de récompenser certains collaborateurs qui ont réalisé la majeure partie de leur carrière au sein du Groupe LISI, et qui ont participé activement à son développement, le Groupe a également mis en place des plans d'actions gratuites dans le cadre de leur départ à la retraite.

Plans d'actions gratuites

Sur proposition du Comité des Rémunérations, le Conseil d'Administration de la société LISI a décidé le 12 décembre 2018 d'attribuer à certains collaborateurs du Groupe LISI, des actions gratuites.

Le Conseil d'Administration du 18 février 2021 a constaté l'attribution de 4 700 actions gratuites.

Plans AASCP

Sur proposition du Comité des Rémunérations, le Conseil d'Administration de la société LISI a décidé le 12 décembre 2018 d'attribuer aux membres du Comité Exécutif ainsi qu'aux membres des principaux Comités de Direction des trois divisions du Groupe LISI, des actions sous conditions de performance sous réserve de la réalisation de tout ou partie de certains critères de performance.

Le Conseil d'Administration du 18 février 2021 a constaté que les résultats 2020 montrent que les objectifs ne sont pas atteints et en conséquence, aucune action n'a été

Lorsqu'une sortie de ressources relative aux options d'achat d'actions et aux attributions gratuites sous condition de performance est probable, le montant de la charge future est provisionné au prorata temporis des droits acquis depuis la date d'attribution pour la totalité des salariés du Groupe LISI concernés.

Cette provision est évaluée sur la base du cours des actions auto-détenues dans les livres de LISI S.A. affectées aux programmes d'attribution d'actions.

Les conditions d'attribution des différents plans mentionnés ci-après sont définies dans le chapitre 4 – « Responsabilité sociétale de l'entreprise ».

Des plans de même nature ont été mis en place sur 2019 et 2020. Les Conseils d'Administration du 11 décembre 2019 et 9 décembre 2020 ont approuvé l'ouverture de ces nouveaux plans.

octroyée. La reprise de provision correspondante a déjà été constatée en 2020.

Des plans de même nature ont été mis en place sur 2019, 2020 et 2021. Les Conseils d'Administration du 11 décembre 2019, 9 décembre 2020 et 8 décembre 2021 ont approuvé l'ouverture de ces nouveaux plans sous des conditions approuvées.

Les objectifs du plan 2019 mesurés sur la base des résultats 2021, ne seront pas atteints. La reprise de provision correspondante a déjà été constatée en 2020.

Plan de fidélisation

Le Groupe LISI compte sur la contribution d'une équipe de direction expérimentée et souhaite fidéliser dans la durée ces hauts potentiels qui constituent un collectif de talents

soudé et motivé. C'est dans cet objectif qu'un plan de fidélisation unique a été mis en place à destination de 39 collaborateurs du Groupe.

Plans ayant impacté les comptes de LISI S.A. sur 2021

	Plan 2018	Plan 2019	Plan 2020	Plan 2021	Plan DEFI 2020	Total
Date d'attribution	12/12/2018	11/12/2019	09/12/2020	08/12/2021	09/12/2020	
Date d'acquisition	févr-21	févr-22	févr-23	févr-24	févr-26	
Valorisation en K€ au 31/12/2021		2	424	49	155	630
Charges nettes en K€ sur le compte de résultat de LISI S.A. au 31/12/2021 (hors cotisations sociales)	-25	1	375	49	127	527
Nombre d'actions attribuées totales (pour une attribution avec 100 % des conditions)	4 700	400	186 050	197 060	238 000	626 210

Les plans de 2018 et 2019 concernent exclusivement l'attribution d'actions gratuites, sans aucune condition de

performance au bénéfice de cadres clefs du Groupe dont le départ en retraite est prévu dans l'année d'acquisition.

5.5.5 Renseignements divers

- La rémunération des dirigeants mandataires s'élève à 717 715 € pour l'exercice 2021 (rémunérations nettes de charges sociales y compris la part variable).
Les dirigeants mandataires ne perçoivent pas de jetons de présence.
- Le montant global des rémunérations versées aux 5 personnes les mieux rémunérées s'élève à 1 555 585 €.
- L'effectif inscrit au 31 décembre 2021 est de 31 personnes.

- Les engagements de départ en retraite ne sont pas précisés, leur montant n'étant pas significatif.
- La société n'a aucun engagement de crédit-bail.
- Les honoraires comptabilisés pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 concernant les commissaires aux comptes, Ernst & Young et EXCO CAP AUDIT s'élèvent à 56 356 €.

5.6 Évènements survenus depuis la clôture de l'exercice

Aucun évènement significatif pouvant avoir un impact sur la clôture des comptes au 31/12/2021 n'est survenu depuis la clôture de l'exercice.

5.7 Perspectives 2022

Les remontées de dividendes de nos différentes filiales et le maintien des redevances Groupe devraient permettre à la société LISI S.A. de poursuivre sa politique de soutien à

ses divisions et d'assurer le versement de dividendes aux actionnaires.

5.8 Risques financiers liés aux effets du changement climatique

Le détail de ces risques est indiqué dans le chapitre 4 « RSE » du Document d'Enregistrement Universel.

5.9 Référentiel de Contrôle Interne

Les éléments relatifs au contrôle interne sont abordés dans le chapitre 5 « Facteurs de risques » du Document d'Enregistrement Universel.

6 Résultats financiers de la société LISI S.A. au cours des cinq derniers exercices

(articles 133, 135 et 148 du décret sur les sociétés commerciales)

NATURE DES INDICATIONS (en €)	2017	2018	2019	2020	2021
SITUATION FINANCIÈRE EN FIN D'EXERCICE					
Capital	21 609 550	21 645 726	21 645 726	21 645 726	21 645 726
Nombre d'actions émises	54 023 875	54 114 317	54 114 317	54 114 317	54 114 317
RÉSULTAT GLOBAL DES OPÉRATIONS EFFECTIVES					
Chiffre d'affaires hors taxes	9 716 967	9 696 638	10 020 772	8 098 293	8 988 650
Résultat avant impôt, amortissements et provisions	13 247 345	38 635 326	31 682 073	(10 256 196)	7 206 045
Impôt sur les sociétés	12 774 597	1 255 673	12 241 197	6 423 098	1 391 972
Participation des salariés					
Résultat après impôt, amortissements et provisions	20 110 606	42 296 468	47 199 320	(7 664 914)	10 136 822
Résultat distribué*	25 498 854	23 420 260	0	7 437 433	15 693 151
RÉSULTAT DES OPÉRATIONS RÉDUIT À UNE SEULE ACTION					
Résultat après impôt, mais avant amortissements et provisions	0,48	0,74	0,74	(0,07)	0,14
Résultat après impôt, amortissements et provisions	0,37	0,61	0,61	(0,14)	0,19
Dividendes attribués à chaque action (net)	0,48	0,44	0	0,14	0,29
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés	25	24	26	26	29
Montant de la masse salariale	(3 036 686)	(3 528 399)	(3 000 970)	(3 194 278)	(3 455 523)
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, oeuvres sociales, etc...)	(1 164 620)	(1 415 436)	(1 321 483)	(1 369 073)	(1 617 060)

* Déduction faite du dividende qui concerne les actions conservées par la société au titre des actions auto-détenues pour les exercices 2017 à 2020.

La proposition d'affectation du résultat qui sera proposée à l'Assemblée Générale du 28 avril 2022 est indiqué dans le chapitre 7 « Assemblée Générale » du Document d'Enregistrement Universel.

7 Délais de paiements fournisseurs et clients

Vous trouverez dans les tableaux ci-dessous les détails des délais de paiement fournisseurs et clients concernant les factures d'exploitation de LISI S.A. :

7.1 Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (montants en milliers d'euros) :

	Article D. 4411.-1* : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					Article D. 4411.- 2» : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu				
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	60 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	60 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) TRANCHES DE RETARD DE PAIEMENT										
Montant total des factures concernées h.t.	176,6	5,1	0,3	16,9	198,9	119,3	3,3	6,2	8,3	137,1
Pourcentage du montant total des achats h.t. de l'exercice	4,00 %	0,13 %	0,01 %	0,42 %	4,94 %					
Pourcentage du chiffre d'affaires h. t. de l'exercice						1,33 %	0,04 %	0,07 %	0,09 %	1,53 %
(B) FACTURES EXCLUES DU (A) RELATIVES À DES DETTES ET CRÉANCES LITIGIEUSES OU NON COMPTABILISÉES										
Nombre des factures exclues				6	6					
Montant total des factures exclues				526,4	526,4					
(C) DÉLAIS DE PAIEMENT DE RÉFÉRENCE UTILISÉS (CONTRACTUEL OU DÉLAI LÉGAL - ARTICLE L. 441-6 OU ARTICLE L. 443-1 DU CODE DE COMMERCE)										
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement										
	▪ Délais légaux : 30 jours fin de mois le 15					▪ Délais légaux : 30 jours fin de mois le 15				

7.2 Factures reçues et émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice (montants en milliers d'euros) :

	Article D. 441 - II. : Factures reçues ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice					Article D. 441 - II. : Factures émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice				
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	60 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	60 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) TRANCHES DE RETARD DE PAIEMENT										
Montant cumulé des factures concernées h,t,	394,5	433,3	68,9	167,5	1 064,2	620,5	111,4	63,3	7,3	802,4
Pourcentage du montant total h,t, des factures reçues dans l'année	3,3 %	3,6 %	0,6 %	1,4 %	9,41 %					
Pourcentage du montant total h,t, des factures émises dans l'année						6,9 %	1,2 %	0,7 %	0,08 %	8,9 %
(B) FACTURES EXCLUES DU (A) RELATIVES À DES DETTES ET CRÉANCES LITIGIEUSES OU NON COMPTABILISÉES										
Nombre des factures exclues	1	6	5	4	16					
Montant total des factures exclues	0,6	26,0	8,1	29,3	64,0					
(C) DÉLAIS DE PAIEMENT DE RÉFÉRENCE UTILISÉS (CONTRACTUEL OU DÉLAI LÉGAL -ARTICLE L. 441-6 OU ARTICLE L. 443-1 DU CODE DE COMMERCE)										
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement										
	▪ Délais légaux : 30 jours fin de mois le 15					▪ Délais légaux : 30 jours fin de mois le 15				

8 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels sociaux – Exercice clos le 31 décembre 2021

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société LISI relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et

sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

▪ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

▪ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et

R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

■ Évaluation des titres de participation et créances rattachées

Risque identifié	Notre réponse
<p>Les titres de participation et créances rattachées figurant à l'actif au 31 décembre 2021 pour un montant net de K€ 227 939, représentent le poste le plus important du bilan.</p> <p>Comme indiqué dans la note 1.5.3.2 de l'annexe aux comptes annuels, ils sont évalués au prix auquel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition, ou le cas échéant à leur valeur d'usage. La valeur d'usage est appréciée sur la base de plusieurs critères faisant notamment intervenir l'actif net et les perspectives de rentabilité dans le contexte de crise liée au Covid-19.</p> <p>Compte tenu du poids des titres de participation au bilan et de leur sensibilité aux variations des données et des hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations de perspectives de rentabilité, nous avons considéré l'évaluation des titres de participation comme un point clé de l'audit.</p>	<p>Pour apprécier l'estimation des valeurs d'utilité des titres de participation, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont notamment consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ analyser la justification réalisée par la direction de la méthode d'évaluation et des éléments chiffrés utilisés pour la détermination de ces valeurs ; ■ comparer les données prises en compte dans les tests de dépréciation des titres de participation avec les données sources, par entité, en tenant compte des résultats des travaux d'audit sur les filiales significatives détenues ; ■ vérifier, par sondages, l'exactitude arithmétique des calculs des valeurs d'utilité retenues par la société.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

■ Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

■ Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des

informations requises par les articles L. 225-37-4, L. 22-10-10 et L. 22-10-9 du Code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

■ Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

■ Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du directeur général.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses

aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

■ Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société LISI par votre assemblée générale du 2 juin 1993 pour le cabinet EXCO ET ASSOCIES et du 27 avril 2011 pour le cabinet ERNST & YOUNG et Autres.

Au 31 décembre 2021, le cabinet EXCO ET ASSOCIES était dans la vingt-neuvième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG et Autres dans la onzième année (dont onze années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé).

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la

continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

▪ Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut

impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

▪ Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice

et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris et Paris-La Défense, le 31 mars 2022

Les Commissaires aux Comptes

EXCO ET ASSOCIES
Pierre Burnel

ERNST & YOUNG et Autres
Pierre Jouanne

[Cette page est intentionnellement laissée en blanc]



4

Responsabilité sociétale de l'entreprise

1	Responsabilité Sociétale du Groupe LISI	112	5	DÉPASSER les attentes de nos clients & garantir la sécurité de nos produits	136
1.1	Engagement fort de la Direction Générale du Groupe	112	5.1	Les enjeux	136
1.2	Gouvernance et pilotage de la RSE	113			
1.3	Les risques extra-financiers & enjeux matériels	114	6	ASSOCIER nos fournisseurs dans une chaîne d'approvisionnement responsable	137
1.4	Les objectifs RSE	116	6.1	Les enjeux en matière d'achats responsables	137
2	PROTÉGER nos salariés & atteindre l'excellence dans la santé sécurité au travail	118	6.2	La politique Achats et la Charte fournisseurs	137
2.1	Les enjeux en matière de santé sécurité au travail	118	6.3	L'organisation des Achats	139
2.2	Programme LISI Excellence HSE	118	6.4	Les actions réalisées en matière d'achat responsable	141
2.3	La performance Santé Sécurité	119			
3	PRÉSERVER l'environnement	121	7	Éthique et devoir de vigilance	142
3.1	Les enjeux en matière d'impact environnemental	121	7.1	La lutte contre la corruption et l'évasion fiscale	142
3.2	La politique environnement de LISI	122	7.2	L'éthique, non-discrimination et Droits de l'Homme	144
3.3	La Performance environnementale	122	7.3	Le devoir de vigilance	144
4	FIDÉLISER nos talents et renforcer l'attractivité de nos métiers	124	8	La taxonomie verte	145
4.1	Les enjeux en matière d'attractivité et de fidélisation des talents	124	9	Les indicateurs extra financiers	147
4.2	Le développement de la marque employeur	124	10	Table de concordance DPEF	149
4.3	Le développement des compétences	125	11	Table de concordance Global Compact	149
4.4	L'implication des collaborateurs	128	12	Rapport de l'organisme tiers indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées	150
4.5	Le dialogue social	129			
4.6	La diversité chez LISI	129			
4.7	Les éléments de rémunération	130			
4.8	Les effectifs	134			

1 Responsabilité Sociétale du Groupe LISI

1.1 Engagement fort de la Direction Générale du Groupe

Les origines du Groupe LISI remontent au XVIII^e siècle et au fil des siècles a toujours été contrôlé par les familles fondatrices. Il a toujours su s'adapter et anticiper les attentes de ses parties prenantes. C'est donc tout naturellement que le Groupe LISI a formalisé une démarche RSE structurée à tous les niveaux de l'entreprise. LISI s'est fixé des objectifs ambitieux et se donne les moyens de les atteindre.

LISI compte jouer un rôle majeur en contribuant aux innovations de ses clients dans les secteurs de l'aéronautique, de l'automobile et du médical.

Emmanuel Viellard
Directeur Général

Jean-Philippe Kohler
Directeur Général Délégué

Le Groupe est reconnu pour son engagement long terme en matière de Responsabilité Sociétale des Entreprises.

Il figure parmi les 250 entreprises françaises les plus responsables de 2021 selon Le Point et Statista. De plus, depuis des années, le Groupe LISI figure dans l'index GAIA des ETI les plus vertueuses. Notre ambition est de poursuivre cet effort dans la durée.

LISI adhérent du Global Compact

La signature du Global Compact est une démarche volontaire de la part de l'entreprise.

Le Pacte mondial, ou Global Compact, est une initiative de l'Organisation des Nations Unies lancée en 2000 qui vise à inciter les entreprises du monde entier à adopter une attitude socialement responsable. Les entreprises s'engagent à intégrer et à promouvoir plusieurs principes relatifs aux Droits de l'Homme, aux normes internationales du travail et à la lutte contre la corruption.

En adhérant au Global Compact dès 2018, LISI s'est engagé :

- à progresser chaque année dans chacun des 4 thèmes du Global Compact,
- à remettre un rapport annuel appelé « Communication sur le Progrès » (COP) expliquant les progrès réalisés.

Les 4 thèmes du Global Compact se déclinent en 10 principes.

Droits de l'Homme

LISI s'est engagé à :

- Promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux Droits de l'Homme.
- Ne pas se rendre complice de violations des Droits de l'Homme.

Normes internationales du travail

LISI s'est engagé à :

- Respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective.
- Contribuer à l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire.
- Contribuer à l'abolition effective du travail des enfants.

- Contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession.

Environnement

LISI s'est engagé à :

- Appliquer le principe de précaution face aux problèmes environnementaux.
- Prendre des initiatives qui tendent à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement.
- À favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

Lutte contre la corruption

LISI s'est engagé à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

1.2 Gouvernance et pilotage de la RSE

Depuis 2018, LISI a souhaité mieux structurer sa démarche de Responsabilité Sociétale (RSE). Sa démarche est basée sur une méthodologie éprouvée : la norme ISO 26000.

Le Groupe souhaite communiquer efficacement sur ses initiatives pour répondre et anticiper les attentes de ses parties prenantes.

Par cette démarche, LISI entend :

- mieux maîtriser les risques extra-financiers que sont la santé, la sécurité, l'environnement, la réputation du Groupe, les savoir-faire par exemple ;
- s'engager collectivement mais également individuellement dans une démarche d'amélioration continue ;
- créer de la valeur pour LISI, ses fournisseurs, ses clients ; promouvoir les bonnes pratiques et avoir un impact positif économique, social et environnemental ;
- se développer durablement avec ses partenaires dans le respect de l'humain et des cultures ;
- rester pragmatique en adoptant des solutions réalistes adaptées aux valeurs et à la taille de LISI.

La mise en œuvre de cette démarche a été confiée au Comité de Pilotage RSE (COPIL RSE) :

- **Président :**
 - Jean-Philippe KOHLER : Directeur Général Délégué, membre du Comité de Direction et du Conseil d'Administration.
- **Pilotage et animation :**
 - Yannick DANILLON : Manager RSE Groupe.

▪ Autres membres :

- Angelina FERREIRA : Responsable Communication Groupe.
- Amandine HUCHETTE : Responsable Ressources Humaines (RH) de LISI SA et du développement RH Groupe.
- Christophe LESNIAK : Directeur Industriel et Achats Groupe.
- Yannick MORVAN : Directeur Qualité et Performance LISI AEROSPACE.
- Eric FERNANDEZ : Directeur Qualité, HSE et Performance Industrielle LISI AUTOMOTIVE.
- Eric MAILLET : Directeur Commercial LISI MEDICAL.

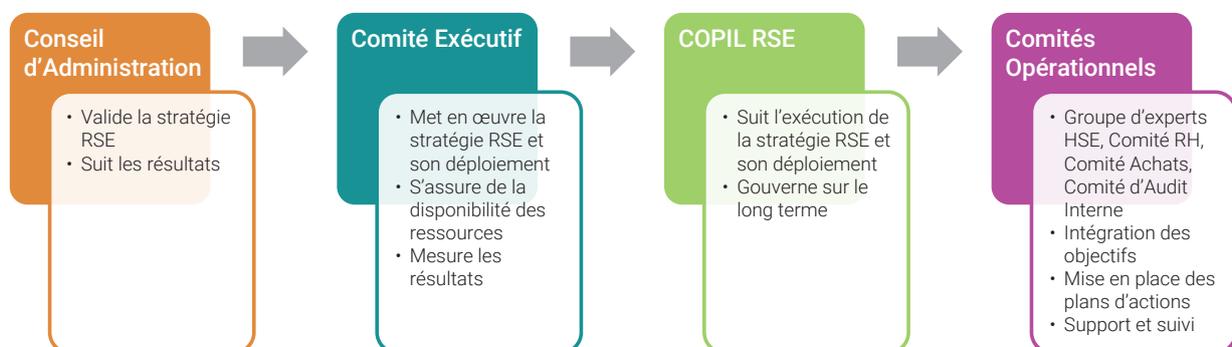
Les missions de ce Comité de Pilotage RSE sont les suivantes :

- élaborer, formaliser la stratégie RSE et la faire valider au Comité de Direction ;
- piloter le déploiement de la politique RSE de manière opérationnelle ;
- définir et suivre les plans d'actions.

Les différents comités opérationnels sont chargés de piloter les plans d'actions placés sous le périmètre de leur responsabilité à savoir :

- les sujets santé-sécurité-environnement pour le Groupe d'Experts HSE ;
- les sujets liés aux ressources humaines pour le Comité RH ;
- les sujets en lien avec la chaîne d'approvisionnement pour le Comité Achats ;
- les sujets en lien avec la lutte anticorruption et le devoir de vigilance pour le Comité d'Audit interne.

Structure de la gouvernance RSE



Dans le cadre des projets New Deal (plan stratégique), l'avancement de la démarche RSE et l'atteinte des objectifs sont revus :

- mensuellement auprès du Comité Exécutif,
- à chaque Conseil d'Administration.

1.3 Les risques extra-financiers & enjeux matériels

Le Groupe LISI a identifié ses risques extra financiers et ses enjeux matériels en construisant sa matrice de matérialité selon les principes de la norme ISO 26000.

1.3.1 Les parties prenantes de LISI

LISI a d'abord identifié les parties prenantes exerçant une influence sur les activités du Groupe. Il a ensuite listé leurs attentes et s'est assuré que l'organisation en place permet de dialoguer régulièrement avec chacune d'elles.

Le dialogue avec les parties prenantes est très important pour le Groupe LISI. Ce dialogue vise à anticiper leurs demandes et répondre au mieux aux attentes.

Par exemple, celui-ci communique avec :

- ses clients *via* les services commerciaux des divisions, les salons professionnels métiers comme le salon du Bourget...
- ses assureurs qui sont intégrés à chaque étape des projets afin de tenir compte de leur avis et qui visitent régulièrement les usines. Un bilan annuel du partenariat est réalisé en présence de la Direction Générale du Groupe,
- ses actionnaires *via* les salons actionnariats individuels et les nombreuses rencontres investisseurs,
- ses salariés *via* les partenaires sociaux mais également *via* les différents outils de communication du groupe : mails, mémos, intranet d'entreprises, tout type de sondage ou questionnaire (Qualité de Vie au Travail par exemple),
- ses fournisseurs *via* les acheteurs centraux et locaux, les réunions et rencontres régulières concernant les suivis de partenariats,
- les autorités *via* des échanges de courriers, appels téléphoniques, déclarations réglementaires mais également *via* les rencontres sur site, qu'elles soient sollicitées par les autorités ou par les sites,
- les fédérations professionnelles. LISI est représenté au Groupement des Industries Françaises Aéronautiques et Spatiales (GIFAS) avec une présence continue depuis plusieurs années tout comme à l'Union des Industries et Métiers de la Métallurgie (UIMM). La société est également membre de la Plateforme Française Automobile (PFA).



1.3.2 La matrice de matérialité

LISI a procédé à la mise à jour et la validation de la matrice de matérialité au titre de l'exercice 2021 lors du Comité de Pilotage RSE du 6 janvier 2022.

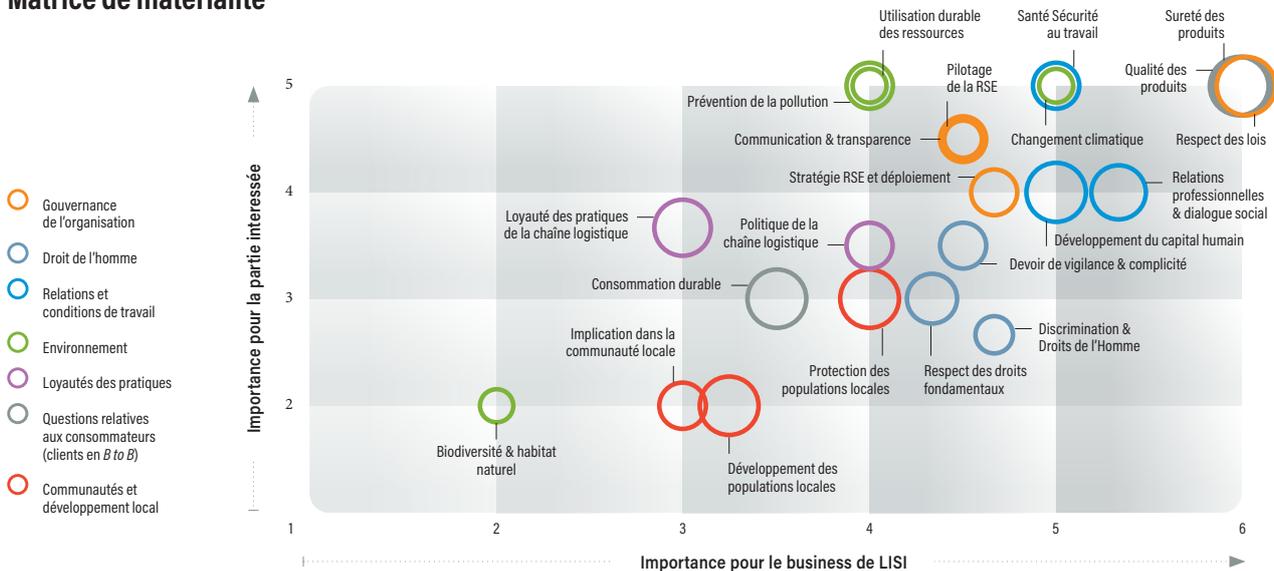
Les évolutions marquantes concernent principalement le volet « environnement ». Ces enjeux sont de plus en plus importants pour nos parties prenantes. Le Groupe LISI avait déjà initié de nombreuses actions et les évolutions actuelles ne font que confirmer l'importance de leur mise

en œuvre. Ainsi, la nouvelle version de la matrice de matérialité valide les 5 axes stratégiques de la politique RSE que le Groupe LISI avait défini en 2019.

Certains axes stratégiques ont été adaptés ou renommés afin de garder de la cohérence dans nos différentes communications. Certains objectifs associés ont été également adaptés au contexte.

Libellé des enjeux dans la DPEF 2020	Nouveaux libellés
SANTÉ & SÉCURITÉ : Atteindre l'excellence en matière de santé sécurité au travail	PROTÉGER nos salariés & atteindre l'excellence dans la santé sécurité au travail
ENVIRONNEMENT : Améliorer l'empreinte environnementale de nos activités	PRÉSERVER notre environnement
ATTRACTIVITÉ de LISI : Fidéliser nos talents et renforcer l'attractivité de nos métiers	FIDÉLISER nos talents & renforcer l'attractivité de nos métiers
ACCOMPAGNEMENT CLIENTS : Accompagner durablement nos clients dans l'innovation et la sécurité des produits	DÉPASSER les attentes de nos clients & garantir la sécurité de nos produits
ACHATS RESPONSABLES : S'engager pour une chaîne d'approvisionnement responsable	ASSOCIER nos fournisseurs dans une chaîne d'approvisionnement responsable

Matrice de matérialité



NB : La taille des bulles représente le niveau de performance de chaque enjeu.

1.4 Les objectifs RSE

Pour chacun de ses enjeux matériels, le Groupe LISI s'est fixé des objectifs à court (2023) et long terme (2030). Ceux-ci sont réexaminés chaque année avec le Comité Exécutif afin de :

- rester cohérent avec la stratégie du Groupe,

- maintenir des objectifs long terme ambitieux,
- adapter les objectifs court terme au contexte.

PROTÉGER nos salariés & atteindre l'excellence dans la santé sécurité au travail

2021	2023	2030
<ul style="list-style-type: none"> ▪ TF1 consolidé < 8 ▪ Pour 2022 : aucune non conformité de niveau 1 dans le parc machine 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ TF1 consolidé < 7 ▪ Aucun site avec un TF1 > 10 ▪ 100 % du personnel a suivi une formation / sensibilisation à la sécurité 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ TF1 consolidé < 5 ▪ Aucun poste à « haute intensité physique »

TF1 = Nombre d'accidents avec et sans arrêt de travail des salariés LISI et des intérimaires par million d'heures travaillées. Une non conformité de niveau peut mettre en danger l'intégrité physique des collaborateurs.

PRÉSERVER notre environnement

2021	2023	2030
<ul style="list-style-type: none"> ▪ -12 % d'économie d'énergie (rapportée à la valeur ajoutée) par rapport à 2018 ▪ -12 % d'économie d'eau (rapportée à la valeur ajoutée) par rapport à 2018 ▪ -7 % d'émissions de Gaz à Effet de Serre par rapport à 2018 (en valeur absolue) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ -5 % de consommation d'énergie (rapportée à la valeur ajoutée) par rapport à 2019 ▪ 10 % d'énergies renouvelables produites ou achetées ▪ Pas de dépendance à l'eau dans les zones de stress hydrique 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ -30 % d'émissions de gaz à effet de serre par rapport à 2019 ▪ -10 % de consommation d'énergie par rapport à 2019 ▪ 20 % d'énergies renouvelables produites ou achetées

Consommation d'énergie = consommation en MWh rapportée à 1 000 € de Valeur Ajoutée.

Émissions de Gaz à Effet de Serre = sont considérés les scopes 1 et 2 ainsi que scope 3 partiel concernant les achats de matières premières et le transport (ratio rapporté au chiffre d'affaires).

L'année de référence pour les objectifs 2023 et 2030 a été modifiée pour prendre l'année 2019 car 2020 n'était pas représentative.

De plus, les plus gros gains énergétiques ont été réalisés entre 2018 et 2019 (baisse de 9,1 % du ratio consommation d'énergie sur Valeur Ajoutée).

Note : Concernant l'eau, l'enjeu est la dépendance à l'eau dans certaines zones. La majorité de nos sites ne consomment de l'eau que pour les besoins sanitaires, les autres n'ont pas de problématique d'approvisionnement en eau (comme ceux situés au Canada). De ce fait, le Groupe LISI se focalise principalement sur sa dépendance à l'eau dans les zones de stress hydrique.

FIDÉLISER nos talents & renforcer l'attractivité de nos métiers

2021	2023	2030
<ul style="list-style-type: none"> ▪ 100 % des sites ont un partenariat formalisé avec une école / université ▪ Augmenter la féminisation au sein des instances dirigeantes ▪ Taux d'absentéisme à 3,1 % maximum ▪ 100 % des enquêtes Qualité de Vie au Travail sont lancées et 100 % des plans d'actions sont déployés 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Diversité hommes/femmes : 27 % de femmes dans les organes de direction ▪ 100 % des personnes impliquées dans le processus de recrutement formées au « recrutement sans discrimination » : France en 2022 et tous pays en 2023 ▪ 100 % des sites ont des actions de promotion de leurs métiers et activités 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Favoriser l'engagement des collaborateurs : bien-être au travail, mobilité ▪ Développer une organisation agile et collaborative : diversité, travail en communautés ▪ Anticiper le travail de demain : évolution des métiers et compétences, apprentissage continu

DÉPASSER les attentes de nos clients & garantir la sécurité de nos produits

2021	2023	2030
<ul style="list-style-type: none"> 0 incident critique sur les pièces qui peuvent causer un problème de sécurité 0 Non conformité majeure aux certifications qualité 	<p>LISI AEROSPACE :</p> <ul style="list-style-type: none"> 100 % des sites certifiés EN 9100 12 % du Chiffre d'Affaires généré par les nouveaux produits conçus par LISI AEROSPACE Aucune implication dans les directives aéronautiques de sécurité⁽¹⁾ <p>LISI AUTOMOTIVE :</p> <ul style="list-style-type: none"> 100 % des sites certifiés IATF 16949 Taux de renouvellement des nouveaux produits innovants LISI AUTOMOTIVE > 5 % Aucune implication dans les rappels sécurité des RAPEX et NHTSA⁽¹⁾ <p>LISI MEDICAL :</p> <ul style="list-style-type: none"> 100 % des sites certifiés ISO 13485 Nouveaux produits clients OEM LISI MEDICAL > 20 % du Chiffre d'Affaires Aucune implication dans un rappel marché remettant en cause la sécurité du produit 	<p>LISI AEROSPACE :</p> <ul style="list-style-type: none"> 100 % des sites certifiés EN 9100 15 % du Chiffre d'Affaires généré par les nouveaux produits conçus par LISI AEROSPACE Aucune implication dans les directives aéronautiques de sécurité⁽¹⁾ <p>LISI AUTOMOTIVE :</p> <ul style="list-style-type: none"> 100 % des sites certifiés IATF 16949 Taux de renouvellement des nouveaux produits innovants LISI AUTOMOTIVE > 5 % Aucune implication dans les rappels sécurité des RAPEX et NHTSA⁽¹⁾ <p>LISI MEDICAL :</p> <ul style="list-style-type: none"> 100 % des sites certifiés ISO 13485 Nouveaux produits clients OEM LISI MEDICAL > 25 % du Chiffre d'Affaires Aucune implication dans un rappel marché remettant en cause la sécurité du produit

ASSOCIER nos fournisseurs dans une chaîne d'approvisionnement responsable

2021	2023	2030
<ul style="list-style-type: none"> Intégration de la RSE dans le projet de transformation des achats 	<ul style="list-style-type: none"> LISI intègre les critères d'éthique et de RSE dans le choix de ses fournisseurs LISI a évalué ses 100 fournisseurs les plus stratégiques au regard des critères RSE 	<ul style="list-style-type: none"> 100 % des fournisseurs stratégiques d'un point de vue RSE sont évalués LISI travaille avec des fournisseurs éthiques et responsables

(1) Notation d'incidents.

Afin d'atteindre ces objectifs, le Groupe LISI s'appuie sur toutes les compétences et sur son organisation. Le système de management LISI (LISI SYSTEM) est au cœur de la performance industrielle du Groupe et tend à l'amélioration des synergies de ses différents programmes. Les programmes structurants sont :

- LEAP (LISI Excellence Achievement Program),

- LISI E-HSE (LISI Excellence HSE),
- COS (Controlling Operating System).

Le LISI SYSTEM s'appuie également sur d'autres programmes comme l'organisation humaine de production, la gestion de la chaîne logistique, la gestion de projets (méthodologie LISA), l'usine 4.0, les Restore Success...

2 PROTÉGER nos salariés & atteindre l'excellence dans la santé sécurité au travail

Le Groupe LISI est très attaché à la santé et la sécurité de ses salariés et en fait une priorité.

Faire en sorte que chacun rentre du travail en bonne santé et améliorer les conditions de travail figurent parmi les valeurs du Groupe.

2.1 Les enjeux en matière de santé sécurité au travail

La démarche de prévention santé sécurité du Groupe répond à de nombreux enjeux :

- Humains : attirer et retenir les talents, garantir le bien-être au travail grâce à un environnement sécurisé,
- Stratégiques : anticiper et prévenir les risques, déployer une culture commune cohérente avec les valeurs du Groupe,

- Économiques : améliorer la productivité, l'excellence opérationnelle, réduire l'absentéisme,
- Juridiques : éviter les poursuites juridiques.

Le Groupe LISI fait de la sécurité un prérequis indispensable et indissociable des autres besoins de la production (qualité, productivité, innovation).

2.2 Programme LISI Excellence HSE

LISI Excellence HSE : le système de management HSE du Groupe LISI

LISI a construit un programme sur mesure : LISI Excellence HSE.

Ce programme ambitieux a pour but d'engager chaque collaborateur autour d'un objectif commun : la prévention

de la santé sécurité au travail et la préservation de l'environnement.

Il met à disposition de tous des outils faciles d'utilisation afin d'atteindre les objectifs HSE. Il s'articule autour de 12 axes d'amélioration continue.



Certains outils sont imposés, par exemple :

- LISI RM, outil logiciel qui vise à identifier, évaluer et maîtriser les risques HSE,
- Les Règles d'Or (ou Golden Rules), règles HSE communes à l'ensemble des sites LISI,
- Le Safety Culture Programme (SCP), programme de formation qui vise à développer la Culture Sécurité pour l'ensemble des salariés du Groupe,
- L'Analyse des causes 8D, outil d'analyse des causes profondes des accidents, incidents et presqu'accidents.

D'autres outils sont disponibles en fonction des besoins spécifiques à chaque site, par exemple :

- Je Vois J'Agis,
- Formation « mission HSE des superviseurs »,

- Bonnes pratiques Energies
- Outil de gestion des changements,
- ...

Un programme d'audit interne HSE permet d'évaluer le déploiement du programme LISI Excellence HSE sur les sites. L'évaluation comporte 3 niveaux de maturité avec des niveaux d'exigence de plus en plus élevés : Bronze, Argent et Or.

Ces évaluations sont réalisées par des auditeurs internes formés et expérimentés. En 2021, 15 sites sur les 43 sites inclus dans le système de management LISI Excellence HSE ont été audités (soit 35 %).

Gouvernance Santé Sécurité

Le thème HSE est le premier point abordé lors de chaque réunion :

- Réunions d'animation terrain (PSM),
- Conseil de la performance de chaque site,
- Présentation mensuelle des résultats de chaque division/Business Group/site,
- Comité de Direction et Comité Exécutif mensuels,
- Comité de Pilotage hebdomadaire au niveau du Groupe.

La Direction Générale est informée de chaque accident avec ou sans arrêt qui intervient au sein du Groupe LISI. Une revue de direction annuelle spécifique HSE permet de s'assurer de l'atteinte des objectifs et de l'efficacité du programme LISI Excellence HSE.

Un comité d'Experts HSE se réunit tous les 2 mois. Il est composé :

- du Manager RSE du Groupe – qui a la charge de l'animer,
- de l'Auditrice/Coordinatrice HSE Groupe,
- des Directeurs HSE de chaque division.

Il a un rôle opérationnel de support et d'amélioration continue dans les domaines de la santé sécurité et de l'environnement. En 2021, il a traité (entre autres sujets) l'adaptation du programme LISI Excellence HSE aux nouvelles exigences de l'ISO 45001, la transversalisation d'actions correctives à la suite d'incidents, le partage de bonnes pratiques, l'avancement du programme de mise en conformité machines. C'est également lui qui a pris le relai opérationnel concernant la gestion de la crise sanitaire : édition des protocoles sanitaires, suivi de mise en place des actions, support aux sites.

2.3 La performance Santé Sécurité

Performance santé sécurité

Objectif 2021 TF1 ≤ 8 :

LISI suit le TF1 comme indicateur principal relatif à la santé sécurité des travailleurs. Il correspond au nombre

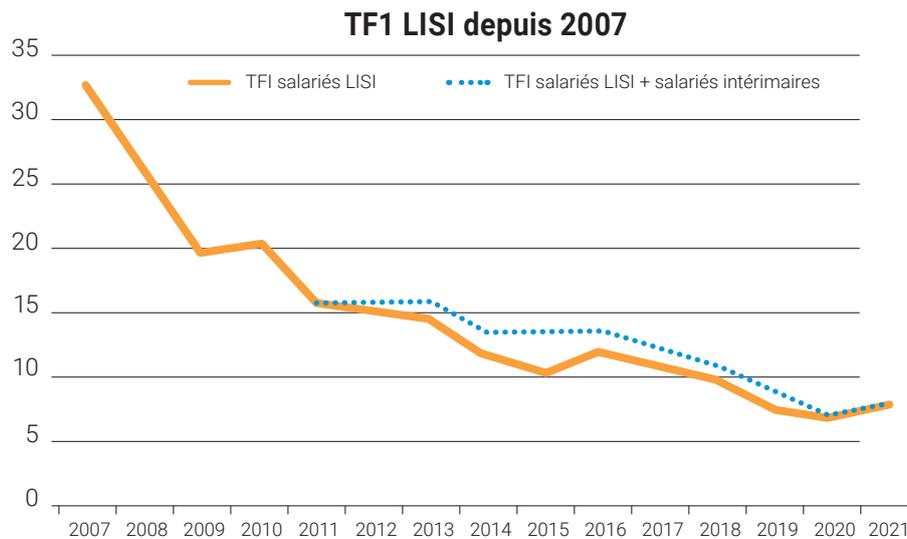
d'accidents du travail avec et sans arrêt des salariés LISI et des salariés intérimaires par million d'heures travaillées.

Résultats :

Indicateur	2021	2020	Évolution en 10 ans	Évolution en 5 ans
TF0 salariés LISI	6,0	5,0	-32 %	-31 %
TF0 salariés LISI + intérimaires	6,1	5,1	-31 %	-39 %
TF1 salariés LISI	7,9	6,9	-51 %	-33 %
TF1 intérimaires	9,4	6,7	Non disponible	-72 %
TF1 salariés LISI + intérimaires	8,0	6,9	-50 %	-41 %

TF0 = nombre d'accidents du travail avec arrêt par million d'heures travaillées

TF1 = nombre d'accidents du travail avec et sans arrêt par million d'heures travaillées



Pour l'année 2021, il convient de retenir :

- Après une année 2020 particulièrement performante en termes d'accidentologie, l'année 2021 voit celle-ci se dégrader légèrement mais notre objectif en terme de taux de fréquence TF1 est atteint.
- Le taux de fréquence des accidents avec arrêt des salariés LISI (TF0 LISI) a chuté de 32 % en 10 ans pour atteindre 6,0 accidents par million d'heures travaillées à fin 2021.
- Le taux de fréquence des accidents avec et sans arrêt des salariés LISI et des intérimaires (TF1 global) est de 8,0 à fin 2021.
- 61 % des sites de production affichent un taux de fréquence des accidents avec et sans arrêt inférieur à l'objectif de 8 et 41 % n'ont pas eu à déplorer d'accident en 2021 (taux de fréquence = 0).

Maladies professionnelles :

Sur l'ensemble des sites de production du Groupe, 19 maladies professionnelles ont été déclarées en 2021.

Elles sont principalement liées à des tendinopathies provoquées par certains gestes et postures. L'ensemble des sites travaillent à réduire les contraintes physiques en

Conformité machines :

Préserver la santé et la sécurité des équipes fait partie des priorités de LISI. Pour anticiper et limiter le risque de blessures, le Groupe a mis en œuvre un ambitieux programme de remise en conformité de ses machines. Sur 97 % du parc machine audité à fin 2021, 12,1 % présentent encore un risque direct pour la sécurité physique des salariés (contre 21,4 % à fin 2020). Malgré la crise sanitaire

Le taux de gravité est également suivi et il reste stable ; en effet, depuis 2013, le taux de gravité oscille entre 0,26 et 0,28 jours d'arrêt pour les salariés LISI et les salariés intérimaires par million d'heures travaillées (à fin 2021, ce taux de gravité est de 0,26).

Note : Le site de Bangalore en Inde (dont la maîtrise opérationnelle a été reprise par le Groupe LISI en 2019) n'est pas consolidé dans les données. Néanmoins, l'accidentologie de ce site est suivie au niveau local, jusqu'à ce que les standards LISI soient déployés. À fin novembre 2021, le site a déploré 4 accidents tous sans arrêt soit un Taux de fréquence des accidents avec et sans arrêt de 5,34.

procédant à des analyses et des aménagements ergonomiques des postes de travail, ainsi qu'en limitant les poids des conteneurs ou en proposant des échauffements avant la prise de poste, voire en robotisant certaines opérations.

et financière, le Groupe LISI continue à investir pour la sécurité de ses collaborateurs. Ces machines font l'objet d'un plan de mise en conformité ou de renouvellement, et seul le personnel formé aux risques spécifiques est habilité à les utiliser. L'objectif est de ne plus avoir aucune machine présentant des risques directs pour la sécurité physique de nos collaborateurs d'ici fin 2022.

Déploiement d'une culture sécurité

À fin 2021, la quasi-totalité des sites LISI a terminé le déploiement de l'outil Safety Culture Program (SCP). L'objectif de ce programme est de s'attaquer aux causes d'origine comportementale dans les accidents du travail. Il fournit à l'encadrement les clés pour comprendre les comportements à risque et actionner ensuite des leviers pour les corriger. Il vise à développer une véritable culture de la sécurité auprès de l'ensemble des collaborateurs.

Il est composé de 18 modules de formation dispensés mensuellement par les managers à leurs collaborateurs.

De nombreux sites conservent les créneaux pour continuer à sensibiliser leur personnel, représenter certains modules en fonction de l'actualité, voire reprendre le programme SCP depuis le début.

Certifications ISO 14001 et ISO 45001

En 2020, en raison de la situation sanitaire, le Groupe LISI a décidé de ne pas réaliser de renouvellement de ses certifications ISO 14001 (norme internationale relative à la protection de l'environnement) et OHSAS 18001 (norme internationale relative à la santé sécurité au travail).

En 2021, LISI a été audité afin de vérifier sa conformité aux normes ISO 14001 et ISO 45001 (norme remplaçante de l'OHSAS 18001).

84 % des sites LISI sont concernés par la certification multisite. En revanche, certains sites ne sont pas inclus :

- Zhuozhou & Shanghai : les certificats ISO 14001 & ISO 45001 émis depuis l'Europe ne sont pas reconnus par le gouvernement chinois. Ces sites sont donc certifiés localement.

De plus, certains sites ont lancé des initiatives afin de poursuivre le développement de la Culture Sécurité : par exemple, le site de Mélisey a lancé avec succès la démarche MyTecton®. Cette démarche permet à chacun de développer durablement sa vigilance en matière de Sécurité quel que soit l'endroit où il se trouve et l'activité qu'il pratique. Ce programme de plus de 3 500 heures de formation a été mis en œuvre pour l'ensemble du personnel de Mélisey avec l'accompagnement de la société ETSCAF.

Ces initiatives sont suivies de près par le Groupe afin de diffuser les meilleures pratiques voire de les généraliser.

- Monterrey, Bangalore, Livonia, Termax et B&E ont été récemment acquis (ou prise de participation majoritaire). Le Groupe LISI doit auparavant mettre en place le système de management HSE du groupe avant de les inclure dans la certification multisite.
- Ayguemorte les Graves complètement autonome et intégré (process, commercial, etc.). Il s'agit d'une activité indépendante de nos activités habituelles (fabrication additive). Même si le site n'est pas certifié, il applique tout de même les principes du système de management HSE du Groupe.

En décembre 2021, l'organisme tiers indépendant Bureau Veritas a recommandé LISI pour la certification double ISO 14001 & ISO 45001. Les certificats associés seront officiellement envoyés au premier trimestre 2022.

3 PRÉSERVER l'environnement

3.1 Les enjeux en matière d'impact environnemental

Du fait de ses activités industrielles et de l'historique de ses activités, le Groupe LISI a eu et a encore un impact sur l'environnement, notamment à travers sa consommation de matière première, d'énergie, d'eau et ses rejets aqueux, atmosphériques et de déchets. Entreprise responsable, LISI met tout en œuvre afin de limiter ses impacts à travers un système de management environnemental basé sur la norme ISO 14001.

Les produits réalisés par LISI ne s'adressent pas au consommateur final. Néanmoins, ceux-ci contribuent à diminuer l'impact sur le changement climatique à travers leur utilisation chez les clients.

Les pièces de LISI AEROSPACE et LISI AUTOMOTIVE sont utilisées dans les moyens de transport. LISI travaille en collaboration étroite avec ses clients (Stellantis, Renault, Volkswagen, Airbus, Boeing, Safran, GE, Pratt & Wittney, ...),

dans le but d'alléger ses pièces (et donc les véhicules). Cet allègement, en complément d'autres solutions innovantes apportées par LISI, permet de baisser la consommation en carburant et donc diminuer l'impact sur le changement climatique.

LISI AEROSPACE de son côté fournit des pièces pour les moteurs de nouvelle génération moins consommateurs de carburant (moteurs LEAP, PW1000G, futur GE9x, ...). LISI AUTOMOTIVE a également développé de nombreuses pièces (par exemple des solutions clippées, des pièces de sécurité) en vue d'équiper les véhicules hybrides et électriques.

Du fait de leur utilisation en chirurgie, les pièces de la division LISI MEDICAL n'ont que très peu d'impact sur le changement climatique comparativement aux autres divisions.

3.2 La politique environnement de LISI

Le Groupe LISI a défini ses attentes et sa vision de l'excellence opérationnelle dans le domaine de la santé-sécurité et de l'environnement :

- le fait que chacun rentre du travail en bonne santé,
- l'amélioration des conditions de travail,
- l'amélioration de son empreinte environnementale,
- le respect de ses obligations et engagements associés à la sécurité et à l'environnement.

Pour atteindre ce niveau d'exigence, le Comité de Direction s'est engagé par une déclaration signée. Il rappelle que l'exemplarité, la vigilance et l'autonomie de chacun en matière de HSE font partie des fondamentaux du Groupe. LISI a affiché et diffusé cette politique. L'ensemble de ses collaborateurs est invité à se mobiliser autour de ces enjeux et à respecter les pratiques communes à toute l'organisation.

Les plans d'actions dans le domaine de l'environnement se concentrent sur les enjeux matériels du Groupe :

- la réduction des consommations d'énergie,
- la réduction de l'empreinte carbone,
- le développement des énergies renouvelables,
- la maîtrise de la dépendance à l'eau.

Engagements d'investissements et ressources :

Le Groupe LISI investit significativement dans le domaine HSE, en investissements comme en formations.

D'un point de vue financier :

Division	Investissements HSE engagés en 2021 – en k€	Total des Investissements engagés en 2021 – en k€	% des investissements engagés dédiés au HSE
LISI AEROSPACE	2 287	58 929	3,9 %
LISI AUTOMOTIVE	2 625	25 622	10,2 %
LISI MEDICAL	137	9 889	1,4 %
LISI	5 049	94 440	5,3 %

Parmi les investissements notables :

- Mise en conformité des machines sur la plupart des sites
- Isolation et aménagement des ateliers – Saint-Ouen l'Aumône – 741 k€
- Amélioration des aspirations d'atelier de Dasle – 200 k€
- Sécurisation de l'alimentation sprinklage – La Ferté Fresnel – 200 k€

Le Groupe LISI croit dans les compétences de l'ensemble de ses collaborateurs pour atteindre l'excellence en

3.3 La Performance environnementale

Utilisation des ressources naturelles (eau et énergie)

La consommation d'eau : objectif - 12 % entre 2018 et 2021

L'eau est essentiellement utilisée pour le refroidissement des processus, les lignes de traitement de surface et les besoins sanitaires.

lis **POLITIQUE HSE**

EXCELLENCE HSE By LISI

- Rentrer du travail en bonne santé
- Améliorer nos conditions de travail
- Améliorer notre empreinte environnementale
- Respecter nos obligations et engagements HSE

Pour atteindre cette excellence, nous devons être exemplaires, vigilants et acteurs au quotidien sur le terrain et dans nos PSM.

Notre programme structurant LISI E-HSE est le moteur de notre système de management. Il s'articule autour de douze axes d'amélioration continue dont les fondamentaux sont :

- Évaluer et maîtriser nos risques
- Promouvoir des comportements plus sûrs et plus respectueux de l'environnement
- Disposer de règles HSE communes

Chaque collaborateur et chaque partenaire doit savoir que la santé, la sécurité au travail et la protection de l'environnement figurent parmi nos valeurs et sont notre priorité. Leur consultation et leur participation sont les clés de la réussite.

Nous nous engageons à mettre en œuvre la dynamique et les ressources pour faire de LISI une entreprise d'excellence dans ce domaine.

Emmanuel VILLARD, Directeur Général LISI Group, Jean-Philippe KHELER, Directeur Général Régional LISI Group, Christophe LESMAIR, Directeur Industriel et Safety LISI Group, Emmanuel MEILBEZ, Directeur Général LISI AEROSPACE, François LIOTARD, Directeur Général LISI AUTOMOTIVE, Lionel RIVET, Directeur Général délégué LISI MEDICAL

Janvier 2022

matière de Santé – Sécurité au Travail et d'Environnement. Ce sont les comportements de chacun qui permettent de construire une véritable culture HSE d'entreprise.

LISI investit également dans ses collaborateurs. En effet, 42 742 heures ont été consacrées à des formations dans le domaine HSE en 2021.

Les femmes et les hommes qui composent une entreprise en sont les principaux ambassadeurs dans tous les domaines. Leur investissement dans le fonctionnement de l'entreprise est une richesse sur laquelle LISI capitalise.

En 2021, LISI a consommé 513 458 m³ d'eau, soit une économie de 38 % de la consommation d'eau en valeur absolue comparativement à 2018.

Pour faire le lien avec l'activité de production, LISI suit la consommation d'eau rapportée à la valeur ajoutée (VA). Ainsi entre 2018 et 2021, ce ratio a diminué de 22 %, passant de 1,095 m³/k€(VA) à 0,856 m³/k€(VA).

Il faut considérer ces données avec variation de périmètre et hors les entités de Termax et Ankit.

La consommation d'énergie : objectif – 12 % entre 2018 et 2021

Les principales énergies utilisées dans le Groupe sont l'électricité et le gaz naturel dans le cadre du processus de fabrication et du chauffage des locaux. Néanmoins, toutes les énergies sont considérées dans le calcul de la consommation totale d'énergie du groupe (y compris GPL, Fuel, réseaux de chaleur).

En 2021, la consommation totale d'énergie du Groupe LISI est de 415 915 MWh, soit 16,4 % de moins qu'en 2018 en valeur absolue.

Cette consommation d'énergie est fortement liée à l'activité mais aussi aux aléas climatiques. Néanmoins, pour intégrer les impacts liés à l'activité de production, LISI suit la consommation d'énergie rapportée à la valeur ajoutée. Ainsi, ce ratio s'est dégradé de 26 %, passant de 0,548 MWh/k€(VA) en 2018 à 0,693 MWh/k€(VA) en 2021.

Changement climatique

Un bilan des gaz à effet de serre scope 1 & 2 est désormais réalisé chaque année. Concernant le scope 3, seules les émissions relatives à la consommation de matière première et aux transports sont évaluées. Une évaluation des autres postes est en cours pour compléter notre bilan des gaz à effet de serre.

Cette dégradation est essentiellement liée à la baisse de la valeur ajoutée.

L'énergie est principalement consommée sur les sites de production qui ont un processus de traitement thermique, en particulier Bologne, Marmande, Delle, Bar sur Aube, Kierspe (Allemagne) ou Torrance (USA).

Ainsi, ces sites ont dû maintenir un niveau de consommation d'énergie minimal pour éviter les surconsommations à l'arrêt et au démarrage des installations alors qu'ils ne produisaient pas de pièces.

Il faut considérer ces données avec variation de périmètre et hors entités de Termax et Ankit.

Gestion durable des déchets

En 2021, la production de déchets est de 53,75 kg de déchets pour 1 000 € de valeur ajoutée, soit 8 % de moins qu'en 2018.

De plus, la part de déchets valorisés est de 74,4 %.

Les sites de production génèrent principalement des déchets métalliques (53 % de la quantité totale de déchets produits). Ceux-ci sont revendus en vue d'une revalorisation matière (recyclage).

L'ensemble des activités de LISI a généré, sur les scopes 1 et 2, 100 223 tonnes de CO₂ (- 5 % par rapport à 2019), et 326 814 tonnes de CO₂ si on inclue le scope 3 (-36 % par rapport à 2019). Ces émissions sont réparties comme suit :

Périmètre	Indicateur	2019	2020	2021
Scope 1	GES Gaz Naturel [T CO ₂]	37 174	31 406	32 590
	GES Fioul Domestique [T CO ₂]	460	210	212
	GES GPL [T CO ₂]	1 206	1 057	1 372
	GES Véhicules possédés [T CO ₂]	621	384	287
	GES Véhicules particuliers en leasing [T CO ₂]	2	2	2
	GES Émissions fugitives de fluides frigorigènes [T CO ₂]	1 527	1 317	1 336
	Somme GES Scope 1 [T CO₂]	40 990	34 376	35 799
Scope 2	GES Réseau de chaleur [T CO ₂]	-	-	-
	GES Electricité [T CO ₂]	65 542	54 578	64 424
	Somme GES Scope 2 [T CO₂]	65 542	54 578	64 424
SCOPE 1 & 2	TOTAL GES [T CO₂]	106 532	88 954	100 223
Scope 3	Transport amont/aval [T CO ₂]	11 878	9 000	9 659
	Consommation de matières premières [T CO ₂]	390 912	312 261	216 932
	Somme GES Scope 3 [T CO₂]	402 790	321 261	226 591
SCOPE 1 + 2 + 3	TOTAL GES [T CO₂]	509 322	410 215	326 814

SCOPE 1 : Émissions directes provenant des installations fixes ou mobiles situées à l'intérieur du périmètre organisationnel, c'est-à-dire émissions provenant des sources détenues ou contrôlées par LISI.

SCOPE 2 : Émissions indirectes associées à la production d'électricité, de chaleur ou de vapeur importée pour les activités de LISI.

SCOPE 3 : Les autres émissions indirectement produites par les activités de l'organisation qui ne sont pas comptabilisées au 2 mais qui sont liées à la chaîne de valeur complète comme par exemple : l'achat de matières premières, de services ou autres produits, déplacements des salariés, transport amont et aval des marchandises, gestions des déchets générés par les activités de l'organisme, utilisation et fin de vie des produits et services vendus, immobilisation des biens et équipements de productions...

Impact de nos activités chez nos parties prenantes

Les sites du Groupe LISI suivent et enregistrent toutes les plaintes (qu'il s'agisse de remarques, qu'elles soient formelles ou informelles, officielles ou non) lorsqu'elles proviennent des parties intéressées.

En 2021, un seul site a reçu une mise en demeure de la part des autorités en vue de mettre à jour le dossier d'autorisation.

Le nombre de plaintes et courriers officiels reçus par les entités du Groupe sont au nombre de 10 et concernent des plaintes des riverains au sujet du bruit généré par les activités, ou bien des courriers des autorités pour des demandes de compléments d'information suite aux visites effectuées sur site.

Chaque plainte ou courrier officiel fait l'objet d'une réponse (écrite ou non) à la partie intéressée concernée.

4 FIDÉLISER nos talents et renforcer l'attractivité de nos métiers

4.1 Les enjeux en matière d'attractivité et de fidélisation des talents

Le Groupe LISI connaît des évolutions fortes. En externe, par les attentes des marchés de l'Aéronautique, de l'Automobile et du Médical. En interne, par le développement de la digitalisation et de la robotisation. Ces évolutions de marchés et ces nouveaux modes de travail imposent des compétences techniques et opérationnelles pointues et une adaptation toujours plus grande des équipes.

La politique des Ressources Humaines s'inscrit dans ce contexte de transformation. Elle s'appuie sur une gouvernance animée par le Directeur Général Délégué. Un comité RH traite des sujets transverses sur les trois divisions. Ce comité est composé des trois Directeurs des Ressources Humaines des divisions, des deux Directeurs des Ressources Humaines France, du Directeur Général Délégué et du Responsable Développement Ressources Humaines Groupe. En 2021, ce comité s'est réuni quatre fois pour traiter les process communs que sont :

- la gestion des talents (mobilité, postes clefs, people review),
- la Responsabilité Sociétale de l'entreprise,
- les projets de transformation du Groupe,
- la formation.

Chaque division organise également des séminaires Ressources Humaines au moins une fois par an avec les Responsables Ressources Humaines des sites pour mettre en œuvre les actions sur le terrain.

La politique des Ressources Humaines du Groupe vise à :

- adapter l'organisation à l'activité du groupe,
- maintenir et développer les compétences,
- développer la marque employeur,
- promouvoir la diversité,
- garantir le bien-être et la qualité de vie au travail.

Pour répondre aux risques principaux que sont :

- la perte de continuité de l'activité de l'entreprise,
- la perte des talents et de l'expertise technique,
- le manque d'attractivité de l'entreprise,
- la qualité insuffisante des conditions de travail,
- le manque d'adaptation des métiers.

4.2 Le développement de la marque employeur

Depuis plusieurs années, le Groupe LISI développe sa stratégie Marque Employeur pour être connu et reconnu à l'extérieur du Groupe et pour renforcer la culture LISI en interne.

En interne

La culture LISI se retrouve au travers de ses 10 compétences transversales. Quels que soient le métier et la localisation, les équipes partagent les mêmes compétences que sont : la communication, l'amélioration continue, l'orientation client, l'orientation résultat, l'exemplarité, le leadership, le développement des autres, l'engagement personnel, le travail en équipe et l'excellence technique et fonctionnelle.

Tous les ans, les salariés réalisent avec leur manager, une évaluation de leurs compétences dans le cadre des entretiens annuels d'évaluation.

Pour mettre en lumière ces compétences, un projet a été initié en 2021 avec les équipes. Tous les 2 mois, une vidéo présente la compétence telle qu'elle est comprise par les collaborateurs et mise en pratique. Il s'agit d'un moyen de donner la parole aux salariés et de partager leur expérience.

Depuis 2021, un séminaire d'intégration a été construit à destination de toutes les divisions. Trois séminaires ont été réalisés cette année auprès des nouveaux salariés français. L'objectif est de faire connaître la culture et le

fonctionnement de l'entreprise tout en rencontrant des personnes de sites et de métiers différents. Ce séminaire a été conçu de manière innovante. Il n'y a pas de présentations sous forme plénière. La première partie du séminaire débute quelques semaines avant, par le biais de formation E-learning. Puis pendant les 2 jours de séminaire sur place, les participants découvrent la société au travers de groupes de travail, d'un forum interactif et la rencontre de l'équipe de direction.

En externe

En externe, les sites sont des acteurs importants du développement de l'emploi dans leurs régions respectives. Depuis de nombreuses années, le Groupe entretient des liens privilégiés avec les écoles, les universités, les agences d'emploi et les organismes de formation qui lui permettent de développer son image auprès des jeunes étudiants et de leur faire découvrir les métiers-clés ainsi que leurs perspectives.

Le site de Villefranche de Rouergue, en France, par exemple a participé à de nombreux forums de recrutement à Rodez, Decazeville et Villefranche de Rouergue. Les équipes sont également intervenues dans les collèges du territoire et au forum de l'école des mines d'Albi.

Les sites de Saint-Ouen l'Aumône et de Saint-Brieuc, en France ont fait la promotion des métiers de l'industrie dans le cadre de la semaine de l'Industrie.

Le site de Rugby, en Angleterre, continue son partenariat avec l'université de Cambridge. Il débute également sa collaboration avec les universités de Montfort, Sheffield, Warwick et Birmingham dans le cadre du MTC (*Manufacturing Technology Center*). Les objectifs sont divers : accueillir des futurs apprentis et travailler sur le projet Smart Factory du site.

Les sites de Fuenlabrada en Espagne et Cejc en République tchèque ont signé des accords avec des universités renforçant ainsi les liens avec celles-ci.

Le site de Kierspe en Allemagne, a lancé des projets industriels avec 4 universités. Les étudiants ont pu ainsi saisir l'opportunité de postuler à ses projets et de préparer leurs thèses.

À noter également qu'en Allemagne, le site de Mellrichstadt organise pour ses apprentis nouvellement embauchés tous les ans un week-end d'intégration. C'est un moment de convivialité pour créer des liens mais aussi pour apprendre à communiquer et connaître les règles de sécurité et les comportements à adopter en entreprise.

En 2021, LISI a accueilli 322 stagiaires (242 en 2020) et 269 apprentis (170 en 2020) sur l'ensemble du Groupe.

INVESTORS IN PEOPLE®

Compétitivité, performance, organisation, motivation, implication, fidélisation, évolution, formation et bien-être ne doivent pas être des termes antagonistes dans une entreprise. La certification « Investors in People » est là pour le démontrer avec sa vision essentiellement tournée vers les hommes et les femmes : impliquer et responsabiliser chacun pour tendre vers les objectifs collectifs de l'entreprise et que chacun ait sa place et se sente en harmonie avec le contexte pour la performance de l'entreprise.

Le site de Rugby a reçu cette année le statut Gold du programme « Investors in People ». Il s'agit d'une véritable reconnaissance du travail réalisé par les équipes. C'est également un gage de qualité de la gestion des ressources humaines mise en œuvre sur le site.

4.3 Le développement des compétences

Pour répondre aux besoins des clients et à l'évolution des marchés, le Groupe a mis en place une politique de formation structurée afin de développer l'employabilité des salariés. Les salariés bénéficient ainsi de constantes opportunités de développement de compétences ainsi que de multiples opportunités d'évolution.

Le Groupe LISI a mis en œuvre les outils nécessaires pour assurer le développement de ses collaborateurs comme :

- l'Université d'entreprise LKI,
- les formations métiers,
- des écoles de formation sur site,
- le réseau des Experts.

L'Université d'entreprise LKI



Le Groupe LISI dispose de sa propre université d'entreprise (LKI) et a inauguré en 2021 un espace moderne d'enseignement de plus de 600 m². Cet espace est situé à Grandvillars, en France, proche des locaux du siège du

Groupe. Il est composé de 3 salles de formation, d'un amphithéâtre pouvant accueillir une trentaine de personnes et d'un show-room présentant les pièces majeures fabriquées par les divisions.



LKI s'affirme comme un pilier dans la stratégie de développement des compétences des salariés. C'est également un outil majeur de rétention et de fidélisation des talents. Les objectifs de LKI sont les suivants :

- proposer des programmes de formation sur mesure dans les domaines suivants : Technique/Métiers, Développement personnel, Management & Leadership, pour maintenir et développer les compétences et accompagner le changement,
- partager une vision globale, une culture managériale commune,
- échanger les expériences et les bonnes pratiques de manière transversale : multi-sites, multi-pays, multi-métiers, multi-divisions.

Afin de respecter les consignes sanitaires, le plan de formation 2021 de l'Université a été réalisé à distance sur les 5 premiers mois de l'année. En revanche, à compter du mois de juin, les formations ont été suivies en présentiel.

Chiffres clefs 2021 :

- 704 stagiaires (112 en 2020, 651 en 2019)
- 89 sessions (18 en 2020, 98 en 2019)
- 10 700 heures de formation (1 026 en 2020, 10 900 en 2019)
- Un investissement pour l'aménagement LKI estimé à 835 K€.

Un comité spécifique dédié à LKI se réunit régulièrement pour statuer sur les priorités de développement de l'Université. Il est composé de la responsable Formation

Groupe, des représentants Formation de chaque division ainsi que des DRH des divisions.

En 2021, 6 réunions ont eu lieu pour mettre en œuvre les actions suivantes :

- construction du séminaire d'intégration Groupe pour les nouveaux arrivants,
- développement de contenus sur la culture LISI : vidéos, e-learning.

À noter cette année qu'un cycle spécifique pour les directeurs d'usine a été lancé. Il permet aux directeurs de site de se retrouver sur les thématiques de digitalisation, de media training mais aussi des thématiques à la carte : leadership, relations sociales, négociation, approfondissement du LISI System.

Par ailleurs, l'offre de formation a été étoffée pour répondre aux besoins des sites :

- la formation « Process com » pour les managers : elle permet d'identifier la structure de personnalité du manager et de développer une communication assertive et constructive,
- la formation « Transformation digitale » : l'objectif est de comprendre les enjeux de la transformation digitale et d'appréhender les applications transposables à son site,
- la formation « Management transversal » : elle renforce le positionnement et la légitimité du manager transverse pour l'aider à mobiliser l'ensemble des acteurs d'un projet et développer la coopération.

Les formations métiers

LISI s'engage à ce que chaque collaborateur, quel que soit son âge et sa fonction, accède tout au long de sa carrière aux actions de formation nécessaires à la construction de son parcours professionnel et à sa bonne adaptation aux évolutions des métiers. En 2021, malgré le contexte particulier lié à la pandémie, 167 829 heures ont été dispensées (100 424 heures en 2020). Ainsi, l'investissement formation réalisé en 2021 par les sociétés du Groupe dans le monde a représenté un montant de plus de 5 M€ (3 M€ en 2020).

Depuis plusieurs années, LISI AUTOMOTIVE développe des parcours professionnels spécifiques, axés sur nos métiers stratégiques : frappe à froid, traitement thermique, usinage, roulage, laminage, contrôle automatique, presses, taraudage, tréfilage.

En 2021, malgré le contexte particulier, près de 2 900 heures ont été dispensées dans le cadre de ces parcours professionnels et 10 collaborateurs ont obtenu un CQPM/CQPI :

- 2 frappeurs de Mélisey ont obtenu le CQPM « Opérateur de machine de frappe à froid ».
- 4 opérateurs (2 à Grandvillars – parcours professionnel du tréfileur et 2 à Mélisey – parcours professionnel Tri / Conditionnement) ont obtenu le CQPM « Équipier autonome de production industrielle ».
- 4 collaborateurs de Puiseux ont obtenu le CQPM « Conducteur de presse ».

Les formations « Cross training » (formations au poste de travail) continuent à se déployer dans les pays anglo-saxons (Royaume-Uni, États-Unis et Canada) pour toutes les divisions.

Les écoles de formation sur site



En 2021, le site de Parthenay a ouvert dans ses murs une école de formation tout à fait innovante.

La mission de l'institut ILFT (Institut LISI Formation Technique) est de proposer des formations alternatives, complémentaires aux formations existantes sur des moyens de production performants de dernière génération. L'institut ILFT répond ainsi aux besoins des entreprises locales.

L'institut ILFT se différencie en proposant des formations :

- qui allient théorie et pratique en situation réelle de production sur des moyens de production automatisés et robotisés,
- concrètes pour rendre opérationnels les apprenants à l'emploi,
- spécifiques en usinage sur des pièces complexes à base de métaux durs.

Il permet ainsi d'accompagner le site de Parthenay dans ses enjeux de recrutement et développement de compétences. En effet, en 2022, 60 emplois d'opérateurs usineurs/conducteurs de lignes 5 axes et Systèmes robotisés sont créés.

Un formateur interne a été embauché et est en charge à temps plein des formations.

Les personnes formées se voient remettre le CQP Opérateur régleur.

Sur un parcours de 175 heures de formation pour les fondamentaux de l'usinage, déjà 18 personnes ont été formées en 2021.

Le réseau des Experts

Depuis 2019, LISI s'est lancé dans la constitution d'un réseau d'expertise interne pour les collaborateurs des filières R&D, scientifiques et techniques.

Ce réseau a été nommé Expert Network. Il vise à faciliter la collaboration entre spécialistes de manière transverse au sein des trois divisions du Groupe.

Le processus d'identification et d'évaluation a permis de nommer en 2021 plus de 150 salariés Experts, ou Senior Experts. Les communautés d'expertises ont également été lancées pour partager et développer les compétences et activités.

4.4 L'implication des collaborateurs

Impliquer les collaborateurs est un axe majeur chez LISI qui a mis en place un certain nombre d'outils et d'initiatives tels que :

- la mobilité,
- l'engagement des collaborateurs,
- le bien-être au travail.

La mobilité

Le Groupe a fait de la mobilité interne, qu'elle soit géographique ou fonctionnelle, l'un des axes structurants de sa politique de ressources humaines. La diversité des secteurs d'activités et des métiers, la dimension internationale permet aux collaborateurs de réaliser des parcours professionnels individualisés.

De plus, lors des entretiens annuels, les responsables hiérarchiques échangent sur les souhaits d'évolution de leurs collaborateurs.

Le processus de people review (revue des talents et compétences) mis en place par LISI adapte également les programmes de mobilité et le développement des collaborateurs aux objectifs du Groupe et personnalise davantage les parcours professionnels.

L'engagement des collaborateurs

Le Groupe a décidé d'impulser une dynamique globale en 2021 par le biais de la démarche de la Qualité de Vie au Travail (QVT). Celle-ci permet de répondre à plusieurs enjeux :

- des enjeux de santé : l'entreprise doit mettre tout en œuvre pour garantir la santé physique et mentale de ses collaborateurs.
- des enjeux de marché : tout évolue très vite maintenant par l'exigence des clients, par la compétitivité ou l'évolution des technologies. Cela suppose donc une adaptation continue de l'environnement de travail, une évolution des métiers également.
- et puis des enjeux sociétaux. La frontière entre la vie professionnelle et la vie personnelle est de plus en plus fine. L'entreprise doit prendre en compte également ces éléments « extérieurs » qui sont attendus par ses collaborateurs.

La qualité de vie au travail est donc la combinaison entre performance de l'entreprise et bien-être des salariés au travail.

Plusieurs étapes sont prévues dans le cadre de la démarche QVT au sein du Groupe LISI :

- La semaine de la qualité de vie au travail. Elle a eu lieu pour la première fois cette année. Elle a permis de communiquer sur les actions déjà réalisées en matière de QVT. Les sites ont pu également sensibiliser sur des thèmes spécifiques et impliquer toutes les équipes : challenges sportifs, dégustations pour une alimentation saine, des séances découvertes (pilates, méditation, massage ...), des moments de convivialité.

- L'enquête Qualité de Vie au Travail permet de mesurer la satisfaction et l'engagement des salariés. Une nouvelle enquête a été déployée en 2021 inspirée largement par l'enquête précédente. L'enquête est la même pour tous les sites. Cependant, chaque site dispose d'une question spécifique et les salariés peuvent s'exprimer plus largement dans l'espace Commentaires. Elle est en 2021 pour la première fois déployée 100 % en digital.

- Les focus Groupe sont organisés ensuite pour recueillir de l'information qualitative sur des thématiques précises découlant de l'enquête. Ensuite un plan d'actions est établi qui cible 3 à 5 actions à réaliser dans l'année.

L'enquête QVT traite des thèmes suivants :

- les conditions et l'environnement de travail,
- l'information et la communication,
- les perspectives de carrière,
- la bienveillance et les relations de travail,
- l'équilibre entre vie personnelle et professionnelle,
- la reconnaissance,
- la responsabilité sociale et environnementale.

Le taux de satisfaction est en 2021 de 78 % (moyenne des taux de satisfaction en 2020 : 84 %).

Le bien-être au travail

Le Groupe LISI s'engage sur le bien-être au travail pour l'ensemble de ses collaborateurs. Chaque site met en place des initiatives à l'échelle locale. Les sites allemands mettent à disposition depuis plusieurs années un journal sur le bien-être. En Angleterre, des salariés ont été nommés « coach bien-être » pour aider leurs collègues si besoin. Au restaurant d'entreprise, un espace bien-être met à disposition des informations sur les coaches bien-être, leur rôle, et les soutiens qui peuvent être apportés aux salariés.

En France, les salariés du Groupe LISI bénéficient des services du cabinet Rehalto, afin de prévenir d'éventuels risques psychosociaux, quelle que soit leur origine, professionnelle comme personnelle.

Cette plateforme d'écoute et de soutien, composée de psychologues disponibles 24h/24 et 7j/7, permet à tout salarié d'obtenir l'aide d'un professionnel qualifié pour surmonter ses problèmes ou trouver une solution à ses difficultés qu'elles soient personnelles, professionnelles, familiales ou liées à une addiction.

Un simple appel par téléphone permet, de manière totalement confidentielle, la mise en relation du salarié avec un intervenant psychosocial de sa région qui pourra ainsi établir un premier diagnostic. Le salarié pourra bénéficier d'une prise en charge des consultations pouvant aller jusqu'à 12 heures de traitement.

Par ailleurs, en 2020, le Groupe a mis à disposition de ses salariés la télémedecine en France et aux États-Unis. Les salariés peuvent ainsi téléphoner à un médecin sans se déplacer.

Dans un contexte bouleversé par les vagues épidémiques, le taux d'absentéisme de 2021 est à 4,15 % (4,41 % en 2020). Les efforts ont cependant été maintenus pour accompagner au mieux les personnes qui reprennent le travail. A leur retour au travail, les salariés échangent avec leur responsable hiérarchique ou le service RH pour définir

les actions à mener pour une reprise optimale et éviter une rechute.

LISI veille à un juste équilibre entre la vie personnelle et la vie professionnelle. De nombreux sites ont mis en place une organisation de travail favorisant le télétravail (hors contexte sanitaire). Par ailleurs, le site de Marmande en France adhère depuis 2021 à une crèche inter-entreprises et a réservé la moitié de ses berceaux au bénéfice des salariés.

4.5 Le dialogue social

Relations sociales

Au-delà du strict respect de la législation, le Groupe veille au bon déroulement du dialogue social avec les représentants des salariés, lors des Comités Sociaux et Economiques (ou équivalents sur les sites hors France) sur chacun des sites pourvus de cette instance, du Comité Européen ou encore du Comité de Groupe LISI.

Les échanges ont été nombreux en 2021 dans le cadre de l'information sur les protocoles sanitaires et sur les mesures d'adaptation à la situation économique.

Des accords de télétravail ont été signés en 2021 sur les sièges de LISI AUTOMOTIVE et sur les sites de Bar-sur-Aube, Saint-Brieuc, Saint-Ouen l'Aumône et Villefranche de Rouergue. Les sites en Espagne et en Allemagne ont également mis en place des mesures de télétravail.

Le site de Villefranche de Rouergue a également signé un accord Seniors organisant une réduction du temps de travail pour les salariés de plus de 55 ans.

La communication

Informers des résultats et des projets de l'entreprise, créer des moments d'échanges font partie des actions que le Groupe LISI souhaite développer pour améliorer la satisfaction de ses collaborateurs. La semaine de la qualité de vie au travail mis en place en 2021 a été un succès et a permis de créer des moments d'échanges et de partage nécessaires dans un contexte perturbé.

Les orientations et stratégies de chaque division sont partagées avec les collaborateurs lors des réunions de site.

En 2021, des actions de communication internes communes à l'ensemble des sites continuent à être déployées à l'ensemble des salariés par le biais d'informations hebdomadaires appelées « LISI & You ».

4.6 La diversité chez LISI

Le Groupe LISI veille à ce que tous les salariés, à tous les niveaux soient traités de manière équitable et sans discrimination en matière de recrutement, de rémunération, d'avantages et de progression de carrière.

Être une femme chez LISI

Index égalité hommes femmes

Depuis 2019, les sociétés françaises de LISI doivent publier les indicateurs relatifs aux écarts de rémunération entre les femmes et les hommes ainsi que les actions mises en œuvre pour les supprimer si le pourcentage est inférieur à 75 %.

Chaque site s'assure que ses processus permettent une appréciation et reconnaissance objectives des savoir-faire et savoir-être des candidat(e)s et salarié(e)s.

Cet index est calculé selon les règles définies par le ministère du travail. Cinq critères sont intégrés dans le calcul :

- les écarts de rémunération,
- les écarts d'augmentations individuelles,
- les écarts de promotions,
- le pourcentage de salariées augmentées à leur retour de congé maternité,
- la parité parmi les 10 plus hautes rémunérations.

Tous les sites ont obtenu un score supérieur à 75 % en 2021 :

LISI AEROSPACE	BAI (Saint-Ouen l'Aumône, Vignoux sur Barangeon, Villefranche de Rouergue)	87 %
	LISI AEROSPACE Forged Integrated Solutions (Bar sur Aube, Bologne, Partenay)	84 %
	Creuzet (Marmande)	77 %
	Blanc Aero Technologies	89 %
	LISI AEROSPACE SAS	82 %
LISI AUTOMOTIVE Nomel	Former (Delle, Dasle, Lure, Mélisey)	89 %
	NOMEL (La Ferté Fresnel)	93 %
	LISI AUTOMOTIVE SAS	75 %
	Rapid (Puisseux)	84 %
LISI MEDICAL	LISI MEDICAL Orthopaedics (Hérouville)	87 %

Conscient que la proportion des femmes au niveau des instances dirigeantes était légèrement inférieure à la proportion moyenne des femmes au sein du Groupe, LISI a décidé en 2019 :

- La mise en place de programmes spécifiques de formation à destination des femmes dans le catalogue LKI (LISI Knowledge Institute) : Leadership au féminin
- L'adhésion de LISI à des associations dont l'objectif est de promouvoir les femmes dans l'industrie. Pour la France, LISI a adhéré en 2020 à l'Association « Elles bougent ». De nombreuses actions ont été réalisées en 2021 pour créer des liens entre Mairaines de l'association et étudiantes, lycéennes ou collégiennes, et

promouvoir les métiers de l'industrie. Les sites américains ont également adhéré à l'association « Women in Fasteners ».

- Dans le cadre des recrutements des postes N-1 des directeurs généraux, LISI adopte un processus de sélection visant la présence d'un candidat de chaque sexe à chaque étape du recrutement. A compétences égales, le choix se portera sur la candidate féminine pour rattraper les écarts.

En 2021, le Groupe LISI se félicite d'une meilleure représentativité des femmes aux instances dirigeantes avec une proportion équivalente à celle du groupe.

	Leadership Board élargi 2021		Leadership Board élargi 2020		Groupe LISI au 31/12/2021		Groupe LISI au 31/12/2020	
Femmes	34	24 %	34	23 %	2 138	23 %	2 199	23 %
Hommes	105	76 %	112	77 %	7 342	77 %	7 508	77 %
TOTAL	139	100 %	146	100 %	9 480	100 %	9 707	100 %

* Le Leadership Board élargi comprend les N-1 des Directeurs Généraux des divisions et du Groupe.

Favoriser l'emploi et l'insertion des personnes handicapées

LISI travaille avec des structures qui accompagnent les jeunes en situation de handicap pour leur formation ainsi qu'avec des structures d'insertion sociale et professionnelle.

Les situations de maintien dans l'emploi se traitent le plus souvent au cas par cas. Les sites s'efforcent d'offrir des solutions pour préserver l'emploi de salariés qui déclarent une situation de handicap, que ce soit en aménageant leur poste ou en les accompagnant vers un changement

d'activité. Certains sites ont également développé des partenariats avec des structures extérieures comme, par exemple, le site de Villefranche de Rouergue qui a intégré au sein de l'usine des salariés appartenant à l'ESAT de Martiel (digitalisation, tronçonnage, espaces verts).

En 2021, le taux d'emploi des personnes en situation de handicap au sein du Groupe est à 3,4 % (3,3 % en 2020).

4.7 Les éléments de rémunération

Chez LISI, la **rémunération est corrélée aux performances de l'entreprise et aux réalisations collectives et individuelles.**

Le système de rémunération intègre l'ensemble des éléments financiers et des avantages dont peut bénéficier chaque collaborateur. Il est conçu pour concilier la reconnaissance de la performance individuelle et la recherche d'une équité interne tout en prenant en compte l'environnement économique local.

En France, les salariés bénéficient de différents dispositifs qui permettent de les associer à la performance de l'entreprise :

- Le plan d'épargne groupe (PEG) est devenu depuis 2019 le dispositif majeur d'épargne pour toutes les sociétés françaises. Il permet aux salariés de devenir actionnaires par le biais du fonds « LISI en action ». Ce plan est accompagné d'un système d'abondement-employeur attractif. 30 % des salariés français sont actionnaires de LISI en 2021 (28 % en 2020).

Ce plan a permis pour certaines années de participer à des augmentations de capital réservées aux salariés pour des montants respectifs de 1,5 M€ en 2001, 0,8 M€ en 2004, 1,2 M€ en 2006, 0,9 M€ en 2010, 1,8 M€ en 2014 et 2,8 M€ en 2018. Pour les autres années, le PEG a été reconduit sous forme de rachat d'actions. Les salariés peuvent y verser leur participation, leur intéressement ou effectuer des versements volontaires. Les avantages consentis aux salariés sont comptabilisés en résultat et évalués conformément à la norme IFRS2.

Au 31 décembre 2021, sur le PEG, le fonds « LISI en action » détient 870 000 titres (842 000 en 2020) et compte 2 820 porteurs de parts (2 739 en 2020). Le pourcentage de capital ainsi détenu par les salariés du Groupe est de 1,61 % (1,56 % en 2020).

- Un PERCO Groupe a été mis en place depuis 2019 pour permettre aux salariés qui le souhaitent de préparer leur retraite. Un abondement est proposé sur le versement de jours de repos non pris.

- La retraite supplémentaire à cotisations définies (dit « Art. 83 ») consiste à ce que l'employeur verse une cotisation mensuelle sur un fonds commun de placement ouvert au profit des salariés pour leur permettre de constituer une épargne retraite. Les salariés peuvent effectuer des versements volontaires ou affecter des jours de congés pour augmenter le montant de cette épargne. Lors du départ en retraite, l'épargne ainsi constituée est convertie en rente. Les salariés perçoivent alors un complément de revenu tout au long de leur retraite.
- Au niveau international, les cadres dirigeants ou titulaires de postes clés pour l'organisation bénéficient d'un **programme international d'attribution d'actions conditionné à la performance** à moyen terme de l'entreprise. Ce mode de rémunération variable permet ainsi de les associer étroitement à la création de valeur de l'entreprise sur plusieurs années.

4.7.1 Plans d'actions gratuites

Afin de récompenser certains collaborateurs qui ont réalisé la majeure partie de leur carrière au sein du Groupe LISI, et qui ont participé activement à son développement, le Conseil d'Administration, agissant sur autorisation de l'Assemblée Générale, a décidé d'attribuer gratuitement, sans condition, des actions de la Société LISI dans le cadre de leur départ.

Plan de 2018 :

Le Conseil d'Administration, dans sa séance du 12 décembre 2018, agissant sur autorisation de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 1^{er} décembre 2015, a décidé d'attribuer gratuitement, sans condition, 4 700 actions de la Société LISI réparties entre deux collaborateurs, salariés du Groupe. Ces actions ont été attribuées définitivement aux collaborateurs bénéficiaires sur le 1^{er} semestre 2021.

4.7.2 Plans d'actions sous conditions de performance

Les plans décrits ci-dessous font référence au critère de l'ANR pour mesurer la performance du Groupe. L'ANR désigne l'Actif Net Réévalué du Groupe LISI tel que défini au paragraphe 3.2 « Règles et méthodes comptables – Indicateurs » du chapitre 2 – « États financiers consolidés ».

À compter du plan de 2020, un critère qualitatif RSE a également été intégré comme critère de performance.

Plan de 2018 :

Le 12 décembre 2018, sur proposition du Comité des Rémunérations, le Conseil d'Administration de la société LISI, agissant sur autorisation de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 1^{er} décembre 2015, a décidé d'attribuer aux membres du Comité Exécutif ainsi qu'aux membres des principaux Comités de Direction des trois divisions du Groupe LISI, des actions sous conditions de performance sous réserve de la réalisation de tout ou partie de certains critères de performances : l'atteinte au

Plan de 2019 :

Le Conseil d'Administration, dans sa séance du 11 décembre 2019, agissant sur autorisation de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 avril 2019, a décidé d'attribuer gratuitement, sans condition, 400 actions de la Société LISI réparties entre deux collaborateurs, salariés du Groupe.

Plan de 2020 :

Le Conseil d'Administration, dans sa séance du 9 décembre 2020, agissant sur autorisation de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 avril 2019, a décidé d'attribuer gratuitement, sans condition, 1 500 actions de la Société LISI réparties entre deux collaborateurs, salariés du Groupe.

31 décembre 2020 d'un critère, à savoir l'Actif Net Réévalué (ANR) au moins égal à 1 767 M€. Si l'ANR se situe entre 1 767 M€ et 1 850 M€ les actions seraient attribuées partiellement selon un pourcentage défini par le Conseil d'Administration. Si l'ANR se situe entre 1 850 M€ et 2 000 M€ les actions seraient attribuées partiellement selon un pourcentage progressif défini dans le règlement du plan d'attribution. Si l'ANR est supérieur ou égal à 2 000 M€ les actions seraient attribuées en totalité. Le nombre maximal d'actions attribuées est de 152 590 actions et concerne 240 collaborateurs en France et à l'étranger.

En ce qui concerne les mandataires sociaux, le Conseil d'Administration a décidé que les mandataires sociaux devront conserver au nominatif 20 % des actions qui leur auront été attribuées gratuitement et ce jusqu'à la cessation de leurs fonctions.

Le Conseil d'Administration du 18 février 2021 a constaté que les résultats de 2020 montrent que les objectifs ne sont pas atteints et en conséquence, aucune action n'a été octroyée.

Plan de 2019 :

Le 11 décembre 2019, sur proposition du Comité des Rémunérations, le Conseil d'Administration de la société LISI, agissant sur autorisation de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 26 avril 2019, a décidé d'attribuer aux membres du Comité Exécutif ainsi qu'aux membres des principaux Comités de Direction des trois divisions du Groupe LISI, des actions sous conditions de performance sous réserve de la réalisation de tout ou partie de certains critères de performances : l'atteinte au 31 décembre 2021 d'un critère, à savoir l'Actif Net Réévalué (ANR) au moins égal à 1 450 M€. Si l'ANR se situe entre 1 450 M€ et 1 700 M€ les actions seraient attribuées partiellement selon un pourcentage défini par le Conseil d'Administration. Si l'ANR se situe entre 1 700 M€ et 1 980 M€ les actions seraient attribuées partiellement selon un pourcentage progressif défini dans le règlement du plan d'attribution. Si l'ANR est supérieur ou égal à 1 980 M€ les actions seraient attribuées en totalité. Le nombre maximal d'actions attribuées est de 154 240 actions et concerne 218 collaborateurs en France et à l'étranger.

En ce qui concerne les mandataires sociaux, le Conseil d'Administration a décidé que les mandataires sociaux devront conserver au nominatif 20 % des actions qui leur auront été attribuées gratuitement et ce jusqu'à la cessation de leurs fonctions.

Le Conseil d'Administration du 17 février 2022 a constaté que les résultats de 2021 montrent que les objectifs fixés ne sont pas atteints et en conséquence, aucune action n'a été octroyée.

Plan de 2020 :

Le 9 décembre 2020, sur proposition du Comité des Rémunérations, le Conseil d'Administration de la société LISI, agissant sur autorisation de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 26 avril 2019, a décidé d'attribuer aux membres du Comité Exécutif ainsi qu'aux membres des principaux Comités de Direction des trois divisions du Groupe LISI, des actions sous conditions de performance sous réserve de la réalisation de tout ou partie de certains critères de performances au 31 décembre 2022 des critères :

- L'Actif Net Réévalué (ANR) au moins égal à 800 M€. Si l'ANR se situe entre 800 M€ et 900 M€ les actions seraient attribuées partiellement selon un pourcentage défini par le Conseil d'Administration. Si l'ANR se situe entre 900 M€ et 1 450 M€ les actions seraient attribuées partiellement selon un pourcentage progressif défini dans le règlement du plan d'attribution. Si l'ANR est supérieur ou égal à 1 980 M€ les actions seraient attribuées en totalité.

- Atteinte d'objectifs RSE définis en matière de baisse de consommation d'énergie, de TF1 et d'indice de non-conformité machines majeures mais également de taux de participation aux enquêtes QVT du Groupe LISI.

En ce qui concerne les mandataires sociaux, le Conseil d'Administration a décidé que les mandataires sociaux devront conserver au nominatif 20 % des actions qui leur auront été attribuées gratuitement et ce jusqu'à la cessation de leurs fonctions.

Le nombre maximal d'actions attribuées est de 194 770 actions et concerne 205 collaborateurs en France et à l'étranger.

Plan de 2021 :

Le 8 décembre 2021, sur proposition du Comité des Rémunérations, le Conseil d'Administration de la société LISI, agissant sur autorisation de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 26 avril 2019, a décidé d'attribuer aux membres du Comité Exécutif ainsi qu'aux membres des principaux Comités de Direction des trois divisions du Groupe LISI, des actions sous conditions de performance sous réserve de la réalisation de tout ou partie de certains critères de performances au 31 décembre 2023 des critères :

- L'Actif Net Réévalué (ANR) au moins égal à 900 M€. Si l'ANR se situe entre 900 M€ et 1 000 M€ les actions seraient attribuées partiellement selon un pourcentage défini par le Conseil d'Administration. Si l'ANR se situe entre 1 000 M€ et 1 745 M€ les actions seraient attribuées partiellement selon un pourcentage progressif défini dans le règlement du plan d'attribution. Si l'ANR est supérieur ou égal à 1 756 M€ les actions seraient attribuées en totalité.
- Atteinte d'objectifs RSE définis en matière de baisse de consommation d'énergie, de TF1 et de pourcentage de femmes au Leadership Board élargi.
- Condition de présence à l'effectif à la date du Conseil d'Administration de février 2024.

En ce qui concerne les mandataires sociaux, le Conseil d'Administration a décidé que les mandataires sociaux devront conserver au nominatif 20 % des actions qui leur auront été attribuées gratuitement et ce jusqu'à la cessation de leurs fonctions.

Le nombre maximal d'actions attribuées est de 197 060 actions et concerne 216 collaborateurs en France et à l'étranger.

Plan de fidélisation 2020 :

Le Groupe LISI compte sur la contribution d'une équipe de direction expérimentée et souhaite fidéliser dans la durée ces hauts potentiels qui constituent un collectif de talents soudé et motivé. C'est dans cet objectif qu'un plan de fidélisation unique a été mis en place à destination de 40 collaborateurs du Groupe. Le 9 décembre 2020, sur proposition du Comité des Rémunérations, le Conseil

d'Administration de la société LISI, agissant sur autorisation de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 26 avril 2019, a décidé la mise en place de ce plan dans les conditions d'attribution définies comme suit :

- Être à l'effectif jusqu'au Conseil d'Administration de février 2026,
- Condition de performance : ce plan étant structuré pour aligner les intérêts des bénéficiaires avec ceux du

Groupe et de ses actionnaires, l'attribution d'actions sera corrélée à la hausse du cours de bourse de LISI constatée en 2025 avec un cours cible défini correspondant à la moyenne des 60 dernières cotations de 2025 ou à la moyenne annuelle des cotations de cette même année, en prenant en compte la plus haute valorisation des deux. Un abaque progressif est fixé à partir d'un seuil de déclenchement d'attribution également déterminé.

Informations relatives aux attributions d'actions sous conditions de performance au 31 décembre 2021

	Nombre
Options affectées en début de période	593 830
Options attribuées au cours de la période	197 060
Options annulées au cours de la période	-20 220
Options exercées au cours de la période	-4 700
Options échues et non attribuées au cours de la période	-144 460
Options affectées en fin de période	621 510

Les options échues au cours de la période sont définitivement perdues et ne donneront pas lieu à l'attribution d'actions.

Les options attribuées jusqu'à ce jour et attribuables sur les exercices futurs sont prélevées sur les actions auto détenues sans donner lieu à l'émission d'actions nouvelles.

Le tableau ci-dessous expose les informations relatives aux attributions d'actions sous conditions de performance ainsi qu'aux actions gratuites en circulation au 31 décembre 2021 :

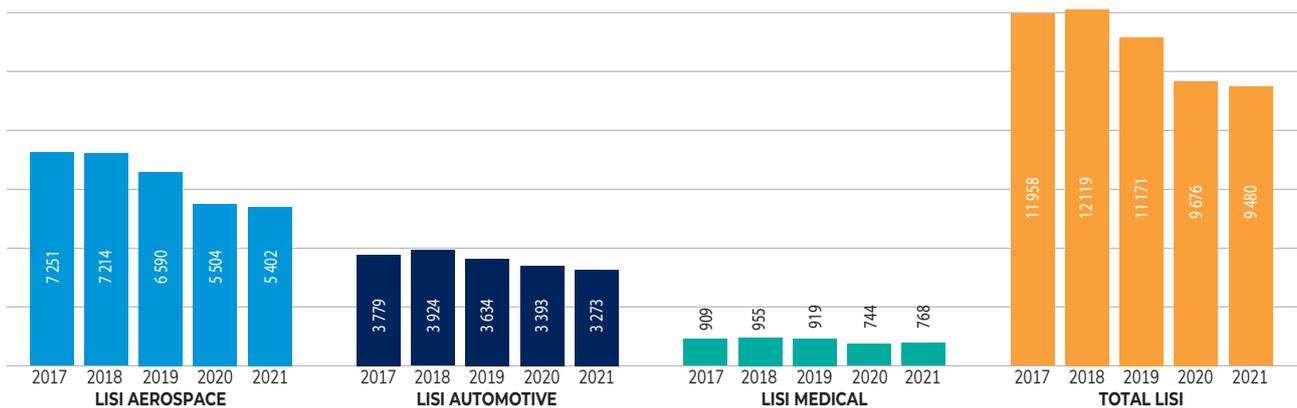
Date d'attribution des options	Prix d'exercice en €	Nombre d'options en circulation au 31 décembre 2021	Échéance contractuelle
11/12/2019	Néant	400	Février 2022
09/12/2020	Néant	184 550	Février 2023
09/12/2020	Néant	1 500	Février 2023
09/12/2020	Néant	238 000	Février 2026
08/12/2021	Néant	197 060	Février 2024
TOTAL		621 510	

4.7.3 Plans en cours au 31 décembre 2021

Date Assemblée Générale	Catégorie N° de plan	Nombre d'options attribuées	Dont mandataires sociaux	Dont membres du Leadership Board	Dont 10 premiers salariés *	Nombre de bénéficiaires résiduel	Période d'exercice	Prix de souscription ou d'achat	Options annulées Options échues non attribuées	Options restantes au 31/12/2021
CONSEIL D'ADMINISTRATION										
AUTORISATION DU 26.04.2019										
11.12.2019	Plan n° 16	154 240	10 200	31 660	10 630	177	CA qui entérine les résultats 2021 (février 2022)	Néant	154 240	0
11.12.2019	G Plan n° 16 bis	400	0	0	0	1	CA qui entérine les résultats 2021 (février 2022)	Néant	0	400
AUTORISATION DU 26.04.2019										
09.12.2020	Plan n° 17	194 770	13 800	46 590	12 600	195	CA qui entérine les résultats 2022 (février 2023)	Néant	-10 220	184 550
09.12.2020	G Plan n° 17 bis	1 500	0	0	0	2	CA qui entérine les résultats 2022 (février 2023)	Néant	0	1 500
09.12.2020	G Plan n° 17 ter	248 000	12 000	114 000	52 000	39	CA février 2026	Néant	-10 000	238 000
AUTORISATION DU 26.04.2019										
08.12.2021	Plan n° 18	197 060	13 800	40 660	12 600	216	CA qui entérine les résultats 2023 (février 2024)	Néant	0	197 060

G = gratuite / *hors mandataires sociaux et Leadership Board

4.8 Les effectifs



	2020	2021
Total entrées CDI	472	1 055
dont recrutements CDI Cadres	127	155
Total entrées CDD	350	262
dont recrutements CDD Cadres	14	10
Total entrées de périmètre	0	107
B&E Manufacturing		107
TOTAL DES ENTREES SUR L'EXERCICE	822	1 317
Total sorties par motifs	2 135	1 476
Démissions	517	619
Ruptures conventionnelles	692	98
Licenciements (disciplinaire)	102	97
Licenciements économiques	91	101
Licenciements pour inaptitude	171	37
Retraite	164	130
Fin de CDD	217	127
Autres motifs de sortie	181	267
Total sorties de périmètre	182	37
MOHR & FRIEDRICH (au 1 ^{er} janvier de l'année de sortie)	93	
LISI MEDICAL JEROPA (au 1 ^{er} janvier de l'année de sortie)	89	
LACE (au 1 ^{er} janvier de l'année de sortie)		37
TOTAL DES SORTIES SUR L'EXERCICE	2 317	1 513
dont départs Cadres	223	171
TOTAL DES TRANSFERTS SUR L'EXERCICE	45	35

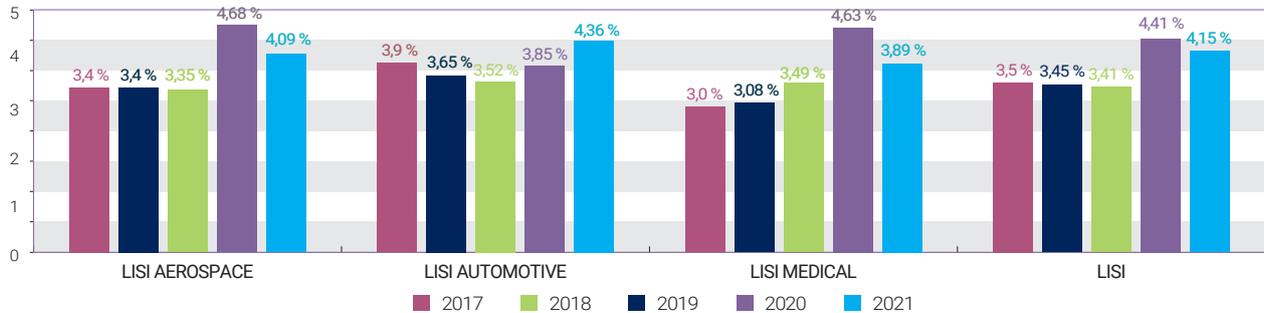
2021	LISI AEROSPACE	LISI AUTOMOTIVE	LISI MEDICAL	LISI CORPORATE	TOTAL
CANADA	239	4			243
CHINE		209			209
RÉPUBLIQUE TCHÈQUE		181			181
FRANCE	3 132	1 389	432	33	4 986
ALLEMAGNE	7	691			698
INDE	232				232
MEXIQUE		260			260
MAROC	55	17			72
POLOGNE	186				186
ESPAGNE		171			171
TURQUIE	509				509
ROYAUME UNI	238				238
ÉTATS-UNIS	804	351	336	4	1 495
TOTAL	5 402	3 273	768	37	9 480

Répartition des effectifs inscrits par catégorie socio professionnelle :

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	Écart N/N-1
Cadres	1 189	1 133	1 121	-1,1 %
Agents de maîtrise	837	781	791	1,3 %
Employés et ouvriers	9 145	7 762	7 568	-2,5 %
TOTAL	11 171	9 676	9 480	-2,0 %

	2020	2021
Total heures travaillées	14 610 578	13 223 346
Nombre d'heures supplémentaires	387 169	463 178
Nombre d'heures chômées	2 627 145	1 101 486

Évolution du taux d'absentéisme Groupe



5 DÉPASSER les attentes de nos clients & garantir la sécurité de nos produits

5.1 Les enjeux

Les divisions du Groupe agissent principalement en tant que fabricant industriel mais également en tant que concepteur de produits. En proposant des solutions innovantes dans les procédés de fabrication ou dans les systèmes de fixations, les divisions du Groupe permettent à leurs clients de concevoir les produits du futur nécessaires au développement durable de leurs activités.

Le risque lié à la sécurité des produits est également une préoccupation majeure dans leurs industries et le rôle des divisions est d'accompagner les clients dans une maîtrise

sans faille de la sécurité des produits livrés et dans leur utilisation.

Ce rôle est réalisé via la modernisation permanente des procédés de fabrication et via la mise en place de systèmes de management de la Qualité et de la Sécurité au niveau de performance attendu.

Chaque division possède sa propre politique qualité et son propre pilotage du système pour répondre au mieux aux exigences de son marché.

LISI AEROSPACE

La division dispose d'une Direction Qualité et Performance Industrielle composée :

- d'un service qui s'occupe du système de management de la qualité,
- d'un service en charge de la qualité dans les projets,
- d'un service chargé de la qualité des fournisseurs, incluant la réalisation d'audits,
- de départements Qualité opérationnels dans chacune des usines.

Cette Direction est également en charge des programmes de performance industrielle (LEAP, HSE).

100 % des sites de LISI AEROSPACE sont certifiés selon le référentiel EN 9100 exigé par les clients du secteur aéronautique et selon les référentiels NADCAP pour tous leurs procédés spéciaux.

La division LISI AEROSPACE mesure l'accompagnement de ses clients dans l'innovation. L'indicateur retenu est la part de chiffre d'affaires généré par les produits conçus par la division LISI AEROSPACE. En 2021, première année de publication de cet indicateur, celui-ci affichait : 10,6 %.

En 2021, comme pour les années précédentes, la division LISI AEROSPACE n'a été impliquée dans aucune directive aéronautique de sécurité. Ceci démontre la sécurité des pièces aéronautiques fabriquées.

LISI AUTOMOTIVE

La division dispose d'une Direction Qualité et Performance Industrielle composée :

- d'un service Qualité qui s'occupe du système de management et de l'opérationnel,

- d'un service chargé de la qualité des fournisseurs, incluant la réalisation d'audits.

Cette direction est également en charge des programmes de performance industrielle (LEAP, HSE).

Au niveau de chaque site, un département qualité a pour mission de s'assurer du respect des exigences clients (dimensionnement, résistance, ...).

100 % des sites LISI AUTOMOTIVE sont certifiés selon le référentiel IATF 16949 exigé par les clients du secteur automobile.

La division LISI AUTOMOTIVE mesure l'accompagnement de ses clients dans l'innovation. L'indicateur retenu est le

taux de renouvellement des nouveaux produits LISI AUTOMOTIVE. Le taux de renouvellement des nouveaux business doit être supérieur à 12 % dont 5 % de nouveaux produits innovants chaque année entre 2023 et 2030.

En 2021, comme pour les années précédentes, la division LISI AUTOMOTIVE n'a été impliquée dans aucun rappel sécurité des RAPEX et NHTSA. Ceci démontre la sécurité des pièces fabriquées.

LISI MEDICAL

LISI MEDICAL contribue, par essence du fait de son positionnement dans l'industrie de la santé, à améliorer la qualité de vie des hommes.

Une Direction Qualité centrale coordonne les départements qualité au niveau de chacun des sites, afin d'assurer la conformité tant des produits et que du Système de Management de la Qualité aux exigences clients et de la réglementation des industries de la santé.

100 % des sites de LISI MEDICAL sont certifiés selon le référentiel ISO 13485 requis par la réglementation du secteur des dispositifs médicaux.

La division LISI MEDICAL collabore et accompagne l'innovation de ses clients OEM (Original Equipment Manufacturer = Fabricant d'Equipements d'Origine). Des outils de gestion de projet et des méthodes de travail transversales ont été adoptés afin d'être plus agiles et réactifs pour répondre aux attentes des clients. Les nouveaux produits clients doivent contribuer à hauteur de 20 % de notre chiffre d'affaires en 2023, et plus de 25 % en 2030.

En 2021, comme les années précédentes, la division LISI MEDICAL n'a été impliquée dans aucun rappel marché remettant en cause la sécurité du produit.

6 ASSOCIER nos fournisseurs dans une chaîne d'approvisionnement responsable

6.1 Les enjeux en matière d'achats responsables

LISI se doit de s'assurer que ses fournisseurs respectent bien les normes et les critères de responsabilité sociétale que le groupe s'est fixés.

6.2 La politique Achats et la Charte fournisseurs

Le Groupe LISI s'engage à sécuriser sa chaîne d'approvisionnement de manière éthique et responsable, c'est-à-dire garantir la performance de ses fournisseurs

concernant le droit du travail, la santé et la sécurité, l'environnement et l'éthique commerciale.

Cet engagement est formalisé au travers de la politique Achats diffusée à l'ensemble des collaborateurs LISI en lien direct avec le processus Achats.

POLITIQUE ACHATS



Les achats sont un enjeu majeur pour le groupe LISI et ses trois divisions (LISI Automotive, LISI Aerospace, LISI Médical)
Cette politique Achats a pour but de fixer les fondamentaux qui guident toutes les activités achats dans le groupe LISI, afin de soutenir ses stratégies et sa croissance pour contribuer à la performance et la pérennité du groupe.

PRINCIPE DE CONDUITE DES ACHETEURS

Tout acheteur doit se conformer au code de conduite anti-corruption LISI et a un devoir de vigilance. Une attention particulière doit être portée à l'intégrité, aux conflits d'intérêts, aux cadeaux, ... Ces valeurs sont à promouvoir chez nos fournisseurs (cf. charte fournisseurs).

STRATEGIES ACHATS

Les achats sont responsables du management des ressources externes et doivent viser un haut niveau de performance global permettant de soutenir la stratégie de chaque division. Les achats sont responsables de la sélection des fournisseurs sur des critères de performance et de compétitivité, de la maîtrise et de l'optimisation du panel, du TCO (Total Cost of Ownership) et de la gestion du risque. Le positionnement du fournisseur en terme de RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) doit tout particulièrement être pris en compte dans la sélection. LISI souhaite développer avec ses fournisseurs majeurs une relation de partenariat durable, équilibrée, profitable au groupe et basée sur la confiance mutuelle.

PERFORMANCE OPERATIONNELLE DU FOURNISSEUR

Les achats sont garants de la performance des fournisseurs à travers des revues de performances globales, du suivi des KPI (Key Performance Indicator), du reporting et des plans d'actions permettant l'atteinte des objectifs. Ils doivent promouvoir l'utilisation des outils LEAP (LISI Excellence Achievement Program) et des démarches d'innovation incrémentale et de rupture afin que les fournisseurs améliorent leur performance **Qualité, Coûts, Délais, Innovation**.

Qualité

- Privilégier les fournisseurs certifiés selon les standards de chaque division.
- Mesurer et améliorer la performance qualité des fournisseurs.
- Réaliser des audits.
- S'assurer de l'existence d'une démarche d'amélioration continue et d'un système d'assurance qualité qui leur permettent de tendre vers le zéro défaut.

Coûts

- Négocier les meilleurs prix et conditions du marché.
- Améliorer nos conditions d'achats en donnant de la visibilité aux fournisseurs via notamment des LTA (Long term Agreement).
- Globaliser les besoins et utiliser les contrats groupe.
- Réduire de façon maîtrisée les stocks.
- Faire appliquer les délais de paiement définis par le groupe LISI.
- Répercuter aux fournisseurs les coûts de non performances Qualité et Délais.

POLITIQUE ACHATS



Délais

- Négocier l'utilisation des outils modernes de management de la supply chain (KANBAN, VMI - Vendor Managed Inventory, digitalisation des flux d'information, EDI - Echange de Données Informatisées) afin de garantir une logistique performante.
- Communiquer les prévisions et valider avec les fournisseurs le capacitaire disponible.

Innovation

- Aller chercher l'innovation chez les fournisseurs en s'appuyant sur le marketing achats, la veille technologique et l'organisation de tech days.
- Inciter les fournisseurs à développer des solutions ou produits écoresponsables.

MAITRISE DES RISQUES

- Vérifier les types et niveaux d'assurance des fournisseurs.
- Assurer le suivi de la santé financière des fournisseurs.
- Vérifier le respect par le fournisseur des réglementations (autorisation d'exploiter, « Conflict Minerals Act »...).

METHODES DE TRAVAIL / REPORTING / KPI

Ajouter de la valeur

- Accroître les tâches à forte valeur ajoutée et diminuer les tâches administratives et/ou répétitives en s'appuyant notamment sur des VSM (Value Stream Mapping).
- Mettre en place et utiliser des outils performants et efficaces en digitalisant les processus (automatisation des tâches, continuité numérique, zéro papier, EDI, catalogues en ligne...).

S'améliorer

- Développer ses compétences techniques et managériales notamment via l'université d'entreprise LKI.
- S'appuyer sur les outils LEAP.
- Benchmarker les meilleures pratiques internes (Buyers day, Forums...) et externes.

Visiter régulièrement nos partenaires internes et externes afin de bien appréhender leurs processus et ainsi prendre les meilleures décisions.

Gérer les flux d'information

- Faire profiter l'entreprise de sa position privilégiée de vigie sur le « Monde Fournisseur » en collectant un maximum d'informations utiles et en les communiquant aux bons interlocuteurs internes (Ventes, R&D, Finances...).
- Communiquer de bonne foi et avec honnêteté - Entretien une relation équitable avec les fournisseurs.

Emmanuel Viellard
Directeur Général LISI



Christophe Lesniak
Directeur Industriel et Achats LISI



30 avril 2019

Pour que les fournisseurs soient informés et appliquent les exigences du Groupe en la matière, la charte fournisseur (référéncée ci-dessous) a été envoyée à l'ensemble des fournisseurs.

CHARTRE FOURNISSEURS



LISI est un groupe industriel mondial, spécialisé dans la fabrication de solutions d'assemblage et de composants à forte valeur ajoutée pour les secteurs de l'aéronautique, de l'automobile et du médical. La relation de LISI avec ses fournisseurs constitue un élément essentiel de la réussite de l'entreprise. LISI attend d'eux un strict respect des lois et réglementations en vigueur dans les pays où ils sont présents ou ceux où ils répondent aux besoins de LISI. L'objectif de cette charte est d'exprimer les attentes de LISI à l'égard de ses fournisseurs. En remplissant les conditions énoncées ci-dessous, LISI s'engage à développer avec ses fournisseurs un partenariat durable et à offrir des opportunités d'accroître les relations commerciales avec toutes ses entités à travers le monde afin d'assurer un succès mutuel et sur le long terme.



DOMAINE D'APPLICATION

La CHARTRE fournisseurs du groupe LISI s'applique indifféremment au groupe et à ses trois divisions **LISI AEROSPACE, LISI AUTOMOTIVE et LISI MEDICAL**. Les meilleures conditions allouées par les fournisseurs à un site LISI doivent s'appliquer indifféremment à tout site du groupe quelle que soit sa division ou son lieu d'implantation. Les exigences de cette charte doivent être **déployées par les fournisseurs à leurs propres fournisseurs**.



RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DES ENTREPRISES

Les fournisseurs de LISI doivent respecter **les principes de l'ISO 14001 et de l'OHSAS 18001**, et leurs évolutions futures, et avoir pour ambition d'obtenir ces certifications. Ils doivent en outre engager une démarche de **réduction de leur empreinte environnementale** (Entre autre : utilisation de matières recyclées, réduction des déchets, réduction des consommations d'énergie, utilisation d'énergie renouvelable...). LISI attend notamment de ses fournisseurs qu'ils favorisent le **développement du potentiel humain**, qu'ils conçoivent des **produits écoresponsables**, et qu'ils respectent le règlement relatif aux « **Minéraux des conflits** » (Conflict Minerals Act).

Les fournisseurs doivent également appliquer les **dix principes du programme Global Compact des Nations Unies** (Responsabilité Sociétale des Entreprises).

Afin d'assurer son devoir de vigilance et de prévenir les risques liés à un de ces principes, la lutte contre la corruption, LISI attend de ses fournisseurs qu'ils appliquent le **Code de Conduite Anti-Corruption** et qu'ils utilisent le **dispositif d'alerte**. Ces outils sont mis à disposition des parties prenantes internes comme externes sur le site internet de LISI dans la rubrique « Éthique ».



RESPONSABILITÉS ET ASSURANCES

Les fournisseurs travaillant avec les différentes divisions de LISI sont conscients de la criticité de ses produits et applications dans les domaines aéronautique, automobile et médical, **assument leurs responsabilités** et souscrivent **des assurances**, auprès de compagnies notoirement solvables, couvrant tous les coûts directs et indirects en cas de défaillance de leurs fournitures et prestations, ainsi que toutes conséquences financières induites dans l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement jusqu'à l'utilisateur final.

CHARTRE FOURNISSEURS





CERTIFICATIONS QUALITÉ

Du point de vue qualité, **la certification ISO 9001** est le minimum attendu. Pour les produits et prestations fournis impactant directement la conformité des produits fabriqués par LISI, les certifications **EN9100 pour l'aéronautique** et **IATF 16949 pour l'automobile** seront demandées.



GESTION DU RISQUE

Le fournisseur doit avoir un **processus d'identification, de prévention et de gestion des risques** soutenu par des procédures alimentant un **plan de sécurisation**.



PERFORMANCE OPERATIONNELLE

Les fournisseurs doivent respecter l'ensemble de leurs **engagements contractuels** (tels que les exigences qualité, les délais de livraison ou de réalisation...) et doivent engager un **processus d'amélioration continue** afin d'atteindre l'excellence opérationnelle dans tous les domaines (santé, sécurité, environnement, qualité, délais, prestations, compétitivité...). **L'innovation** est un élément clé pour renforcer notre avantage compétitif et LISI tient à inclure ses fournisseurs dans des démarches **d'innovation partagées profitables à chacun**.



PRÉSERVATION DE L'IMAGE DE LISI

Les fournisseurs doivent s'assurer de mettre en place toutes les **mesures nécessaires pour préserver l'image de LISI**.



PROTECTION DE L'INFORMATION

Les fournisseurs doivent traiter de manière adéquate les informations sensibles à caractère confidentiel, exclusives et personnelles et doivent se conformer à la législation applicable concernant **les droits de propriété intellectuelle**, ainsi qu'aux législations nationales et supranationales en vigueur relatives à la **protection des données à caractère personnel**.

30 avril 2018

Emmanuel Viellard
Directeur Général LISI



Christophe Lesniak
Directeur Industriel et Achats LISI



6.3 L'organisation des Achats

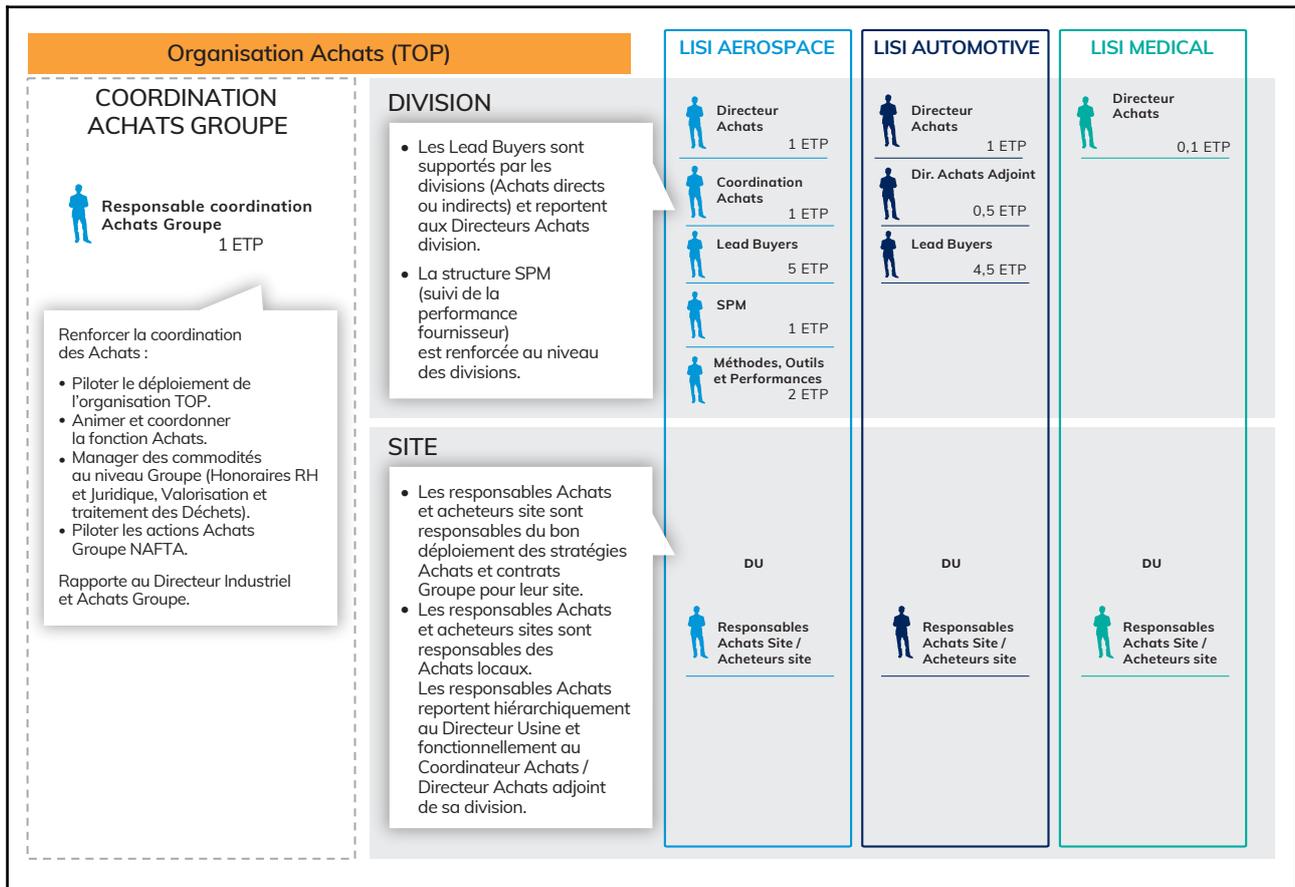
En 2020 LISI a déployé une organisation Achats avec des responsables de commodités au niveau du Groupe et de ses divisions. Cette organisation vise à :

- optimiser ses processus et ses outils,
- augmenter son expertise Achats sur des commodités stratégiques,

- améliorer les interactions fournisseurs et les impliquer sur le long terme,
- déterminer avec eux les axes d'améliorations.

Ceci doit permettre à LISI de garantir une chaîne d'approvisionnement compétitive et qui respecte les critères de responsabilité éthique et sociale que le groupe s'est fixés.

Organisation Achats appelée TOP (Targeted Optimal Procurement).



L'animation de la fonction achats est maintenue au sein des divisions. Une ressource dédiée à la coordination des

Achats assure le déploiement des initiatives et des outils Achats au niveau Groupe.

Les cinq axes fondamentaux sur lesquels s'appuie l'organisation Achats LISI (TOP).



6.4 Les actions réalisées en matière d'achat responsable

Le Groupe LISI a élaboré sa feuille de route afin de poursuivre la sécurisation de sa chaîne d'approvisionnement. Cette feuille de route est issue de la politique RSE du Groupe et

elle intervient dans trois des étapes majeures du processus Achats : évaluation fournisseur, sélection fournisseur, contractualisation fournisseur.

Thèmes	Action	Avancement 2021
Évaluation fournisseur	Développer un questionnaire d'évaluation fournisseur selon des critères RSE. Identifier des cabinets externes capables d'évaluer les fournisseurs sur la base de critères RSE.	Le questionnaire fournisseur est finalisé et intégré dans le module « formation Achats » du catalogue de formation LKI. Le prestataire pour l'externalisation des évaluations RSE est identifié. Le contrat a été signé.
Sélection fournisseur	Mettre à jour la politique Achats LISI visant à s'orienter vers des fournisseurs socialement responsables. Créer un système interne de notation et de sélection fournisseurs commun intégrant des critères RSE.	La politique Achats est mise à jour et communiquée à l'ensemble des parties intéressées. L'outil d'évaluation des fournisseurs est finalisé et intégré dans le module « formation Achats » du catalogue de formation LKI.
Contractualisation fournisseur	Adapter les contrats standards d'achats afin d'y intégrer les exigences RSE.	Les contrats standards sont en cours de révision. La finalisation est prévue en 2022.

LISI a également mis en place en 2021 un module de formation Achats sur une durée de 4 jours en présentiel. L'objectif de cette formation est de maîtriser les outils et procédures LISI standardisés, de développer les compétences Achats et de promouvoir les échanges de bonnes pratiques au sein des équipes Achats.



11 collaborateurs ont activement participé à ce module de formation pour une communauté totale de 91 personnes soit 12 % des personnes formées aux nouveaux standards. LISI souhaite continuer à déployer ce module de formation et pour 2022 deux autres sessions de formation sont d'ores et déjà prévues.

ACHATS

En français et en anglais

Durée 4 jours

POUR QUI ?
Pour les acheteurs, les responsables Achats et les Lead Buyers.

OBJECTIFS

- ✓ Savoir développer et conduire une stratégie Achat
- ✓ Maîtriser les différentes étapes du processus d'appel d'offre LISI
- ✓ Intégrer les outils et procédures LISI
- ✓ Comprendre l'impact des gains Achats par rapport au processus finance
- ✓ Appréhender les différents concepts juridiques lors de la contractualisation
- ✓ Savoir préparer et conduire une négociation en situation complexe
- ✓ Renforcer le leadership des Achats au sein de l'entreprise
- ✓ Positionner les Achats en tant que facilitateur de la conduite du changement

PROGRAMME

<p>STRATEGIE ET PROCESSUS DE CONSULTATION</p> <ul style="list-style-type: none"> Programme d'accompagnement pour construire et déployer une stratégie Achat Programme sur le processus d'appel d'offre ainsi que ses étapes clés et ses outils LISI associés. Rappel des INCOTERMS 	<p>MODULES FINANCE JURIDIQUE ET GRC</p> <ul style="list-style-type: none"> Finance : calcul des gains et impacts directs sur les résultats financiers Juridique : différents aspects juridiques d'une phase contractualisée. GRC : sensibilisation aux références contrôle interne & Risk Management, dispositifs Anti-Corruption 	<p>NEGOCIATION COMPLEXE</p> <ul style="list-style-type: none"> Concepts théoriques et cas pratiques pour maximiser sa réussite durant les phases de négociation Adopter son approche commerciale dans un environnement multiculturel 	<p>LEADERSHIP DANS LES ACHATS</p> <ul style="list-style-type: none"> Utiliser le leadership Achat afin de communiquer et d'influencer efficacement dans des situations cross-fonctionnelles.
--	---	---	--

Formation co-animée par Experts LISI

LKI

7 Éthique et devoir de vigilance

Afin de renforcer sa démarche volontaire en termes de Responsabilité Sociétale, le Groupe LISI a pris des engagements concrets.

7.1 La lutte contre la corruption et l'évasion fiscale

Politique générale de LISI pour prévenir et lutter contre la corruption

LISI a construit sa croissance sur le respect des lois et des meilleures pratiques en place. Étant donné les valeurs qu'il défend, LISI s'est engagé à lutter contre toutes les formes de corruption ou de trafic d'influence préjudiciables à son activité. LISI s'est doté d'un code de conduite anti-corruption afin de guider chaque collaborateur sur la conduite à tenir en affaires, tout en veillant à ce que ces règles anti-corruption soient connues de l'ensemble des tiers avec lesquels le groupe intervient. LISI a intégré ces

valeurs dans le cadre du développement de sa politique RSE et au travers de son adhésion au Global Compact. Le groupe attache en effet la plus grande importance à agir de façon irréprochable avec ses parties prenantes. Afin de garantir cet engagement, le Groupe intensifie ses actions guidées par le cadre législatif fixé par la Loi Sapin II et organise sur l'ensemble de ses sites des missions d'audit interne périodiques.

Déploiement du code de conduite anti-corruption

Le déploiement du code de conduite anti-corruption, après consultation des Instances Représentatives du Personnel, a été mis en ligne sur le site internet LISI et s'est appliqué dès le 1^{er} avril 2018 aux entités françaises du groupe. Il a ensuite été traduit en huit autres langues pour être déployé dans les autres régions où le groupe est implanté.

Le code de conduite anti-corruption de LISI s'adresse aux mandataires sociaux, aux membres des comités exécutifs et de direction, et à l'ensemble des collaborateurs du Groupe LISI. Il fixe les principes que les collaborateurs du

Groupe doivent respecter dans le cadre de leurs activités professionnelles. Il complète les règles, les procédures et les normes définies dans chaque pays auxquelles les collaborateurs doivent continuer à se référer. Toutes les personnes agissant pour le compte de LISI sont tenues de se conformer à ce code de conduite, quels que soient le lieu et la nature de leur travail.

Le Groupe LISI s'est engagé à veiller à ce que ses partenaires partagent les mêmes valeurs.

Gestion du dispositif de signalements

Comité Compliance : ce comité est chargé de vérifier le respect par les collaborateurs de LISI du cadre général de conformité défini par le groupe et de gérer les signalements remontés par le biais du dispositif mis en place. Présidé par le Directeur Général Délégué du Groupe, ce Comité comprend parmi ses autres membres : le Secrétaire Général Groupe, le Responsable Ressources Humaines Groupe et le Directeur Fiscalité, Risques et Compliance groupe. Les contrats de travail des membres de ce Comité ont été amendés d'une clause de confidentialité renforcée. Il s'appuie, pour ses évaluations, sur le respect du code de conduite anti-corruption, sur le référentiel de contrôle interne et sur le programme de prévention, de sensibilisation, de détection et d'évaluation d'éventuelles fraudes.

Le dispositif de signalements : accessible depuis le 1^{er} avril 2018 sur le site internet du Groupe LISI, ce dispositif de signalements est disponible en neuf langues, et ainsi ouvert à l'ensemble des partenaires internes et externes du Groupe. Les signalements qui peuvent être remontés par le biais de ce dispositif peuvent relever de problématiques liées à la lutte contre la corruption mais également au devoir de vigilance. Pour faciliter son utilisation, une procédure de recueil de signalements a été également élaborée. Un test d'efficacité du dispositif a été réalisé inopinément dans le cadre de la certification norme IATF (division LISI AUTOMOTIVE) : il s'est avéré conforme aux exigences. Ce dispositif, entièrement géré en interne, répond aux exigences de la loi puisqu'il s'agit d'un dispositif sécurisé qui assure la protection du lanceur d'alerte.

Identification du niveau de risque lié à la corruption

L'approche d'évaluation du risque lié à la corruption est effectuée selon deux axes :

- L'exposition par pays dans lesquels LISI exerce ses activités : cet axe est basé sur le référentiel qui classe 180 pays par degré d'exposition au risque corruption selon l'ONG Transparency International,
- La nature des relations d'affaires qu'entretient LISI : identification des natures de transactions pouvant concerner LISI dans le cadre de ses activités.

LISI a la volonté de présenter à tous les niveaux de son organisation l'importance du thème :

- En démystifiant la nature de ce risque pour le considérer comme tout autre risque,
- En créant une dynamique de groupe pour alimenter le débat,
- En évaluant le risque corruption en toute transparence pour, s'il existe, tendre à le réduire voire à l'éteindre,
- En s'appuyant sur l'expérience des équipes locales pour identifier la nature des relations exposées aux actes de corruption.

La sensibilité du thème a conduit LISI à mener une réflexion encadrée au niveau du Groupe avec les équipes

opérationnelles. La démarche a été menée sous forme de réflexion avec pour objectif de déterminer la méthodologie la plus pertinente pour évaluer le risque corruption. Le focus a été initié prioritairement sur les zones pays les plus à risques avec les équipes de Turquie (LISI AEROSPACE), Maroc (LISI AEROSPACE et LISI AUTOMOTIVE), Inde (LISI AEROSPACE), Chine (LISI AUTOMOTIVE), Pologne (LISI AEROSPACE) et Mexique (LISI AEROSPACE et LISI AUTOMOTIVE). Chaque réflexion conviait plusieurs fonctions notamment le Directeur d'Usine, le Responsable Achats, le Responsable Ressources Humaines et le Contrôleur de Gestion ou Financier. Les nombreuses idées ont été recensées dans un tableau de bord standardisé. Chaque thématique était abordée dans le but d'évaluer le risque existant en milieu industriel dans le pays d'implantation. En fonction des procédures et contrôles mis en place, le risque était réévalué afin de déterminer le niveau de risque auquel LISI est exposé.

Les premiers résultats ont montré que LISI était faiblement exposé du fait de son activité, des mesures de contrôles et des procédures mises en place. Des travaux ont partiellement été reconduits en 2020 et 2021 en raison de la crise sanitaire COVID-19 et ont confirmé que le niveau d'exposition semble limité.

Procédure d'évaluation des tiers

Cette procédure fait maintenant partie intégrante de la politique RSE.

Procédures de contrôle

Les documents qui lient le Groupe LISI et ses parties prenantes, internes ou externes, ont fait l'objet d'une mise à jour en coordination avec les actions décrites en amont. La Charte Fournisseurs (parties prenantes externes) et la Politique fournisseurs (parties prenantes internes) ont par conséquent été révisées pour être diffusées officiellement

en 2019 à toutes les parties prenantes, traduites en 9 langues. Suite à cette mise à jour, les Conditions Générales d'Achats ont été adaptées. Enfin, les Conditions Générales de Ventes incluent également un volet lutte contre la corruption et devoir de vigilance.

Plan de formation

LISI a souhaité déployer son dispositif de lutte contre la corruption en permettant à ses collaborateurs d'être informés par le biais d'un kit de communication diffusé en même temps que la mise en application de son code de conduite. Les salariés du Groupe ont reçu un module de formation e-learning à suivre. Ce module de formation, basé sur un e-learning développé par l'OCDE (Organisation

de Coopération et de Développement Economiques), s'adresse aux salariés les plus exposés aux éventuelles pratiques en matière de corruption. Au total plus de 300 salariés ont été désignés pour suivre ce module. Le module est aussi présenté à tout salarié nouvellement embauché susceptible, de par sa fonction, d'être exposé à ce risque.

Perspectives visées pour 2022

La mise en place du dispositif Loi Sapin II relève, pour LISI, d'un projet à moyen terme. Pour ce faire, le Groupe va poursuivre ses travaux en 2022 dans la continuité de ceux déjà entrepris jusqu'ici.

Les principaux axes des travaux à mener seront les suivants :

- Actualiser la cartographie du risque corruption à l'échelle du Groupe puis intégrer l'évaluation de ce risque à l'exercice de la cartographie annuelle.

- Intensifier la démarche de développement des procédures d'évaluation des tiers en cohérence avec la stratégie RSE en déploiement.
- Poursuivre le processus de formation par e-learning pour les nouveaux embauchés.

7.2 L'éthique, non-discrimination et Droits de l'Homme

Selon le même principe et les mêmes règles exposées précédemment dans la lutte contre la corruption, le Groupe LISI attache une attention particulière au respect des valeurs d'éthique, de non-discrimination et des droits de l'homme.

Ces valeurs sont exprimées aux salariés nouvellement embauchés au sein du Groupe, à l'occasion d'un module spécifique « Ethique » enseigné lors du parcours d'intégration au sein du programme LKI.

Comme pour le devoir de vigilance, un dispositif d'alerte est à la disposition de tous les salariés du Groupe, ainsi que des prestataires externes.

Le Comité Compliance est compétent pour s'assurer que ces valeurs sont respectées au sein du Groupe, il a la légitimité à se réunir chaque fois qu'il est nécessaire de traiter ces sujets, soit spontanément, soit à l'ouverture d'un signalement de non-respect de ces valeurs via son dispositif d'alerte.

7.3 Le devoir de vigilance

La Loi n° 2017-399 du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance requiert que LISI mette en œuvre un plan de vigilance couvrant les aspects environnementaux et sociaux propres à LISI (santé, sécurité, droits de l'homme) mais aussi aux fournisseurs et sous-traitants avec lesquels LISI entretient des relations commerciales.

Les 5 mesures qui constituent ce plan de vigilance sont :

1. Établir une cartographie des risques en la matière ;
2. Établir des procédures d'évaluation régulière des filiales, sous-traitants et / ou fournisseurs avec lesquels une relation commerciale est établie, au regard de la cartographie des risques ;
3. Mettre en place des actions adaptées d'atténuation des risques ou de prévention des atteintes graves ;
4. Établir un mécanisme d'alerte et de recueil des signalements relatifs à l'existence ou à la réalisation de ces risques ;
5. Établir un dispositif de suivi des mesures mises en œuvre et d'évaluation de leur efficacité.

Le Groupe LISI a commencé depuis 2019 à déployer un ensemble de mesures, dans le cadre du respect de la Loi Sapin II, comme dans le déploiement de sa politique RSE, qui visent à répondre aux obligations du devoir de vigilance.

Ainsi, à titre d'exemple, le dispositif d'alerte et de recueil de signalements mis en place sur le site internet LISI est actif depuis le début de l'année 2019. Il a pour objet de recueillir et de traiter de façon totalement confidentielle toute alerte qui pourrait être émise, que ce soit par un salarié comme par un fournisseur ou encore un sous-traitant du Groupe LISI.

Par ailleurs, la cartographie des risques couvrant le Devoir de Vigilance est déjà traitée au travers des procédures de contrôle interne décrites dans le Chapitre 5 - Facteurs de risques.

Le Groupe va poursuivre ses travaux durant les prochains exercices de façon à répondre à ses obligations en matière de Devoir de vigilance au travers de ses actions en matière de politique RSE et des jalons qui y sont décrits à ce titre.

Réalisations :

En 2021, le Comité Compliance s'est concerté pour traiter une alerte émise par un tiers. Le dossier a été clôturé sans suite ni fondement. Le Comité a également été consulté

sur une potentielle situation de conflit d'intérêt qui a été évaluée.

8 La taxonomie verte

Il s'agit de la première année de mise en place de la taxonomie verte. A ce titre les interprétations ne sont pas complètement figées.

Sur les 3 activités du Groupe LISI :

- le secteur aéronautique devrait être concerné à partir de l'exercice 2022,

Application au secteur automobile :

À ce stade de notre compréhension sur ces textes, nous considérons que les activités de LISI AUTOMOTIVE rejoignent la vision de la Plateforme Automobile (PFA) et de la CLEPA (association européenne des fournisseurs de composants automobiles) (<https://clepa.eu/mediaroom/clepa-sector-paper-keys-to-a-successful-implementation-of-the-eus-sustainable-financial-taxonomy>).

L'acte délégué ne traite toutefois pas explicitement des composants pour les véhicules bas carbone.

Interprétation selon la catégorie 3.6 :

Les composants de fixations fabriqués par LISI AUTOMOTIVE peuvent rentrer dans le cadre de la catégorie 3.6 en lieu et place de la catégorie 3.3 même si celle-ci semble moins adaptée au cas d'espèce.

En effet, les équipements fabriqués participent depuis des années à l'allègement des véhicules permettant la réduction de la consommation de carburant.

Il est en revanche prématuré aujourd'hui d'apporter des justifications chiffrées de cette amélioration substantielle à la réduction des gaz à effet de serre.

Méthode de calcul selon cette interprétation :

Dans ce cas, le chiffre d'affaires considéré correspond aux pièces dédiées exclusivement à l'allègement du véhicule et aux pièces qui sont dédiées aux véhicules électriques.

- le secteur automobile rentre actuellement dans le cadre de la taxonomie verte,
- le secteur médical ne semble pas, pour l'instant, concerné par la taxonomie verte mais possiblement par la future taxonomie sociale.

Une analyse de l'éligibilité a permis d'identifier que les investissements et le chiffre d'affaires des équipementiers automobiles liés à la production de composants de véhicules bas carbone sont éligibles à la taxonomie.

En fonction de l'interprétation, ils peuvent rentrer dans la catégorie 3.3 « Fabrication de technologies à faible émission de carbone pour le transport » ou bien dans la catégorie 3.6 « Fabrication d'autres technologies à faible émission de carbone ».

Les investissements considérés correspondent au projet « μ mach », technologie de fixation par projection d'aluminium à vitesse supersonique. Cette technologie a pour objectif de réduire le poids de véhicules et vise également la liaison électrique des batteries.

Le processus d'identification des autres investissements et des dépenses d'exploitation (par exemple clés de répartition) sera mis en œuvre à partir de l'exercice 2022 pour le Groupe LISI. Ainsi cette donnée n'est pas encore disponible pour l'exercice 2021, hormis les investissements dédiés comme le projet « μ mach ».

Catégorie de déclaration en fonction de l'interprétation	Chiffre d'affaires Eligible*	Investissements Eligible**	Dépenses d'exploitation Eligible***
Déclaration selon la catégorie 3.6 « Fabrication d'autres technologies à faible émission de carbone »	978 k€ éligibles sur 1 163,9 M€ du CA de LISI (soit 0,1 %)	900 k€ éligibles sur 94 440 k€ d'investissements de LISI (soit 0,1 %)***	Non disponibles

* À noter que ce chiffre d'affaires éligible ne concerne actuellement qu'une partie de l'activité du Groupe. L'activité de la division automobile est la seule activité du groupe éligible pour l'exercice 2021. La part du chiffre d'affaires éligible de LISI AUTOMOTIVE est de 0,2 %.

** Les données d'investissements et de dépenses d'exploitation par catégorie de taxonomie ne seront disponibles qu'en 2022.

*** Projet « μ mach ».

Interprétation selon la catégorie 3.3 :

Les véhicules bas carbone sont des systèmes complexes composés d'éléments logiciels et matériels qui travaillent ensemble pour fournir les performances finales en termes de sécurité, de confort, de facilité d'utilisation, de coût et d'émissions. Les composants de fixation fabriqués par LISI AUTOMOTIVE sont indispensables à la fabrication des véhicules bas carbone. A titre d'exemple, un tel véhicule ne

peut être fabriqué sans freins, sans ceinture de sécurité, sans élément de fixation qui composent l'ensemble du véhicule. Ces éléments manufacturés sont donc constitutifs à part entière des véhicules bas carbone.

Les critères de sélection de la catégorie 3.3 « Fabrication de technologies à faible émission de carbone pour le transport » (sélection sur la base des émissions carbonées

au tuyau d'échappement) sont donc plus pertinents que les critères d'évaluation du cycle de vie identifiés dans la catégorie 3.6 « Fabrication d'autres technologies à faible émission de carbone » pour déclarer l'alignement de la taxonomie.

Le coût des composants des véhicules bas carbone est inclus dans le prix de vente et dans les chiffres d'affaires déclarés par le constructeur de véhicules. Les mêmes critères de sélection de la catégorie 3.3 doivent donc s'appliquer à la vente et à la production de composants de véhicules bas carbone réalisés par les équipementiers.

Pour cette première année, le Groupe LISI souhaite s'aligner sur les pratiques de la profession et souhaite privilégier les investissements et chiffres d'affaires selon la catégorie 3.3 « Fabrication de technologies à faible émission de carbone pour le transport ».

Cette approche est par ailleurs cohérente avec la future application de la taxonomie au secteur aéronautique, puisque celle-ci devrait inclure les équipementiers aéronautiques.

Concernant la déclaration selon la catégorie 3.3, le mode de calcul retenu est le suivant.

Le chiffre d'affaires considéré est celui réalisé pour l'équipement de tous types de véhicules indépendamment de la motorisation.

Cela signifie que le chiffre d'affaires réalisé pour l'industrie autre qu'automobile et le chiffre d'affaires réalisé exclusivement pour les véhicules thermiques ne sont pas considérés dans le calcul.

Le chiffre d'affaires éligible à la taxonomie correspond à la part de marché des véhicules électriques et hybrides, calculé selon les zones géographiques. Ces données de part de marché sont des données statistiques utilisées pour la construction des plans stratégiques.

Ainsi le chiffre d'affaires éligible à la taxonomie selon la catégorie 3.3 est de **62 813 k€ soit 13 % du chiffre d'affaires de LISI AUTOMOTIVE**.

Les investissements considérés correspondent aux projet « μ mach », technologie de fixation par projection d'aluminium à vitesse supersonique. Cette technologie a pour objectif de réduire le poids de véhicules et vise également la liaison électrique des batteries.

Le processus d'identification des autres investissements et des dépenses d'exploitation (par exemple clés de répartition) sera mis en œuvre à partir de l'exercice 2022 pour le Groupe LISI. Ainsi cette donnée n'est pas encore disponible pour l'exercice 2021, hormis les investissements dédiés comme le projet « μ mach ».

Catégorie de déclaration en fonction de l'interprétation	Chiffre d'affaires Eligible*	Investissements éligible**	Dépenses d'exploitation Eligible**
Déclaration selon la catégorie 3.3 « Fabrication de technologies à faible émission de carbone pour le transport »	62 813 k€ éligibles sur 1 163,9 M€ du CA de LISI (soit 5,5 %)	Non disponibles	Non disponibles
Déclaration selon la catégorie 3.6 « Fabrication d'autres technologies à faible émission de carbone »	0 k€	900 k€ éligibles sur 94 440 k€ d'investissements de LISI (soit 0,1 %)***	Non disponibles

* À noter que ce chiffre d'affaires éligible ne concerne actuellement qu'une partie de l'activité du Groupe. L'activité de la division automobile est la seule activité du groupe éligible pour l'exercice 2021. La part du chiffre d'affaires éligible de LISI AUTOMOTIVE est de 13 %.

** Les données d'investissements et de dépenses d'exploitation par catégorie de taxonomie ne seront disponibles qu'en 2022.

*** Projet « μ mach ».

9 Les indicateurs extra financiers

Indicateurs HSE avec variation de périmètre :

	Indicateurs (du 1 ^{er} janvier au 31 décembre)	Unité	2018	2019	2020	2021	Différence 2021 vs 2020	Différence 2021 vs 2020 %	Écart à périmètre constant* 2021 vs 2020
Énergie	Consommation d'eau de ville	m³	465 720	522 785	398 419	308 271	-90 148	-22,6 %	-23,8 %
	Consommation d'eau prélevée dans le milieu naturel	m³	366 379	267 771	190 656	205 187	14 531	+7,6 %	+8,5 %
	TOTAL Consommation d'eau	m³	832 099	790 556	589 074	513 458	-75 616	-12,8 %	-13,4 %
	Consommation d'électricité	MWh	321 135	311 181	248 850	262 895	14 045	+5,6 %	+4,4 %
	Consommation de gaz naturel	MWh	171 042	157 679	128 909	146 077	17 168	+13,3 %	+11,9 %
	Consommation de gaz de pétrol liquéfié (butane - propane)	MWh	5 941	5 348	4 131	5 044	914	+22,1 %	+22,3 %
	Consommation de fuel domestique	MWh	1 673	1 417	642	675	33	+5,1 %	+5,1 %
	Consommation autres énergies	MWh	560	570	551	1 224	673	+122,3 %	+122,3 %
	TOTAL Consommation d'énergies	MWh	500 351	476 196	383 083	415 915	32 832	+8,6 %	+7,3 %
Déchets	Metal trié	T	23 476	22 220	16 355	17 092	737	+4,5 %	+6,1 %
	Papier - Carton trié	T	575	617	398	398	-	-0 %	+0,4 %
	Plastique trié	T	344	329	326	347	21	+6,5 %	+8,2 %
	Bois trié	T	1 125	917	568	614	45	+8,0 %	+8,4 %
	Huiles (soluble + entière + entière et eau)	T	2 507	2 412	1 931	2 141	210	+10,9 %	+12,0 %
	Autres déchets ménagers (non dangereux), déchets ménagers non triés	T	3 067	2 966	1 967	1 768	-199	-10,1 %	-9,9 %
	Déchets dangereux (sans l'huile)	T	15 511	13 026	9 806	9 894	88	+0,9 %	+2,3 %
	Pourcentage de déchets valorisés	%	60,4 %	72,5 %	72,7 %	74,4 %	0	+2,3 %	+2,6 %
Accident du travail	TF0 LISI		6,59	5,87	4,97	6,02	1,05	+21,1 %	
	TF0 LISI + intérimaires		7,28	6,83	5,06	6,10	1,04	+20,6 %	
	TF1 LISI		9,02	8,04	6,92	7,93	1,01	+14,6 %	
	TF1 intérimaires		21,22	21,18	6,74	9,42	2,67	+39,7 %	
	TF1 LISI + intérimaires	unité	10,05	9,01	6,91	7,99	1,09	+15,7 %	
	TG0 LISI	unité	0,22	0,17	0,28	0,27	-0,01	-4,6 %	
	TG0 LISI + intérimaires	unité	0,22	0,17	0,28	0,26	-0,02	-4,7 %	
	Nombre de maladies professionnelles reconnues	unité	Non mesuré en 2018	37	33	19	-14	-42,4 %	-40,6 %
Sinistres et plaintes	Nombre de départs d'incendie	unité	132	112	97	60	-37	-38,1 %	-38,1 %
	Nombre de sinistres nécessitant l'intervention des secours extérieurs	unité	7	13	10	7	-3	-30,0 %	-30,0 %
	Mises en demeure adressées par les autorités	unité	6	11	-	4	4	NA	-
	Nombres de plaintes adressées par les parties intéressées	unité	20	25	28	8	-20	-71,4 %	-70,4 %
Formations HSE	Nombres d'heures de formation HSE réalisées	heures	58 873	47 393	33 848	42 742	9 438	+28,3 %	+26,2 %

Indicateurs RH :

	2018	2019	2020	2021	Différence en absolue 2021 vs 2020	Différence en % 2021VS 2020	Différence en absolue 2020 vs 2019	Différence en % 2020VS 2019	Différence en absolue 2020 vs 2018	Différence en % 2020 VS 2018
% de femmes	22 %	22 %	23 %	23 %	0	0	+1	+4,5 %	+1	+4,5 %
% de femmes cadres	24 %	25 %	30 %	27 %	-3	-9 %	+5	+20,0 %	+6	+25,0 %
% de seniors (plus de 55 ans)	14 %	15 %	17 %	15 %	-2	-12 %	+2	+13,3 %	+3	+21,4 %
Heures de formation	222 129	179 165	100 424	167 829	67 405	+67 %	-78 741	-43,9 %	-121 705	-54,8 %

Consolidation et exclusions**Données Ressources Humaines :**

- Les données du site de LACE n'ont pas été incluses puisque le site a été cédé en 2021.

Données HSE (hors accidentologie) :

Entité juridique	Ville	Pays	Impacts reporting HSE 2019 et 2020	Impacts reporting HSE 2021	Commentaires
Termax Corp. et ses filiales	Lake Zurich (site principal)	États-Unis	Non intégré	Non intégré	Intégration prévue dans le reporting en 2022
Ankit Fasteners Pvt Ltd	Bangalore	Inde	Non intégré	Non intégré	Données non exhaustives
LISI AUTOMOTIVE Hi Vol Inc	Livonia	États-Unis	Non intégré	Partiellement intégré	Sauf déchets

Données Santé Sécurité (accidentologie) :

Entité juridique	Ville	Pays	Impacts reporting Santé Sécurité 2019 et 2020	Impacts reporting Santé Sécurité 2021	Commentaires
Ankit Fasteners Pvt Ltd	Bangalore	Inde	Non consolidé	Non consolidé	Données non exhaustives
B&E Manufacturing	Garden Grove	États-Unis	Non intégré	Non intégré	Entité acquise en cours d'année 2021

10 Table de concordance DPEF

Information	Pages ou sous chapitres correspondants
Modèle d'affaire	URD chapitre 1
Description des principaux risques, politiques et indicateurs	URD chapitre 5 : Facteurs de risques URD chapitre 4 ; §1 Responsabilité Sociétale du Groupe
Lutte contre la corruption	URD Chapitre 4 ; §1 Responsabilité Sociétale du Groupe ; §7 Ethique et devoir de vigilance
Lutte contre l'évasion fiscale	URD Chapitre 4 ; §1 Responsabilité Sociétale du Groupe ; §7 Ethique et devoir de vigilance
Respect des droits de l'homme	URD Chapitre 4 ; §1 Responsabilité Sociétale du Groupe ; §7 Ethique et devoir de vigilance
Changement climatique	URD Chapitre 4 ; §3 Préserver l'environnement
Engagements sociétaux	URD chapitre 4 ; §1 Protéger nos salariés & atteindre l'excellence dans la santé sécurité au travail ; §4 Fidéliser nos talents et renforcer l'attractivité de nos métiers ;
Économie circulaire	URD Chapitre 4 ; §3 Préserver l'environnement
Accords collectifs	URD Chapitre 4 ; §4 Fidéliser nos talents et renforcer l'attractivité de nos métiers
Lutte contre les discriminations et promotion des diversités	URD Chapitre 4 ; §1 Responsabilité Sociétale du Groupe ; §4 Fidéliser nos talents et renforcer l'attractivité de nos métiers
Lutte contre le gaspillage alimentaire, précarité alimentaire, le respect du bien-être animal, alimentation responsable équitable et durable	Compte-tenu de la nature de nos activités, nous considérons que ces thèmes ne constituent pas un risque principal RSE et ne justifient pas un développement dans le présent rapport de gestion

11 Table de concordance Global Compact

Information	Pages ou sous chapitres correspondants
PRINCIPE 1 Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme.	URD Chapitre 4 ; §1 Responsabilité Sociétale du Groupe LISI ; §7 Ethique et devoir de vigilance
PRINCIPE 2 Les entreprises sont invitées à veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'Homme.	URD Chapitre 4 ; §1 Responsabilité Sociétale du Groupe LISI ; §7 Ethique et devoir de vigilance
PRINCIPE 3 Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective.	URD Chapitre 4 ; §1 Responsabilité Sociétale du Groupe LISI ; §4 Fidéliser nos talents et renforcer l'attractivité de nos métiers
PRINCIPE 4 Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire.	URD Chapitre 4 ; §1 Responsabilité Sociétale du Groupe LISI ; §7 Ethique et devoir de vigilance
PRINCIPE 5 Les entreprises sont invitées à contribuer à l'abolition effective du travail des enfants.	URD Chapitre 4 ; §1 Responsabilité Sociétale du Groupe LISI ; §7 Ethique et devoir de vigilance
PRINCIPE 6 Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession.	URD Chapitre 4 ; §1 Responsabilité Sociétale du Groupe LISI ; §4 Fidéliser nos talents et renforcer l'attractivité de nos métiers
PRINCIPE 7 Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant à l'environnement.	URD Chapitre 4 ; §3 Préserver l'environnement
PRINCIPE 8 Les entreprises sont invitées à prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement.	URD Chapitre 4 ; §3 Préserver l'environnement
PRINCIPE 9 Les entreprises sont invitées à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.	URD Chapitre 4 ; §3 Préserver l'environnement
PRINCIPE 10 Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.	URD Chapitre 4 ; §1 Responsabilité Sociétale du Groupe LISI ; §7 Ethique et devoir de vigilance

12 Rapport de l'organisme tiers indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées

Exercice clos le 31 décembre 2021

À l'Assemblée Générale,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant (« tierce partie »), accrédité par le COFRAC (Accréditation COFRAC Inspection, n°3-1681, portée disponible sur www.cofrac.fr) et membre du réseau de l'un des commissaires aux comptes de votre société (ci-après « entité »), nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur la conformité de la déclaration consolidée de performance extra-financière, pour l'exercice clos le 31 décembre 2021

Conclusion

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration

(ci-après la « Déclaration ») aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du Code de commerce et sur la sincérité des informations historiques (constatées ou extrapolées) fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225-105 du Code de commerce (ci-après les « Informations ») préparées selon les procédures de l'entité (ci-après le « Référentiel »), présentées dans le rapport de gestion en application des dispositions des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du Code de commerce.

consolidée de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Préparation de la déclaration de performance extra-financière

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les informations permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les Informations doivent être lues et comprises en se référant au Référentiel dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration ou disponible(s) sur demande au siège de l'entité.

Responsabilité de l'entité

Il appartient au Conseil d'administration :

- de sélectionner ou d'établir des critères appropriés pour la préparation des Informations ;
- d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés

de performance et par ailleurs les informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte);

- ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement des Informations ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

La Déclaration a été établie en appliquant le Référentiel de l'entité tel que mentionné ci-avant.

Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du Code de commerce ;
- la sincérité des informations historiques (constatées ou extrapolées) fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225-105 du Code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques.

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les Informations telles que préparées par la direction, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur :

- le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables (notamment en matière d'informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte), de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale) ;

- la sincérité des informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Dispositions réglementaires et doctrine professionnelle applicable

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225-1 et suivants du Code de commerce, à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des

commissaires aux comptes relative à cette intervention tenant lieu de programme de vérification et à la norme internationale ISAE 3000 (révisée)⁽¹⁾.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du Code de commerce et le Code de déontologie de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées

visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de trois personnes et se sont déroulés entre octobre 2021 et février 2022 sur une durée totale d'intervention de seize semaines.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de

développement durable et de responsabilité sociale. Nous avons mené quatre entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration, représentant notamment les directions générale, ressources humaines, santé et sécurité, environnement et achats.

Nature et étendue des travaux

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les Informations.

Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée :

- nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation et de l'exposé des principaux risques ;
- nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 en matière sociale et environnementale ainsi que de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques et comprend, le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2^{ème} alinéa du III de l'article L. 225-102-1 ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance afférents aux principaux risques ;
- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :
 - apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus, au regard des principaux risques et politiques présentés, et
 - corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes présentées en Annexe 1. Pour certains risques (lutte contre la corruption, achats responsables), nos travaux ont été réalisés au niveau de l'entité consolidante, pour les autres risques, des travaux ont été menés au niveau de l'entité consolidante et dans une sélection d'entités listées ci-après : Fuenlabrada (Espagne), Rugby (Royaume-Uni), Big Lake (États-Unis) et Coon Rapids (États-Unis) ;

(1) ISAE 3000 (révisée) - Mission d'assurance autres que des audits et examen limité de l'information financière historique.

- nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 avec les limites précisées dans la Déclaration ;
 - nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
 - pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants présentés en Annexe 1, nous avons mis en œuvre :
 - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
 - des tests de détail sur la base de sondages ou d'autres moyens de sélection, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices listées ci-dessus et couvrent entre 9 % et 10 % des données consolidées sélectionnées pour ces tests (10 % de la consommation d'eau, 10 % des heures travaillées, 9 % des consommations d'énergie) ;
 - nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation.
- Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une mission d'assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une mission d'assurance raisonnable effectuée selon la doctrine professionnelle ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Paris-La Défense, le 24 mars 2022

L'organisme tiers indépendant
EY & Associés

Christophe Schmeitzky
Associé, Développement Durable

Annexe 1 : informations considérées comme les plus importantes**Informations sociales**

<i>Informations quantitatives (incluant les indicateurs clé de performance)</i>	<i>Informations qualitatives (actions ou résultats)</i>
Turnover, taux d'embauche, taux de licenciement (%)	L'emploi (attractivité, rétention),
Taux d'absentéisme (%)	L'organisation du travail (organisation, absentéisme),
Heures travaillées (nombre)	La santé et la sécurité (actions de prévention),
Part des femmes (%)	Les relations sociales (dialogue social, accords collectifs), la formation,
Taux de fréquence, taux de gravité des accidents du travail (Nb / million d'heures travaillées)	L'égalité de traitement (égalité homme / femmes, lutte contre les discriminations, insertion personnes handicapées)

Informations environnementales

<i>Informations quantitatives (incluant les indicateurs clé de performance)</i>	<i>Informations qualitatives (actions ou résultats)</i>
Consommations d'énergies thermique et électrique par unité de production (MWh/tonne)	Les résultats de la politique en matière environnementale / énergétique (certifications, moyens),
Postes significatifs d'émissions de gaz à effet de serre (activités : scope 1 & 2, scope 3 : biens et services)	Les mesures de prévision des pollutions (eau, air, sol),
Part des déchets dangereux / non dangereux valorisés (%)	L'économie circulaire (matière première, énergie, gestion des déchets, gaspillage alimentaire),
Consommation d'eau (m ³)	Le changement climatique (les postes significatifs d'émissions du fait de l'activité, les objectifs de réduction, mesures d'adaptation),
	La gestion de l'eau et la protection de la biodiversité.

Informations sociétales

<i>Informations quantitatives (incluant les indicateurs clé de performance)</i>	<i>Informations qualitatives (actions ou résultats)</i>
	L'impact local (emploi, développement, riverains, dialogue...)
	La sous-traitance et les fournisseurs (enjeux environnementaux et sociaux)
Part des employés ayant répondu à l'enquête de qualité de vie au travail (%)	Les mesures prises en faveur de la santé et la sécurité des consommateurs
	Les actions en faveur des droits de l'homme, en particulier le respect des conventions fondamentales de l'OIT
	Les actions engagées pour prévenir la corruption et l'évasion fiscale



5 Facteurs de risques

1	Matrice des risques : principaux risques majeurs identifiés et mesures de réduction	156
----------	--	------------

2	Politique d'assurances	159
----------	-------------------------------	------------

3	L'environnement du Contrôle interne et de Compliance de la société	160
3.1	Description générale de l'environnement	160
3.2	Organes de contrôle général	160
3.3	Référentiel groupe	161
3.4	Principales procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière	161

Introduction

Le Groupe est engagé dans un processus convergent de gestion des risques. Il gère sa cartographie des risques en s'appuyant sur le référentiel COSO et en s'inspirant plus récemment des dispositions de l'article L-225.37 du Code de Commerce sur la sécurité financière et les recommandations de l'AMF. Après avoir mené une démarche d'identification et de recensement des risques au niveau des unités de gestion élémentaires (sites de production ou de distribution), le Groupe consolide

l'ensemble des risques auxquels il est exposé dans une matrice reprenant la probabilité d'occurrence et le niveau de gravité. Puis une approche « top down » permet de hiérarchiser les risques. Chaque risque important identifié fait l'objet d'un plan d'actions revu périodiquement, et au besoin ou parallèlement, d'une démarche proactive de prévention, de couverture d'assurance, de provision comptable ou d'actions opérationnelles.

1 Matrice des risques : principaux risques majeurs identifiés et mesures de réduction

Les facteurs de risques présentés dans ce chapitre constituent uniquement les principaux risques identifiés et sont susceptibles de varier en intensité et en probabilité, selon l'actualité économique et mondiale.

Les routines de gestion mises en place au sein du Groupe permettent d'actualiser cette cartographie en permanence et d'instaurer toute mesure visant à maîtriser les impacts ou la gravité des risques mesurés.

La synthèse des risques majeurs est présentée sous 2 axes :

- les facteurs de risques opérationnels, propres aux activités du Groupe,
- les facteurs de risques externes aux activités du Groupe.

Les risques stratégiques sont évalués annuellement par les sites, business group et divisions opérationnelles du groupe ainsi que par la direction générale, et sont reportés depuis 2021 dans une plateforme interne collaborative.

COVID-19

Face à la crise sanitaire de la COVID-19 qui perdure et affecte diversement les trois divisions du Groupe, le risque pandémie est évalué avec approximation dans cette cartographie, en raison des incertitudes persistantes liées à la sortie de crise. Néanmoins, elle tient compte de l'impact positif des actions engagées par le Groupe pour en limiter les conséquences, et notamment :

- Les mesures strictes prises pour assurer la sécurité des salariés et des prestataires sur leur lieu de travail, lorsque leur présence est impérative ;
- Le plan de continuation des activités mis en œuvre avec recours au télétravail lorsque cela est possible ;
- Les mesures de réduction des charges instaurées en raison des baisses d'activité subies ;
- Et la protection des liquidités financières afin de sécuriser la marge de manœuvre du Groupe pour le futur.

Ainsi, les aléas de la crise sanitaire constituent encore un risque prépondérant, mais considéré à ce stade comme n'étant pas de nature à compromettre la solidité financière du Groupe ou la continuité de ses activités, étant donné la poursuite des mesures d'adaptation et le déploiement de plans d'innovations technologiques et industrielles.

OPERATIONNEL

Facteur de Risque	Détail du risque URD 2021	Impact Net	Probabilité	Criticité Résiduelle	Exposition financière*	Tendance versus 2020	Mesures de réduction
	Échec lié aux développements de nouveaux produits	Majeur	Possible	Modérée	[7-9] M€		Adaptation des équipes à l'avancement des projets. Intégration, en amont, sur les démonstrateurs. Contact au plus près avec les clients
Innovation Compétitivité Positionnement concurrentiel	<p>Hausse de la pression concurrentielle :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ sur certains produits phares pour les divisions et sur de nouvelles technologies, ▪ suite à l'absence de nouveaux programmes clients, générant une forte pression sur les prix, ▪ suite à l'arrivée de nouveaux concurrents, ou à la consolidation de clients sur certaines zones géographiques, ▪ lors des renouvellements de contrats majeurs, ▪ par manque de compétences clés, ▪ par manque de compétitivité de par la structure de coûts. <p>Perte de compétitivité, ou de parts de marché sur des programmes spécifiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> – suite à l'échec de négociation avec nos clients majeurs, – à l'occasion d'une transition (manquée) de managers clés 	Majeur	Possible	Important	[15-20] M€		<p>Plans de productivité internes. Synergies inter-sites.</p> <p>Excellence sur Prix-Qualité-délais.</p> <p>Plans d'innovation industrielle. Veille technologique, proximité R&D clients.</p> <p>Plans d'automatisation des moyens industriels.</p> <p>Digitalisation des fonctions Support. Recrutement de compétences clés.</p> <p>Plans spécifiques d'attractivité. Plans d'intégration des nouveaux sites progressifs et co-construits.</p>
	Risque sur la propriété intellectuelle des nouveaux produits proposés par les divisions	Majeur	Possible	Importante	[4-6] M€		Renforcement des compétences internes ; Développement des brevets
Qualité	Problèmes qualité majeurs sur les produits fabriqués par LISI ou provenant des fournisseurs de LISI	Modéré	Possible	Modérée	[5-7] M€		Renforcement des processus de contrôle Qualité, notamment sur les pièces critiques. Audits process des fournisseurs critiques. Amélioration de la maîtrise opérationnelle avec le projet « 0 escape ». Procédures adéquates de gestion de crise.
Empreinte industrielle	Perturbations liées au déménagement des installations du site de Bologne (projet Forge 2022)	Modéré	Probable	Modérée	[3-4] M€		Conduite du plan Forge 2022 : Plan de transfert ; Plan spécifique d'attractivité du site ; Recrutement de compétences spécifiques face au ramp-up.
Conformité	Risques environnementaux internes : incendies, pollutions, nuisances sonores	Catastrophique	Possible	Modérée	[3-4] M€		Plans de prévention des risques ; Audits des sites réalisés avec les assureurs ; Négociations avec les parties prenantes pour réduire les nuisances (bruits, vibrations etc.)
	Risque Santé et sécurité au travail (Accident de Travail ou/et maladies professionnelles, Non-conformités machines)	Modéré	Probable	Modérée	[3-4] M€		Politique de prévention des risques renforcée. Plan de conformité machines. Adaptation des investissements
Achats Production	Défaillance de sous-traitants (Traitement thermique, usinage, stérilisation,) ou de fournisseurs (Matières premières, Composants) perturbant nos cycles de production	Majeur	Probable	Modérée	[8-10] M€		<p>Renforcement des audits fournisseurs ;</p> <p>Études d'internalisation de certains processus ;</p> <p>Recherches de solutions alternatives</p>

ENVIRONNEMENT EXTERNE

Facteur de Risque	Détail du risque URD 2021	Impact Net	Probabilité	Criticité Résiduelle	Exposition financière *	Tendance versus 2020	Mesures de réduction
Pandémie	Arrêt marché suite à crise sanitaire	Catastrophique	Possible	Modérée	[30-40] M€	➤	Règles de prévention groupe ; Procédure cluster en place ; Plan de continuité client - Risque actuellement en atténuation grâce aux protocoles sanitaires efficaces
	Difficultés de paiement / faillite client ou faillite fournisseur en raison de la crise sanitaire	Majeur	Certain	Modérée	[8-12] M€	➤	Suivi financier des rating et des limites crédit client / fournisseur
	Difficultés d'approvisionnement matières & composants et inflation des prix d'achat	Modéré	Possible	Modérée	[10-12] M€	Nouveau	Négociations clients en raison des hausses matières Recherche d'économies pour compenser les hausses matières Constitution de stocks de sécurité et développement de doubles sources pour palier aux arrêts de livraison
	Manque de compétences dans un contexte de départs et de tension sur le marché de l'emploi	Modéré	Possible	Modérée	[4-6] M€	➤	Plans de formation et d'attractivité Gestion des plans de succession Partenariats avec les organismes locaux et les écoles Apprentissage Journées de recrutement dans les usines Plan de fidélisation 2020-2026
Évolution marché	Forte baisse du marché automobile, due notamment aux normes environnementales en matière d'émission de CO ₂ , et à des pénuries de composants matières	Majeur	Probable	Important	[13-17] M€	➤	Ajustement de la demande avec flexibilisation des coûts variables et baisse des coûts fixes
	Risque sur le carnet de commandes des clients et/ou risque de marginalisation après des phases de consolidation ou de ré-internalisation chez les clients	Modéré	Possible	Modérée	[5-7] M€	⬇	Développement de la relation avec les clients ; Flexibilité opérationnelle
Géopolitique**, Climatique, Politique et Change	Sites localisés en zone sismique, et/ou soumis à des événements climatiques violents	Modéré	Peu probable	Modérée	[10-30] M€	➤	Déploiement des Plans de gestion de crise, plans de continuité (PCA) et plans de Reprise d'Activité (PRA) adéquats selon les situations
	Instabilité politique	Modéré	Certain	Important	[5-10] M€	➤	Double qualification de sites à obtenir des clients Stocks sécurité Recherche double source
	Risques de change et de taux	Mineur	Certain	Modérée	[15-20] M€	⬇	Politique de couverture des instruments financiers
Cybercriminalité	Cybercriminalité	Majeur	Certain	Important	[17-22] M€	⬇	Plans de continuité d'activité et de plans de reprise d'activité ; protection des équipements industriels connectés ; politique de protection informatique ; actions de sensibilisation ; veille cyber-fraude

* Exposition financière : évaluations nettes de couverture d'assurances. Elles peuvent comprendre l'addition de plusieurs facteurs de risque en même temps.

** Situation géopolitique à suivre en 2022.

- Renforcer la coopération avec nos assureurs pour améliorer la prévention des risques industriels

La mise en cohérence de la relation avec les assureurs et la classification des risques a permis de structurer la démarche de prévention du Groupe. Toutes les recommandations assureurs concernant les dommages aux biens ont été intégrées dans les Plans d'Amélioration Sécurité Environnement (PASE) et font l'objet d'un suivi périodique au niveau du Comité de suivi des risques. Les assureurs audient chaque année un certain nombre de sites, tant sur le plan des dommages aux biens que sur les risques environnementaux, et présentent leurs recommandations qui alimentent le plan d'actions. Depuis 2002, tous les sites significatifs ont été audités plusieurs fois. Sur certains sites, le Groupe a été amené à procéder à des travaux

d'aménagements ou d'installation de dispositifs de prévention significatifs afin de limiter le sinistre maximum possible. Cette démarche de progrès continu améliore la politique de prévention du Groupe, évite les sinistres significatifs et permet l'optimisation des primes d'assurance.

- La synthèse des plans d'actions de prévention

Les plans d'actions sécurité/environnement/prévention arrêtés au sein du Groupe permettent de mettre en cohérence l'identification des risques, la démarche de prévention des risques, et enfin la préservation des actifs et le contrôle des opérations au sein du Groupe. L'ensemble est animé par la société tête du Groupe LISI à la fois dans les domaines industriels, achats, HSE, contrôle interne, la finance et la trésorerie.

2 Politique d'assurances

Le Groupe LISI est couvert par plusieurs polices d'assurances concernant principalement les risques suivants :

- Assurance dommages aux biens

Au 1^{er} janvier 2021, cette police couvre les installations en propre ou confiées ainsi que les pertes d'exploitation en cas de sinistre. Les valeurs assurées sont de 1 473 M€ pour les bâtiments et matériels, 224 M€ pour les marchandises et de 630 M€ pour les pertes d'exploitation. L'indemnité par sinistre est plafonnée à 120 M€.

- Assurance responsabilité civile

Elle couvre les dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs qui pourraient survenir au cours de l'exploitation pour un montant de 60 M€, ainsi que les dommages après livraison pour un montant de 50 M€, par année d'assurance, toutes divisions confondues. La franchise est significative et varie suivant les activités et les zones géographiques.

LISI AEROSPACE a souscrit un contrat d'assurance couvrant sa responsabilité pour les dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs du fait de ses produits aéronautiques et spatiaux livrés. Le capital assuré pour l'ensemble des filiales, par sinistre et par année d'assurance est de 500 M€.

- Assurance responsabilité civile des dirigeants sociaux

Le Groupe a souscrit un contrat d'assurance de responsabilité de ses dirigeants pour l'ensemble des filiales du Groupe à hauteur de 15 M€ par année.

- Assurance CYBER

Pour des raisons de confidentialité, le Groupe LISI ne communique pas sur ce sujet.

- Assurances des marchandises transportées

Ce contrat couvre l'ensemble des marchandises (ou machines) transportées à hauteur de 5 M€ par sinistre et/ou par événement, tous dommages confondus hors limites spécifiques.

3 L'environnement du Contrôle interne et de Compliance de la société

3.1 Description générale de l'environnement

L'environnement général du Contrôle interne et de la Compliance est fondé sur l'organisation décentralisée du Groupe au niveau de chaque division autonome. Un Comité Exécutif mensuel est chargé d'entériner une politique générale qui doit être ensuite relayée jusqu'à l'unité élémentaire de gestion.

Le Groupe a formalisé un certain nombre de procédures dans un manuel de contrôle interne Groupe, ainsi qu'une veille réglementaire et un système de « bulletins d'alerte » et de « flash info » mis à disposition des collaborateurs concernés au sein du Groupe via une plateforme collaborative propre à l'environnement GRC (Gouvernance, Risque, Compliance) et disponible sur un site intranet dédié.

Ce manuel est complété par un manuel des procédures comptables Groupe, et par un système de reporting et d'information unifié selon une procédure identique pour tous les sites du Groupe.

Les spécificités liées à l'activité du Groupe LISI nécessitent de développer des contrôles qualité pointus axés sur les processus opérationnels et financiers dans les domaines suivants :

- Achats et Approvisionnements,
- Investissements,
- Production, Stocks, Logistique,
- Ventes, Qualité,

3.2 Organes de contrôle général

Le Conseil d'Administration du Groupe représente l'entité supérieure de décision, le Comité Exécutif du Groupe relaie l'information au niveau des divisions qui elles-mêmes sont organisées de telle façon que des instances de direction puissent exécuter les décisions du Groupe au niveau des unités élémentaires de gestion.

Le Comité d'Audit, qui comprend a minima 1 administrateur indépendant, prend connaissance, en présence des auditeurs externes, ainsi que des responsables de l'audit interne et de la compliance, de l'environnement général de gestion et de suivi des risques au minimum deux fois par an.

La direction de l'audit interne du Groupe comprend le Directeur de l'audit interne assisté d'un auditeur. En fonction de l'importance et de la nature de la mission à exécuter, des

- Hygiène, Sécurité, Environnement,
- Ressources Humaines, Paie,
- Finance (Comptabilité, Contrôle de gestion, Trésorerie),
- Système d'information,
- Fiscalité et douane,
- RSE,
- Autres thèmes spécifiques (gouvernance, plan de gestion de crise, ...).

Des actions de renforcement de l'efficacité de ce dispositif sont menées en continu au sein du Groupe et sont suivies sous forme de tableaux de bord périodiques.

Des audits spécifiques (de conformité, de process ou de systèmes) sont diligentés chaque année, sur l'ensemble des organisations opérationnelles et support du Groupe, présentes en France et à l'étranger, selon un système d'évaluation homogène et normé, pour permettre au Groupe :

- d'évaluer à fréquence régulière le niveau de maturité des organisations par rapport au niveau d'exigence attendu, et ce, sur la base de questionnaires, d'entretiens ou de tests,
- de mesurer la criticité des non-conformités ou de partager les bonnes pratiques,
- de formuler des recommandations à titre préventif ou curatif,
- d'accompagner les organisations dans la mise en œuvre et le suivi des plans d'action.

partenaires internes peuvent compléter l'équipe d'intervention. Elle travaille en collaboration avec la direction fiscalité, risques et compliance, qui veille notamment à l'évaluation des risques et au respect des règles de conformité.

La coordination avec les auditeurs externes est particulièrement étroite.

Les contrôles sont orientés dans les domaines identifiés à risque de manière à obtenir une couverture dans un temps satisfaisant.

Certaines fonctions jugées critiques sont suivies en transversal dans le Groupe : gestion financière, gestion de la trésorerie et financement, consolidation, fonction juridique, assurances, politique sécurité, politique environnementale, politique achats et gestion des ressources humaines.

3.3 Référentiel groupe

La société LISI gère un manuel de procédures de contrôle interne Groupe ainsi qu'un manuel des procédures comptables et de consolidation. Ces procédures, mises à la disposition de tout collaborateur LISI via un intranet dédié sur SharePoint, sont régulièrement mises à jour.

La direction de l'audit interne anime trimestriellement des comités de contrôle interne et la direction compliance anime régulièrement des comités compliance.

Les travaux d'audit sont menés conjointement avec les correspondants audits de chaque division afin de relayer les informations et de créer des synergies en matière de mise en conformité du contrôle interne opérationnel et financier. Il en résulte la mise à jour des procédures Groupe, adaptées en fonction de l'évolution des processus

et ayant pour but de réduire les risques détectés lors des audits.

La direction compliance assure la veille réglementaire, évalue les risques stratégiques en collaboration avec les Risk Managers de chaque division opérationnelle, anime un dispositif de prévention des risques et de tentatives de fraude et assure la surveillance du dispositif de signalement en lien avec les membres du comité compliance.

Chaque division et chaque unité opérationnelle a la responsabilité de veiller au respect des procédures Groupe et de les adapter au contexte de son pays.

Sous forme de lettres de délégation, chaque responsable est averti des niveaux de responsabilité dont il a la charge.

3.4 Principales procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

- Le Groupe revoit annuellement un plan stratégique pluriannuel sur 4 ans et détermine à ce titre un plan prioritaire d'actions. Le budget de l'exercice à venir s'inscrit dans ce plan avec une perspective limitée à 12 mois. Le processus de planification fait l'objet de validations successives au niveau du Comité Exécutif du Groupe puis au niveau du Conseil d'Administration. La mesure de l'avancement de la réalisation du budget est réalisée mensuellement à tous les niveaux : unités élémentaires de gestion, Business Group, divisions et Groupe et présenté trimestriellement au Conseil d'Administration.
- La consolidation mensuelle des indicateurs de gestion, du compte de résultat, du bilan et du tableau de financement permet une mesure précise dans des délais rapprochés de la date de clôture et facilite les prises de décision.
- Le processus achats et investissements s'inscrit également dans la démarche stratégique et budgétaire. Tout engagement d'achats ou d'investissements qui dévie des autorisations budgétaires fait l'objet d'un accord préalable au niveau approprié.
- Le processus ventes et contrats fait l'objet d'une revue spécifique des équipes locales, Business Group, divisions ou Groupe suivant les seuils de signification avant l'engagement réel.
- Le processus trésorerie-financement fait également l'objet d'engagement spécifique. Ainsi à titre d'exemple, les placements financiers sont principalement gérés au niveau du Groupe.
- De même, à partir du plan stratégique à 4 ans et du budget de l'année, le service trésorerie évalue et met en place les besoins de financement à moyen et court terme.
- Enfin, les couvertures de taux et de change sont gérées de manière centralisée. Les positions sont décidées avec l'accord de la Direction Générale afin de couvrir les risques de variation. Les positions sont fixées lorsque les conditions de marché sont opportunes et ne sont pas systématiques.
- Le processus paie est géré au niveau des entités opérationnelles et périodiquement revu tant par la cellule audit interne que par les auditeurs externes.
- Le processus Hygiène, Sécurité et Environnement (HSE) fait l'objet d'une revue mensuelle des indicateurs de gestion (taux d'accident du travail, non-conformités, etc.) et des principaux plans d'actions qui en découlent.
- L'ensemble des processus décrits en paragraphe 3.1 est audité par les services d'audit interne Finance, Opérationnels ou HSE. Les audits financiers et opérationnels sont réalisés sur la base de questionnaires communs à toutes les entités du Groupe auditées. L'évaluation des audits se concrétise par l'attribution d'un score basé sur le total des non-conformités détectées : le minimum conventionnel requis est de 83 % au niveau de l'audit interne. Les missions d'audit donnent lieu à un plan d'actions que les équipes opérationnelles doivent suivre afin de pallier les risques identifiés lors de ces audits internes. Ce plan d'actions est suivi un an après la mission d'audit pour les entités évaluées avec un niveau de contrôle interne inférieur aux exigences du Groupe.



6 Gouvernement d'entreprise

1	Activité du Conseil d'Administration et des Comités en 2021	164
1.1	Activité du Conseil d'Administration en 2021	164
1.2	Activité des comités en 2021	166
1.3	L'évaluation du Conseil d'Administration	167

2	Les organes d'administration	167
2.1	Composition du Conseil d'Administration et des Comités spécialisés	167
2.2	Renseignements sur les membres du Conseil d'Administration	169
2.3	Les rémunérations et intérêts des mandataires sociaux	178
2.4	Mise en œuvre de la règle « appliquer ou expliquer » du code AFEP-MEDEF de janvier 2020	186

Rapport sur le Gouvernement d'entreprise

LISI est une société anonyme à Conseil d'Administration soumise au droit français, en particulier aux dispositions du Livre II du Code de Commerce ainsi qu'à un certain nombre de dispositions de la partie réglementaire du Code de Commerce. La société a mis en place des mesures visant à se conformer aux recommandations de place concernant les principes de gouvernement d'entreprise.

Le Groupe LISI adhère aux dispositions du code de gouvernement d'entreprise AFEP MEDEF révisé en janvier 2020 et respecte ses différentes préconisations à l'exception de celles présentées au paragraphe 2.4 du présent chapitre conformément à la règle « Appliquer ou expliquer » du code AFEP-MEDEF. Cette adhésion a été validée par le Conseil d'Administration.

1 Activité du Conseil d'Administration et des Comités en 2021

1.1 Activité du Conseil d'Administration en 2021

Le Conseil s'est réuni 6 fois au cours de l'exercice 2021 dont 4 fois, en partie, par audioconférence pour s'adapter au contexte de la pandémie « COVID-19 » qui a perduré cette année.

Le taux de participation aux séances de ses membres s'est élevé à 97 % au cours de cet exercice.

Le Conseil a abordé les principaux thèmes et pris les décisions majeures ci-dessous.

- Lors de la séance du 18 février 2021, au cours de laquelle les administrateurs non exécutifs ont pu se réunir en l'absence des dirigeants mandataires opérationnels, le Conseil arrête les comptes sociaux et les comptes consolidés de l'exercice 2020 du Groupe ainsi que l'affectation des résultats à soumettre aux votes de l'Assemblée Générale des actionnaires du 29 avril 2021.

Puis, le Conseil détermine les montants des bonus variables sur objectifs de l'exercice 2020 des dirigeants mandataires opérationnels de LISI ainsi que leurs salaires fixes annuels pour 2021.

Il se prononce ensuite sur la proposition faite par le Comité des Rémunérations d'attribution des actions sous conditions de performance du plan 18C20 aux managers du groupe suivant les règles initiales établies lors de la séance du Conseil du 12 décembre 2018. Constatant que le Groupe n'a pas créé de valeur sur la période de référence, le Conseil, conformément aux règles définies, décide de ne pas attribuer d'actions sur ce plan.

Au cours de cette même séance, le Conseil constate que les mandats d'administrateur de deux de ses membres arrivent à échéance lors de l'Assemblée Générale de 2021 statuant sur les comptes 2020. Il est donc décidé de soumettre la candidature de Madame Françoise GARNIER et de Monsieur Bernard BIRCHLER aux fonctions d'administrateur pour un mandat de 4 ans.

En dernier lieu, le Conseil fait un point sur l'évolution du périmètre du Groupe et prend connaissance du plan consacré à l'élaboration de la Raison d'Être du Groupe.

- Lors de la séance du 22 avril 2021, le Conseil examine en détail l'activité et les résultats du Groupe au 1^{er} trimestre au cours duquel la division LISI AEROSPACE demeure fortement pénalisée par la crise COVID-19 tandis que la division LISI AUTOMOTIVE connaît un rebond d'activité sur son marché ; il prend également connaissance des révisions annuelles pour l'exercice en cours.

Le Conseil débat ensuite de la stratégie du pôle Composants de Structure préparée par la Direction Générale à la demande du Comité Stratégique. Ce dernier demande des analyses complémentaires sur les clients, la concurrence et la performance opérationnelle pour pouvoir prendre position.

Puis, après la présentation de son analyse stratégique du segment « Fittings » (raccords hydrauliques) du pôle Fixations US, la Direction Générale expose son projet d'acquisition de la société B&E Manufacturing pour développer cette activité pour lequel le Conseil donne son accord.

Enfin, le Conseil autorise le placement de titres de dette sous la forme d'un « US Private Placement » auprès d'un investisseur unique.

- Lors de la séance du 3 juin 2021, le Conseil prend tout d'abord connaissance d'un point d'actualité sur les activités du Groupe dans un contexte toujours marqué par le COVID-19. Puis, il revoit les plans de succession du Leadership Board du Groupe et s'informe sur la mise en place d'un réseau d'experts au sein du Groupe ainsi que de la politique de non-discrimination et de diversité au sein du Leadership Board élargi qui marque une amélioration. Le Conseil salue la démarche destinée à attirer des femmes pour des postes opérationnels.

Le Conseil passe ensuite en revue sa composition et, notamment, le nombre et la proportion des administrateurs indépendants et échange sur les prochains renouvellements de mandat d'administrateur qui feront progresser le ratio d'administrateurs indépendants pour répondre à nouveau au code AFEP-MEDEF. De plus, il approuve la nomination de Madame

Françoise GARNIER au Comité d'Audit et de Monsieur Bernard BIRCHLER au Comité Stratégique.

Enfin, il prend acte de l'évolution du projet d'acquisition de la société B&E Manufacturing, de l'étude sur le changement des règles de calcul des durées d'amortissements, de la démarche digitale au sein du Groupe et d'un point de situation sur l'élaboration de la Raison d'Être.

- Lors de la séance du 22 juillet 2021, le Conseil arrête les comptes sociaux et les comptes consolidés du Groupe LISI à mi-exercice ainsi que les nouvelles prévisions de résultats annuels.

De plus, il prend acte des informations communiquées par la Direction Générale sur les actions déployées dans le cadre du plan New Deal et des dossiers en cours relatifs à l'évolution du périmètre du Groupe. Il conclut la séance par une revue du projet consacré à la Raison d'Être qui, les premiers travaux avec les membres du Conseil étant achevés, se consacrera à l'organisation de groupes de travail composés de collaborateurs du Groupe.

- Lors de la séance du 21 octobre 2021, le Conseil prend connaissance de l'activité et des résultats du Groupe et de ses divisions sur les neuf premiers mois de l'année ainsi que les prévisions d'atterrissage de l'exercice. De plus, il fait le point sur l'intégration de la société B&E Manufacturing nouvellement acquise le 29 juillet 2021 au sein de la division LISI AEROSPACE.

Par ailleurs, il aborde les principaux points de gouvernance propres à la Société tels que :

- La composition du Conseil et de ses Comités afin de revoir les écarts de pratique avec le code AFEP-MEDEF,

- La recherche d'un profil opérationnel pour la candidate appelée à succéder à Madame Lise NOBRE dont le mandat d'administrateur prendra fin l'année prochaine,
- Le programme de formation des administrateurs représentant les salariés,
- La méthodologie et le calendrier du projet dédié à l'élaboration de la Raison d'Être.

Enfin, le Conseil prend acte de la finalisation de la réflexion stratégique concernant le BG « Composants de Structure » de la division LISI AEROSPACE qui pose clairement les attendus concernant les quatre segments de ce BG.

- La dernière séance de l'année qui s'est tenue le 8 décembre 2021 est consacrée à la revue annuelle stratégique du Groupe et à la présentation du budget de la Société pour l'année 2022.

Le Conseil prend connaissance des différentes orientations du nouveau plan stratégique 2021-2025 présentées par la Direction Générale du Groupe, des enjeux majeurs que celui-ci se définit à l'horizon du plan ; ainsi que des questions stratégiques, dans un contexte de rebond avec le soutien d'une politique de croissance externe.

Puis, il prend acte des perspectives budgétaires pour l'exercice 2022 qui lui sont commentées et qu'il valide en totalité.

Le Conseil procède ensuite à la mise en place d'un nouveau plan d'attribution d'actions sous conditions de performance dénommé 21C23 et en arrête le règlement comprenant les critères de performance à atteindre ainsi que l'ajout d'un critère de rétention par rapport aux années précédentes pour répondre aux enjeux de reprise économique et stratégiques.

Enfin, il finit sa séance sur un point de situation concernant le projet de la Raison d'Être du Groupe.

1.2 Activité des comités en 2021

Les Comités du conseil se sont réunis 10 fois au cours de l'exercice 2021 et le taux de participation aux séances de ses membres s'est élevé à 96 %.

A noter également la fusion des Comités Gouvernance et Nominations.

Les comités du Conseil LISI S.A. sont donc maintenant au nombre de 4 :

- Le Comité d'Audit
- Le Comité des Nominations (fusion des comités Gouvernance et Nominations)
- Le Comité des Rémunérations
- Le Comité Stratégique

- **Comité d'Audit** : le Comité s'est réuni 3 fois au cours de l'exercice 2021.

Il a entendu les Commissaires aux comptes sur la réalisation de leur mission et a pris acte des honoraires facturés par ceux-ci en les jugeant compatibles avec les objectifs de leur mission.

Il a pris connaissance des interventions du Contrôle Interne au cours de l'exercice 2021 fondées sur un nouveau référentiel et fait le point sur le traitement de la cartographie des risques avec les plans d'actions en découlant.

Les données relatives au périmètre de consolidation, aux risques hors bilan décrits en annexe des comptes consolidés et aux tests de dépréciation ont été transmises au Comité d'Audit qui a rendu compte de ses travaux au Conseil d'Administration.

Le Comité s'est aussi réuni pour vérifier le Document d'Enregistrement Universel et y apporter des remarques liées entre autres à l'évolution de la situation sanitaire et aux mesures prises par le Groupe pour y répondre.

- **Comité des Nominations** : le Comité s'est réuni 3 fois au cours de l'exercice 2021.

Il a reçu les candidats sélectionnés pour le remplacement des administrateurs dont les mandats arrivaient à échéance en 2021 et validé leurs candidatures soumises à la décision du Conseil et à l'Assemblée Générale.

Il a passé en revue le plan de succession du Comité Exécutif et du Leadership Board qui rassemblent

l'ensemble des managers opérationnels du Groupe et a également pris connaissance de la politique de Ressources Humaines du Groupe dans ses aspects diversité et non-discrimination.

Le Comité Nominations a examiné la composition du Conseil et de ses comités et proposé la nomination de nouveaux administrateurs dans les Comités d'Audit et de Stratégie.

Le Comité a aussi débattu sur le sujet de la Raison d'Être du Groupe et validé la méthodologie et le planning proposés par Madame Isabelle CARRERE, administratrice référente nommée par le Conseil sur ce dossier.

- **Comité des Rémunérations** : le Comité s'est réuni 2 fois au cours de l'exercice 2021.

Il a présenté au Conseil ses recommandations sur les règles, les modalités et les montants de rémunérations, fixes comme variables, des dirigeants mandataires opérationnels de la société LISI.

Le Comité a également soumis au Conseil ses propositions sur la réalisation et l'attribution des plans d'actions sous conditions de performance de 2018 (plan 18C20) et de 2021 (plan 21C23).

Le Comité a enfin validé la rémunération des membres du Conseil pour 2021 et renouvelé les mêmes conditions de rémunération du Conseil pour 2022, à présenter au Conseil pour approbation définitive.

- **Comité Stratégique** : le Comité s'est réuni 2 fois au cours de l'exercice 2021.

Il s'est d'abord réuni pour débattre de la stratégie à adopter dans les différentes activités d'un de ses Business Group.

Puis comme chaque année, le Comité s'est de nouveau réuni pour une présentation générale actualisée du plan stratégique 2021-2025 du Groupe faite par la Direction Générale de LISI et les dirigeants des divisions aéronautique, automobile et médicale. En conclusion de sa séance, le Comité a exprimé des recommandations sur plusieurs points de vigilance à aborder en 2022 ainsi que sur les travaux complémentaires souhaités pour les projets de développement et de croissance externe.

1.3 L'évaluation du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration de LISI réalise depuis plusieurs années son autoévaluation et entend poursuivre et approfondir cette démarche. Ainsi, l'exercice d'évaluation par le Conseil fin 2018 avait permis de dégager des axes d'amélioration en particulier dans les domaines relatifs à la Responsabilité Sociale et Environnementale, au dispositif de prévention et de détection de la corruption et à la politique de diversité pratiquée par la Société au sein de ses instances dirigeantes. Chacun de ces dossiers a été traité par les Comités et le Conseil en 2019.

Fin 2019, le Conseil a procédé à une autoévaluation de la contribution individuelle et des compétences au sein du Conseil. Cet exercice qui a été pratiqué pour la première fois, a permis, d'une part, de constater les progrès réalisés dans les domaines abordés ; et d'autre part, de mettre en évidence de nouveaux chantiers d'amélioration dans la Gouvernance de la Société qui ont fait l'objet de plans d'actions.

Ces plans d'actions initiés en 2020 se sont poursuivis en 2021 et se finaliseront sur l'exercice 2022. Il est prévu de procéder à une nouvelle autoévaluation en 2022.

2 Les organes d'administration

2.1 Composition du Conseil d'Administration et des Comités spécialisés

Au 31 décembre 2021, le Conseil d'Administration du Groupe était composé de 16 membres.

- Parmi ses membres, le Conseil compte 9 administrateurs relevant des groupes familiaux, 3 administrateurs « indépendants » au sens strict du code AFEP-MEDEF révisé en janvier 2020 auquel la Société se réfère, 2 administrateurs « personne qualifiée », administrateurs de LISI depuis plus de 12 ans et ne bénéficiant donc plus de la qualité d'administrateur indépendant et 2 administrateurs représentant des salariés. Le taux de représentation des 3 premiers groupes est donc le suivant : 64 % pour les Administrateurs Familiaux, 21 % pour les Administrateurs Indépendants, 14 % pour les Personnes Qualifiées.
- De même, le Conseil est composé de 6 femmes et 10 hommes dont 2 administrateurs représentant des

salariés ; la proportion de femmes membres du Conseil atteint ainsi le taux de 43 %.

- Afin de se mettre en stricte conformité avec les dispositions du Code AFEP-MEDEF révisé en janvier 2020, le Conseil poursuivra sa démarche pour atteindre le taux formel d'un tiers d'administrateurs indépendants.
- 2 administrateurs représentant des salariés ont intégré le Conseil d'Administration pour sa dernière séance de 2020 après avoir été désignés par le Comité de groupe et le Comité Européen pour un mandat de 4 années. Ces administrateurs ont suivi un parcours de formation avant d'assister à leur premier Conseil d'Administration. D'autres formations sont prévues sur toute la durée de leur mandat. 68 heures de formation se sont déroulées en 2021.

Composition au 31 décembre 2021		Administrateur indépendant	Administrateur qualifié	Date de nomination	Date d'expiration	Assemblée générale ordinaire devant statuer sur les comptes du
CONSEIL D'ADMINISTRATION						
Membre du Conseil d'Administration	Gilles KOHLER			1985	AGO 2023	31/12/2022
Président du Conseil d'Administration				1999		
Membres du Conseil d'Administration	Bernard BIRCHLER	X		2021	AGO 2025	31/12/2024
	Isabelle CARRERE			2014	AGO 2022	31/12/2021
	Patrick DAHER		X	2009	AGO 2023	31/12/2022
	Mohamed EZZENZ – administrateur représentant des salariés			2020	18 sept. 2024	
	Françoise GARNIER	X		2021	AGO 2025	31/12/2024
	Laurent GUTIERREZ – administrateur représentant des salariés			2020	18 sept. 2024	
	Capucine KOHLER			2014	AGO 2022	31/12/2021
	SAS CIKO représentée par Jean-Philippe KOHLER [2]			2002	AGO 2023	31/12/2022
	Lise NOBRE		X	2008	AGO 2022	31/12/2021
	PEUGEOT Invest représentée par Christian PEUGEOT [4]			2019	AGO 2023	31/12/2022
	Compagnie Industrielle de Delle représentée par Thierry PEUGEOT[1]			1977	AGO 2023	31/12/2022
	Marie-Hélène PEUGEOT- RONCORONI			2014	AGO 2022	31/12/2021
	Véronique SAUBOT	X		2018	AGO 2022	31/12/2021
	VIELLARD MIGEON & Cie représentée par Cyrille VIELLARD [3]			1977	AGO 2023	31/12/2022
	Emmanuel VIELLARD			2000	AGO 2023	31/12/2022
Secrétaire du Conseil d'Administration	Cécile LE CORRE					
COMITE D'AUDIT						
Présidente du Comité d'Audit	Lise NOBRE		X			
Membres du Comité d'Audit	Isabelle CARRERE					
	Françoise GARNIER	X				
	Cyrille VIELLARD					
COMITE DES REMUNERATIONS						
Président du Comité des Rémunérations	Patrick DAHER		X			
Membres du Comité des Rémunérations	Thierry PEUGEOT					
	Véronique SAUBOT	X				

Composition au 31 décembre 2021		Administrateur indépendant	Administrateur qualifié	Date de nomination	Date d'expiration	Assemblée générale ordinaire devant statuer sur les comptes du
COMITE STRATEGIQUE						
Présidente du Comité Stratégique	Véronique SAUBOT	X				
Membres du Comité Stratégique	Bernard BIRCHLER	X				
	Capucine KOHLER					
	Gilles KOHLER					
	Jean-Philippe KOHLER					
	Lise NOBRE		X			
	Christian PEUGEOT					
	Emmanuel VIELLARD					
COMITE DES NOMINATIONS (fusionné avec le Comité de Gouvernance en 2021)						
Présidente du Comité des Nominations	Marie-Hélène PEUGEOT- RONCORONI					
Membres du Comité des Nominations	Patrick DAHER		X			
	Gilles KOHLER					
	Lise NOBRE		X			
	Thierry PEUGEOT					

2.2 Renseignements sur les membres du Conseil d'Administration

Les informations suivantes ont été fournies par les membres du Conseil d'Administration. Il leur a été rappelé

les règles de cumul de mandat, règles qu'ils déclarent respecter.

2.2.1 Les membres du Conseil d'Administration

Gilles KOHLER

Président du Conseil d'Administration de LISI S.A., Membre du Comité Stratégique et du Comité des Nominations

Nationalité : française

Né le : 2 décembre 1953

Date de 1^{ère} nomination : 1985

Date d'échéance du mandat : 2023 (Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2022)

Nombre d'actions détenues au 31 décembre 2021 : 84 955

Carrière : Après avoir pratiqué divers métiers, Gilles KOHLER entre dans le Groupe GFI en 1979 comme responsable d'un réseau commercial au sein de la filiale GFD. Il occupe différents postes au niveau Marketing et communication (GFD) puis Contrôle de gestion (MALICHAUD) avant de prendre en 1985 la direction de

AXIS, la filiale du groupe spécialisée dans la distribution de fixations. Il est ensuite nommé Directeur Général de GFI Industries en 1991 puis Président-Directeur Général de GFI en 1999, fonction qu'il occupe jusqu'en mars 2016. Il est depuis cette date, président non exécutif du Conseil d'Administration du Groupe LISI.

Autres mandats et fonctions :

- En relation avec le Groupe LISI (France et étranger) :
 - Néant
- Hors Groupe LISI (France et étranger) :
 - Président du Conseil d'Administration de la Compagnie Industrielle de Delle
 - Président de CIKO

Bernard BIRCHLER*Administrateur indépendant de LISI S.A., Membre du Comité Stratégique***Nationalité :** française**Né le** 5 septembre 1960**Date de 1^{ère} nomination :** 2021**Date d'échéance du mandat :** 2025 (Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2024)**Nombre d'actions détenues au 31 décembre 2021 :** néant**Carrière :** Bernard Birchler est Associé de Bain & Company, basé au bureau de Paris. Il dirige le pôle Industries Manufacturières et Services.

Avec plus de 30 ans d'expérience dans le conseil en stratégie pour des dirigeants du secteur industriel, il est un expert reconnu dans les industries manufacturières. Il a accompagné de nombreux dirigeants dans la conduite de transformations majeures et de programmes d'amélioration de la performance de leurs opérations : efficacité R&D, achats, chaîne d'approvisionnement, production et réduction des coûts.

Il possède une grande expérience des secteurs manufacturiers et de process : aérospatiale et défense, automobile, ferroviaire, transport et logistique et biens de consommation.

Ingénieur, diplômé de l'ENSEM et de l'IAE Paris, il a démarré sa carrière dans le conseil en 1985 avant de créer sa propre firme (2002-2008) puis a dirigé le pôle de compétences opérations d'un cabinet de conseil international (2008-2016) avant de rejoindre Bain & Company en 2016.

Autres mandats et fonctions :

- En relation avec le Groupe LISI (France et étranger) :
 - Néant
- Hors Groupe LISI (France et étranger) :
 - Néant

Isabelle CARRERE*Administrateur de LISI S.A., Membre du Comité d'Audit***Nationalité :** française**Née le** 10 décembre 1963**Date de 1^{ère} nomination :** 2014**Date d'échéance du mandat :** 2022 (Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2021)**Nombre d'actions détenues au 31 décembre 2021 :** 1 000**Carrière :** Après dix ans d'audit et de conseil chez Arthur Andersen, Isabelle Carrère est nommée Directeur financier du Groupe Yves Rocher, puis rejoint en 1999 le Groupe LISI, devenant Directeur général délégué de LISI AEROSPACE et LISI MEDICAL. Elle quitte LISI en 2009 pour créer Alba & Co, sa structure de conseil de direction, qui accompagne les entreprises industrielles dans leurs projets de croissance, avec principalement trois leviers : digital, international, M&A. Spécialiste du monde aéronautique, Isabelle Carrère a orienté les activités d'Alba plus particulièrement vers les mondes du transport, de la défense, de la gestion des données associées, et de la production des

composants et sous-ensembles critiques. Isabelle Carrère siège également aux conseils de Parrot, du Groupe FIBI-Aplix, et de Solidar'Monde. Elle participe aussi en qualité de mentor et de membre du comité de sélection aux activités de l'incubateur Starburst Aerospace. Elle est diplômée de l'ESCP Europe et titulaire d'un diplôme d'expertise comptable.

Autres mandats et fonctions :

- En relation avec le Groupe LISI (France et étranger) :
 - Néant
- Hors Groupe LISI (France et étranger) :
 - Gérante de ALBA & Co
 - Administratrice du groupe FIBI-APLIX
 - Administratrice de PARROT
 - Administratrice de SOLIDAR'MONDE SA
 - Gérante de Perspective Autonomie
 - Gérante de la Société Civile HARAS DE TURAN

Patrick DAHER*Administrateur qualifié de LISI S.A., Président du Comité des Rémunérations, Membre du Comité des Nominations***Nationalité :** française**Né le** 5 août 1949**Date de 1^{ère} nomination :** 2009

Date d'échéance du mandat : 2023 (Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2022)

Nombre d'actions détenues au 31 décembre 2021 : 1 000**Carrière :** Président de Daher, société fondée en 1863 par son arrière-grand-père, Paul Daher.

Formé à l'Essec, Patrick Daher rejoint le groupe DAHER en 1977 en tant que Responsable Financier puis Directeur Général de la filiale américaine. Patrick Daher prend la Présidence et la Direction Générale de Daher en 1991.

Autre mandats et fonctions :

- En relation avec le Groupe LISI (France et étranger) :
 - Néant
- Hors Groupe LISI (France et étranger) :
 - Président de la Compagnie DAHER SA
 - Administrateur - délégué de DAHER INTERNATIONAL DEVELOPMENT (Luxembourg),
 - Gérant Commandité de COREDAHER SCA
 - Président du Conseil de Surveillance de la FIDAP SAS
 - Président d'Honneur du GEAD au sein du GIFAS (Groupement des Industries Françaises Aéronautiques et Spatiales)
 - Membre du bureau du GIFAS
 - Président du SIAE et Commissaire Général du Salon du Bourget

Mohamed EZZENZ*Administrateur représentant des salariés chez LISI S.A.***Nationalité :** française**Né le** 24 août 1971**Date de 1^{ère} nomination :** 2020**Date d'échéance du mandat :** 2024**Nombre d'actions détenues au 31 décembre 2021 :** néant**Carrière :** Mohamed EZZENZ a rejoint en 1996 l'équipe de Creuzet Aéronautique à Marmande, au poste d'Opérateur en commandes numériques, puis, à partir de 2015, il a évolué vers la fonction d'Opérateur mesure au service contrôle qualité. Il s'intéresse aux différents projets de l'entreprise, aux questions de santé et des conditions de travail.

Lors du rachat de CREUZET aéronautique par LISI AEROSPACE, il participe à la fusion et exerce au sein du Comité Européen un mandat de représentant du personnel. En 2013, Mohamed EZZENZ a réalisé un bilan de compétences qui l'a orienté vers une formation en ergonomie pour répondre aux enjeux de santé du travail avec une immersion de 10 mois au sein du service de santé inter- entreprise du Lot et Garonne. Il a ainsi obtenu un Diplôme Universitaire en ergonomie (DU) à l'Université de Bordeaux. Il a également suivi une formation en gestion de projet à SUD MANAGEMENT en 2017.

Depuis 2018, il est habilité, auprès de la DIRECCTE de la région Nouvelle Aquitaine, en tant qu'intervenant en prévention des risques professionnels.

En 2019, Il a suivi une formation en management de projet « ARCADRE » au CESI de Bordeaux.

Depuis avril 2021, Mohamed EZZENZ est également consultant en ergonomie.

Autres mandats et fonctions :

- En relation avec le Groupe LISI (France et étranger) :
 - Néant
- Hors Groupe LISI (France et étranger) :
 - Administrateur au Conseil d'Administration de TRANSITION PRO (Association paritaire régionale pour la gestion des projets de transition professionnelle),
 - Administrateur au Conseil d'Administration de CPREFP Métallurgie (Commission Paritaire Régional de l'emploi et de la formation professionnelle),
 - Administrateur et Président du Conseil d'Administration de AR2I (Délégation territoriale de l'Opérateur de Compétence interindustriel), OPCO 2I,
 - Membre du collectif de l'Emploi et de la Formation Professionnelle,
 - Administrateur au Conseil d'Administration de la CPNE industrie et métiers de la métallurgie.

Françoise GARNIER*Administrateur indépendant de LISI S.A., Membre du Comité d'Audit***Nationalité :** française**Née le** 30 décembre 1960**Date de 1^{ère} nomination :** 2021**Date d'échéance du mandat :** 2025 (Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2024)

Nombre d'actions détenues au 31 décembre 2021 : néant

Carrière :

Diplômée de l'EM Lyon et Expert Comptable, Françoise Garnier a effectué toute sa carrière dans l'audit et le conseil au sein de cabinets anglo-saxons, en France et aux États-Unis.

Elle est associée d'audit chez PwC, commissaire aux comptes de grands groupes cotés internationaux.

Elle accompagne de nombreuses sociétés dans leurs projets d'acquisition, de cession ou de restructuration sur des sujets comptables ou financiers.

Elle a été responsable pour l'ensemble du réseau PwC de ses activités de conseil pour les sociétés du secteur Technologie, Telecoms et Entertainment & Media.

Elle a été membre du Board mondial de PwC International, l'instance de gouvernance supervisant la stratégie globale du réseau PwC.

Autres mandats et fonctions :

- En relation avec le Groupe LISI (France et étranger) :
 - Néant
- Hors Groupe LISI (France et étranger) :
 - Associée chez PwC,
 - Membre du Conseil de Surveillance de PwC en France,
 - Membre de Comité d'Audit du Groupe Lesaffre,

Laurent GUTIERREZ*Administrateur représentant des salariés chez LISI S.A.***Nationalité :** française**Né le** 7 juillet 1965**Date de 1^{ère} nomination :** 2020**Date d'échéance du mandat :** 2024

Nombre d'actions détenues au 31 décembre 2021 : néant

Carrière : Laurent GUTIERREZ est titulaire d'un BEP de Mécanicien Monteur, d'un CAP de Dessinateur Industriel, d'un Baccalauréat F1 en Construction Mécanique et d'un BTS en Productique.

Après avoir débuté chez RENAULT en tant que Metteur au point sur véhicules prototypes, puis Technicien Qualité Achats, il a orienté sa carrière vers l'audit, le conseil et la formation pendant 8 ans chez BUREAU VERITAS, groupe dans lequel il est passé cadre.

Cette expérience lui a permis de découvrir nombre de sociétés différentes, et d'appréhender des organisations variées et leurs modes de gestion.

- À partir de 1999, il a effectué un retour à l'industrie, avec des postes de manager :
 - Directeur Qualité dans une PMI de la plasturgie automobile (250 personnes) pendant 2 ans,
 - Responsable Qualité Multisites (5) technologie in-situ chez FAURECIA Sièges d'automobile pendant 3 ans,

- Depuis 2005, chez LISI AUTOMOTIVE :
 - Responsable Qualité site à Mélisey pendant 2 ans,
 - Responsable système Qualité Division pendant 11 ans,
 - Responsable Qualité Fournisseur depuis 3 ans.

Autres mandats et fonctions :

- En relation avec le Groupe LISI (France et étranger) :
 - Néant
- Hors Groupe LISI (France et étranger) :
 - Président du syndicat CFTC de la métallurgie du Territoire de Belfort et toujours actif au sein du conseil de ce syndicat,
 - Trésorier de l'association de son village « Brevilliers animation » dont la vocation est le lien social et propose des activités pour regrouper toutes les tranches d'âges.

Capucine KOHLER*Administrateur chez LISI S.A., Membre du Comité Stratégique***Nationalité :** française**Née le** 7 février 1980**Date de 1^{ère} nomination :** 2014

Date d'échéance du mandat : 2022 (Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2021)

Nombre d'actions détenues au 31 décembre 2021 : 600

Carrière : Capucine KOHLER exerce dans les domaines stratégie commerciale internationale, spécialisée dans le secteur automobile et particulièrement les équipementiers ; management dans un environnement multiculturel.**Autres mandats et fonctions :**

- En relation avec le Groupe LISI (France et étranger) :
 - Néant
- Hors Groupe LISI (France et étranger) :
 - Sales Manager chez ZF (Grande-Bretagne)

Jean-Philippe KOHLER*Représentant permanent de CIKO au Conseil d'Administration de LISI S.A., Membre du Comité des Nominations, du Comité des Rémunérations et du Comité Stratégique***Directeur Général Délégué du Groupe LISI****Nationalité :** française**Né le** 27 août 1960**Date de 1^{ère} nomination :** 1993

Date d'échéance du mandat : 2023 (Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2022)

Nombre d'actions détenues au 31 décembre 2021 : 73 861**Carrière :** Diplômé de l'ESLSCA et d'un MBA, Jean-Philippe KOHLER exerce d'abord des fonctions technico - commerciales au sein de la Direction de l'Après-Vente du CFM56 à la SNECMA pendant 4 ans, avant d'intégrer le Groupe comme Contrôleur de gestion au sein de FORMER (Automobile). Puis il prend les fonctions de Directeur d'usine de la société SAINT-CHAMOND GRANAT, filiale de BAI (Aéronautique). Après une expérience internationale de 4 ans chez Hi-Shear aux USA, il revient en France pour prendre la direction générale de GFD. Il prend les fonctions de Directeur Général Délégué au sein de GFI Industries (devenu LISI) en 2002.**Autres mandats et fonctions :**

- En relation avec le Groupe LISI (France et étranger) :
 - Administrateur de LISI AEROSPACE SA
 - Administrateur de LISI AUTOMOTIVE Hebei Co Ltd (CHINE)
 - Administrateur de Fastener Technology Baglanti Elemanlari San. Tic. As (Turquie)

- Membre du comité de direction de AIRMON HOLDINGS 1 SAS
- Membre du comité de direction de LISI AEROSPACE FORGED INTEGRATED SOLUTIONS SAS
- Membre du comité de direction de CREUZET AERONAUTIQUE SAS
- Membre du comité de direction de BLANC AERO Industries SAS
- Membre du comité de direction de BLANC AERO Technologies SAS
- Membre du comité de direction de LISI AUTOMOTIVE SAS
- Membre du comité de direction de LISI AUTOMOTIVE Former SAS
- Membre du comité de direction de LISI AUTOMOTIVE Rapid SAS
- Membre du comité de direction de LISI AUTOMOTIVE Nomel SAS
- Membre du comité de direction de LISI MEDICAL SAS

- Hors Groupe LISI (France et étranger) :
 - Directeur Général et administrateur de la Compagnie Industrielle de Delle
 - Directeur Général de CIKO SAS
 - Président Directeur Général de la Société Immeubles de Franche-Comté
 - Gérant de la Société civile immobilière PYKO

Lise NOBRE*Administrateur référent chez LISI S.A., Présidente du Comité d'Audit, Membre du Comité Stratégique et du Comité des Nominations***Nationalité :** française**Née le** 26 juin 1965**Date de 1^{ère} nomination :** 2008**Date d'échéance du mandat :** 2022 (Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2021)**Nombre d'actions détenues au 31 décembre 2021 :** 850

Carrière : Diplômée d'HEC, Lise NOBRE est depuis 1986 active dans l'investissement dans des sociétés non cotées en Europe, du Capital Développement aux rachats d'entreprises avec effet de levier. Après 22 ans chez PAI partners, jusqu'en 2008, où elle était associée et membre du comité d'investissement, en charge des investissements dans les secteurs industriels (notamment automobile, aéronautique, électrique, emballage), elle rejoint le fonds de redressement d'entreprise Butler Capital où elle reste 4 années. En 2013 elle s'associe avec le fondateur de Parvilla, société de gestion indépendante agréée en « private equity ».

Depuis 8 ans, en tant qu'actionnaire de référence et Directrice Générale puis Présidente depuis octobre 2016 de Parvilla, renommée en 2020 Bluester Capital, elle gère 4 fonds spécialisés sur la PME européenne (investissement en direct et via des fonds locaux) et souscrits par des family offices et des entrepreneurs.

Autres mandats et fonctions :

- En relation avec le Groupe LISI (France et étranger) :
 - Néant.
- Hors Groupe LISI (France et étranger) :
 - Présidente de BLUESTER CAPITAL (ex PARVILLA)
 - Administrateur et Présidente du Comité de gouvernance de Compagnie DAHER
 - Administrateur et Membre du Comité Stratégique de ROQUETTE Frères
 - Membre du Beirat de KAMA (All)

Christian PEUGEOT*Administrateur de LISI S.A., Membre du Comité Stratégique***Nationalité :** française**Né le** 9 juillet 1953**Date de 1^{ère} nomination :** 2005**Date d'échéance du mandat :** 2023 (Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2022)**Nombre d'actions détenues au 31 décembre 2021 :** 800

Carrière : Christian Peugeot est diplômé de HEC. Il a effectué toute sa carrière dans le groupe PSA à différentes fonctions commerciales et marketing, a été Directeur des affaires publiques et Délégué aux relations extérieures pour sa dernière activité dans le groupe PSA. De janvier 2016 à mars 2020, il a occupé la présidence du Comité des constructeurs français d'automobiles (CCFA). Le conseil d'administration de l'Organisation Internationale des Constructeurs Automobiles (OICA) a élu à sa présidence Christian Peugeot en février 2019.

Autres mandats et fonctions :

- En relation avec le Groupe LISI (France et étranger) :
 - Néant
- Hors Groupe LISI (France et étranger) :
 - Président Directeur Général de Peugeot frères Industrie
 - Président de Peugeot Saveurs
 - Vice-Président des Établissements PEUGEOT Frères, Président du Comité Éthique, gouvernance
 - Administrateur de PEUGEOT INVEST, membre du Comité financier et d'audit
 - Administrateur de la Compagnie Industrielle de Delle
 - Administrateur du Groupe PSP
 - Gérant de la Société BP GESTION
 - Gérant de la Société SCI LAROCHE
 - Président de l'UNIFAB (Union des Fabricants)

Thierry PEUGEOT

Représentant permanent de la Compagnie Industrielle de Delle au Conseil de LISI S.A., Membre du Comité des Nominations et du Comité des Rémunérations

Nationalité : française

Né le 19 août 1957

Date de 1^{ère} nomination : 2000

Date d'échéance du mandat : 2023 (Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2022)

Nombre d'actions détenues au 31 décembre 2021 : 725

Carrière : Diplômé de l'Essec, Thierry Peugeot est entré en 1982 au sein du groupe Marrel en tant que responsable export Moyen-Orient, Afrique anglophone de la division Air Marrel puis Directeur d'Air Marrel America. Il rejoint les Automobiles Peugeot en 1988 en tant que Chef de zone Asie du Sud-Est puis Directeur Général Peugeot do Brasil en 1997 et Directeur Général de Slica en 1997. Il rejoint les Automobiles Citroën en 2000 en tant que Responsable des Grands Comptes Internationaux puis, en 2002, Directeur des Services et des Pièces de rechange et membre du Comité des Directeurs de PSA Peugeot Citroën. De 2002 à 2014, Thierry Peugeot était Président du Conseil de Surveillance de Peugeot S.A.

Autres mandats et fonctions :

- En relation avec le Groupe LISI (France et étranger) :
 - Néant
- Hors Groupe LISI (France et étranger) :
 - Vice-Président et administrateur des Ets PEUGEOT Frères et Président du Comité des comptes
 - Directeur Général et administrateur de la Société Anonyme de Participations (SAPAR)
 - Administrateur de la Compagnie Industrielle de Delle (CID)
 - Président et administrateur de CITP
 - Président et administrateur de SIV
 - Président et Directeur Général et administrateur de SID
 - Président d'honneur de l'Association Nationale des Sociétés par Actions (ANSA)

Marie-Hélène PEUGEOT-RONCORONI

Administrateur chez LISI S.A., Présidente du Comité des Nominations

Nationalité : française

Née le 17 novembre 1960

Date de 1^{ère} nomination : 2014

Date d'échéance du mandat : 2022 (Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2021)

Nombre d'actions détenues au 31 décembre 2021 : 600

Carrière : Diplômée de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris, Marie-Hélène Peugeot-Roncoroni a commencé sa carrière dans un Cabinet d'audit anglo-saxon avant d'occuper des fonctions à la Direction Financière du Groupe PSA et à la Direction des Relations Industrielles et Humaines. Elle a ensuite rejoint le Conseil de Surveillance de Peugeot S.A. jusqu'à la création de Stellantis et a exercé la fonction de Directrice Générale Déléguée des Établissements Peugeot Frères.

Autres mandats et fonctions :

- En relation avec le Groupe LISI (France et étranger) :
 - Néant
- Hors Groupe LISI (France et étranger) :
 - Administrateur des Établissements PEUGEOT Frères (EPF)
 - Administrateur et Vice-Présidente de PEUGEOT INVEST
 - Administrateur de ESSO SAF (France)
 - Administrateur de SICAV ARMENE 2
 - Administrateur de Peugeot 1810
 - Administrateur et Présidente du Conseil d'Administration de SAPAR
 - Présidente de SAINT-CO SAS
 - Administrateur de Fonds de dotation familial Peugeot

Véronique SAUBOT*Administrateur indépendant chez LISI S.A., Présidente du Comité Stratégique et Membre du Comité des Rémunérations***Nationalité :** française**Née le** 27 décembre 1964**Date de 1^{ère} nomination :** 2018**Date d'échéance du mandat :** 2022 (Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2021)**Nombre d'actions détenues au 31 décembre 2021 :** 700

Carrière : Véronique SAUBOT a commencé sa carrière chez Arthur Andersen en 1989, puis elle a rejoint le groupe Valeo au sein duquel elle a occupé plusieurs postes opérationnels pendant 13 ans. En 2002 elle se voit confier la direction de la stratégie du groupe. Elle crée Coronelli International en 2007 pour proposer des recommandations stratégiques directement exécutables pour un large

portefeuille clients de l'univers industriel. En parallèle, elle siège dans différents conseils d'administration et a pris la direction de Tykya en 2014.

Autres mandats et fonctions :

- En relation avec le Groupe LISI (France et étranger) :
 - Néant
- Hors Groupe LISI (France et étranger) :
 - Présidente de TYKYA
 - Administratrice du Groupe LA POSTE, branche courrier, colis et service à domicile
 - Administratrice indépendante de IMERYS
 - Administratrice indépendante de ESSO SAF

Cyrille VIELLARD*Représentant permanent de VMC au Conseil de LISI S.A., Membre du Comité d'Audit***Nationalité :** française**Né le** 30 mai 1977**Date de 1^{ère} nomination :** 2013**Date d'échéance du mandat :** 2023 (Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2022)**Nombre d'actions détenues au 31 décembre 2021 :** 1 000

Carrière : Diplômé de l'ESSEC, Cyrille Viellard a démarré sa carrière dans le groupe Bosch où il a occupé différents postes opérationnels en France, en Allemagne puis en Espagne de 1998 à 2013. Membre du comité de direction du groupe Rapala VMC depuis 2015, il est aujourd'hui en charge de la marque VMC et de la division hameçons.

Autres mandats et fonctions :

- En relation avec le Groupe LISI (France et étranger) :
 - Néant.
- Hors Groupe LISI (France et étranger) :
 - Président VMC Pêche
 - Président VMC Inc.
 - Administrateur de Viellard Migeon & Cie SA
 - Administrateur de Selectarc Group SA
 - Administrateur de Compagnie Industrielle de Delle SA
 - Membre du Comité exécutif du Groupe Rapala VMC Oyj
 - Membre du comité de direction de Normark Deutschland GmbH
 - Membre du Comité de direction de SELECTARC SAS
 - Administrateur de Normark Polska sp z.o.o.
 - Administrateur de Normark Hungary Zrt
 - Membre élu de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Territoire de Belfort (2021-2026)

Emmanuel VIELLARD*Membre du Conseil d'Administration de Lisi S.A., du Comité Stratégique et du Comité des Nominations***Directeur Général de LISI****Nationalité** : française**Né le** 13 juin 1963**Date de 1^{ère} nomination** : 1989**Date d'échéance du mandat** : 2023 (Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2022)**Nombre d'actions détenues au 31 décembre 2021** : 37 454

Carrière : Emmanuel Viellard est diplômé de l'EDHEC Business School en 1986. Il a effectué son service militaire dans les Forces Spéciales pendant deux ans en tant qu'officier et chef d'escouade au Commando Trépel. Il a décidé de rejoindre le cabinet d'audit Arthur Andersen en 1988, complétant sa carrière universitaire dans les services de conseil financier. Promu Manager, il quitte Arthur Andersen et se lance dans l'entreprise familiale LISI et VMC en 1995 pour occuper différents postes au sein de LISI AEROSPACE. En 2000, Emmanuel Viellard accède à la responsabilité de Vice-Président de LISI, Président de LISI AEROSPACE et de LISI MEDICAL aux côtés de Gilles Kohler, Président-Directeur Général. Depuis le 1^{er} mars 2016, Emmanuel Viellard est Directeur Général du Groupe LISI.

Autres mandats et fonctions

- En relation avec le Groupe LISI (France et étranger) :

- Président du Conseil de LISI AEROSPACE SA
- Président de AIRMON HOLDINGS 1 SAS
- Président de LISI AUTOMOTIVE SAS
- Président de LISI MEDICAL SAS
- Administrateur de ANKIT FASTENERS PRIVATE LIMITED
- Administrateur de Fastener Technology Baglanti Elemanlari San. Tic. As (Turquie)
- Administrateur de BLANC AERO Industries UK
- Administrateur de HI-SHEAR HOLDINGS Ltd
- Administrateur de HI-SHEAR Corporation
- Administrateur de HI-SHEAR HOLDINGS Inc
- Administrateur de LISI AEROSPACE Canada Corp
- Administrateur de LISI AEROSPACE North America Inc

- Administrateur de THE MONADNOCK Company
- Administrateur de B&E Manufacturing Company Inc
- Administrateur de LISI AUTOMOTIVE Hebei Co. Ltd
- Administrateur de TERMAX Company
- Administrateur de TERMAX International Holdings LLC
- Administrateur de LISI AUTOMOTIVE HI VOL
- Administrateur de LISI MEDICAL Remmele Inc
- Administrateur de LISI Holding North America
- Membre du comité de direction de LISI AUTOMOTIVE Former SAS
- Membre du comité de direction de LISI AUTOMOTIVE Rapid SAS
- Membre du comité de direction de LISI AUTOMOTIVE Nomel SAS
- Membre du comité de direction de CREUZET AERONAUTIQUE SAS
- Membre du comité de direction de LISI AEROSPACE FORGED INTEGRATED SOLUTIONS SAS
- Membre du comité de direction de BLANC AERO Industries SAS
- Membre du comité de direction de BLANC AERO Technologies SA
- Membre du comité de direction de LISI MEDICAL Orthopaedics SAS
- Membre du comité de direction de LISI MEDICAL Fasteners SAS

- Hors Groupe LISI (France et étranger) :

- Président de Financière VIELLARD SAS
- Président Directeur Général de VIELLARD MIGEON & Cie SA
- Administrateur de Selectarc Group SA
- Administrateur de la Compagnie Industrielle de Delle
- Administrateur de RAPALA-VMC OYJ (Finlande)
- Membre du bureau du GIFAS
- Président d'honneur du GEAD
- Membre du Comité exécutif du MEDEF
- Président du Comité Liaison Défense

2.2.2 Liens familiaux

Les seuls liens directs de parenté existant entre les personnes énumérées ci-dessus sont les suivants :

- Gilles KOHLER et Jean-Philippe KOHLER sont frères.
- Thierry PEUGEOT et Marie-Hélène PEUGEOT-RONCORONI sont frère et soeur.
- Capucine KOHLER est la fille de Gilles KOHLER.

2.2.3 Absence de conflits d'intérêts

À la connaissance de la Société, il n'existe aucun conflit d'intérêt actuel ou potentiel entre LISI S.A. et les membres du Conseil d'Administration tant en ce qui concerne leurs intérêts personnels que les autres obligations. Le règlement intérieur du Conseil prévoit expressément, le cas échéant, la situation de conflit d'intérêt : « Les membres du Conseil d'Administration ont pour devoir de faire part au

Conseil de toute situation de conflit d'intérêt, même potentielle, actuelle ou à venir, dans laquelle ils sont ou seront susceptibles de se trouver. Lorsque le Conseil d'Administration délibère sur un sujet concernant directement ou indirectement un de ses membres, le membre concerné est invité à quitter, le temps des débats et, le cas échéant, du vote, la réunion du Conseil ».

2.2.4 Absence de condamnation pour fraude, d'association à une faillite ou d'incrimination et/ou sanction publique

À la connaissance de la société, au cours des cinq dernières années :

- Aucune condamnation pour fraude n'a été prononcée à l'encontre de l'un des membres du Conseil d'Administration,
- Aucun des membres du Conseil d'Administration n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation en tant que membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance,
- Et aucune incrimination et/ou sanction publique officielle n'a été prononcée à l'encontre de l'un des membres du Conseil d'Administration de la société par des autorités statutaires ou réglementaires.

2.3 Les rémunérations et intérêts des mandataires sociaux

2.3.1 Jetons de présence

L'Assemblée Générale des actionnaires, tenue le 26 avril 2019, a fixé le montant maximal annuel des jetons de présence alloués au Conseil d'Administration à 500 000 euros à compter de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2019, jusqu'à décision contraire.

Les travaux des administrateurs sont rémunérés par les jetons de présence aux séances du Conseil d'Administration et des Comités auxquels ils siègent. Les

jetons de présence sont versés aux administrateurs à la fin de chaque semestre en fonction de leur participation aux séances du Conseil et des Comités du semestre. Ils comprennent une part fixe par séance à laquelle s'ajoute une part variable selon le type de présence de l'administrateur concerné (physique ou audio/visio).

Les jetons de présence versés aux administrateurs en 2021 se sont élevés à 460 000 €.

Le tableau ci-dessous récapitule les jetons de présence versés aux administrateurs et acquis par les administrateurs au titre de l'exercice :

Membres du Conseil	Jetons de présence versés en 2020 par LISI S.A. (en euros)	Jetons de présence versés en 2021 par LISI S.A. (en euros)	Jetons de présence acquis au titre de 2020 (en euros)	Jetons de présence acquis au titre de 2021 (en euros)
BIRCHLER Bernard		19 500		19 500
CARRERE Isabelle	36 250	31 000	36 250	31 000
DAHER Patrick	42 000	43 500	42 000	43 500
GARNIER Françoise		19 500		19 500
GAUTIER Emmanuelle	35 250	4 000	35 250	4 000
KOHLER Capucine	29 250	31 000	29 250	31 000
KOHLER Gilles	52 500	59 500	52 500	59 500
LEBARD Pascal	29 250	11 500	29 250	11 500
NOBRE Lise	49 500	56 500	49 500	56 500
PEUGEOT Christian	27 250	31 000	27 250	31 000
PEUGEOT Thierry	42 000	41 500	42 000	41 500
PEUGEOT-RONCORONI Marie Hélène	32 750	38 500	32 750	38 500
SAUBOT Véronique	42 000	42 000	42 000	42 000
VIELLARD Cyrille	36 250	31 000	36 250	31 000
TOTAL	454 250	460 000	454 250	460 000

Les administrateurs mentionnés ci-dessus n'ont pas perçu de rémunération d'autre nature que les jetons de présence mentionnés ci-dessus de la part de LISI S.A. et ses filiales.

Monsieur Gilles KOHLER perçoit depuis le 1^{er} janvier 2019 une rémunération sous forme de jetons de présence en ses qualités de Président du Conseil d'Administration et de membre des comités tels que décrits dans sa fiche administrateur (paragraphe 2.2.1 ci-avant). Aucune autre nature de rémunération ne lui est versée.

Messieurs Emmanuel VIELLARD et Jean-Philippe KOHLER n'ont pas reçu de jetons de présence sur l'exercice.

Messieurs Gilles KOHLER, Jean-Philippe KOHLER, Emmanuel VIELLARD, Cyrille VIELLARD, Thierry PEUGEOT et Christian PEUGEOT ont également perçu des jetons de présence de la société de contrôle CID. Ces derniers ne sont pas significatifs.

2.3.2 Actions détenues par les mandataires sociaux

Le tableau ci-dessous récapitule le nombre d'actions détenues par les mandataires sociaux au 31 décembre 2021 :

Mandataires sociaux	Nombre d'actions LISI détenues directement	Nombre d'actions LISI détenues indirectement
BIRCHLER Bernard	0	
CARRERE Isabelle	1 000	
DAHER Patrick	1 000	
GARNIER Françoise	0	
KOHLER Gilles	84 955	
KOHLER Capucine	600	
KOHLER Jean-Philippe (représentant permanent de CIKO)	73 861	
NOBRE Lise	850	
PEUGEOT Christian (représentant de PEUGEOT Invest)	800	2 750 000
PEUGEOT Thierry (représentant permanent de CID)	725	29 643 620
PEUGEOT-RONCORONI Marie-Hélène	600	
SAUBOT Véronique	700	
VIELLARD Emmanuel	37 454	
VIELLARD Cyrille (représentant permanent de VMC)	1 000	3 112 818
TOTAL	203 545	35 506 438

La nomination de Madame Françoise GARNIER et de Monsieur Bernard BIRCHLER étant intervenue au cours de l'exercice 2021, ces derniers devront se mettre en conformité selon l'article 20 du code AFEP-MEDEF de

janvier 2020 au cours de l'exercice 2022 en acquérant un nombre minimum d'actions significatif au regard des rémunérations qui leur ont été allouées.

2.3.3 Pouvoirs et Rémunérations des dirigeants

2.3.3.1 – Pouvoirs du Directeur Général et, le cas échéant, des Directeurs Généraux délégués - limitations spécifiques apportées par le Conseil d'Administration aux pouvoirs du Directeur Général et, le cas échéant, à ceux des Directeurs Généraux délégués

Les pouvoirs qui ne sont, en vertu des dispositions législatives et réglementaires en vigueur et des dispositions des statuts et du règlement intérieur de la Société :

- ni réservés au Conseil d'Administration,
- ni réservés aux Assemblées Générales d'actionnaires de la Société,

sont dévolus au Directeur Général de la Société et, le cas échéant, aux Directeurs Généraux délégués.

Lors de la décision de nomination du Directeur Général ou, le cas échéant, d'un Directeur Général délégué, des limites spécifiques peuvent éventuellement être fixées par le

Conseil d'Administration aux pouvoirs du Directeur Général de la Société ou, le cas échéant, du Directeur Général Délégué.

Le présent article du règlement intérieur du Conseil d'Administration est mis à jour à la date de la décision du conseil, afin d'intégrer lesdites limites spécifiques.

Le Conseil d'Administration peut en outre limiter, pour une opération particulière, l'étendue des pouvoirs du Directeur Général ou d'un Directeur Général Délégué.

Le cas échéant, ces limitations sont fixées dans le procès-verbal du Conseil d'Administration qui autorise ladite opération.

2.3.3.2 – Rémunérations des dirigeants

	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON
DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL NON EXÉCUTIF								
Gilles KOHLER Fonction : Président du Conseil d'Administration Date de début de mandat : 1999 Date de fin de mandat : 2022		X		X		X		X
DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX EXÉCUTIFS								
Emmanuel VIELLARD Fonction : Directeur Général Date de début de mandat : 2016 Date de fin de mandat : 2022		X		X		X		X
Jean-Philippe KOHLER Fonction : Directeur Général Délégué Date de début de mandat : 2016 Date de fin de mandat : 2022		X		X		X		X

Les conditions de rémunération du Président du Conseil d'Administration, du Directeur Général et du Directeur Général Délégué sont arrêtées par le Conseil d'Administration sur proposition du Comité des Rémunérations.

Rémunérations du Président du Conseil d'Administration

La rémunération de Monsieur Gilles KOHLER en qualité de président du Conseil d'Administration a été fixée par le Conseil d'Administration sur proposition du Comité des Rémunérations.

Depuis le 1^{er} janvier 2019, elle est versée exclusivement sous forme de jetons de présence comprenant une part fixe et une part variable.

Le détail de la rémunération versée au Président du Conseil d'Administration s'établit donc ainsi :

Gilles KOHLER

Président du Conseil d'Administration de LISI S.A.

	2021	2020
Rémunérations dues au titre de l'exercice - sous forme de jetons de présence	59 500	52 500
TOTAL	59 500	52 500

Concernant l'exercice 2022, le Conseil d'Administration, sur proposition du Comité des Rémunérations soumettra au vote de l'Assemblée Générale du 28 avril 2022, le maintien de la nature et du mode de calcul de la rémunération selon les mêmes principes qu'en 2021.

Rémunérations du Directeur Général et du Directeur Général Délégué

En 2021, la partie variable de la rémunération des dirigeants est plafonnée à 65 % de la rémunération fixe et se répartit de la manière suivante :

- 50 % attribuée à des critères financiers :
 - 30 points au titre de la marge opérationnelle (Résultat opérationnel courant en pourcentage de chiffre d'affaires),
 - 20 points au titre du Free Cash Flow

- 30 % attribuée à la réalisation des plans d'actions NEW DEAL (plan d'adaptation aux nouvelles données du marché suite à la crise sanitaire),

- 20 % laissée à l'appréciation du Conseil d'Administration
- Le niveau de réalisation attendu des objectifs mentionnés ci-dessus a été établi de manière précise mais le détail n'est pas rendu public pour des raisons de confidentialité.

Les tableaux de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social de la société LISI S.A. s'établissent comme suit en € :

Emmanuel VIELLARD

Directeur Général de LISI S.A.

	2021	2020
Rémunérations dues au titre de l'exercice	589 107	505 824
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice *	Néant	Néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice *	167 325	396 900

* Valorisation au cours du jour du Conseil d'Administration qui a validé le plan et sur la base d'une réalisation des conditions de performance de 100 % : 21,00 € pour le plan 2020 et 24,25 € pour le plan 2021

Jean-Philippe KOHLER

Directeur Délégué de LISI S.A.

	2021	2020
Rémunérations dues au titre de l'exercice	497 015	427 512
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice *	Néant	Néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice *	167 325	144 900

* Valorisation au cours du jour du Conseil d'Administration qui a validé le plan et sur la base d'une réalisation des conditions de performance de 100 % : 21,00 € pour le plan 2020 et 24,25 € pour le plan 2021

Les tableaux récapitulatifs des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social de LISI S.A. s'établissent comme suit en € :

Emmanuel VIELLARD Directeur Général de LISI S.A.	Montants au titre de l'exercice 2021		Montants au titre de l'exercice 2020	
	dus	versés	dus	versés
Rémunération fixe	402 000	402 000	402 000	402 000
Rémunération variable	172 000	86 000	86 000	241 000
Intéressement	12 596	15 313	15 313	15 129
Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant	Néant	Néant
Jetons de présence	Néant	Néant	Néant	Néant
Avantage en nature : véhicule de fonction	2 511	2 511	2 511	2 511
TOTAL	589 107	505 824	505 824	660 640

Jean-Philippe KOHLER Directeur Délégué de LISI S.A.	Montants au titre de l'exercice 2021		Montants au titre de l'exercice 2020	
	dus	versés	dus	versés
Rémunération fixe	337 200	337 200	337 200	337 200
Rémunération variable	144 000	72 000	72 000	202 000
Intéressement	12 596	15 313	15 313	15 129
Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant	Néant	Néant
Jetons de présence	Néant	Néant	Néant	Néant
Avantage en nature : véhicule de fonction	3 219	3 219	2 999	2 944
TOTAL	497 015	427 732	427 512	557 273

Éléments de rémunération 2022 du Directeur Général et du Directeur Général Délégué

Concernant l'exercice 2022, le Conseil d'Administration, sur proposition du Comité des Rémunérations soumettra au vote de l'Assemblée Générale du 28 avril 2022, le maintien de la rémunération fixe à hauteur du montant versé en 2020 et 2021, sans augmentation, ainsi que la reconduction des clés de répartition de la rémunération variable de 2021 pour les 2 dirigeants.

Les rémunérations présentées correspondent à l'ensemble de celles qui ont été versées par LISI S.A., aucune rémunération n'a été versée par ses filiales et la société de contrôle CID.

La société LISI S.A. ne s'est pas engagée au bénéfice de ses mandataires sociaux au versement d'éléments de

rémunérations, d'indemnités ou d'avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions des dits mandataires.

Avantages en nature accordés aux dirigeants

Messieurs Emmanuel VIELLARD et Jean-Philippe KOHLER ont bénéficié en 2021 d'un véhicule de fonction.

Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social

Il n'y a pas eu d'attribution d'options de souscription ou d'achats d'actions durant l'exercice 2021.

Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social

En 2021, les mandataires sociaux n'ont exercé aucune option.

Actions sous conditions de performance attribuées à chaque dirigeant mandataire social

Les plans attribués en cours au 31 décembre 2021 figurent dans le tableau suivant :

	N° et date du plan	Nombre d'actions maximum attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés (en euros)	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance minimales pour déclencher une attribution
Emmanuel VIELLARD Fonction : Directeur Général	N°:16 Date : 11/12/2019	5 100	0	Fév 2022	Fév 2022	ANR (actif net réévalué) au moins égal à 1 450 M€
	N°:17 Date : 09/12/2020	6 900	108 675	Fév 2023	Fév 2023	ANR (actif net réévalué) au moins égal à 800 M€
	N°:17ter Date : 09/12/2020	12 000	126 000	Fév 2026	Fév 2026	cours LISI cible défini correspondant à la moyenne des 60 dernières cotations de 2025 ou à la moyenne annuelle des cotations de cette même année, en prenant en compte la plus haute valorisation des deux. Un abaque progressif est fixé à partir d'un seuil de déclenchement d'attribution également déterminé
	N°:18 Date : 08/12/2021	6 900	144 900	Fév 2024	Fév 2024	ANR (actif net réévalué) au moins égal à 900 M€
TOTAL		30 900	379 575			
Jean-Philippe KOHLER Fonction : Directeur Général Délégué	N°:16 Date : 11/12/2019	5 100	0	Fév 2022	Fév 2022	ANR (actif net réévalué) au moins égal à 1 450 M€
	N°:17 Date : 09/12/2020	6 900	108 675	Fév 2023	Fév 2023	ANR (actif net réévalué) au moins égal à 800 M€
	N°:18 Date : 08/12/2021	6 900	144 900	Fév 2024	Fév 2024	ANR (actif net réévalué) au moins égal à 900 M€
TOTAL		18 900	253 575			

Actions sous conditions de performance devenues disponibles durant l'exercice pour chaque dirigeant mandataire social

Le Conseil d'Administration constatant que les conditions majeures pour l'attribution d'actions ne sont pas réalisées, décide de ne pas délivrer d'actions au titre du plan 2019.

2.3.3.3 – Ratios d'équité

Ce paragraphe a été rédigé conformément aux dispositions de l'article L.225-37-3 alinéa 6 du code de commerce et aux lignes directrices sur les multiples de rémunération de l'AFEP du 28 janvier 2020.

Les salariés pris en compte dans le calcul du ratio sont ceux rémunérés directement par l'ensemble des sociétés françaises du Groupe. Cette population de référence est composée des personnes présentes tout au long des exercices concernés. L'effectif est composé de 53 % d'ouvriers, 30 % de techniciens et agents de maîtrise et de 17 % de cadres.

Les ratios ont été calculés sur la base des rémunérations fixes et variables dues au cours des exercices mentionnés et du nombre d'actions attribuées définitivement au titre de ces mêmes périodes.

	2017	2018	2019	2020	2021
Performance de la société					
Chiffre d'affaires (en millions d'euros)	1 643	1 645	1 730	1 230	1 164
Évolution N/N-1	+ 4,6 %	+ 0,1 %	+ 5,2 %	- 28,9 %	- 5,4 %
Résultat opérationnel courant (en millions d'euros)**	171	136	155	42	67
Évolution N/N-1	+ 8,2 %	- 20,5 %	+ 14,0 %	- 73,2 %	+ 60,5 %
Marge opérationnelle courante (en millions d'euros)**	10,4 %	8,2 %	9,0 %	3,4 %	5,7 %
Évolution N/N-1	+ 0,4 pt	- 2,2 pts	+ 0,8 pt	- 5,6 pts	+ 2,3 pts
Rémunération des salariés					
Rémunération moyenne (en milliers d'euros)	34,3	34,9	36,3	35,3	36,0
Évolution N/N-1	+ 1,0 %	+ 1,9 %	+ 4,0 %	- 2,7 %	+ 1,8 %
Rémunération médiane (en milliers d'euros)	31,2	31,6	32,9	31,5	32,3
Évolution N/N-1	+ 0,6 %	+ 1,6 %	+ 4,0 %	- 4,4 %	+ 2,6 %
Gilles KOHLER - Président du Conseil d'Administration ⁽¹⁾					
Rémunération due (en milliers d'euros)	242	276	59	53	60
Évolution N/N-1	- 63,4 %	+ 14,3 %	- 78,7 %	- 10,0 %	+ 12,5 %
Ratio sur rémunération moyenne des salariés	7,0	7,9	1,6	1,5	1,7
Évolution N/N-1	- 63,7 %	+ 12,2 %	- 79,5 %	- 7,4 %	+ 10,5 %
Ratio sur rémunération médiane des salariés	7,8	8,7	1,8	1,7	1,8
Évolution N/N-1	- 63,6 %	+ 12,5 %	- 79,5 %	- 5,9 %	+ 9,6 %
Emmanuel VIELLARD - Directeur Général					
Rémunération due (en milliers d'euros)	694	585	658	510	589
Évolution N/N-1	+ 1,3 %	- 15,7 %	+ 12,5 %	- 22,5 %	+ 15,6 %
Ratio sur rémunération moyenne des salariés	20,2	16,7	18,1	14,4	16,4
Évolution N/N-1	+ 0,3 %	- 17,3 %	+ 8,2 %	- 20,3 %	+ 13,5 %
Ratio sur rémunération médiane des salariés	22,3	18,5	20,0	16,2	18,2
Évolution N/N-1	+ 0,6 %	- 17,0 %	+ 8,2 %	- 19,0 %	+ 12,6 %
Jean-Philippe KOHLER - Directeur Général Délégué					
Rémunération due (en milliers d'euros)	601	515	556	431	497
Évolution N/N-1	+ 8,4 %	- 14,3 %	+ 8,0 %	- 22,4 %	+ 15,2 %
Ratio sur rémunération moyenne des salariés	17,5	14,7	15,3	12,2	13,8
Évolution N/N-1	+ 7,3 %	- 15,9 %	+ 3,9 %	- 20,3 %	+ 13,2 %
Ratio sur rémunération médiane des salariés	19,3	16,3	16,9	13,7	15,4
Évolution N/N-1	+ 7,7 %	- 15,6 %	+ 3,9 %	- 18,9 %	+ 12,2 %

* Suite au départ à la retraite de Monsieur Gilles Kohler en 2016, ses fonctions de Président Directeur Général se sont éteintes et le statut de mandataire non exécutif lui a été attribué.

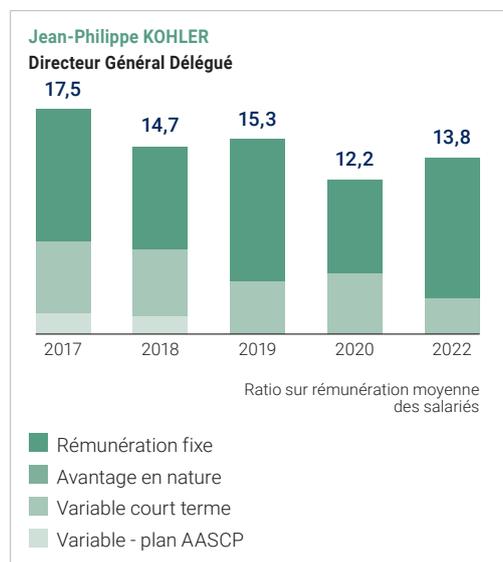
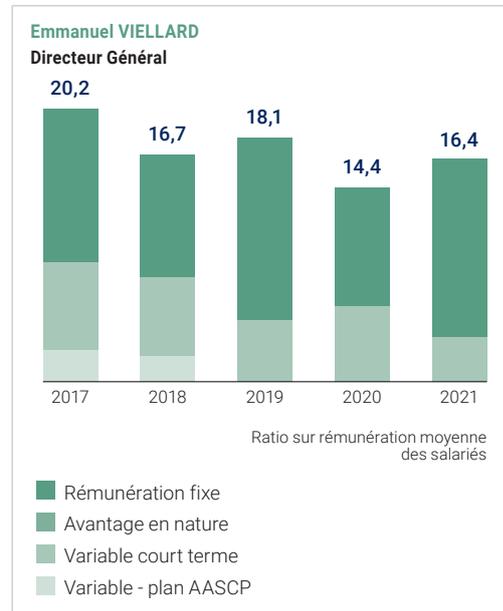
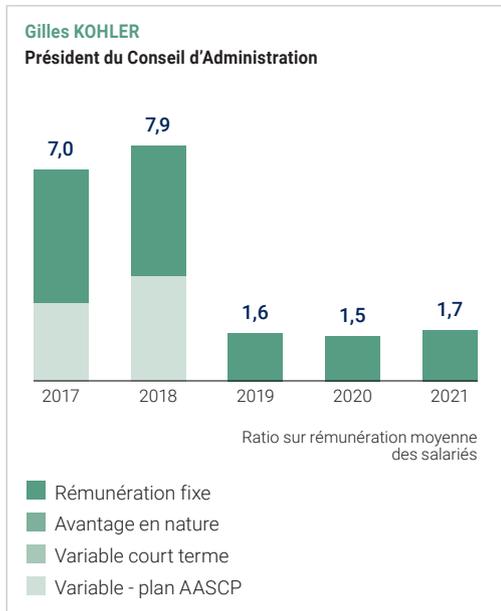
De 2016 à 2018, les revenus perçus s'apparentaient à un mandat social au titre de ses fonctions de Président du Conseil d'Administration auxquels s'ajoutent les actions sous conditions de performance ou actions gratuites attribuées définitivement après une période d'acquisition de 2 ans.

Depuis 2019, sa rémunération est composée exclusivement de jetons de présence.

** Après allongement des durées d'amortissements pour l'exercice 2021.

Évolution de la rémunération fixe et variable annuelle due au cours des 5 derniers exercices

Les graphiques ci-dessous détaillent pour chacun des mandataires sociaux les ratios sur rémunération moyenne des salariés répartis selon les différentes natures de rémunération qui leur sont attribuées.



2.4 Mise en œuvre de la règle « appliquer ou expliquer » du code AFEP-MEDEF de janvier 2020

Dispositions du code AFEP MEDEF écartées

Explications

Nombre de membres indépendants au Conseil d'Administration

Art 9.3 : dans les sociétés contrôlées, la part des administrateurs indépendants doit être d'au moins un tiers.

Selon les critères du Code AFEP MEDEF modifié en janvier 2020 auxquels se réfère la Société, Monsieur Patrick DAHER, administrateur indépendant de plus de 12 ans, ne bénéficie plus strictement de la qualité d'administrateur indépendant et est considéré comme administrateur « qualifié ». De plus, suite à la fin des mandats de Monsieur Pascal LEBARD et de Madame Emmanuelle GAUTIER, deux nouveaux administrateurs indépendants ont été nommés : Madame Françoise GARNIER et Monsieur Bernard BIRCHLER.

En conséquence, la règle de composition du conseil prévoyant qu'un tiers des administrateurs doit être indépendant n'est pas respectée.

Le total des administrateurs indépendants s'élève donc à 3, soit 21 % des membres du Conseil et celui des administrateurs hors groupe à 5, soit 36 % des membres du Conseil.

Le renouvellement des prochains mandats sera l'occasion de revenir vers l'objectif formel du tiers d'administrateurs indépendants (cf. paragraphe 2.1 du présent chapitre)

COMPOSITION DU COMITE D'AUDIT

Art 16.1 : la part des administrateurs indépendants dans le comité d'Audit doit être au moins de deux tiers et le comité ne doit comprendre aucun dirigeant mandataire social exécutif

Le Comité d'Audit de LISI S.A. ne comporte aucun dirigeant mandataire social exécutif ; mais il est composé pour moitié d'administrateurs indépendant et qualifié et pour moitié d'administrateurs relevant des groupes familiaux. Cette non-conformité sera corrigée au cours du 1^{er} semestre 2022.

COMPOSITION DU COMITE DES NOMINATIONS

Art 17.1 : Il ne doit comporter aucun dirigeant mandataire social exécutif et être composé majoritairement d'administrateurs indépendants

Le Comité des Nominations de LISI S.A. ne comporte aucun dirigeant mandataire social exécutif ; mais il est composé majoritairement d'administrateurs relevant des groupes familiaux reflétant ainsi la composition capitalistique de la société. Cette non-conformité sera corrigée au cours du 1^{er} semestre 2022.

COMPOSITION DU COMITE DES REMUNERATIONS

Art 18.1 : il est recommandé que le président du comité soit indépendant et qu'un administrateur salarié en soit membre

Le Comité des Rémunérations de LISI S.A. est présidé par un administrateur qualifié et ne comporte pas d'administrateur salarié. Le Comité des Nominations en charge de la Gouvernance de la Société a étudié cette dernière question durant l'année 2021. Ces deux non-conformités seront corrigées au cours du 1^{er} semestre 2022.

LA REMUNERATION DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX

Art 25.3.3 : Rémunérations de long terme des dirigeants mandataires sociaux exécutifs.

Dispositions spécifiques aux options d'actions et actions de performance : les conseils doivent fixer le pourcentage de rémunération que ne doivent pas dépasser ces attributions (...) et définir le pourcentage maximum d'options et d'actions de performance pouvant être attribuées aux dirigeants mandataires sociaux par rapport à l'enveloppe globale votée par les actionnaires.

Cette disposition sera mise en œuvre en 2022 et indiquée dans le prochain Document d'Enregistrement Universel.

[Cette page est intentionnellement laissée en blanc]



7 Assemblée Générale

1	Ordre du jour	190
2	Texte des projets de résolutions	190
3	Annexe au texte des projets de résolutions	195

1 Ordre du jour

DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
- Approbation des conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de Commerce ;
- Quitus aux Administrateurs et aux Commissaires aux Comptes ;
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
- Constatation de l'expiration du mandat d'administrateur de Madame Lise NOBRE ;
- Nomination de Madame Florence VERZELEN en qualité d'administrateur ;
- Renouvellement du mandat d'administrateur de Madame Isabelle CARRERE ;
- Renouvellement du mandat d'administrateur de Madame Capucine KOHLER-ALLERTON ;
- Renouvellement du mandat d'administrateur de Madame Marie-Hélène PEUGEOT-RONCORONI ;
- Renouvellement du mandat d'administrateur de Madame Véronique SAUBOT ;
- Approbation des informations mentionnées à l'article L.22-10-9 I du Code de Commerce relatives à la rémunération des mandataires sociaux versée au cours ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
- Approbation des éléments de rémunération versés au cours ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 à Monsieur Gilles KOHLER, Président du Conseil d'Administration ;
- Approbation des éléments de rémunération versés au cours ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 à Monsieur Emmanuel VIELLARD, Directeur Général ;
- Approbation des éléments de rémunération versés au cours ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 à Monsieur Jean-Philippe KOHLER, Directeur Général Délégué ;
- Approbation de la politique de rémunération applicable au Président du Conseil d'Administration ;
- Approbation de la politique de rémunération applicable au Directeur Général ;
- Approbation de la politique de rémunération applicable au Directeur Général Délégué ;
- Approbation de la politique de rémunération applicable aux administrateurs ;
- Autorisation de rachat par la société de ses propres actions ;

DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

- Attribution gratuite d'actions aux salariés et mandataires sociaux : autorisation à donner au Conseil d'Administration pour procéder à cette attribution gratuite d'actions ;
- Pouvoirs pour les formalités légales.

2 Texte des projets de résolutions

DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Première résolution - Approbation des comptes annuels

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 tels qu'ils lui ont été présentés, faisant apparaître un bénéfice de

10 136 822 €, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'Assemblée Générale approuve en outre les dépenses effectuées au cours de l'exercice écoulé, ayant trait aux opérations visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts, pour un montant global de 48 163 €.

Deuxième résolution - Approbation des comptes consolidés

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2021, approuve les comptes consolidés établis conformément aux

dispositions des articles L.233-16 et suivants du Code de Commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils lui ont été présentés, faisant ressortir un bénéfice de 44 047 730 €.

Troisième résolution – Approbation des conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de Commerce

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L.225-38 du Code de Commerce, approuve les éléments indiqués dans ce rapport.

Quatrième résolution – Quitus aux Administrateurs et aux Commissaires aux Comptes

L'Assemblée Générale donne quitus de leur gestion aux Administrateurs et de leur mandat aux Commissaires aux Comptes en ce qui concerne l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Cinquième résolution – Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter comme suit le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021 :

bénéfice de l'exercice	10 136 822,05
report à nouveau antérieur	132 589 076,37
soit un bénéfice distribuable de	142 725 898,42
affecté comme suit :	
un dividende de 0,29 € par action, soit la somme totale ⁽¹⁾ de	15 693 151,93
au compte « report à nouveau », le solde, soit la somme de	127 032 746,49

Le montant des dividendes distribués sera éligible à l'abattement de 40 % bénéficiant, le cas échéant, aux personnes physiques domiciliées fiscalement en France, conformément à l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts.

Le dividende sera détaché le 4 mai 2022 et mis en paiement le 6 mai 2022.

En outre, il est rappelé que les sommes distribuées à titre de dividendes au titre des trois exercices précédents ont été les suivantes, par action :

Exercice	Dividende versé ⁽²⁾
31 décembre 2018	0,44 €
31 décembre 2019	0,00 €
31 décembre 2020	0,14 €

Sixième résolution – Constatation de l'expiration du mandat d'administrateur de Madame Lise NOBRE

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, constate l'expiration, à l'issue de la présente Assemblée, du mandat d'administrateur de Madame Lise NOBRE.

Septième résolution – Nomination de Madame Florence VERZELEN en qualité d'administrateur

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, décide de nommer Madame Florence VERZELEN, demeurant 11, rue du Val de Grace – 75005 Paris, de nationalité française, en qualité d'administrateur, à compter de ce jour et pour une durée de quatre ans venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera en 2026 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Huitième résolution – Renouvellement du mandat d'administrateur de Madame Isabelle CARRERE

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, renouvelle le mandat d'administrateur de Madame Isabelle CARRERE, pour une durée de quatre années venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera en 2026 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Neuvième résolution – Renouvellement du mandat d'administrateur de Madame Capucine KOHLER-ALLERTON

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, renouvelle le mandat d'administrateur de Madame Capucine KOHLER-ALLERTON, pour une durée de quatre années venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera en 2026 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Dixième résolution – Renouvellement du mandat d'administrateur de Madame Marie-Hélène PEUGEOT-RONCORONI

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, renouvelle le mandat d'administrateur de Madame Marie-Hélène PEUGEOT-RONCORONI, pour une durée de quatre années venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera en 2026 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

(1) De ce montant sera déduit le dividende qui concernera les actions conservées par la société au titre des actions auto-détenues. Tous pouvoirs sont ainsi donnés au Conseil d'Administration pour déterminer le montant total définitif de la distribution et, en conséquence, le montant à porter au compte « report à nouveau ».

(2) Montant intégralement éligible à l'abattement de 40 % bénéficiant, le cas échéant, aux personnes physiques domiciliées fiscalement en France, conformément à l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts.

Onzième résolution – Renouvellement du mandat d'administrateur de Madame Véronique SAUBOT

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, renouvelle le mandat d'administrateur de Madame Véronique SAUBOT, pour une durée de quatre

années venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera en 2026 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Douzième résolution – Approbation des informations mentionnées à l'article L. 22-10-9 I du Code de Commerce relatives à la rémunération des mandataires sociaux versée au cours ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021

L'Assemblée Générale, conformément aux dispositions de l'article L.22-10-34 I du Code de Commerce, approuve les informations mentionnées à l'article L.22-10-9 I du Code de

Commerce au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2021, telles que décrites dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise établi par le Conseil d'Administration.

Treizième résolution – Approbation des éléments de rémunération versés au cours ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 à Monsieur Gilles KOHLER, Président du Conseil d'Administration

L'Assemblée Générale, conformément aux dispositions de l'article L.22-10-34 II du Code de Commerce, approuve les éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 à Monsieur

Gilles KOHLER en sa qualité de Président du Conseil d'Administration, tels que décrits dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise établi par le Conseil d'Administration.

Quatorzième résolution – Approbation des éléments de rémunération versés au cours ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 à Monsieur Emmanuel VIELLARD, Directeur Général

L'Assemblée Générale, conformément aux dispositions de l'article L.22-10-34 II du Code de Commerce, approuve les éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours ou attribués au

titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 à Monsieur Emmanuel VIELLARD en sa qualité de Directeur Général, tels que décrits dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise établi par le Conseil d'Administration.

Quinzième résolution – Approbation des éléments de rémunération versés au cours ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 à Monsieur Jean-Philippe KOHLER, Directeur Général Délégué

L'Assemblée Générale, conformément aux dispositions de l'article L.22-10-34 II du Code de Commerce, approuve les éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 à Monsieur

Jean-Philippe KOHLER en sa qualité de Directeur Général Délégué, tels que décrits dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise établi par le Conseil d'Administration.

Seizième résolution – Approbation de la politique de rémunération applicable au Président du Conseil d'Administration

L'Assemblée Générale, conformément aux dispositions de l'article L.22-10-8 du Code de Commerce, approuve la politique de rémunération applicable au Président du

Conseil d'Administration, telle que décrite dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise établi par le Conseil d'Administration.

Dix-septième résolution – Approbation de la politique de rémunération applicable au Directeur Général

L'Assemblée Générale, conformément aux dispositions de l'article L.22-10-8 du Code de Commerce, approuve la politique de rémunération applicable au Directeur Général,

telle que décrite dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise établi par le Conseil d'Administration.

Dix-huitième résolution – Approbation de la politique de rémunération applicable au Directeur Général Délégué

L'Assemblée Générale, conformément aux dispositions de l'article L.22-10-8 du Code de Commerce, approuve la politique de rémunération applicable au Directeur Général

Délégué, telle que décrite dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise établi par le Conseil d'Administration.

Dix-neuvième résolution – Approbation de la politique de rémunération applicable aux administrateurs

L'Assemblée Générale, conformément aux dispositions de l'article L.22-10-8 du Code de Commerce, approuve la politique de rémunération applicable aux administrateurs,

telle que décrite dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise établi par le Conseil d'Administration.

Vingtième résolution – Programme de rachat d’actions

L’Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d’Administration, conformément à l’article L.22-10-62 du Code de Commerce :

- autorise le Conseil d’Administration, à procéder, par tous moyens, à des achats d’actions de la société, dans la limite de 10 % du capital social de la société, soit 5 411 431 actions, à l’exception des achats d’actions destinés à la conservation et la remise ultérieure d’actions à titre d’échange ou de paiement dans le cadre d’opérations éventuelles de croissance externe dont la limite sera de 5 % du capital, soit 2 705 715 actions, ces limites étant le cas échéant ajustées afin de tenir compte des éventuelles opérations d’augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme ;
- décide que les actions acquises auront les utilisations suivantes :
 - l’animation sur le marché de l’action de la société par un prestataire de services d’investissement au travers d’un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l’Autorité des Marchés Financiers, étant précisé que dans ce cas, le nombre d’actions pris en compte pour le calcul de la limite de 10 % du capital social de la société visée ci-dessus correspond au nombre d’actions achetées, déduction faite du nombre d’actions revendues pendant la durée de l’autorisation ;
 - l’octroi d’options d’achat d’actions ou l’attribution gratuite d’actions aux salariés et mandataires sociaux de la société et/ou de son Groupe ainsi que l’attribution ou la cession d’actions de la société dans le cadre de plans d’épargne entreprise ou groupe ou autres plans similaires ;
 - la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l’attribution d’actions de la société dans les conditions prévues par la loi ;
 - la conservation et la remise ultérieure d’actions à titre d’échange ou de paiement dans le cadre d’opérations éventuelles de croissance externe ;
 - l’annulation des actions acquises sous réserve de l’approbation par l’Assemblée Générale Extraordinaire convoquée ultérieurement ;
 - la mise en œuvre de toute pratique de marché admise ou qui viendrait à être admise par l’Autorité des Marchés Financiers et, plus généralement, la réalisation de toute autre opération conforme à la réglementation en vigueur, sous réserve d’en informer les actionnaires par voie de communiqué ;
- décide que :
 - l’acquisition, la cession ou le transfert des actions pourront être effectués par tous moyens et à toute époque, en une ou plusieurs fois, et ce, dans le respect de la réglementation en vigueur, sur le marché ou hors marché, y compris par l’acquisition de blocs ou l’utilisation d’instruments dérivés négociés sur un marché réglementé ou de gré à gré ;
 - la société ne pourra pas acheter ses propres actions à un prix supérieur à 60 € hors frais d’acquisition. En cas d’opération sur le capital, notamment de division ou de regroupement des actions ou d’attribution gratuite d’actions aux actionnaires, ce montant sera ajusté dans les mêmes proportions (coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d’actions composant le capital avant l’opération et le nombre d’actions après l’opération). Le montant maximal que la société est susceptible de payer dans l’hypothèse d’achats au prix maximal fixé par l’Assemblée, soit 60 €, s’élèvera à 255 226 680 € ;
 - cette autorisation est valable pour une durée de 18 mois, à compter de la présente Assemblée. Elle prive de tout effet, pour la partie non utilisée et la période non écoulée, et remplace l’autorisation donnée aux termes de la dix-huitième résolution de l’Assemblée Générale Mixte du 29 avril 2021 ;
- donne tous pouvoirs au Conseil d’Administration, avec faculté de délégation et dans les limites décidées ci-avant, pour mettre en œuvre la présente autorisation, à l’effet notamment de passer tous ordres en bourse, conclure tous accords, affecter ou réaffecter les actions acquises aux objectifs poursuivis dans les conditions prévues par la loi, fixer les modalités suivant lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital dans les conditions prévues par la loi et, le cas échéant, les stipulations contractuelles y afférentes, établir tous documents et communiqués, effectuer toutes formalités et toutes déclarations auprès de tous organismes et, d’une manière générale, faire tout ce qui est nécessaire.

DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE**Vingt-et-unième résolution – Attribution gratuite d'actions aux salariés et mandataires sociaux : autorisation à donner au Conseil d'Administration pour procéder à cette attribution gratuite d'actions**

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, conformément aux articles L.225-197-1 et suivants, L.22-10-59 et L.22-10-60 du Code de Commerce :

- autorise le Conseil d'Administration à procéder, en une ou plusieurs fois, au profit des salariés et mandataires sociaux, éligibles au sens de l'article L.225-197-1 du Code de Commerce, de la société et des sociétés ou groupements qui lui sont liés au sens de l'article L.225-197-2 du Code de Commerce, ou de certaines catégories d'entre eux qu'il déterminera, à une attribution gratuite d'actions de la société ;
- décide que le Conseil d'Administration déterminera le nombre d'actions susceptibles d'être attribuées gratuitement à chaque bénéficiaire, ainsi que les conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution de ces actions ;
- décide que le nombre total d'actions attribuées gratuitement ne pourra pas excéder 1 000 000 actions, soit environ 1,85 % du capital de la société à ce jour, sous réserve d'éventuels ajustements aux fins de maintenir les droits des attributaires ; mais sans pouvoir dépasser le plafond légal de 10 % du capital de la société à la date de la décision de leur attribution par le Conseil d'Administration ;
- décide que le nombre d'actions pouvant être attribuées gratuitement aux dirigeants mandataires sociaux en vertu de la présente autorisation ne pourra pas excéder 10 % du nombre total d'actions susceptibles d'être attribuées gratuitement en vertu de la présente autorisation tel que fixé au paragraphe précédent ;
- décide que l'attribution desdites actions à leurs bénéficiaires deviendra définitive, sous réserve de remplir les conditions ou critères éventuellement fixés par le Conseil d'Administration, au terme d'une période dite d'acquisition de deux années ; durant cette période, les bénéficiaires ne seront pas titulaires des actions qui leur auront été attribuées et les droits résultant de cette attribution seront incessibles ;
- décide qu'en cas de décès des bénéficiaires durant cette période d'acquisition de deux ans, les héritiers des bénéficiaires décédés pourront demander de bénéficier de l'attribution gratuite des actions dans un délai de six mois à compter du décès ;
- décide que le Conseil d'Administration pourra fixer une condition de présence des bénéficiaires au sein du groupe constitué par la société et les sociétés ou groupements qui lui sont liés au sens de l'article L.225-197-2 du Code de Commerce ;
- décide que l'attribution gratuite d'actions sera soumise à une ou plusieurs conditions de performance qui seront déterminées par le Conseil d'Administration lors de la décision de leur attribution ;
- prend acte qu'à l'issue de ladite période d'acquisition ci-dessus définie et sous réserve de remplir les conditions ou critères éventuellement fixés par le Conseil d'Administration, l'attribution gratuite des actions se réalisera au moyen d'actions existantes que la société aura acquises à cet effet selon les dispositions des articles L.22-10-62 et L.225-208 du Code de Commerce ;
- décide qu'à l'expiration de cette période d'acquisition de deux ans, les actions seront définitivement attribuées à leurs bénéficiaires et deviendront immédiatement cessibles par les bénéficiaires sous réserve du respect des périodes d'incessibilité visées à l'article L.22-10-59 II du Code de Commerce ;
- rappelle que le Conseil d'Administration soit décidera que les actions ainsi attribuées gratuitement aux dirigeants mandataires sociaux visés à l'article L.225-197-1 II, alinéa 4 du Code de Commerce ne pourront être cédées par ces derniers avant la cessation de leurs fonctions, soit fixera la quantité de ces actions qu'il seront tenus de conserver au nominatif jusqu'à la cessation de leurs fonctions ;
- fixe à trente-huit mois, à compter de ce jour, la durée de validité de la présente autorisation. Elle prive de tout effet, pour la partie non utilisée et la période non écoulée, et remplace l'autorisation donnée aux termes de la vingt-deuxième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 26 avril 2019 ;
- délègue tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, pour mettre en œuvre la présente autorisation et d'une manière générale, faire tout ce qui sera nécessaire, notamment afin de :
 - déterminer l'identité des bénéficiaires ainsi que le nombre d'actions attribuées à chacun d'eux, les conditions et les modalités d'attribution desdites actions ;
 - mettre en place les mesures destinées à préserver les droits des bénéficiaires en procédant à l'ajustement du nombre d'actions attribuées gratuitement en fonction des éventuelles opérations sur le capital de la Société LISI S.A. qui interviendraient pendant la période d'acquisition ;
 - déterminer les dates et modalités des attributions ;
 - généralement, prendre toutes les dispositions utiles et conclure tous accords, établir tous documents et effectuer toutes formalités ou formalités nécessaires.

Vingt-deuxième résolution – Pouvoirs pour les formalités

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de ses présentes délibérations en vue de

l'accomplissement de toutes formalités, ainsi que tous dépôts et publications prescrits par la loi.

3 Annexe au texte des projets de résolutions**RENSEIGNEMENTS RELATIFS À UNE CANDIDATURE AUX FONCTIONS D'ADMINISTRATEUR PRÉSENTÉE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 28 AVRIL 2022**

Nom et prénom usuel : Madame Florence VERZELEN

Domicile : 11, rue du Val de Grace 75005 Paris – France

FORMATION :

- 2001-2004 : Corps des Mines
- 1998 – 2001 : Ecole Polytechnique - Majeure en Finance et Economie

RÉFÉRENCES PROFESSIONNELLES ET ACTIVITES EXERCÉES DANS D'AUTRES SOCIÉTÉS AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES :**Fonctions exercées**

DASSAULT SYSTEMES – Directrice Générale Adjointe

- Responsable des ventes mondiales directes (2,5 Mds€, croissance de 50 % sur 3 ans) et de la mise en service des projets (environ 300 projets sur 60 pays par an)
- Responsable du développement du portefeuille des solutions industrie
- Responsable de la stratégie et des projets de croissance (5 à 7 M&A par an)
- Responsable des projets stratégiques avec les gouvernements dans 60 pays, y compris les centres d'innovation et les projets de défense
- Mise en place de la stratégie développement durable (trajectoire « Zero Carbone » et développement d'un portefeuille de solutions « durables »)
- Management de 6 000 personnes

COMPÉTENCES CLÉS :

- Experte sur les sujets stratégie
- Expérience de plus de 15 ans dans le secteur privé dans les industries de l'énergie, du logiciel, de l'automobile et du retail.
- Expérience de plus de 5 ans dans le secteur public, à la Commission Européenne et au Ministère des Affaires Etrangères. Dans ses différents postes, elle a occupé

Expérience professionnelle

ENGIE (ex GDF SUEZ) – 10 ans

- Directrice des Opérations – Europe
- Directrice Générale – Russie, Hongrie & pays nordiques
- Directrice du Plan de Performance - France
- Directrice Générale, GDF SUEZ Qatar (150 personnes, 120 M\$ Chiffre d'Affaires)
- Directrice du Développement, Business Unit Exploration & Production – France

Public

- Ministère des Affaires Etrangères – Conseillère du Ministre des Affaires européennes (Jean-Pierre Jouyet)
- Commission Européenne – Direction Générale de la Concurrence / Directrice, Technologies de l'Information
- Commission Européenne – Direction Générale du Commerce Directrice, Instruments de Défense Commerciale

des fonctions de direction de ventes, d'opérations et de direction générale.

- Profil international, habituée aux problématiques de groupes globaux
- Expérience d'administrateur, proposition de points de vue indépendants

AUTRES MANDATS :**Mandats en cours :**

- AirFrance – Membre du Comité d’Audit (depuis 2016)
- CNES – Membre du Conseil d’Administration (depuis 2021)
- Membre du Conseil d’Administration de l’Institut Montaigne

- Young Global Leader de World Economic Forum
- Young Leader de la French American Foundation

Mandats exercés précédemment :

- PSA – Membre du Comité d’Audit et du Comité Asie (2014-2017)

EMPLOIS OU FONCTIONS EXERCÉES DANS LA SOCIÉTÉ OU LE GROUPE LISI :

Néant

[Cette page est intentionnellement laissée en blanc]



8 Autres informations

8.1	Informations incluses par référence	200
8.2	Table de concordance	200

1 Informations incluses par référence

En application du règlement délégué (UE) 2019/980 du 14 mars 2019 complétant le règlement (UE) numéro 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil, les informations suivantes sont incluses par référence dans le Document d'Enregistrement Universel :

Document d'enregistrement universel 2020	Document d'enregistrement universel 2019
Le Document d'enregistrement universel de l'exercice 2020 a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (Enregistrement AMF D.21-0250) le 1 ^{er} avril 2021 :	Le Document d'enregistrement universel de l'exercice 2019 a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (Enregistrement AMF D.20-0238) le 1 ^{er} avril 2020 :
<ul style="list-style-type: none"> Les comptes consolidés et le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés correspondant figurent aux pages 34 à 78 du Document d'enregistrement universel 2020 de la société LISI ; Les commentaires sur l'exercice figurent aux pages 20 à 33 du Document d'enregistrement universel 2020 de la société LISI ; Les parties non incluses de ces documents sont soit sans objet pour l'investisseur, soit couvertes par une autre partie du présent document. 	<ul style="list-style-type: none"> Les comptes consolidés et le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés correspondant figurent aux pages 31 à 74 du Document d'enregistrement universel 2019 de la société LISI ; Les commentaires sur l'exercice figurent aux pages 17 à 30 du Document d'enregistrement universel 2019 de la société LISI ; Les parties non incluses de ces documents sont soit sans objet pour l'investisseur, soit couvertes par une autre partie du présent document.

2 Table de concordance

ANNEXE 1 DU RÈGLEMENT DÉLÉGUÉ (UE) N° 2019/980

No	Rubrique	Document d'enregistrement universel	
		Chapitre(s)	Page(s)
1	Personnes responsables	1	4
2	Contrôleurs légaux des comptes	1	4
3	Facteurs de risque	2 – 5	77-78 – 155 – 161
4	Informations concernant l'émetteur	1	8-19
5	Aperçu des activités		
5.1	Principales activités	2	22 à 37
5.2	Principaux marchés	2	22 à 37
5.3	Événements importants	2 – 3	43 à 45 – 93 – 102
5.4	Stratégie et objectifs	1	15 à 17
5.5	Dépendance éventuelle	2 – 3	79 à 81 – 99-100
5.6	Éléments fondateurs de toute déclaration de l'émetteur concernant sa position concurrentielle	2	22 à 37
5.7	Investissements	2 – 3	22 à 37 – 50 à 55 – 74-75 – 94-95
6	Structure organisationnelle		
6.1	Description sommaire	1	5 à 7
6.2	Filiales importantes	1 – 2 – 3	6-7 – 48-49 – 100-101
7	Examen de la situation financière et du résultat		
7.1	Situation financière	2 – 3	22 à 81 – 90 à 104
7.2	Résultat d'exploitation	2 – 3	22 à 81 – 90 à 104
8	Trésorerie et capitaux		
8.1	Capitaux	1 – 2 – 3	8 à 12 – 40 – 42 – 61 – 91-92
8.2	Source et montant des flux de trésorerie	2 – 3	41 – 60 – 65 – 92
8.3	Conditions d'emprunt et structure financière	2 – 3	65 à 68 – 77 à 80 – 96-97
8.4	Restriction à l'utilisation des capitaux	NA	NA
8.5	Sources de financement attendues	2	60 – 65 à 67 – 77 à 80 – 96-97
9	Environnement réglementaire	1	8 à 19
10	Information sur les tendances	2 – 3	27 à 37 – 93 – 102
11	Prévisions ou estimations du bénéfice	2 – 3	32-33 – 102
12	Organes d'Administration, de Direction et de Surveillance et Direction générale		
12.1	Organes d'Administration et de Direction	6	167 à 186
12.2	Conflit d'intérêts au niveau des organes d'Administration et de Direction	6	178

		Document d'enregistrement universel	
No	Rubrique	Chapitre(s)	Page(s)
13	Rémunérations et avantages		
13.1	Rémunération versée et avantages en nature	2 – 3 – 6	77 – 102 – 179 à 185
13.2	Sommes provisionnées ou constatées aux fins de versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	2	62 à 64
14	Fonctionnement des organes d'Administration et de Direction		
14.1	Date d'expiration des mandats actuels	6	168
14.2	Contrats de service liant les membres des organes d'Administration	1 – 6	9-10 – 178
14.3	Informations sur le Comité d'Audit et le Comité des Rémunérations	6	166 à 169
14.4	Déclaration sur la conformité au régime du Gouvernement d'entreprise	6	186
14.5	Modifications futures de la composition des organes d'Administration et de Direction et des Comités	6	168 – 169
15	Salariés		
15.1	Nombre de salariés	4	134 à 136
15.2	Participations et stock-options	4	131 à 134
15.3	Accord prévoyant une participation des salariés au capital de l'émetteur	4	130-131
16	Principaux actionnaires		
16.1	Actionnaires détenant plus de 5 % du capital social et des droits de vote	1	9-10
16.2	Existence de droits de vote différents	1	9-10
16.3	Contrôle de l'émetteur	1	8 à 13
16.4	Accord connu de l'émetteur dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle	NA	NA
17	Transactions avec des parties liées	3	100-101
18	Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur		
18.1	Informations financières historiques	1 – 3	8 – 103 – 200
18.2	Informations financières intermédiaires et autres	NA	NA
18.3	Audit des informations financières annuelles historiques	2 – 3	82 à 86 – 105 à 108
18.4	Informations financières proforma	NA	NA
18.5	Politique en matière de dividendes	1	11
18.6	Procédures judiciaires et d'arbitrage	NA	NA
18.7	Changement significatif de la situation commerciale ou financière	NA	NA
19	Informations supplémentaires		
19.1	Capital social	1	8 à 10
19.2	Acte constitutif et statuts	1	18-19
20	Contrats importants	NA	NA
21	Documents disponibles	1	4 – 19

LISI AEROSPACE

Immeuble Central Seine
46-50 Quai de la Rapée
CS 11233
F-75583 PARIS Cedex 12
Tél. : +33 (0)1 40 19 82 00
www.lisi-aerospace.com

LISI AUTOMOTIVE

2 rue Juvénal Viellard
F-90600 GRANDVILLARS
Tél. : +33 (0)3 84 58 63 00
www.lisi-automotive.com

LISI MEDICAL

19 chemin de la Traille
F-01700 NEYRON
Tél. : +33 (0)4 78 55 80 00
www.lisi-medical.com

LISI

Siège social :
6 rue Juvénal Viellard
F-90600 GRANDVILLARS
Tél. : +33 (0)3 84 57 00 77

Bureaux parisiens :

Immeuble Central Seine
46-50 Quai de la Rapée
CS 11233
F-75583 PARIS Cedex 12
www.lisi-group.com

lisi